This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ELEY
ARY
SITY OF
ORNIA
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. PETIT, libraire.

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VIe SÉRIE

TOME NEUVIÈME

ANNÉE 1911

ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r^

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Assemblée générale du 21 mai 1911. Discours de M. Léon Monnier, sénateur, président de la Société 1

— Compte rendu du livre de M. Alexis de Valon intitulé : *Nos aventures pendant les journées de février*, par M. G. Menon, membre de la Société 6

— Discours de M. Albert Doucerain, membre de la Société, à l'occasion de la remise d'un objet d'art à M. Léon Petit, secrétaire perpétuel 12

— Vœu présenté par M. Louis Régnier, membre de la Société, pour le classement de monuments historiques. 19

La Société libre de l'Eure et les fêtes du Millénaire normand à Saint-Clair-sur-Epte, par M. E. Guillemare, secrétaire de la section des Lettres 21

Le Millénaire de Normandie, 911-1911. Saint-Clair-sur-Epte, Paris, Rouen, par M. Étienne Deville, membre de la Société 28

Concours Lucien Fouché. Rapport présenté au nom de la Commission d'examen par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société 73

— Saint Gaud, évêque d'Évreux dans la première moitié du septième siècle, par M. l'abbé J.-B. Mesnel, membre de la Société 79

Section de l'arrondissement de Bernay. Foire de Boisney. Liste des récompenses. 224

— Concours linier de 1911. Liste des récompenses. 225

Discours prononcé par M. J. L'Hopital, président de la section des Lettres, comme préface à une conférence du poète Paul Harel sur la Vénerie française 226

Concours agricole départemental à Montreuil-l'Argillé (15 octobre 1911). Extrait du procès-verbal. 233

Digitized by Google

— Discours de M. Monnier, sénateur, président de la Société 237
— Liste des récompenses 239
Séance générale du 19 novembre 1911 à Évreux. Discours de M. Monnier, président 248
— Rapport de M. Bourgne, professeur départemental d'agriculture, président de la section d'Agriculture, sur le Concours agricole de Montreuil-l'Argillé 252
— Distribution des récompenses aux serviteurs ruraux de l'arrondissement d'Évreux 258
— Récompenses décernées par la Société de protection des Apprentis et enfants employés dans les manufactures . . . 261
Séance générale du 28 janvier 1912 à Évreux. Discours de M. Monnier, président de la Société 264
— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1911, par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société 266
— Rapport de M. le Dr Paul Hérissey, membre de la Société, sur *La Dame Verte*, recueil de nouvelles par M. Joseph L'Hopital 273
Notice nécrologique sur M. Édouard-Léon Petit, secrétaire perpétuel de la Société 279
— Compte rendu des obsèques 289
— Notice sur l'orphelinat agricole de Villez-Champ-Dominel. 294
— Dernier hommage à M. Léon Petit 300
— Les legs de M. Léon Petit 301
Nécrologie 304
Liste des ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société . . 305
Bibliographie locale 310
Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832 312
Composition de la Société 315
Sociétés correspondantes 337
Programme du Prix Lucien Fouché à décerner en 1913. Concours littéraire 338

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MAI 1911

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LÉON MONNIER, SÉNATEUR, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier très sincèrement du grand honneur que vous m'avez fait, et laissez-moi vous dire que j'ai été aussi flatté que confus de vos suffrages.

Depuis les premières origines de notre Société, c'est-à-dire depuis bientôt un siècle, cette présidence a été occupée par des hommes éminents dans les lettres ou les sciences, des membres de l'Institut, des académiciens. Si loin d'eux que je me place, il me faut encore vous avouer combien je me sens peu habile à développer d'assez agréable façon le thème ordinaire de l'humilité académique. Aussi, Messieurs, j'abrégerai des excuses que vous avez pourtant bien mérité d'entendre.

Digitized by Google

Il me semble qu'en me désignant pour succéder à un lettré d'une réputation aussi distinguée que celle de M. Emile Picot, vous avez établi un contraste entre deux situations. Par sa présence, M. Émile Picot apporte à nos travaux et à notre activité régionale le concours de son influence et d'une renommée plus que française. Aujourd'hui, c'est l'un des vôtres qui s'asseoit ici, sans plus grand mérite que de représenter un pays qu'il a toujours passionnément aimé et servi, où il possède des amitiés dont il est fier et dont il sait reconnaître tout le prix.

Vous venez de lui en donner un nouveau témoignage.

Une autre chose doit faire réfléchir avant d'accepter vos suffrages. Le titre si largement encyclopédique de notre Société : agriculture, sciences, arts et belles-lettres, n'évoque-t-il pas des travaux nombreux et variés qu'un président, à moins de se considérer à la tâche plutôt qu'à l'honneur, ne pourra jamais suivre dans le détail ?

D'ailleurs, ce titre est bien d'une époque où les connaissances humaines étaient fort éloignées de la spécialisation actuelle. L'agriculture est en tête, comme la source de toutes les richesses, l'inspiratrice de toutes les sciences et de tous les arts. Heureuse conception du monde que celle qui fait reposer la prospérité publique sur les travaux des champs ! Mais vous savez comment le formidable développement du machinisme industriel au siècle dernier est venu déprécier les travaux agricoles et provoquer l'exode rural.

Cette crise, nous avons tous pu l'observer.

Actuellement nous constatons un indéniable mouve-

Digitized by Google

ment de reprise vers la terre. Comment s'opère-t-il ? Ce n'est vraiment pas à une reconstitution de l'ancienne vie villageoise, avec ses mœurs très familiales, ses coutumes pittoresques et touchantes, que nous assistons. Depuis cinquante ans la culture s'est transformée. Certains produits sont abandonnés, les côtes à vignes si bien plantées autrefois sur les bords de la Seine et de l'Eure sont transformées en jachères. Les champs de colza ou de lin sont devenus des exceptions. Par contre, les céréales et les betteraves ont progressé, l'élevage s'est considérablement développé. La science de l'agronome et l'expérience du fermier ont, par leur accord, opéré des merveilles. Et dans ce progrès matériel notre Société peut revendiquer sa part. Dès son origine, l'organisation de concours et de conférences, les distributions de primes furent ses principales préoccupations.

Certes, on n'atteint pas encore la perfection dans la production, mais on y touche presque dans quelques cultures.

A côté des risques des mauvaises saisons ou des circonstances qui échappent à toutes prévisions, des épidémies comme la fièvre aphteuse n'ont encore aucun remède spécifique et ne sont combattues que par des mesures préventives de la contagion.

Pour bien connaître une province, il faut s'y enfoncer. De ce regain de prospérité que résulte-t-il pour les habitants ? Car, en somme, le produit de la récolte nous intéresse surtout pour les récoltants.

Je crois, Messieurs, qu'il faut faire une distinction entre le cultivateur exploitant son héritage ou une ferme prise à bail et l'ouvrier rural. Les uns prospèrent, profi-

Digitized by Google

tent des lois protectrices de l'agriculture, utilisent le syndicat agricole, le crédit agricole, la mutualité agricole. D'autre part, les salaires des ouvriers ont augmenté, mais le pécule de leurs économies n'a certainement pas grossi, et le nombre des travailleurs robustes diminue tous les jours.

La dépopulation est générale, et cette triste question, qui préoccupe le plus les Français soucieux de l'avenir de leur race, a non seulement des causes morales, délicates et douloureuses, mais aussi des causes matérielles dont l'étude m'entraînerait trop loin.

Voilà encore un vaste champ d'action pour notre Société, qui ne se contente pas du progrès économique ou des recherches purement intellectuelles ; les questions sociales nous touchent bien aussi !

A ce propos, il convient de parler de la loi des retraites ouvrières et paysannes, malgré les incertitudes de son avenir. La Société des agriculteurs de France en a fait l'objet de ses travaux. Il serait bon d'assurer le fonctionnement normal de l'amendement de mon collègue M. Fortier, adaptant la loi en faveur de la constitution des petites propriétés foncières. Bien que voté par les deux Chambres, les règlements d'administration publique ont laissé dans l'ombre cet amendement qui triompha pourtant de l'opposition d'un ministre intransigeant.

Certains, Messieurs, examinent sans enthousiasme la multiplicité et la complication des lois nouvelles. Sans parler de leur répercussion financière si légèrement calculée, elles ont pour premier résultat de rendre de plus en plus lourds le travail et la portée d'une administration qui nous tient déjà dans un réseau aux mailles si serrées.

Digitized by Google

Messieurs, nous avons des collègues qu'aucune difficulté ne lasse.

Je veux, en terminant, adresser l'hommage traditionnel et si justement décerné à notre secrétaire perpétuel M. Léon Petit, qui est l'âme de notre Société.

Je veux aussi vous rappeler que notre éminent collègue, M. Louis Passy, qui remplit depuis tant d'années les mêmes fonctions de secrétaire perpétuel à la Société nationale d'agriculture de France, a été, cet hiver, l'objet d'une grandiose manifestation de sympathie à l'occasion de la remise d'une médaille d'or par le ministre de l'agriculture.

Messieurs, j'ai vécu toute ma vie dans un tournant de vallée où, sur deux versants, s'opposent les ruines imposantes du Château-Gaillard aux lignes encore monumentales du château de Gaillon. Les splendeurs de la Renaissance se sont édifiées en face de la forteresse héroïque du moyen âge. Les siècles ont passé, et la Normandie a connu toutes les gloires. Puisque nous touchons aux fêtes du Millénaire, souhaitons donc à notre belle province mille autres années de prospérité et de grandeur.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DU LIVRE DE M. ALEXIS DE VALON

Intitulé : « **Nos aventures pendant les journées de février** »

Lu par M. G. MENON, membre de la Société,

dans la séance du 21 mai 1911.

M. Georges Menon a donné lecture de l'intéressant rapport que voici, sur le livre de M. Alexis de Valon : *Nos Aventures pendant les journées de février*, publié par Alexandre de Laborde :

« J'ai trouvé, il y a quelques années, à Saint-Priest, « dans le fond d'une armoire, un vieux cahier recouvert « en parchemin et renfermant une cinquantaine de « pages, bleuâtres, très griffonnées. Cette grosse écriture « était celle de mon grand-père. Il avait noté là, dans « un jour de désœuvrement, les souvenirs de sa première « campagne sous Louis XV. Je n'oublierai jamais le « plaisir extrême que je trouvai à la lecture des impres- « sions intimes de ce lieutenant de quatorze ans. »

La joie que le jeune Alexis de Valon reconnaît ainsi avoir éprouvée, il a voulu, à son tour, la procurer à sa mère en notant pour elle ses « Aventures » durant ces trois journées de 48 qui virent s'écrouler la royauté en France.

Digitized by Google

Alexis de Valon — né le 6 mai 1818 à Tulle, — fils du comte de Valon, député de la Corrèze, — avait, en 1847, épousé Cécile Delessert, femme douée de rares qualités du cœur et de l'esprit.

La vicomtesse de Valon, qui remplit de bonheur les quelques années que son mari avait à vivre, était la fille de Gabriel Delessert, préfet de police sous la Monarchie de Juillet, et de Valentine de Laborde, sœur du marquis de Laborde, dont le fils, Alexandre de Laborde, vient aujourd'hui — et ce, par une préface charmante, — nous présenter ces pages de son cousin.

« J'ai toujours pensé qu'Aristide n'était plus bon à « rien, du jour où l'on s'était lassé de l'entendre appeler « le juste. »

C'est cette judicieuse remarque que M. de Valon place en tête de ces pages; c'est par elle qu'il explique l'impopularité de Guizot, impopularité dont va se servir l'opposition pour organiser, à l'appui de ses revendications libérales, la fameuse campagne des banquets.

Guizot, profond honnête homme, mais peu souple et trop sûr d'ailleurs de sa majorité à la Chambre, n'eut pas assez de prévoyance pour empêcher la campagne, ni assez d'énergie pour diriger les événements. Ce furent eux qui le renversèrent, lui et la Royauté.

Le 22 février, Paris est dans l'attente de ce qui va se passer : se glissant au travers d'une foule compacte, mais peu bruyante, croisant les patrouilles qui sillonnent la ville inquiète, de Valon se rend rue de Miromesnil voir sa mère.

Sur la place Beauvau, il se heurte à une barricade et entend les tambours qui l'appellent pour la première fois de sa vie à un rôle militaire — fonction qu'inaugure

Digitized by Google

le nouveau garde national par une chasse aux émeutiers à travers les Champs-Elysées.

Le 23 est encore un jour d'attente ; on sait cependant que Ledru-Rollin s'apprête à lancer ses bandes, que les sociétés secrètes vont descendre dans la rue.

Que va faire le roi dans ces circonstances ? On l'apprend bientôt. Guizot est sacrifié — trop tard, malheureusement, s'il devait l'être. Louis-Philippe oubliait ce principe : qu'il ne faut jamais céder devant l'émeute.

Les événements se succèdent dès lors avec rapidité ; la fusillade de la rue des Capucines — fusillade qui, paraît-il, ne serait due qu'à la maladresse d'un soldat — transforme brusquement l'émeute en révolution. La confusion devient générale, tout va à la dérive. La garde nationale, au milieu des cris répétés de : « Vive la réforme ! » hésite entre l'obéissance qu'elle doit à son roi et la crainte d'avoir à tirer sur le peuple, dont les clameurs trouvent un écho dans ses rangs.

Nous sommes le 24 : ce sont les troupes et les insurgés en présence au Carrousel ; c'est l'apparition du roi escorté des princes et d'un nombreux état-major ; c'est le duc de Nemours et M. Thiers s'avançant pour parlementer, mais échouant dans leur mission ; c'est enfin l'abdication du roi.

Certes, ce résultat dépassait bien les espérances qu'avaient nourries les meneurs en organisant ce « mardi-gras révolutionnaire ». Et si les chefs du mouvement durent en être surpris, Paris et la France tout entière le furent également. L'opinion, durant ces journées, pouvait, en effet, se résumer dans ce cri de gamin : « Vive la réforme ! J'sais pas ce que c'est. »

Mais le roi a abdiqué : « De l'organisation sociale qui

Digitized by Google

« semblait trois jours auparavant si puissante, il ne res-
« tait rien ! Un chiffon de papier placardé sur une vitre
« et gardé par un masque grotesque, voilà ce qui avait
« remplacé le pouvoir qui résidait la veille et depuis
« tant de siècles dans les Tuileries.

« Tant qu'il y avait eu à défendre, même très mal, un
« roi, un gouvernement, se dit de Valon, c'était à mer-
« veille ; mais prêter main-forte aux citoyens Ledru-
« Rollin et Crémieux, ce n'était pas mon affaire. »

Fallait-il, en effet, protéger le pillage des Tuileries ? Fallait-il monter la garde auprès des brigands hideusement accoutrés avec les robes des princesses, les chapeaux galonnés du roi ?

De Valon quitte donc son uniforme et, sachant que son beau-père, très documenté sur les grands du jour, était visé par les révolutionnaires, rendus d'autant plus audacieux qu'ils se sentaient devenus le gouvernement, il se décide à passer en Angleterre avec sa femme et les Delessert.

Triste exode où, dans des pages profondément vécues, M. de Valon nous montre au loin les ombrages de Rosay, la terre de famille, puis, après la fuite à travers la ville de Rouen, l'embarquement à Dieppe sur le bateau qui emporte en exil les princes de la Maison de France !

Faut-il maintenant apprécier la manière dont le charmant écrivain qu'était Alexis de Valon a tracé le tableau si vivant des événements qu'il avait traversés ? Laissons la parole à celui qui nous présente ce tableau :

« Ce récit est simplement écrit, nous dit A. de Laborde,
« sans vulgarité ni banalité, et comme au courant de la
« plume. On y sent l'homme du monde qui raconte les
« événements auxquels il assiste, et qui les relate à

Digitized by Google

« l'adresse des siens, sans prétention et sans souci de « faire œuvre d'historien. »

Ces journées de février, Alexis de Valon nous les retrace avec le souci de la forme qu'on était en droit d'attendre du fin lettré qui avait déjà fait paraître *Une année dans le Levant* et les *Nouvelles et Chroniques*. Mais ces événements, les a-t-il bien jugés parce que bien compris ?

Quoique lié par ses traditions de famille à la branche aînée de la Maison de Bourbon, son esprit conciliant, exempt de toute passion, sa nature légitimement ambitieuse, son désir constant de se rendre utile et de se mêler au mouvement politique de son temps l'avaient porté à se rallier au grand parti de l'ordre. Mieux que personne donc, il comprit quels dangers l'effondrement — au moins momentané — de ce parti faisait courir à la France. Mieux que personne, il sentit combien il eût été facile à un gouvernement décidé de s'opposer à l'émeute et de réprimer un mouvement que ne désirait pas l'opinion populaire.

Il suffit de parcourir ces pages pour se rendre compte qu'écrites peu de temps après les événements de 48, elles traduisent exactement l'opinion de tous les gens sensés. Cette impression, c'est « le sentiment du peu d'entrain « qu'éprouvait le pays à se lancer dans une révolution. « Il semble que la nation ait eu les mains forcées par « quelques énergumènes, et qu'elle aurait accueilli avec « joie le dénouement pacifique d'une crise plutôt due à « un vague mécontentement qu'à des griefs précis et « déterminés contre ce régime. »

Les « Souvenirs » de M. de Valon étant un livre de famille, son cousin a voulu les illustrer de quelques

Digitized by Google

aquarelles dues au pinceau de ceux dont on rencontre les noms à chaque page ; parmi ces aquarelles, citons une délicieuse tête de Mme de Valon, d'après J. Delessert. Des vignettes, titres, culs-de-lampe de Viollet-le-Duc viennent spirituellement, au début et à la fin de chaque chapitre, commenter les événements que relatent ces chapitres.

Remercions en terminant M. de Laborde d'avoir, à soixante ans de distance, tiré ces souvenirs charmants de l'armoire où ils dormaient ; remercions aussi et surtout celui qui pensait que « l'on est coupable envers soi-« même de laisser aller à l'oubli, sans les fixer, les con-« ditions poignantes qui marquent dans la vie ».

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé à l'Assemblée générale du 21 mai 1911

Par M. Albert DOUCERAIN, avocat[1],

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

A L'OCCASION DE LA REMISE D'UN OBJET D'ART

A M. LÉON PETIT

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Le Conseil d'administration de la Société libre d'agriculture de l'Eure, interprète des sentiments qu'éprouvent tous les membres de la Société pour leur vénéré et sympathique Secrétaire perpétuel, vous prie, Monsieur, d'agréer ce souvenir, hommage de notre reconnaissance et de notre attachement.

Bien que je n'eusse aucun droit à être leur porte-parole, mes collègues du Conseil d'administration ont tenu à ce que le salut au doyen soit porté par le plus jeune d'entre eux.

Tous auraient été par leurs titres et par les services rendus bien plus autorisés que moi à vous adresser ce discours, aucun, en tout cas, n'aurait pu vous assurer d'une affection et d'un respect plus profonds et plus sincères que les miens.

[1] M. Albert Doucerain a été nommé Secrétaire perpétuel en remplacement de M. Léon Petit dans la séance générale du 19 novembre 1911.

Digitized by Google

Cette manifestation toute amicale a pour but, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de célébrer publiquement et solennellement le dévouement sans bornes et l'activité inlassable que vous avez montrés depuis plus de cinquante années à la tête de la Société libre de l'Eure.

Ce que vous disiez de votre regretté prédécesseur, M. Émile Colombel, en 1893, on peut le dire de vous aujourd'hui.

La Société d'agriculture tient une large place, la plus large, dans votre existence, vous vous y êtes consacré avec toute l'ardeur et toute l'énergie dont vous étiez capable, vous y avez dépensé et vous y dépensez tous les jours toutes les ressources de votre dévouement, de votre intelligence et de votre cœur, vous avez été le lien, le centre et l'âme de nos travaux !

S'il est vrai qu'on s'attache surtout aux œuvres et aux souvenirs de la jeunesse, vous devez aimer notre Société du plus profond de votre cœur, car vous en avez été nommé membre en 1859, à l'âge de vingt-deux ans, et quatre ans plus tard, en 1863, vos collègues qui n'avaient pas tardé à apprécier vos mérites et l'intérêt que vous portiez à l'œuvre commune, vous choisissaient comme secrétaire de la Section des lettres et des arts, qui figurait alors à côté de la Section d'agriculture dans la composition du bureau départemental. Dans la séance publique du 27 août 1863, vous présentiez à l'Assemblée générale de vos confrères, comme secrétaire de la Section des lettres, votre premier rapport sur la situation morale et les travaux de la Société pendant l'année écoulée.

Les termes dans lesquels vous terminiez ce premier rapport montraient que vous vous étiez assimilé rapide-

Digitized by Google

ment le véritable caractère de vos fonctions, qui font du secrétaire perpétuel le gardien vigilant des traditions et des coutumes.

« La Société, fidèle à ses traditions, disiez-vous, a « marché d'un pas ferme vers le but qu'elle poursuit « depuis près de trente années : la prospérité agricole « et industrielle du département. Si, pendant l'année « qui vient de s'écouler, ses efforts pour le bien public « ont mérité votre approbation, c'est la plus haute des « récompenses qu'il lui soit permis d'ambitionner ! »

Depuis cette date éloignée de 1863, vous n'avez pas cessé de témoigner à notre Société un intérêt et une affection sans cesse grandissants. Il suffirait de suivre pas à pas notre histoire, de feuilleter une à une toutes les pages de notre *Recueil* pour y trouver la preuve de ce que je viens d'avancer et pour y remarquer la trace de votre empreinte et de votre sage direction.

En 1870, vous quittiez le secrétariat de la Section des lettres pour prendre celui de la Section d'agriculture, vers lequel vos goûts personnels et la tendance de votre esprit vous guidaient plus volontiers.

En réalité, vous ne cessiez pas de vous intéresser et de vous consacrer à l'une et à l'autre des deux branches de notre administration, car, en 1864, M. Émile Colombel, le secrétaire perpétuel d'alors, ayant été obligé de s'éloigner d'Évreux pour le traitement de la maladie dont il était atteint, c'est à vous, tout naturellement, que la confiance des membres de la Société s'adressa pour suppléer le secrétaire perpétuel absent.

Notre ancien vice-président, M. Izarn, l'a dit aux obsèques d'Emile Colombel : tandis que celui-ci conservait le titre de secrétaire perpétuel, c'est sur vous que

Digitized by Google

retombait déjà tout le poids et toute la charge de l'administration de la Société.

Aussi lorsque, le 6 février 1893, la mort d'Émile Colombel laissa officiellement vacantes les fonctions qu'il occupait de loin, vous étiez, plus que tout autre, désigné pour recueillir le titre dont vous exerciez réellement l'emploi depuis de longues années déjà !

Comme M. Colombel, vous faisiez partie de notre cher barreau d'Évreux, avant d'être choisi dans ses rangs pour exercer les fonctions de juge suppléant au Tribunal civil.

Comme M. Colombel, vous attachiez une grande importance à développer dans notre ville et dans notre département cet amour des belles-lettres et des beaux-arts, si précieusement cultivé dans le jardin de nos académies régionales.

Comme M. Colombel, vous aimiez votre petite patrie, et vous sentiez l'intérêt qu'il y a à recueillir dans nos archives les miettes de notre histoire locale aussi bien que les œuvres inédites couronnées dans nos concours.

Aussi lorsque, dans la séance générale du 26 février 1893, vous fûtes nommé secrétaire perpétuel, ce choix rencontra-t-il l'approbation unanime dans notre Société.

Ce que vous fûtes, Monsieur le Secrétaire perpétuel, dans ces fonctions délicates et absorbantes, ce que vous êtes encore, nous en sommes les témoins et les répondants : rédaction des notices et des rapports, organisation des concours agricoles et des concours littéraires pour l'attribution du prix Lucien Fouché, direction de nos travaux, correspondance avec les autres Sociétés savantes, rapports avec la presse, rien ne vous échappe

Digitized by Google

et vous vous acquittez de toutes ces besognes, parfois ingrates, avec la même conscience et le même succès.

Votre dévouement au bien public et aux choses de l'agriculture ne s'est pas limité, Monsieur, au domaine, si vaste qu'il soit, de la Société libre de l'Eure.

Président du comice agricole du canton de Damville, vous n'avez pas cru devoir refuser le témoignage que se sont plu à vous rendre les électeurs de ce canton lorsque, en 1871, après avoir eu longtemps votre regretté père pour conseiller général, ils vous ont appelé à les représenter, à votre tour, au conseil d'arrondissement.

Le dévouement appelle la fidélité, et depuis cette date reculée, vos électeurs de Damville vous sont toujours restés fidèles, à vous qui leur restiez si dévoué.

Ils auraient été des ingrats s'ils n'avaient su reconnaître, comme ils le méritaient, les efforts et les sacrifices que vous vous imposiez pour faire vivre, entre autres œuvres charitables, l'orphelinat agricole de Villez-Champ-Dominel, où vous avez si heureusement allié votre besoin de générosité pour les humbles et votre préoccupation des choses de l'agriculture.

Le bronze que nous vous offrons symbolise *la Charité*.

Cette grande dame, qui fut toujours la compagne de votre vie, laisse tomber volontiers son escarcelle pour le soulagement d'une infortune.

Vous vous êtes créé, Monsieur, à Villez-Champ-Dominel, toute une famille morale, qui, ayant vécu de vos bienfaits, saura en rendre un éclatant témoignage devant Dieu et devant la postérité.

Quelle belle carrière est la vôtre !

Avocat, juge suppléant, puis honoraire, président du

Digitized by Google

comice agricole de Damville, conseiller d'arrondissement, secrétaire perpétuel de la Société libre de l'Eure, autant de titres qui ne sont dus qu'à votre seul mérite, et que les distinctions officielles auraient dû venir couronner depuis longtemps. Votre modestie, nous le savons, s'en console aisément, et la fière indépendance de votre vie tout entière, qui vous vaut aujourd'hui cette marque d'estime de vos confrères, entraîne avec elle la plus précieuse et la plus douce des récompenses. »

M. Léon Petit, très ému de cette manifestation de sympathie, a répondu en ces termes :

« Messieurs,

« Je suis profondément touché du témoignage d'estime et de sympathie que vous voulez bien offrir — et avec une bonne grâce qui en double le prix — à votre vieux secrétaire perpétuel. Je remercie de tout cœur mon excellent confrère, M. Albert Doucerain, de ses paroles trop bienveillantes.

« Mais, Messieurs, ai-je mérité tant de bontés? Ai-je toujours été à la hauteur de la mission que vous m'aviez confiée? Je ne saurais me faire cette illusion.

« Vous auriez rencontré chez d'autres une science plus étendue, des connaissances plus variées. Mais je vous ai donné, sans compter, sans arrière-pensée, sans espoir du lendemain, un dévouement complet.

« Messieurs, mon excellent père, qui avait dirigé pendant de longues années notre Société, m'avait initié à vos travaux, et je suis très reconnaissant à votre éloquent interprète d'avoir rappelé ce nom, qui m'est si cher. Les grandes et nobles affections ont cela de beau

Digitized by Google

qu'après avoir eu le bonheur de les éprouver, il reste le bonheur de s'en souvenir...

« Vous avez bien généreusement récompensé mes modestes efforts par un magnifique objet d'art qui me fait le plus grand honneur et qui est un gage durable de votre estime et de votre affection... Ce souvenir est de ceux que l'on n'oublie pas et qui procurent, lorsque l'on est, comme moi, au soir de la vie, un bonheur qu'il est difficile d'exprimer.

« Je voudrais remercier tous ceux qui m'ont prêté un si cordial appui, mais je craindrais de faire des oublis, tant la liste est longue. J'aime mieux résumer ma pensée en vous disant : « Merci, Messieurs, merci du fond du cœur ! »

Digitized by Google

VŒU

POUR LE CLASSEMENT DE MONUMENTS HISTORIQUES

PRÉSENTÉ PAR M. LOUIS RÉGNIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

et adopté dans la séance générale du 21 mai 1911.

Extrait du procès-verbal.

Sur la proposition de M. Louis Régnier, la Société émet le vœu :

« 1° Qu'à la loi du 30 mars 1887 sur le classement des monuments historiques de nature immobilière et mobilière, et aux prescriptions complémentaires contenues dans les articles 16 et 17 de la loi du 9 décembre 1905, soient ajoutées des dispositions législatives permettant le classement de parties même fragmentaires des édifices du culte appartenant aux communes, — telles que portes, fenêtres, chapiteaux, clefs et nervures de voûtes, niches, corniches, moulures, détails d'architecture, poutres et lambris sculptés ou peints, etc., — pour qu'il résulte de ces dispositions, au profit de l'Etat, — dépositaire de la puissance publique et gardien-né des richesses artistiques de la France et de tout ce qui intéresse l'histoire de l'art national, — un droit de regard

Digitized by Google

et de surveillance sur les parties d'édifices dont il s'agit, dans le but d'en assurer la conservation et l'intégrité toutes les fois que les édifices seront réparés, d'en empêcher la perte ou la destruction si les édifices venaient à être démolis ;

« 2° Que, dans le cas où l'aliénation de ces parties d'édifices serait autorisée par les pouvoirs compétents, il soit institué en faveur des départements, des musées et sociétés d'art et d'archéologie, enfin de l'Etat, un droit de préemption semblable à celui créé par l'article 17 de la loi du 9 décembre 1905. »

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

ET LES

FÊTES DU MILLÉNAIRE NORMAND

A SAINT-CLAIR-SUR-EPTE, LE 28 MAI 1911

PAR M. ERNEST GUILLEMARE

SECRÉTAIRE DE LA SECTION DES LETTRES

Comme toutes les Sociétés savantes de Normandie, nous avons partagé l'enthousiasme avec lequel notre province a fêté son Millénaire et nous avons voulu nous associer, dans la limite de nos ressources et malgré l'éloignement, aux premières manifestations, qui n'ont pas été les moins belles et les moins bien réussies, celles du 28 mai à Saint-Clair-sur-Epte.

Il est superflu de rappeler en détail, après les journaux et les revues, tout ce qui a été fait par les Normands au cours de cette solennelle année 1911 pour la glorification de notre chère province. Notre Bureau s'était assuré le concours de l'un de nos plus dévoués confrères, M. Étienne Deville, qui a bien voulu se charger de présenter à la Société un rapport général sur le Millénaire. En raison de la compétence de ce savant et consciencieux compatriote, son travail fixera dans notre Recueil un souvenir complet et durable de

Digitized by Google

l'ensemble des manifestations littéraires, artistiques et populaires de 1911.

Constatons seulement que, pour la première journée, celle de Saint-Clair-sur-Epte, qui donna le ton aux démonstrations qu'allaient provoquer l'union, l'entrain, la joie, l'enthousiasme de tous les Normands, nous y étions dignement représentés.

Dès l'origine, notre vice-président, M. le comte de Boury, apporta un concours assidu au Comité d'action fédératif des Normands de Paris, dont il était aussi vice-président. En outre, si notre vénéré M. Louis Passy, député de l'Eure, se trouva à l'honneur, — et au premier rang, — à Saint-Clair-sur-Epte, comme président de la Société historique du Vexin qui offrait la plaque commémorative du traité, il n'oublia pas qu'il avait été plusieurs fois président de notre Société et il fit le meilleur accueil à notre délégation.

La Société libre de l'Eure avait en effet délégué une commission composée, outre M. de Boury, de notre président en exercice M. Monnier, sénateur, et de nos collègues MM. Besnier, Louis Régnier, l'abbé Guéry, Lecointe, Guillemare et le capitaine Dubois.

Nous ne saurions mieux consigner dans nos annales la physionomie de cette belle journée favorisée par un temps splendide, par un soleil radieux, par l'accueil chaleureux des habitants de Saint-Clair, qu'en reproduisant les allocutions successives de notre ancien président.

Tout d'abord, à l'arrivée en gare de Bordeaux-Saint-Clair du train spécial qui amenait 420 Normands et Normandes de Paris conduits par M. René Salles, président du Comité parisien, ainsi que les délégations

Digitized by Google

danoise, suédoise et norvégienne, il souhaita la bienvenue à tous, entouré de MM. Hervé, maire de Château-sur-Epte, Dubus, maire de Saint-Clair-sur-Epte, Milliard et Monnier, sénateurs de l'Eure et de Boury, député de l'Eure.

ALLOCUTION DE M. LOUIS PASSY

DÉPUTÉ DE L'EURE

Aux Délégués des Sociétés normandes.

Normands de Paris et Normands de Normandie, soyez les bienvenus ; vous ne venez pas aujourd'hui faire une excursion agréable sur les rives célèbres de l'Epte ; vous venez accomplir une action patriotique et constater qu'en cet endroit, il y a mille ans, la Neustrie desolée et ravagée allait enfanter la Normandie par les mains mêmes de ceux qui l'avaient dévastée.

Normands de Paris, vous avez l'honneur de sonner la fanfare du Millénaire ; vous êtes les premiers qui faites revivre dans vos mémoires les souvenirs si lointains d'un événement qui est une date dans l'histoire de la France et même de la chrétienté. Que seraient toutes les fêtes qui se préparent en Normandie et surtout les grandes fêtes de Rouen si vous ne preniez la précaution d'entendre sonner la cloche du Millénaire à la modeste église de Saint-Clair-sur-Epte ? Que serait la cérémonie religieuse qui doit avec magnificence se dérouler dans la cathédrale de Rouen ? Que seraient le tumulte joyeux des fêtes populaires, les banquets, les congrès et les discours officiels et scientifiques si vous ne veniez, par une plaque de marbre, constater qu'il y a mille ans, par l'entremise de l'Église, les hommes du Nord et les populations franques, Charles et Rollon ont enfin proclamé la paix ?

Tout discours ici est superflu, nous aurons l'occasion à tout moment d'écouter des bonnes paroles qui sortiront de vos mémoires et de vos cœurs. Je suis venu vous saluer à Château-sur-Epte, à Bordeaux-de-Saint-Clair, dans le pays normand, je vous quitte et je vous devance pour vous saluer sur l'autre rive de l'Epte, dans le pays français, car c'est en France que nous allons fêter généreusement la naissance de la Normandie. Vive la France ! Vive la Normandie !

Digitized by Google

Puis M. le maire de Château-sur-Epte, sur la commune duquel se trouve la station, remercia le Comité parisien et son président du zèle avec lequel ils avaient su ramener tant de Normands sur le sol natal, et le cortège se forma pour gagner la salle du banquet, salué de nouveau sur le pont, à son *entrée en France*, comme on dit encore dans le pays, c'est-à-dire sur la rive gauche de l'Epte, par le maire de Saint-Clair, M. Dubus.

Le banquet réunissait 540 convives. Au champagne, des discours furent prononcés par MM. Dubus, maire, Malathiré, adjoint au maire de Rouen, Guesnier, député de Mantes, Louis Passy et René Salles. M. Guesnier rendit hommage à tous les Normands en déclarant qu'il trouvait réunies toutes les qualités des Normands dans la personne du doyen d'âge de la Chambre, du représentant si cordialement dévoué à son cher Vexin, M. Passy, dont il fit le panégyrique le plus flatteur. Ce toast fut frénétiquement applaudi.

M. Passy, très ému de ce concert d'éloges et d'acclamations, répondit par le toast suivant :

Mes chers compatriotes,

Il ne faut pas nous quitter sans offrir le témoignage de notre gratitude à tous ceux qui sont venus manifester aujourd'hui pour la glorification de la Normandie. L'histoire du traité de Saint-Clair-sur-Epte a, pour ceux qui l'ont étudié, les obscurités d'une légende, mais cette légende est belle et il faut y croire. C'est la légende de la paix. Assurément, dans le récit de Dudon de Saint-Quentin, le confident attitré des premiers ducs de Normandie, on aperçoit des lacunes; ainsi nous ne savons pas si après les accords de Rollon et du roi Charles, les Normands et les Français ont soupé ensemble et trinqué avec du vin et du cidre.

Je suis porté à croire que les provisions venaient de France, puisque c'est de France, de Chaumont, de Saint-Clair que nous

Digitized by Google

viennent les ressources du banquet qui nous permet de fraterniser en l'honneur de nos ancêtres. Aussi je me crois autorisé au nom de la Société du Vexin normand et du Vexin français, c'est-à-dire du Vexin tout entier, de porter tout d'abord la santé des maires et des municipalités de Saint-Clair-sur-Epte et de Château-sur-Epte qui se sont réunis pour nous recevoir dans un commun effort. Puis je porte la santé de M. Salles, président des Normands de Paris, auquel en toute justice nous avons déféré la présidence, et de M. de Boury, son infatigable collaborateur, et de tous ceux qui ont travaillé à la belle fête qu'ils ont provoquée et accomplie.

Mais ce millénaire, ce souvenir d'un grand événement dans les annales de la France et de la chrétienté, serait-il parvenu jusqu'à nous, si les patriotes et les savants n'en avaient pas recherché l'histoire dans les profondeurs du passé. J'ai qualité pour honorer aujourd'hui tous les savants qui se sont appliqués, depuis un demi siècle surtout, à éclairer notre histoire par des travaux mémorables.

Je rappelle avec orgueil le nom des amis de ma jeunesse : Auguste Le Prévost, Léopold Delisle, Jules Lair, Depping, de Beaurepaire, et puisque je vis encore j'offre mes hommages reconnaissants aux témoins et aux acteurs de notre fête du Millénaire : à Prentout, si impartial et si savant ; à Monod, Georges Dubosc, Loth, Mgr Fuzet ; à mes confrères de la Société du Vexin, Joseph Depoin, Germain Lefèvre-Pontalis, et au dernier venu dans les mêlées de la science, à mon compatriote de Gasny, Albert-Petit, qui vient, à la veille de notre réunion, d'étudier magistralement le traité de Saint-Clair-sur-Epte et de publier une histoire de la Normandie, à laquelle vous souhaiterez avec moi un succès populaire.

Hommages à vous, et de tout cœur, merci. Vous avez répondu par vos travaux à l'enthousiasme du vieux Dudon de Saint-Quentin, lorsqu'il prédit le rôle qu'allait jouer dans le monde, au profit de la France pacifiée et rajeunie, la race remuante et avisée qu'elle s'est annexée. Mais cette race, la France ne tardera pas à l'absorber et la Normandie française gagnera la bataille de l'histoire.

Après un dernier toast de M. Salles, le cortège se reforma pour aller, musique en tête, procéder à l'inauguration de la plaque commémorative, qui est apposée à l'extrémité du pont de l'Epte, sur la maison limitrophe, en territoire normand.

Digitized by Google

On trouvera le texte de l'inscription dans le rapport de M. Etienne Deville.

Une estrade était dressée tout auprès; les autorités y prirent place, et, après l'exécution de la *Marseillaise* par les Sociétés musicales, M. Louis Passy prononça le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,
MES CHERS COMPATRIOTES,
MES CHERS CONFRÈRES,
MES CHERS AMIS,

Le moment est solennel. Vivez dans le présent et regardez cette plaque de marbre : le souvenir du passé s'offre à vos regards. Vivez dans le passé et que vos imaginations évoquent la scène qui s'est déroulée sur les bords de l'Epte. Le roi Charles le Simple est arrivé escorté par Robert, comte de Paris, et par les seigneurs français. Rollon arrive par la route de Rouen, l'archevêque de Rouen, Franco ou Viton l'accompagne, c'est le négociateur, c'est l'ambassadeur, c'est l'orateur; les conditions du traité sont résolues d'avance. Charles consent à céder à Rollon, le chef des Normands qui occupent la Seine, une partie de la Normandie, depuis l'Epte jusqu'à la mer, sous la réserve de sa suzeraineté.

Suivant l'usage de ces temps, comme gage de paix, Dudon raconte que Charles offrit à Rollon en mariage sa fille Gisèle, et comme elle était grande et agréable, dit-il, Rollon l'accepta. On a voulu supprimer Gisèle. Je la maintiens et je la salue. Elle orne le paysage. D'autre part, Rollon devient chrétien, l'archevêque de Rouen lui donnera le baptême et Robert, comte de Paris, sera son parrain. La cérémonie du baptême sera l'occasion de larges donations aux églises, aux abbayes et aux compagnons du chef victorieux. La paix est faite.

Voilà ce que l'on appelle le traité de Saint-Clair-sur-Epte; voici l'acte que mille ans ont consacré et qui vous permet d'acclamer avec moi la fusion des hommes du Nord et des hommes de la Neustrie. Vive la Normandie! Mais n'oublions pas que, dans trois cents ans, le roi Philippe-Auguste prendra Gisors et réunira la Normandie à la France. Vive la Normandie ! Vive la France !

Digitized by Google

Puis M. Salles commenta les derniers mots de la plaque : *Aux Ancêtres, les Normands reconnaissants*, en exaltant une dernière fois les hauts faits des grands Normands d'autrefois, et déclara faire remise de la plaque à la garde de M. le maire de Saint-Clair.

Enfin un descendant à la trente et unième génération de Rollon, M. Finnbogason, professeur de philosophie à Reykiawik (Islande) déclama dans la langue de son pays, la langue des anciens vikings, une ode en l'honneur de Rollon et de la Normandie, dont quelqu'un donna immédiatement la traduction.

Pressée par l'heure en raison des difficultés de communication, notre délégation dut alors songer au retour, en regrettant toutefois de ne pouvoir prendre part à l'excursion que firent de nombreux promeneurs aux ruines de la forteresse de Château-sur-Epte. Ce pèlerinage archéologique, qui fut pour notre savant collègue, M. Louis Régnier, l'occasion d'une causerie des plus intéressantes sur les origines et les développements de l'ancienne place forte, termina dignement cette journée mémorable.

Digitized by Google

LE MILLÉNAIRE DE NORMANDIE

911-1911

SAINT-CLAIR-SUR-EPTE,

PARIS, ROUEN

PAR M. ETIENNE DEVILLE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Je n'aurais jamais pensé prendre la parole en une telle circonstance ; le soin de vous entretenir du Millénaire appartenait à une personne plus autorisée que moi.

Mais, puisque ce soin m'a été confié, puisque vous l'avez voulu ainsi, je ne reculerai point devant cette flatteuse obligation ; seulement je réclamerai votre indulgence en échange du désir que j'ai de ne pas parler d'une manière trop indigne de vous.

Le Millénaire de la Normandie était attendu ; les populations, longuement préparées, le désiraient avec enthousiasme, et la date mémorable du millénaire du traité de Saint-Clair-sur-Epte fut accueilli avec une allégresse qui prouve que les Normands du XXe siècle sont restés profondément attachés à tout le passé de gloire si magnifiquement inauguré par les Normands du Xe !

Sa Grandeur Mgr Touchet, évêque d'Orléans, un normand de Normandie a, dans un discours d'une rare éloquence, prononcé dans la métropole de Rouen le

Digitized by Google

panégyrique de la Normandie[1]. Pages sublimes qui interprètent parfaitement les sentiments de tous : culte du souvenir, des grandeurs, des malheurs, des peines, des gloires et des espérances de notre province qui fut pour nous tous la robuste nourrice dont nos lèvres ont pressé les mamelles : *Normannia nutrix!* Pages toutes remplies de sentiments nobles et généreux, d'évocations gracieuses et grandioses tout à la fois, de tableaux saisissants, largement ébauchés, avec une sûreté et une précision qui en accentuent davantage les reliefs puissants malgré leur apparente simplicité. Pages émouvantes, dignes de servir de prélude à la grandiose manifestation que toute la Normandie préparait alors.

Il appartenait à l'épiscopat normand de rappeler à notre génération les glorieux souvenirs de dix siècles d'histoire, il n'a pas failli à sa tâche. Nous avons, sur le Millénaire normand, trois lettres pastorales qui prouvent que l'Eglise, elle aussi, se souvient : celle de Mgr Frédéric Fuzet, archevêque de Rouen et primat de Normandie[2]; celle de Mgr Thomas-Paul-Henri Lemonnier, évêque de Bayeux et de Lisieux[3]; celle de Mgr Philippe Meunier, évêque d'Evreux[4].

Le thème exposé est à peu près le même : passé chrétien de la province, rôle capital de l'Eglise lors de la fondation du duché, puissance civilisatrice du christianisme.

[1] Le Panégyrique de la Normandie par l'évêque d'Orléans à la cathédrale de Rouen. Dimanche 28 mai. (*Journal de Rouen* du 29 mai 1911.)

[2] 12 mars 1911, n° 72 de la série des actes archiépiscopaux, *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*, 25 mars 1911.

[3] 28 mai 1911, n° 28 des actes épiscopaux.

[4] 2 février 1911, n° 143 des actes épiscopaux. *Semaine religieuse du diocèse d'Evreux*, 25 février 1911, p. 42 et suiv. et tirage à part in-8.

Digitized by Google

Dans sa lettre pastorale, Mgr Meunier a retracé, en des pages éloquentes, toute l'histoire politique et religieuse de notre province, pages glorieuses que vous connaissez tous, et que le successeur de saint Taurin a évoquées avec une majestueuse simplicité.

On sait qu'il se fit en Normandie un grand travail de christianisation au XIe siècle ; des églises rurales furent fondées partout jusque dans les plus humbles villages, et le mot si connu de Raoul Glaber :

« ... *rejecta vetustate, passim candidam ecclesiarum vestem indueret*[1] »

est surtout vrai pour notre province qui secoua les derniers débris de ses ruines et se couvrit d'un blanc manteau d'églises !

« Il y a mille ans, clament toutes les voix de la science,
« de l'éloquence et du patriotisme, que les Normands
« entrèrent dans la nationalité française, que la contrée
« qu'ils avaient conquise sur nos rois revint à la patrie,
« qu'ils infusèrent au sang français un sang actif et
« généreux et qu'ils mirent sur le front de notre mère
« toutes les couronnes que peuvent donner, durant
« mille ans, le génie, le talent, la valeur, l'honneur,
« l'art, la sainteté. [2]»

La Normandie tout entière a répondu à l'appel des Comités organisés en vue de donner tout l'éclat possible à ces fêtes mémorables et, non seulement les Normands de Normandie se sont levés, mais encore tous ceux que les nécessités de l'existence ont exilés loin de la mère patrie :

[1] Rod. Glabri *Historiar.* lib. III, cap. III, p. 62. édit. M. Prou
[2] Mgr Meunier, *loc. cit.*

Digitized by Google

Normands de Laval, Normands de Bordeaux, Normands de Tunis[1], et beaucoup d'autres sans doute dont les témoignages ne nous sont pas parvenus, mais qui se sont pourtant associés aux fêtes de notre millénaire !

Le caractère hardi et aventureux des Normands fut une fois de plus reconnu et acclamé. Lors du Congrès de Rouen, un membre de l'Université de Wisconsins (Etats-Unis), M. Hjalmar Rued Holand, apporta une curieuse pierre, qui figura quelques jours au musée d'art normand organisé dans l'ancienne église Saint-Laurent. Cette pierre portait une légende, laquelle témoigne de l'audace des Scandinaves partis jadis à la découverte de terres nouvelles sur leurs fragiles drakars ! C'était un morceau de granit d'un mètre de haut, propriété de la Société d'histoire du Minnesota, portant une inscription dont voici la traduction :

8 Goths, 22 Norvégiens partis du Vincland en exploration dans l'Ouest lointain. Nous avons campé à deux sknies (une journée de marche) au nord de cette pierre. Nous avons pêché un jour et sommes rentrés au camp. Nous y avons trouvé dix hommes rouges de sang et morts. A. V. M. (Ave Virgo Maria) préservez-nous du mal. Nous avons dix hommes à la mer gardant notre navire à 41 jours de cette île. An 1362.

Christophe Colomb ne devait naître que 75 ans plus tard et découvrir l'Amérique en 1492 !

Je sais que le témoignage de cette inscription a été contesté, le savant Montélius a même rejeté l'authenticité de cette pierre runique, pour des raisons d'épigraphie qu'il a développées et qui ont elles-mêmes été com-

[1] *Bulletin des Normands de Paris*, 2e année, n° 6, p. 126.

Digitized by Google

battues. Quoi qu'il en soit, ce monument ne reste pas sans signification, il confirme ce que nous savions déjà de l'audace des hommes du Nord. Sa découverte, en une telle circonstance, ne pouvait passer inaperçue, j'ai tenu à la consigner en tête de mon travail.

J'éprouve maintenant quelque embarras pour vous parler de tout ce qui a été fait à propos du Millénaire ; je redoute une confusion à laquelle je vais pourtant essayer de me soustraire. Partout en Normandie, assurément, il en fut question, mais les manifestations les plus éclatantes devaient se produire aux endroits désignés d'avance par le souvenir, l'intensité de la vie, la perpétuité de la race : Saint-Clair-sur-Epte, Paris, Rouen ! Saint-Clair fut en quelque sorte le berceau de la Normandie ; Paris, capitale de la France, devait attirer les Normands ; Rouen, métropole de la province, les retenir et les y ramener.

Puisque c'est au front que se posent les couronnes, pour une fois la capitale française cèdera le pas à la capitale normande, la bienséance n'en sera nullement offensée !

* * *

Le dimanche 28 mai de l'an 1911, dans le cadre particulièrement pittoresque de la riante vallée de l'Epte, se déroula la première partie des fêtes du Millénaire. Pour la circonstance, la coquette cité avait orné ses rues d'arbustes et de guirlandes, de banderolles de bienvenue, d'oriflammes blasonnées des léopards de Normandie s'alliant pacifiquement aux pavillons français, suédois, norvégiens et anglais.

Digitized by Google

A l'issue du banquet qui réunit, près des ruines du Château de Charles le Simple, plus de 500 normands, des discours furent prononcés successivement par MM. Dubus, maire de Saint-Clair ; Malathiré, adjoint au maire de Rouen ; Guesnier, député de Mantes ; Louis Passy, le doyen des historiens normands et Salles, président des Normands de Paris lequel, dans un discours plein d'humour et plusieurs fois interrompu par les bravos de l'assistance, se fit l'interprète de tous et traduisit, en des termes pleins d'à-propos, les sentiments de tous les Normands réunis en ces fraternelles agapes !

L'après-midi, près du pont sous lequel l'Epte coule paisiblement, fut inaugurée la plaque commémorative offerte par la Société historique de Pontoise et du Vexin, et qui porte sur son marbre l'inscription suivante :

911

A SAINT-CLAIR-SUR-EPTE
FUT CONCLU LE TRAITÉ
QUI ÉTABLIT EN FRANCE
ROLLON ET LES NORMANDS
AUX ANCÊTRES
LES NORMANDS RECONNAISSANTS

1911

Après les discours, un grand nombre de personnes présentes se rendirent en excursion à Château-sur-Epte, au vieux donjon bâti en Normandie par Guillaume le Roux et reconstruit au XIIe siècle par Louis le Jeune. Là, au milieu de ces ruines imposantes, notre confrère, M. Louis Régnier, dont nous apprécions tous la cons-

Digitized by Google

ciencieuse érudition, raconta, en une causerie des plus intéressantes, les origines et les développements de la forteresse dont les ruines, robustes encore, avaient, en cette journée, arboré l'étendard normand.

Des communications, en vue d'une séance solennelle à la mairie de Saint-Clair — et qui n'eut pas lieu faute de temps — avaient été préparées par MM. J. Depoin et Germain Lefèvre-Pontalis. Elles furent lues deux jours plus tard à l'assemblée générale de la Société du Vexin, à Pontoise. L'une avait trait aux *Compagnes de Rollon;* l'autre était relative aux *Normands à Saint-Clair.*

M. Depoin, avec toute l'autorité et la compétence qui caractérisent ses travaux, fit preuve d'une sagacité qui nous a valu une étude très attrayante sur des points d'histoire assez obscurs. C'est ainsi qu'il a successivement envisagé les unions à la danoise ; la longévité de Rollon ; la biographie de Gisèle, le mariage de Frérone, l'objet du diplôme de 907, regardé par l'auteur, non comme un contrat de mariage, mais comme une libéralité en *augment de dot*, puisque, d'après lui, Charles le Simple aurait épousé Frérone dès 893. Il ne m'appartient pas de développer ici l'argumentation de M. Depoin : elle est de nature à piquer la curiosité des historiens normands, sinon à la satisfaire; je me contente de l'indiquer.

M. Lefèvre-Pontalis, lui, s'est placé à un point de vue plus spécial : ce sont les Normands de la Seine qui l'ont retenu. Il s'est efforcé de présenter quelques vues rapides sur leur apparition et leur séjour sur les bords du fleuve qui sert de frontière latérale au Vexin, ainsi que sur les conditions où jadis ils fixèrent les destinées de la patrie nouvelle qu'ils étaient venus fonder dans la

Digitized by Google

Neustrie gallo-romaine. La communication de M. Lefèvre-Pontalis nous ramène à la question d'Oscellus qui passionnera, quelques jours plus tard, les érudits du Congrès de Rouen. Suivant la démonstration de M. Jules Lair et le récit de M. Ferdinand Lot, l'auteur est de ceux qui adoptent Jeufosse comme centre du cantonnement des Scandinaves entre les années 852 et 862. Comme ce n'est, après tout, qu'une partie accessoire de son récit, il ne s'y arrête pas outre mesure, et continue l'étude des textes relatifs aux actes des Normands de la Seine jusqu'à cette date de 911 où tout était sans doute prêt, tout était mûr pour une solution pacifique et satisfaisante [1].

Quelques jours plus tard, le jeudi 8 juin, les chanteurs norvégiens, ayant à leur tête MM. Haldor Larsen et Iver Holter, étaient reçus à leur tour à la petite gare de Bordeaux-Saint-Clair, par M. Dubus, entouré de son Conseil municipal. A l'entrée de la ville, passé le pont qui sépare la Normandie de l'Ile-de-France, ces hôtes furent accueillis par un essaim de jeunes normandes qui, il y a mille ans, auraient fui éperdues, à l'approche des Normands, dont elles venaient pourtant saluer aujourd'hui la venue.

Ce fut dans la vieille église, dont les cloches sonnaient à toute volée, et qui avait revêtu, pour la circonstance, une parure d'arbustes et de fleurs, que se déroula la cérémonie. Tous avaient rivalisé d'enthousiasme à la nouvelle de cette manifestation : municipalité, clergé, habitants. A l'issue de la cérémonie religieuse, on procéda à l'inauguration de la plaque commémorative,

[1] Voir *Journal de Rouen* du 30 juin 1911, et *La Société historique du Vexin et le Millénaire normand*. Pontoise, 1911, in-8° de 62 pages.

Digitized by Google

donnée par les Norvégiens; elle porte l'inscription suivante :

DIEX AIE

L'AN • 911 • DU • CHRIST, •
AUX • RIVES • DE • L'EPTE, • EN •
NEUSTRIE • FRANKE,-LE • IARL •
NORVÉGIEN • ROLF + LE • MAR-
CHEUR, • FIT • AVEC • LE • ROY • KARL • LA •
PREMIÈRE • ENTENTE • CORDI-
ALE, • ET • FONDA • LA • DUCHÉ • DE •
NORMANDYE ⁝ L'AN • 1911 • LA • LIG-
NÉE • DU • DUC • ROLLON • REGNE •
SUR • LES • PEUPLES • DE • L'EURO-
PE • CHRÉTIENNE ⁝ LA • LOI • NOR-
MANDE • ÉTEND • SON • BIENFAIT •
SUR • LE • MONDE • EN • PAIX •

LE « HANDELSSTANDENS SANGFORENING » DE • KRISTIANIA • NORVEGE

« LE • SOUVENIR NORMAND » GRONSETH • KRISTIANIA

L'enthousiasme fut tel à Saint-Clair que les noms des rues et places furent changés et reçurent des appellations qui évoquent les grands noms des fondateurs de notre province.

Dans une plaquette publiée à l'occasion des fêtes, M. Germain Lefèvre-Pontalis[1] a évoqué les circonstances et les acteurs de ce traité fameux, en même temps que les vigoureux bénéficiaires, les rudes hommes du Nord que la terre française, en ce jour,

[1] *La Naissance de la Normandie*. Paris, 1911, in-12.

Digitized by Google

réussit à s'adjoindre comme les plus jeunes et les plus entreprenants de ses fils.

* * *

Les Normands de Paris n'ont pas non plus oublié le Millénaire. Ceux qui n'avaient pu se rendre dans l'antique capitale du duché étaient unis de cœur à leurs frères. Le samedi 10 juin, ils se pressaient nombreux dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence du vice-recteur de l'Université de Paris, notre compatriote M. Liard, lequel, dans un éloquent discours, rappela les conditions historiques de la conclusion du traité de Saint-Clair et développa les raisons pour lesquelles il était nécessaire d'en commémorer la conclusion. « Au cours de ces dix siècles, dit-il, et pendant « qu'elle formait un duché vassal, et pendant que son « sort fut lié à celui de la monarchie anglaise, et après « qu'elle eut été réunie à la couronne de France, la Nor- « mandie fut toujours une terre féconde en hommes.

« *Magna parens frugum, Normannia tellus,*
« *Facta virum !*

« Elle eut des héros dans presque tous les ordres de « l'action et de la pensée, des conquérants et des fonda- « teurs d'empires, des navigateurs et des explorateurs, « des constructeurs d'églises, des constructeurs de lois, « des constructeurs d'usines, des poètes hautains, des « conteurs narquois, un tragique sublime, des roman- « ciers magnifiques, des orateurs grandiloquents, des « historiens exacts, des savants synthétiques, des « sculpteurs émouvants, des céramistes délicats, des

Digitized by Google

« musiciens souriants, de tout ou à peu près en abon-
« dance et à beaux exemplaires... »

Après avoir applaudi comme il le convenait le président des Normands de Paris, M. Salles, la parole fut donnée à M. Paul Toutain (Jean Revel) qui prononça un magistral « panégyrique de la Normandie » évoquant cette vie millénaire qui prend tout de suite et sans effort de narration les allures d'une épopée. Puis M. Georg Brandès, le célèbre professeur de Copenhague, vint rappeler ce que la Normandie et la France doivent aux peuples du Nord.

Après cette cérémonie, le Comité du Millénaire, les Sociétés normandes et tous les délégués étrangers se rendirent à l'Hôtel de Ville où ils furent reçus par M. Félix Roussel, président du conseil municipal, les membres du bureau, le Préfet de la Seine et le Préfet de police.

Le soir, un gala fut donné dans la salle des fêtes du Trocadéro par le Comité parisien du Millénaire. Le programme fut entièrement composé d'œuvres normandes et scandinaves interprétées par des artistes de l'Opéra et de la Comédie-Française.

Le lendemain dimanche, les Sociétés normandes se rendirent à l'Observatoire pour rendre hommage à la mémoire d'Urbain Le Verrier, le célèbre astronome, né à Saint-Lô, le 11 mars 1811 ; coïncidence singulièrement heureuse qui réunissait en une même solennité le millénaire de la Normandie et le centenaire de notre illustre compatriote qui succéda, en 1855, à Arago, comme directeur de l'Observatoire. M. Levatois, secrétaire du Comité parisien, a prononcé l'éloge de Le Verrier en un discours très éloquent et très documenté.

Digitized by Google

Un hommage à Corneille était aussi de circonstance; sa statue, qui se dresse maintenant à l'ombre de la coupole élevée par Soufflot, vit se presser autour d'elle la foule des Normands pour entendre un poème de M. Levaillant et la page classique : l'éloge de Corneille par Racine.

Le soir, un banquet qu'on dit avoir été de mille couverts — chiffre tout indiqué pour un millénaire — réunit tous les Normands sous la présidence de M. Lhomer Gouin, premier ministre d'Etat de Québec, remplaçant M. Liard. Là se retrouvèrent les représentants de l'Islande, de la Norvège, du Danemarck, de la Suède, de l'Angleterre et du Canada. Ce fut le dernier acte de cette grande manifestation organisée par les Normands de la capitale pour commémorer les dix siècles du glorieux passé de la Normandie !

* * *

Dans l'écrin de nos vieilles cités, Rouen est un incomparable joyau. C'est une de ces nobles villes qui s'élèvent, par l'éclat de leur passé, au-dessus de la position que la centralisation moderne leur a faite. Comment ne pas l'admirer, cette ville si poétique, si remplie de mystère, où les souvenirs du passé voisinent avec la dévorante activité du présent, et les bruyantes usines avec les cathédrales gothiques pleines de silence.

Quelle féerique apparition que cette grise cité hérissée de tours et de flèches, couchée nonchalammant le long du fleuve vaporeux dans l'enceinte verdoyante des collines !

Dans cet incomparable cadre, une vie intellectuelle se

Digitized by Google

dégage; si Rouen ne rivalise pas avec sa sœur universitaire du Calvados, les études y sont en honneur. Littérature, sciences, arts, histoire, archéologie y sont représentées par des sociétés florissantes dont le zèle incessant se manifeste par des publications très appréciées des lettrés. La *Société de l'Histoire de Normandie* et l'*Académie de Rouen* suffiraient à elles seules à justifier la vieille réputation que le chanoine poète, André de Chaligny de Plaine, traduisait ainsi :

Ante alias omnes aras academia Phoebi
Exidit illa tua Sequana nata sinu... [1]

Rouen avait revêtu sa parure de fête : partout des fleurs, de la verdure, des pavillons multicolores, des décorations qui témoignèrent, non seulement du bon goût, mais de l'enthousiasme unanime, qui tenait à éclipser, par le luxe de ses fêtes, les souvenirs anciens de maintes réjouissances dont les textes nous ont conservé les pittoresques détails. Le résultat a couronné l'effort et, jamais peut-être, la vieille capitale normande ne se vit plus ornée, plus embrasée que pendant cette grande semaine.

C'était surtout le soir que le coup d'œil devenait féerique ; les constructions si pittoresques de ses rues, noyées dans une demi-obscurité, resplendissaient tout à coup sous les feux de multiples cristaux subitement rendus incandescents.

Rue de la République, inondée de feux multicolores, travées électriques soutenant des festons rouges avec, à leurs extrémités, des pendentifs verts et jaunes. Dans

[1] Paris. Bibl. Sainte-Geneviève. Ms. 2417, fol. 17 v°.

Digitized by Google

les rues des Carmes et Beauvoisine, illumination de couleur orange : on passait sous une voûte dorée. Rue Grand-Pont, c'était une profusion d'électricité et de fleurs lumineuses ; rue Saint-Lô, ces fleurs couraient d'un mât à l'autre en courbes élégantes au-dessus de la chaussée. Les moyens usités jadis ne furent pas dédaignés : rue Ganterie, la décoration était dessinée à l'aide des verres blancs d'autrefois et de gros ballons rouges ; rue Boudin, ensemble modeste mais charmant où des arceaux de lanternes japonaises se balançaient au-dessus des massifs de verdure qui mettaient un peu de fraîcheur dans ce coin de la ville. La rue Jeanne-d'Arc, avec sa pente régulière, était splendide : les écussons, aux léopards de Normandie ou aux armes de la ville, flamboyaient, surmontés de pots à feu rouges accostés de flammes électriques. La rue de la Grosse Horloge surtout semblait recueillir les suffrages : c'était une voûte lumineuse, rutilante, un dôme éclatant sous lequel la foule s'exclamait d'admiration. Il faudrait tout citer, tout noter, jusqu'à ces façades lumineuses où l'arrangement témoignait d'une heureuse inspiration. J'oubliais les ponts Boieldieu et Corneille dont l'ossature était enveloppée d'un réseau flamboyant qui embrasait de pourpre et d'or les eaux calmes du fleuve.

Le génie inventif des organisateurs ne s'était pas arrêté là. Il existe à Rouen une merveille d'architecture à la silhouette pittoresque et grandiose, un monument isolé dont la richesse décorative excite l'admiration, je veux dire l'incomparable église Saint-Ouen. Grâce à un procédé qui ne manquera pas d'être utilisé par la suite, la basilique apparaissait éclairée, du pied au faîte, d'une lumière rouge qui faisait ressortir toutes les beautés architec-

Digitized by Google

turales de l'édifice. A intervalles réguliers, le monument s'embrasait subitement et une exclamation de surprise et d'admiration s'échappait de toutes les poitrines. Entre ces intervalles, l'intérieur de l'église était à son tour illuminé par des foyers électriques. Les verrières, avec les nervures des ogives, les tonalités variées de leurs nappes coloriées, apparaissaient alors dans toute leur élégance, leur finesse et leur éclat. Il y avait loin des antiques illuminations dont le *Journal de Rouen* nous a retracé l'historique [1] à la merveilleuse application, prototype de projections lumineuses, qui couvrit d'une pourpre éclatante le monumental reliquaire pendant les fêtes du Millénaire !

La joie et l'entrain se traduisirent par des fêtes improvisées, que je ne saurais omettre. Les Normands d'aujourd'hui ont conservé les us d'autrefois et l'on sait que l'opérette française a ses origines lointaines dans les Vaux de Vire d'Olivier Basselin.

A l'ombre de la cathédrale, le cabaret du *Pommier fleuri* dressait son échafaud. Les airs de Gautier Garguille y avaient été remplacés par une fantaisiste pochade du revuiste rouennais Charles Vaumousse. Des « noceux » du pays de Caux sont attablés devant les pichets de cidre et, pendant des heures, chaque convive « pousse sa chanson ». Le poète sut condenser dans un simple livret les œuvres les plus exquises de la chanson française que tous peuvent entendre : les *Dentelles de l'Orne*, *Ma Normandie*, le *Carillonneur*, le *Galant éconduit*, sans oublier la « Marche chez Nicolet » qui obtint un franc succès.

[1] H. de La Brandière, *Les illuminations de Saint-Ouen*. (*Journal de Rouen*, 5 juin 1911.)

Digitized by Google

Sur la place des Carmes était le *Moulin de Godicharville*, dont le meunier et la meunière roucoulaient le *Pied qui r'mue* et des couplets fleurant bon les pommes. Et la jolie piécette de Jacques d'Hébertot, la *Terre qui chante*, qui charmait tant les étrangers! Agréables évocations qui ne sont plus elles-mêmes que des souvenirs déjà lointains!

Dans la cour d'Albane, contre la cathédrale, on avait organisé des représentations de mystères. On sait quelle fut la vogue de ces spectacles populaires qui se déroulaient habituellement aux portes des cathédrales et que remplacèrent, au XVe siècle, les Jeux ou Miracles. Plus heureux que les Rouennais des XVe et XVIe siècles auxquels des auteurs, plus riches en bonne volonté qu'en talent, faisaient entendre des mystères d'un mérite littéraire assez mince mais d'une longueur exagérée, ceux du XXe eurent à écouter l'œuvre d'un littérateur havrais dont la réputation est bien établie, M. de La Villehervé.

« *Le Mystère de Monsieur saint Romain et de la Gargouille touchant le salut de Rouen en Normandie* » était inédit. Il nous retrace la lutte de saint Romain contre Pied de Mouche, un suppôt de Satan, lequel arme le bras d'un jaloux, Tortubras, et l'amène à tuer la gente Mirette, fiancée au beau Gilles Gillot. La Gargouille, monstre infernal, né de la rivière, vient en même temps désoler les campagnes. Saint Romain, évêque de Rouen, ranime Mirette; Tortubras poussé par elle délivre Rouen de la Gargouille et rachète ainsi son âme.

Le second mystère, celui de « *Saint Nicolas et des trois belles filles qu'il sauva du péché* », avait été représenté une seule fois, en 1905, dans la forêt de Montgeon

Digitized by Google

près du Havre. C'est l'histoire de trois belles filles Claude, Claudie et Claudette qui sont aimées de trois beaux garçons mais traitées assez rudement par leur père Gaudemain qui, finalement, les chasse de sa maison. Le diable s'efforce alors de les perdre, mais saint Nicolas vient à leur secours et les dote si bien qu'elles épouseront leurs amis, et Gaudemain, honteux de sa faute, se fait pardonner et s'humilie dans l'espoir du pardon divin.

Deux havrais, MM. Maurice Sandret et Voolet ont encadré d'une partition musicale ces deux œuvres de leur compatriote, tout en leur conservant leur caractère archaïque et naïf. On ne pouvait rêver d'un décor plus beau et plus approprié à cette reconstitution artistique que cet admirable coin de la cour d'Albane.

Je ne parle des représentations de *Gringoire*, cette spirituelle fantaisie de Théodore de Banville, que pour constater, une fois de plus, combien l'imagination de deux brillants écrivains : Victor Hugo et l'auteur dont je viens de citer le nom, ont faussé la réelle physionomie d'un poète dont un récent historien[1] a essayé de préciser le véritable portrait, moral sinon physique. L'examen des titres conservés dans le chartrier d'Harcourt a permis à M. Oulmont de restituer à la Normandie « un des hommes les plus intéressants de notre littérature antérieure à la Renaissance, » suivant le témoignage de M. Faguet. Gringore, que tous les historiens, sauf l'abbé De La Rue, revendiquaient pour la Lorraine, nous appartient donc bien ; il était normand, normand de Falaise, les

[1] Charles Oulmont. *La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance. Pierre Gringore.* Paris, 1911, in-8.

Digitized by Google

assertions de M. Oulmont sont concluantes. C'est donc un nom de plus que nous pouvons inscrire au catalogue, si riche d'auteurs, de notre histoire littéraire normande !

Les Norvégiens, Suédois, Danois, avaient répondu à l'invitation que leur avait adressée la ville de Rouen ; nombreux, ils étaient venus, l'esprit plein de souvenirs, les mains pleines de cadeaux.

A l'issue d'un dîner offert à l'hôtel d'Angleterre, le 7 juin, en l'honneur de M. le Maire de Rouen, M. le Sénateur Trygger, conseiller de la Cour suprême de justice de Suède, s'exprimait ainsi : « Nos vœux les plus « cordiaux suivront toujours la Normandie et Rouen sa « capitale. Nous avons la ferme conviction que votre « chemin vers des goûts de plus en plus élevés sera « toujours celui de la vertu et de l'honneur civiques. « Dans les hourras que je vais proposer à mes amis de « pousser en votre honneur, vous voudrez bien trouver « l'expression des vœux chaleureux et sincères que « nous formons pour le bonheur et la prospérité de la « douce France, de la Normandie et de Rouen... »

Le lendemain jeudi, le maire de Rouen recevait, dans la grande salle du Conseil municipal, ses amphitryons de la veille qui, voulant laisser un témoignage durable de leur visite, offrirent à la ville un tableau peint par l'un d'eux, « tableau — dit M. le Sénateur Trygger, pré- « sident de la délégation suédoise — peint par l'un des « membres de notre délégation, par un peintre suédois « qui a consacré la plus grande et la meilleure partie de « son œuvre à faire connaître parmi ses compatriotes « comme parmi les Français et les étrangers, la beauté « de votre province, son aspect et ses usages caracté-

Digitized by Google

« ristiques, par maint côté si semblables aux nôtres,
« M. Auguste Hagborg... »

Le tableau offert est peint dans une note grise, sobre, saisissante ; il représente l'enterrement d'un paysan de la Manche, et l'artiste a fixé cette scène, qui se déroule sous un ciel bas et chargé de pluie, au moment où les frères de charité sortent le cercueil de la maison. La critique avait fort loué cette toile lorsqu'elle fut exposée dans un des derniers salons parisiens.

Je ne puis énumérer toutes les adresses, tous les télégrammes qui furent expédiés à la municipalité de Rouen ; je ne citerai que celle des Norvégiens d'Amérique, remise par M. Olaf Ray, écrite sur parchemin et accompagnée d'une planche représentant, dans un cartouche surmonté d'un écusson tricolore, un drakar voguant sur une mer agitée. Ce drakar, ne l'avons-nous pas vu dans les eaux de la Seine, monté par des Norvégiens du xxe siècle. Vous vous souvenez en effet de l'odyssée de ces cinq jeunes étudiants norvégiens qui, partis d'Aalesund le 20 mai, arrivèrent heureusement à Rouen le 8 juin, ayant effectué leur longue traversée sur un aussi fragile esquif et n'ayant usé que de simples moyens : voiles et rames. Leurs noms méritent d'être retenus, ce furent MM. Bonsak, Gronning, Eng, Fleischer et Gierlow.

La Société des Normands, Forbundet de Christiania, a envoyé la monumentale pierre runique érigée au jardin des Plantes et sur laquelle, suivant les paroles du docteur Gade, « est taillé le nom de Gange-Rolf, Rolf le « Marcheur qui à vous, Normands du Sud, comme à « nous, Normands du Nord, symbolise le mieux notre « commune origine. Nous avons fait l'inscription dans « la même langue et avec les mêmes runes que vos

Digitized by Google

« ancêtres ont apportées de leur pays il y a mille ans,
« nous avons ainsi pensé rattacher le présent au passé... »

Les Norvégiens qui prirent part aux fêtes du Millénaire étaient accompagnés des 57 chanteurs de la célèbre chorale de la Fédération du commerce de Christiania, sous l'habile direction de leur chef M. Holter. Ils se firent entendre plusieurs fois à la grande satisfaction des Normands. Le 4 juin, au pied de la statue de Rollon, dans le jardin de Saint-Ouen, ils chantèrent le Diex aie ! au milieu du silence attentif de l'auditoire. Une seconde fois, ce fut au théâtre des Arts, le 6 juin, à l'occasion d'une soirée organisée par le Comité du rachat de la maison natale de Corneille. Le même jour, dans l'après-midi, ils se rendirent à la cathédrale, pour répondre à l'invitation de l'archevêque et, bien que la cérémonie n'eût pas été annoncée, une foule nombreuse se trouvait réunie dans la vaste nef de la primatiale. Reçus au grand portail par MM. les abbés Caulle, vicaire général, Tamiggi, sous-intendant de la cathédrale et Bourdon, que Mgr Fuzet avait spécialement désignés, les officiers du croiseur Frithjof, alors en rade de Rouen, ayant à leur tête le commandant Rolfsen, accompagné du colonel norvégien Angell, les chanteurs, dirigés par MM. Haldor Lansen et Holter, se rendirent d'abord au tombeau de Rollon où ils déposèrent, en s'inclinant tous, une couronne en cuivre doré composée de feuilles de laurier et de chêne entrelacées, avec rubans aux couleurs normandes. Puis, gagnant le chœur, à l'ombre des grands piliers encore ornés des bannières et des splendides tapisseries qui avaient été exposées en l'honneur des fêtes de Jeanne d'Arc, ils chantèrent l'une des poésies populaires de leur pays, d'une haute inspiration reli-

Digitized by Google

gieuse et d'un rythme impressionnant : le *Grand essaim blanc* d'Evard Grieg, dont voici la traduction :

Quel est ce grand essaim blanc
Semblable à mille montagnes couvertes de neige
Et entourées de grands bois
Et qui, devant le trône, agite des palmes ?
Quels sont-ils ?

C'est la troupe des héros
Qui, purifiés par le sang de l'Agneau,
Se sont dégagés de l'étreinte du Mauvais
Et sont entrés dans la gloire des cieux.
Maintenant, ils offrent le sacrifice divin
Dans d'incessants transports d'allégresse
Et leur chœur monte là
Où Dieu demeure parmi le chant des anges.

La sublime mélodie se perdit sous les hautes voûtes, au frissonnement muet des pavillons, portée par d'invisibles ailes, jusqu'à ce que le silence du saint lieu rappelât aux auditeurs charmés que le souffle inspiré d'un artiste avait passé, et que l'écho des voix qui l'avaient si bien interprété s'était, comme l'encens, élevé jusqu'au trône divin évoqué par le poète. Ce fut la seule manifestation — officieuse bien entendu — dont la vieille cathédrale fut le théâtre pendant cette semaine du Millénaire !

Le cortège historique qui clôtura, par sa magnificence et son faste, les fêtes populaires du Millénaire ne saurait être omis. Les Normands de tous les âges ont toujours été très friands de ces parades pseudo-historiques. L'histoire de Rouen en particulier nous en offrirait de bien curieux exemples s'il m'était permis de soulever le voile du passé, mais je suis strictement limité et je reste dans le cadre que mon sujet m'impose. Ce fut un véri-

Digitized by Google

table régal des yeux et de la pensée, favorisé par un soleil qui faisait scintiller les cuirasses des armures et irradiait d'une lueur nouvelle toute cette vivante évocation de la Normandie des ducs. C'étaient Rollon et sa suite, Guillaume Longue-Epée, Richard Ier, Richard II, Robert le Magnifique, Guillaume le Conquérant entouré de ses vaillants vassaux : Eustache de Boulogne, Robert de Montgommery, Taillefer et l'évêque-guerrier Odon de Conteville, évêque de Bayeux, « tous bien borgiasement accoustrés, qui estoient chose belle et singulière à veoir » pour me servir de l'expression d'un vieux manuscrit[1].

A leur suite, les Normands de Sicile, ces fils de Tancrède de Hauteville dont l'historien Geoffroy Malaterra nous a raconté la glorieuse épopée. Enfin les Normands des croisades.

La deuxième partie, consacrée aux arts et industries de la Normandie, n'était pas moins curieuse. Les imagiers, huchiers, ivoiriers, évoluaient dans un somptueux décor emprunté à l'art du xve siècle. L'architecture normande était symbolisée par la Merveille du Mont-Saint-Michel, qui détachait sa fine silhouette sur la foule bigarrée et les maisons pavoisées. Les faïenciers, entourés de leurs radieuses productions dont la renommée s'étend par delà les mers, offraient aux regards émerveillés tout ce que les Abaquesne, les Poterat et autres artisans ont conçu de plus beau dans l'art qu'ils illustrèrent ; sur leur char figuraient les pièces les plus marquantes du Rouen rayonnant, du Rouen à la corne, interprétées avec un souci de perfection qui fait honneur aux artistes

[1] Bibl. nat. Ms. fr. 5749, fol. 4 vo.

Digitized by Google

décorateurs chargés de leur exécution. Les dentellières d'Alençon, d'Argentan et de Bayeux s'abritaient sous les frêles colonnes engazées du temple de Trianon. J'en passe...

Le mardi 6 juin s'ouvrait, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, le Congrès du Millénaire, sous la présidence de M. Liard, vice-recteur de l'Université de Paris. M. Leblond, maire de Rouen, prononça une allocution de bienvenue et M. Valin, président du Congrès, fit l'éloge du recteur qui présidait la séance. En une page vibrante, M. Liard retraça le passé et fit ressortir la part prise par la Normandie dans les lettres, les sciences et les arts.

Nous avons tous regretté de ne pas voir au fauteuil de la présidence un savant auquel eût été dévolu, par droit de naissance et par droit de labeur, l'honneur de présider ce Congrès : Léopold Delisle !

Un an à peine nous séparait de sa mort, et M. Liard tint à rendre publiquement hommage à la mémoire de celui qui ne cessa pas d'être un historien de la Normandie, et ce fut aux applaudissements de l'auditoire, qu'il plaça sous l'invocation de sa mémoire ce Congrès du Millénaire de Normandie !

Histoire des origines, période ducale, la Normandie au moyen âge et même des questions d'histoire moderne y furent étudiées. Quelques points spéciaux furent élucidés avec compétence par des spécialistes qui y apportèrent tout leur savoir ; d'autres furent simplement esquissés, problèmes posés dont la solution n'est pas encore trouvée mais qui le sera quelque jour, lorsque de nouvelles découvertes viendront éclairer quelques points demeurés encore obscurs.

Digitized by Google

Il serait prématuré de vouloir juger l'ensemble des travaux de ce Congrès ; il faut attendre la publication des mémoires présentés pour pouvoir en parler en connaissance de cause, une simple audition ne suffit pas. De prime abord, on ne peut que se louer de l'effort tenté et réalisé, et remercier tous ceux qui ont répondu à l'appel du Comité en apportant leur part de labeur, faisceau lumineux qui demeurera assurément le meilleur témoignage des Normands du xxe siècle envers leurs ancêtres dix fois séculaires.

Je voudrais pouvoir vous détailler tous ces travaux, vous en faire apprécier la diversité et le mérite ; malheureusement, mon cadre s'y oppose et je craindrais qu'une longue énumération de noms et de titres ne vous paraisse trop fastidieuse. Ceci ressort du domaine de la bibliographie et, d'ailleurs, ce travail a déjà été fait. Les travaux du Congrès ont été résumés et présentés sous un certain jour par M. l'abbé Sévestre, dans ses « Notes de Bibliographie normande[1] ». Il a non seulement rappelé et groupé méthodiquement les travaux présentés, mais encore les mandements et discours, ouvrages, brochures, articles de revues et de journaux avec un soin et une précision qui me dispensent d'un travail analogue.

Pourtant, vous me permettrez d'insister sur la part prise par notre département qui fait toujours bonne figure dans les congrès et réunions savantes. Notre Société en particulier peut revendiquer une place honorable dans ce tournoi littéraire ; tous ceux dont je vais vous entretenir en font partie.

[1] *Quelques Notes de Bibliographie normande.* (*Revue catholique de Normandie*, t. XXI, 1911, pages 28-35, 103-111, 166-175.)

Digitized by Google

La Société libre de l'Eure avait délégué pour la représenter officiellement au Congrès quelques-uns de ses membres; je citerai tout spécialement M. l'abbé Guéry dont les travaux historiques sont connus et estimés et M. Louis Régnier, le savant archéologue dont nous apprécions tous la sûreté, le goût et la compétence dans l'étude et la description des monuments des siècles passés.

M. Émile Picot, membre de l'Institut, notre ancien Président, a communiqué deux documents qui ont été très remarqués : le contrat de mariage de Marie Corneille avec Félix du Buat de Bois-le-Comte et une lettre de Pierre Corneille relative à cette union. La première de ces pièces rectifie une erreur à propos de la date du mariage de la fille de l'auteur du Cid, qui eut lieu, non le 13 septembre 1661, comme l'ont répété les biographes, mais bien le 7 octobre de cette année. Quant à la lettre, elle est une très fière protestation de Pierre Corneille contre certaines informations faites par le futur beau-père sur la famille des Corneille postérieurement à la parole donnée. Il appartenait au savant auteur de la *Bibliographie cornélienne* de mettre en lumière ces deux pièces ; il l'a fait avec l'habituelle compétence que nous lui connaissons tous.

M. Beranger, dans un travail minutieux de classement, a étudié la numismatique à l'époque des ducs. Les documents font complètement défaut ; il fallait rechercher dans les chartes, dans les cartulaires, les mentions de monnaies en usage alors et les rapprocher des espèces connues conservées dans les collections. M. Beranger n'a pas reculé devant l'aridité du sujet et son travail, très consciencieusement élaboré, a été très remarqué par les numismates qui sauront gré à notre compatriote d'avoir

Digitized by Google

groupé et coordonné un monnayage dont les types, infiniment variés, semblaient défier toute classification.

Notre confrère M. Léon Coutil s'est occupé des armes et parures de style scandinave trouvées en Normandie et qui enrichissent les musées de Rouen et de Neufchâtel. Lui aussi a pris part à cette controverse, toujours pendante, le véritable emplacement d'Oscellus. D'accord avec M. de Vesly, contrairement à M. Jules Lair et à ceux qui l'ont suivi dans l'étude de cette délicate question, il reconnaît Oissel comme centre des opérations des Normands. L'étude de cette importante question de géographie normande, toujours profitable pour la science, finira peut-être enfin par trouver sa véritable solution. Il a en outre tiré de l'oubli deux artistes vernonnais du XVIIe siècle, le graveur Gabriel Pérelle (1620-1675) et le dessinateur Augustin Gosmond (1675-1755). Le premier grava, conjointement avec ses fils Adam et Nicolas, toutes les planches qu'on a rassemblées en deux corps d'ouvrages sous les titres de *Délices de Paris et de ses environs*, *Délices de Versailles et des maisons royales*. Le père était plus habile que ses fils; plusieurs de ses estampes sont d'un effet piquant, ses paysages de bon goût, pittoresques et variés, agrémentés de personnages d'une pointe spirituelle et légère. Augustin Gosmond, plus connu sous le nom de Gosmond de Vernon, fut un auteur spirituel qui traita fort heureusement l'allégorie; le *Mercure* a donné quelques détails sur ses travaux qui ne manquaient pas d'habileté et surtout d'ingéniosité dans la composition. Nous ne pouvons que remercier M. Coutil d'avoir si bien remis en lumière une page peu connue de notre histoire de l'art

Digitized by Google

au XVIIe siècle, époque encore bien pauvre de travaux, et sur laquelle il reste beaucoup à faire.

Je n'ai pas à faire ici l'éloge de notre infatigable compatriote et ami, M. l'abbé Ch. Guéry : vous le connaissez aussi bien et même mieux que moi ; ses travaux vous sont familiers et depuis longtemps vous avez apprécié sa consciencieuse érudition, son zèle inlassable et sa perspicacité toute normande. Il me suffira de vous rappeler le titre de sa communication, « Les œuvres satiriques du père Zacharie de Lisieux », pour que vous reconnaissiez la figure de ce prêtre exemplaire, de cet orateur estimé dont notre confrère a, ici même, finement analysé les œuvres et esquissé très heureusement le portrait[1].

Le savant historien de l'abbaye du Bec, le chanoine Porée, s'est fait l'interprète de tous les amateurs, de tous les archéologues, pour la protection des richesses artistiques, non seulement de la Normandie, mais de la France entière, sujet sur lequel une action générale s'impose. Nul autre que lui n'était plus autorisé à porter la parole sur ce thème qui lui est si familier et dont il nous a donné, à différentes reprises, des études qui restent les modèles du genre.

M. Veuclin, ce vétéran des Congrès, a extrait de ses cartons de curieuses données qui pourront servir de point de départ à celui qui voudra étudier les manufactures de dentelles établies, aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans un grand nombre de localités de la région rouennaise.

Enfin j'ai moi-même tenté de présenter, d'après le

[1] *Les œuvres satiriques du père Zacharie de Lisieux.* (*Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure*. VIe série, t. VIII, 1940) et tirage à part in-8 de 60 pages.

Digitized by Google

vieil historien de Saint-Evroul, Orderic Vital, que la *Société historique et archéologique de l'Orne* se propose de glorifier cette année, par un monument digne d'elle et de lui, le tableau littéraire et artistique de notre province au xie siècle. Architectes, lettrés, musiciens, poètes, copistes de manuscrits, miniaturistes, presque tous des religieux ou des ecclésiastiques, témoignent de ce que la Normandie doit au génie civilisateur de l'Eglise.

De la part prise par les savants étrangers au Congrès du Millénaire, il en est un qui mérite une mention toute spéciale : Oscar Montélius. L'éminent professeur suédois, dont les études ont surtout rapport à l'âge du bronze et aux débuts des civilisations, non seulement dans la Scandinavie et les pays du Nord, mais encore sur le bassin méditerranéen, en Egypte, à Mycènes et en Italie, n'est pas un inconnu pour nous : ses principaux ouvrages ayant été traduits en français par Salomon Reinach et Kraemer.

Dans la remarquable conférence qu'il fit le 10 juin dans la salle de Géographie de l'Hôtel des Sociétés savantes, où un grand nombre de congressistes étaient réunis, le savant archéologue suédois a traité la question de la *Civilisation scandinave avant les émigrations des Normands*, s'appuyant uniquement sur des monuments authentiques, en grande partie retrouvés par lui ; il a précisé et démontré que les Vikings ne furent point de misérables pirates, comme on le croit souvent, mais un peuple véritablement civilisé. Il a présenté et commenté une série d'objets : épées, objets de parure, pouvant être rapprochés de ceux étudiés par M. Coutil, et dans lesquels se manifeste la supériorité des arts scandinaves

Digitized by Google

qui sont, d'après M. Montélius, des monuments remontant à plusieurs siècles avant Jésus-Christ.

Pendant les intervalles laissés libres au cours des séances, deux excursions furent organisées. Le jeudi 8 juin, dans l'après-midi, les membres du Congrès, sous la conduite de M. de Vesly, l'érudit conservateur du musée d'antiquités, se rendirent à Saint-Martin-de-Boscherville, où ils visitèrent la remarquable église abbatiale de Saint-Georges et la très intéressante salle capitulaire, si connues des archéologues et si bien étudiées et décrites par M. A. Besnard [1].

En traversant la forêt de Roumare, M. de Vesly nous fit remarquer la place du vieux chêne, récemment incendié, où jadis Rollon suspendit ses bracelets. La légende des bracelets de Rollon est racontée par Guillaume de Jumièges et Benoit de Sainte-More [2]. Rollon, disent les historiens, avait su faire respecter les lois et une justice impartiale régnait dans le pays où il ne se commettait plus de crimes. C'est pourquoi le duc, chassant un jour dans la forêt, avait pu suspendre à un chêne ses bracelets d'or qui y étaient restés longtemps sans que personne osât s'en emparer [3].

Au retour, nous pûmes contempler, des hauteurs de Canteleu, un admirable coucher de soleil qui empourprait les tours et les flèches de Rouen, où nous rentrâmes après avoir passé par Croisset pour saluer ce qui reste de la propriété de Gustave Flaubert, l'immortel auteur de *Madame Bovary* et de *Salammbô*.

[1] A. Besnard. *Monographie de l'église et de l'abbaye Saint-Georges-de-Boscherville*. Paris, 1890, in-4.

[2] Guillaume de Jumièges, lib. II, cap. II. — *Chronique des Ducs de Normandie*, par Benoît, édit. Michel. (Coll. des *Doc. inéd.*, 1836, t. I, p. 340).

[3] Prevost. *Etude sur la forêt de Roumare*. Rouen, 1904, in-8, p. 40.

Digitized by Google

Le vendredi 10 juin, à midi, les congressistes prenaient place sur le « Boieldieu » qui devait, par la Seine, les conduire à la presqu'île Gémétique dont la végétation se distingue des champs voisins par une verdure plus sombre. Ce fut dans cet endroit qu'en 654 un seigneur nommé Philibert éleva une basilique sous l'invocation de saint Pierre et réunit alentour, dans une maison de retraite, un grand nombre de serviteurs de Dieu. Si les bâtiments claustraux sont maintenant au ras du sol, les deux églises, Saint-Pierre et Notre-Dame, dressent encore de notables parties de leurs murailles. Un jeune archéologue, M. Martin du Gard, a consacré à la vieille abbaye une étude archéologique[1] retraçant les vicissitudes de ses constructions et décrivant ce qui en reste avec une précieuse minutie pour la plus grande satisfaction des archéologues. Nous avons parcouru ces ruines fameuses, tant de fois immortalisées par le pinceau et le burin, ruines qui se dressent encore avec une majesté royale malgré les assauts que lui ont livrés l'impiété et la convoitise et qui, malgré les soins dont elles sont entourées, menacent toujours de s'écrouler, car, ainsi que l'a dit le poète, les ruines elles-mêmes périssent :

Etiam periere ruinae !

Pour commémorer dignement le Millénaire de Normandie, il convenait de reposer ses regards vers ce qui fut une gloire avant d'être aujourd'hui un refuge et une consolation ; vers le souvenir des grands faits accomplis par nos ancêtres ; vers la contemplation du milieu dans

[1] Roger Martin Du Gard. *L'abbaye de Jumièges. Etude archéologique des ruines.* Montdidier, 1909, in-8.

Digitized by Google

lequel nos pères ont grandi, vécu, aimé et souffert, des œuvres d'art qu'ils ont aimées, des meubles mêmes dont ils ont fait usage. Qui pourrait affirmer qu'en cherchant la raison de leur grandeur, les origines de leurs habitudes, les secrets de leurs préférences, là où nous n'étions attirés que par un intérêt de curiosité, nous ne serons pas retenus par le plaisir de trouver un enseignement et peut-être même un exemple ?

S'il en était ainsi, c'est à la Commission de l'Exposition rétrospective que nous serions redevables de l'occasion qui nous fut offerte de faire un profitable retour vers les belles choses du passé, d'élever nos cœurs par le respect des traditions perdues, de faire revivre dans notre souvenir la mémoire, non de tous, au moins de quelques-uns de ceux dont la vie est un titre de gloire pour la Normandie tout entière.

Je passerai assez rapidement sur l'exposition d'horticulture installée par la Société Centrale dans le palais de l'ancien archevêché et qui eut, en la circonstance, une importance inaccoutumée. Je ne puis qu'en louer l'organisation et l'aménagement, qui nous permit d'admirer la merveilleuse collection d'orchidées de M. le comte de Germiny, ainsi que les expositions florales et les arrangements habilement combinés et si bien présentés par des exposants dont la liste serait longue.

J'arrive maintenant aux manifestations artistiques qui s'épanouirent dans l'ancienne église Saint-Laurent, au musée et à la bibliothèque.

Les fêtes du Millénaire ont provoqué la création de la *Société du Vieux Rouen* qui, fondée vers la fin de 1910, a fait ses débuts officiels en organisant une des sections de l'Exposition rétrospective, qui fit revivre l'industrie

Digitized by Google

et le commerce de Rouen à la fin du XVIIIe et au commencement du dernier siècle. Dans l'église Saint-Laurent, monument élevé au XVe siècle par la piété populaire, destiné à entendre le murmure des prières et le chant des hymnes, détourné de sa destination primitive par la Révolution, on réunit, un peu hâtivement, les éléments d'un musée d'art normand où l'on remarquait des reproductions de cloches rouennaises, les moulages de portes provenant de sanctuaires scandinaves du XIIe siècle, qui rappellent les capricieuses productions de l'art arabe. Des moulages des clôtures renaissance des chapelles de notre cathédrale d'Évreux, des lutrins de fer ciselé, le délicieux retable de Fresles, des sarcophages gallo-romains trouvés dans l'église Saint-Gervais, des panneaux peints de la salle des Guises au château d'Eu, de vieilles statues provenant de la cathédrale, de jolies reproductions de dalles tumulaires et une charmante tête d'abbé de Jumièges attiraient les regards.

Je noterai encore les divers essais de reconstitution d'intérieurs d'artisans : épicier-mercier des campagnes normandes vendant les denrées ; dans un cadre Louis XV emprunté à l'un des magasins de la rue de la Faulx, une modiste débitait ses fins linons, ses chapeaux emplumés et ses bonnets de tissus ajourés conservant leur grâce sincère et discrète. Citons encore : le fragment d'escalier, ferronnerie du temps de Louis XVI, travail incomparable prêté par M. Marron ; une salle normande avec son escalier de bois ajouré, son vaisselier à la girafe, de 1827, d'un style si élégant dans sa sobriété de lignes ; de curieux costumes de 1830, confiés par Mme Delabarre. Dans un coin obscur se cachait un modeste squelette de bois, pièce fort rare, d'une anatomie remarquable, l'un

Digitized by Google

des deux exemplaires connus parmi ceux jadis exposés, le jour des morts, dans les sanctuaires normands.

Il convient de noter aussi le curieux essai d'ethnographie : sous les ais de maisons à la charpente apparente s'abritaient un pâtissier vendant des aguignettes et des gaufres moulées dans des gaufriers historiques; un potier, un tisserand encore pourvu du primitif métier Jacquard. Le vieux puits qui se voyait dans la cour était une résurrection de celui que connut Flaubert enfant à Déville. Une vieille enseigne, conservée au musée de Saint-Lô, annonçait l'officine d'un droguiste avec ses rayons et ses pots suggestifs et originaux.

Je ne saurais louer la décoration picturale empruntée à la tapisserie de Bayeux, non plus que ce simulacre d'arbre de Jessé, figuré par un pommier enserrant dans ses branches les écussons de toutes les régions conquises par les hommes du Nord. Tout cet appareil décoratif était hors de propos, mieux eût valu conserver aux murailles leur couleur naturelle que le temps avait revêtue d'une patine respectable.

Quoi qu'il en soit, cette heureuse tentative mérite les encouragements de ceux qui s'intéressent à nos anciennes industries ; il est permis d'espérer que ce musée de l'art normand ne s'en tiendra pas là ; la pensée qui a présidé à sa formation trouvera quelque jour son complet épanouissement lorsque les amateurs et les curieux songeront à l'enrichir de leurs dons. A l'issue de l'inauguration de ce musée, le 6 juin, M. Hesselberg, de l'Alliance française à Christiania, remit au maire de Rouen la représentation du drakar viking retrouvé à Godstag en 1881, à laquelle il joignit un exemplaire, spécialement imprimé sur parchemin à l'intention de la ville de Rouen,

Digitized by Google

de l'ouvrage consacré à cette pièce archéologique par M. Nicolaysen, l'éminent érudit norvégien. M. le docteur Fredrik Wallem, de l'Alliance française de Drammen, y joignit un exemplaire de l'ouvrage « La Broderie de l'église de Hollandet en Norvège », portant une dédicace signée des membres du Comité de Drammen, relatant les similitudes de style et de technique existant entre la vieille broderie norvégienne et la célèbre tapisserie de Bayeux. M. Hesselberg donna lecture de l'adresse de sympathie envoyée par l'Alliance française de Christiania, texte transcrit sur un parchemin richement enluminé qui restera déposé au musée d'art normand.

Sans cesse épurés, affinés par les exhibitions scientifiques, le goût public et la mode insatiable exigent une production continuelle. Il faut, dans un milieu économique instable, lutter contre la concurrence étrangère et varier à l'infini les procédés d'assimilation. C'est à ce besoin permanent de renouveau que répondent les expositions rétrospectives. Elles fournissent à l'ouvrier, à l'artiste des modèles innombrables dont la modernisation assure et protège notre avenir industriel.

L'exposition organisée au musée comprenait deux sections bien distinctes que nous allons parcourir, trop rapidement hélas, étant donné l'importance du sujet. Je commence par la Gravure. Le Comité des Expositions des Beaux-Arts avait réuni et groupé une rétrospective de la gravure en Normandie, largement ouverte à tous les artistes originaires de notre province. Le catalogue [1] publié à cette occasion permet de constater que 99 artistes y furent représentés par plus de 850 œuvres. Je me

[1] *Exposition rétrospective de gravure normande. Exposition de portraits normands.* Rouen, 1911, in-8 de 124 pages.

Digitized by Google

borne à relever les noms des artistes originaires de notre département : Bance, Bertinot, de Bonneville, Cassagne, Chaplin, Gonord, les Langlois, Lecarpentier, Normand, Pérelle, Ribot, Sarrabat, Vaucanu.

A côté de cet ensemble d'œuvres si diverses, le Comité avait eu l'heureuse inspiration de constituer une galerie normande de portraits gravés, prêtés pour la plupart par M. Edouard Pelay dont nous connaissons tous la merveilleuse et si riche collection. Bien que forcément incomplète, cette partie de l'exposition ne fut pas la moins admirée. J'y ai retrouvé avec plaisir des figures appartenant à notre département de l'Eure. C'étaient : l'anatomiste Auzoux ; le poète Isaac de Benserade ; l'aéronaute Jean-Pierre Blanchard, l'aïeul de l'aviation, auquel notre confrère M. Coutil a récemment consacré une si curieuse étude historique et iconographique[1] ; Mme Boralet de la Vallée, née Espérance Langlois ; le maréchal duc de Broglie ; l'actrice Suzanne Brohan ; l'ingénieur Brunel, auteur du grand tunnel sous la Tamise ; le conventionnel Buzot, dont la vie a été si consciencieusement retracée par notre confrère M. J. Hérissay[2] ; l'historien Canel ; le bailli Jacques François de Chambray, dont M. l'abbé Guéry a fait revivre la curieuse figure[3] ; le peintre Chaplin ; le chanteur Chéron ; le soldat Coquerel ; Marie Corneille, meunière au village de Tilly près Vernon, descendante du grand Corneille ; l'oculiste Jacques Daviel ; le marquis de Dreux-Brézé ; le peintre

[1] L. Coutil. *Jean-Pierre Blanchard* (1753-1809). *Biographie. Iconographie.* (*Recueil des Travaux de la Société libre de l'Eure*, VIe série, t. VIII, p. CXCIII-CCLXXIV) et tirage à part in-8 de 80 pages.

[2] *Un girondin, François Buzot, député de l'Eure à l'Assemblée constituante et à la Convention* (1760-1794). Paris, 1907, in-8.

[3] *Le Bailly de Chambray*. Evreux, 1904, in-8.

Digitized by Google

Joseph Duchesne ; Dupont de l'Eure ; le chansonnier Jacques Ferrand ; le physicien Fresnel ; le maître imprimeur Charles Hérissey ; les deux Langlois, Polyclès et Hyacinthe, ce dernier surtout, peintre, remarquable dessinateur et graveur, archéologue et historien ; Anne de la Vigne, auteur de nombreuses poésies ; l'avocat Jacques Le Pelletier ; Jean Le Prévôt de Beaumont, qui subit une captivité de vingt-deux ans pour avoir dénoncé le pacte de famine et dont M. le Mercier a raconté les malheurs [1] ; le graveur Lieutaud ; le conventionnel Robert Lindet ; le savant Lottin de Laval qui, bien qu'originaire d'Orbec, appartient à notre département puisqu'il y vécut longtemps, qu'il y est mort et qu'il y repose [2] ; le peintre graveur Odieuvre, dont M. l'abbé Guéry s'est fait l'historien [3] ; les peintres Nicolas Poussin et Ribot ; l'helléniste Adrien Turnèbe.

Retracer l'histoire de l'art de notre ancienne province, évoquer son passé dans les œuvres de ses maîtres, fut le but poursuivi par les organisateurs de l'Exposition où le goût éclairé de M. Gaston le Breton se manifesta une fois de plus. En dehors des fresquistes normands si peu connus de la curieuse chapelle Saint-Julien du Petit-Quevilly ou de la vieille église de Saint-Jean d'Abbetot, nos *primitifs* ont été surtout des enlumineurs et des miniaturistes. Au XVIe siècle, nous pouvons peut-être revendiquer l'immortelle famille des Dumonstier, dont les portraits sont si justement admirés et qui semblent originaires des environs de Rouen.

[1] E. Le Mercier. *Le Prévôt de Beaumont*. Bernay, 1888, in-8.

[2] E. Deville. *Lottin de Laval. Sa vie, son œuvre* (1810-1903). Paris, 1910, in-8.

[3] Abbé Ch. Guéry. *Michel Odieuvre peintre et marchand d'estampes* (1687-1756). Brionne, 1899, in-8.

Digitized by Google

Aussi l'Exposition s'ouvrait-elle avec le XVIIe siècle qui prouve que la Normandie tint dans les arts une place au moins égale à celle des lettres. Ce n'est pas sans une certaine émotion que je parcourus cette salle où je retrouvai le génie du Poussin, de Géricault et de Millet; le robuste talent de Restout; la vivacité de Deshays dans ses ébauches de grandes compositions religieuses; les dons d'élégance et de distinction de dessin de Tournières; les délicieuses harmonies colorées de Lemonnier; Lépine, le peintre des quais de Paris et de la Seine; Boudin, le peintre honfleurais des ciels légers et gris de notre estuaire.

On a reproché à cet ensemble de manquer précisément de caractéristique dans le choix des œuvres exposées; je comprends très bien cette critique, en théorie; mais en pratique, il ne faut pas oublier que les organisateurs n'ont pas toujours eu à leur disposition les pièces maîtresses qui auraient pu constituer un programme d'éléments primordiaux capable de satisfaire les critiques d'art. Il y avait aussi des lacunes, des oubliés; il ne faut pas juger sévèrement tout cela, bien des difficultés ont dû surgir, et il faut avant tout savoir gré aux organisateurs du résultat acquis.

Je me suis longuement arrêté devant ces vitrines qui offraient de remarquables spécimens de quelques-uns des arts industriels pratiqués autrefois dans les cités de notre belle province. En céramique, n'avons-nous pas cette faïence rouennaise qui restera sans contredit une des manifestations les plus éclatantes et les plus artistiques de l'art de la terre? La fabrique de Rouen, dont l'existence est constatée dès la première moitié du XVIe siècle, a eu une influence considérable sur la pro-

Digitized by Google

duction céramique française, et c'est à ce titre que le premier rang lui revient à bon droit dans une classification des faïences françaises des XVIIe et XVIIIe siècles. Nous connaissons tous ces carrelages émaillés fabriqués partout en Normandie et dont quelques basiliques et quelques manoirs du pays d'Auge conservent de si curieux spécimens ; ces épis de faîtage d'un style si décoratif dans leur hardiesse imposante, d'une fabrication si remarquable, sortis au XVIe siècle des fours du Pré d'Auge et de Manerbe et dont s'inspirent si heureusement, dans la décoration des pseudo-manoirs, nos modernes architectes.

Il y avait aussi de ces anciens bijoux normands qui retiennent l'attention des curieux, beaucoup plus par la belle ordonnance et la perfection de leur travail, que par la richesse des matières mises en œuvre. Les vieilles traditions qui les faisaient conserver dans les familles et transmettre religieusement de génération en génération sont tellement dédaignées aujourd'hui que l'industrie qui leur a donné naissance n'a même plus laissé de traces dans les localités où elle florissait autrefois.

Les admirables productions de l'industrie dieppoise étaient représentées par des pièces de premier ordre. Dieppe n'est pas seulement la ville des cartes et des cadrans-boussoles, elle est encore celle de l'ivoire, c'est-à-dire de l'industrie consistant à transformer en ingénieuses fantaisies, voire même en objets d'art, la matière précieuse fournie par les défenses de l'éléphant. Les ivoiriers de Dieppe nous ont laissé des crucifix, des bénitiers, des vierges, des figures et portraits en médaillons, des râpes à tabac, des coffrets, des navettes ajourées et

Digitized by Google

quantité d'autres objets décrits par l'historien de cette délicate industrie, M. Ambroise Milet[1].

Quant aux dentelles, qui ont fait aux siècles derniers la gloire d'Alençon, d'Argentan et de Bayeux, celles exposées ne le cédaient en rien aux plus jolies pièces reproduites dans le bel ouvrage que Mme Despierres a consacré à cet art éminemment féminin, l'« Histoire du Point d'Alençon[2] ».

Je ne puis tout citer, pourtant je ne puis omettre les armoires normandes qui, au XVIIIe siècle, furent décorées avec un véritable luxe de sculptures en relief et de brillantes ornementations. Cette salle de l'exposition rétrospective me fait songer à ces pittoresques intérieurs de jadis et je regrette davantage ces lits à colonnes fuselées, aux rideaux et à la gouttière à lambrequins en étoffe de siamoise ou de serge, si agréables de couleurs. Et le bahut, le rouet, la quenouille, souvent d'un travail exquis. L'industrie des rouettiers est à jamais perdue, leurs productions sont désormais du domaine de l'archéologie. A côté du rouet, quelques chaises à haut dossier tournées en boules ou en tores, un dressoir sur un corps de buffet mouluré, parfois sculpté, tout cela orné d'assiettes et de grands plats d'étain ou de faïences enluminées. Lorsque le bahut fut relégué et confiné dans les écuries où il servit de coffre à avoine, on le remplaça par des armoires constellées de sculptures souvent très fines, aux portes ornées de pentures de cuivre ou de fer poli découpées avec un certain art : c'était d'un grand effet et très décoratif.

[1] Ambroise Milet. *Anciennes industries scientifiques et artistiques dieppoises*. Dieppe, 1904, in-8. — *Ivoires et ivoiriers de Dieppe*. Paris, 1906, in-8.

[2] Mme G. Despierres. *Histoire du point d'Alençon*. Paris, 1886, in-8.

Digitized by Google

Ces bahuts, ces armoires se fabriquaient chez nous : à Conches, La Ferrière-sur-Risle, Verneuil. Lottin de Laval a fort bien discerné les styles usités par ces artisans sans histoire dont les productions, le plus souvent anonymes, ne permettent que des rapprochements et des comparaisons plus ou moins ingénieuses, mais combien éloquentes. Les curieux spécimens réunis à Rouen me faisaient songer à ceux admirés jadis à Courbépine ou dans la vallée d'Auge. Enfin je citerai encore les merveilleuses productions de l'ébénisterie des XVIIe e XVIIIe siècles où les bois les plus divers s'unissent à une marqueterie et à une cuivrerie très artistiques et très riches.

Une exposition d'un tout autre genre devait avoir lieu à la Bibliothèque. Pour des considérations d'ordre intérieur, l'ouverture en fut ajournée et ce ne fut que vers le milieu de juin que les bibliophiles, les amateurs et les savants purent admirer la merveilleuse collection réunie et présentée par l'érudit conservateur M. Loriquet. J'avoue n'avoir pu, à mon vif regret, jouir de ce remarquable ensemble ; aussi, grand est mon embarras de vous en entretenir, d'autant plus que bon nombre d'entre vous pourraient, beaucoup mieux que moi, en parler savamment. Vous me permettrez, en la circonstance, de faire appel au bon goût et à la compétence de M. Georges Dubosc, qui a consacré aux expositions rouennaises trois articles qui témoignent de sa sûreté de vue et de ses connaissances archéologiques et artistiques [1].

Dans la section diplomatique, on pouvait remarquer : les diplômes de Charles-le-Chauve pour l'église de Rouen

[1] Georges Dubosc. *Les Expositions d'art normand.* (*Journal de Rouen* des 18, 28 août et 7 septembre 1911.)

Digitized by Google

et l'abbaye de Jumièges ; le don de la terre de Hauville à la même abbaye, avec le seing de Guillaume le Conquérant ; les chartes octroyées par Robert le Diable et autres ducs normands dont les seings se détachent au bas des titres vénérables de l'abbaye de Jumièges. Du chartrier de la célèbre abbaye du Bec, quelques épaves pieusement recueillies par son savant historien, notre confrère le chanoine Porée : un fragment de la table des chapitres d'un cartulaire du XIIIe siècle et une Bulle du pape Clément III, donnée à Viterbe le 16 des calendes d'avril, XIIe siècle ; une charte de Henri II, roi d'Angleterre, accordant à l'abbaye des droits sur ses forêts de Rouvray et de Bord, conservée aux Archives de la Seine-Inférieure. Que de souvenirs firent-ils évoquer, ces parchemins jaunis qui restent les seuls témoins d'un passé si lointain ! Il y avait encore des cartulaires de Saint-Wandrille, de Saint-Georges de Boscherville, de Foucarmont, de Longueville ; la charte de privilège donnée à Rouen par Philippe-Auguste en 1207 ; la constitution municipale de 1321, donnée par le roi Philippe V ; la commission de François Ier donnée à l'amiral Bonnivet pour la fondation du port du Havre.

A côté de ces pièces capitales, comment ne pas citer une lettre de saint Louis à Eudes Rigaud ; les nombreuses pièces signées par les archevêques successifs de la métropole ; le testament de Georges d'Amboise ; le Registre des Rectories et le Matrologe de l'Université de Caen, sans oublier les nombreuses pièces relatives à notre grand tragique Pierre Corneille ?

Les manuscrits du moyen âge y furent nombreux : tout d'abord l'admirable collection de la Bibliothèque de Rouen, dans laquelle M. Loriquet put puiser pour cons-

Digitized by Google

tituer une série complète du XIe au XVIIIe siècle; et l'Evangéliaire du IXe siècle de la Bibliothèque d'Alençon; la Chronique de Fontenelle (XIe siècle) de la Bibliothèque du Havre et le fameux *De origine et processu artis musicae* (XIIIe siècle), de l'abbaye de Fécamp! Et ces Heures, dont l'ornementation si variée, si curieuse, si riche, ne permet pas de distinction! Et tant d'autres ouvrages précieux dont je regrette de ne pouvoir donner même l'énumération! Comme tout cela parle éloquemment en faveur de nos grandes abbayes normandes qui sauvèrent d'une destruction certaine la part la plus précieuse du patrimoine des générations qui avaient précédé le moyen âge. Tout le meilleur héritage du passé, l'héritage de l'esprit et du génie eût péri si leurs habitants n'avaient fidèlement, pieusement veillé sur lui, s'ils n'avaient multiplié par la copie les ouvrages des poètes et des philosophes, des historiens, des savants, des orateurs que l'antiquité expirante avait remis aux mains de l'Eglise, comme aux seules dignes de conserver à l'avenir ce dépôt sacré.

Avec quel empressement les amateurs d'incunables, de livres rares et précieux ne durent-ils pas accourir près de ces vitrines toutes remplies des antiques impressions rouennaises qui font honneur aux Martin Morin, Jean Lebourgeois, Jacques Le Forestier, Guillaume Gaullemier, Guillaume Le Talleur, Jean Mauditier, Pierre Violette, Robin Gaultier, Richard Goupil, Jean Petit, Martin Le Mégissier, Richard Lallemand, Raphaël et David Du Petit Val, Jean Osmont et David Ferrand, l'auteur de la *Muse normande*.

Les premiers monuments de la typographie des autres villes normandes complétaient ce merveilleux ensemble

Digitized by Google

qu'on ne reverra peut-être jamais : Alençon, Avranches, Caen, Coutances, Dieppe, Evreux, Falaise, Gaillon avec son *Mercure*, Le Havre, Lisieux, Neufchâtel, Vire. Je dois une mention spéciale aux trois volumes liturgiques de la bibliothèque du chanoine Porée : les deux premiers, à l'usage d'Evreux, sortent des presses d'Antoine Le Marié. Ce sont : un Processionnal de 1605[1] et un Bréviaire, partie d'hiver, 1617[2]. Le troisième volume est un rarissime tome du Bréviaire de l'abbaye du Bec, imprimé en 1550 par l'ordre du prieur Jacques Du Tot[3].

J'allais oublier ces éditions de nos vieux Coutumiers qui étalaient aux regards curieux leurs textes sentencieux et solennels d'archaïsme. Et le fameux *Livre des Fontaines de Rouen* de Jacques Le Lieur, avec sa pittoresque vue de 1521, qui viennent d'être fort habilement reproduits en fac-similé par les soins de M. le chanoine Sanson[4]. Et la série des reliures, depuis le *Livre d'ivoire* formé de deux dyptiques du VIIe siècle jusqu'aux chefs-d'œuvre des Le Gascon, Du Seuil, Vente, Pasdeloup, Derôme ! Je ne cite que pour mémoire les estampes, cartes, marques et poinçons d'orfèvres, sceaux, sans compter tout ce que j'oublie.

Enfin, pour terminer cette trop rapide énumération, je rappellerai la belle collection numismatique de notre confrère M. Beranger, qui comprenait plus de 700 nu-

[1] Chanoine Porée. *Les anciens livres liturgiques du diocese d'Evreux*. Evreux, 1904, in-8, n° 31, p. 40.

[2] Porée. *Loc. cit.* n° 16, p. 37.

[3] *Ibid.* n° 52, p. 43. Porée. *Histoire de l'abbaye du Bec*. Evreux, 1901, t. II, p. 447-449.

[4] *Le Livre enchaîné* ou *Livre des Fontaines de Rouen*. Manuscrit de la Bibl. de Rouen, 1524-1525, par Jacques Le Lieur, publié intégralement par Victor Sanson, chanoine d'honneur à la Métropole. Rouen, 1911, in-fol.

Digitized by Google

méros pour la seule période des ducs, soit plus de 2.800 pièces depuis l'époque gauloise. Monnaies, médailles, jetons, méreaux, toute l'histoire monétaire de notre province pendant les dix siècles que le Millénaire commémorait.

Que d'heureux résultats on peut attendre de ces Expositions ! Rien ne vaut ces grandes manifestations pour rectifier les opinions fausses mises en circulation par la passion, le paradoxe et le mauvais goût et pieusement recueillies par l'ignorance et la nonchalance du public. L'esprit de la population s'ouvre, ses yeux et son intelligence s'habituent à avoir commerce, pour ainsi dire, avec l'art, à considérer les œuvres avec plus d'attention, à en apprécier la valeur, à trouver une jouissance réelle dans la contemplation de ces objets. A côté de ces satisfactions si pures, d'un ordre si élevé, un résultat pratique d'une grande importance est obtenu : le goût des visiteurs se forme, se développe et s'affine : le point de vue technique est l'objet d'utiles remarques ; l'élite de la population ouvrière comme la population aisée subit l'intime influence des belles œuvres, et le salon et l'atelier profitent des enseignements que chacun recueille, sans y penser, s'imaginant ne faire autre chose que satisfaire sa curiosité.

Les fêtes officielles du Millénaire se terminèrent par la visite du Président de la République qui fut l'hôte de la ville de Rouen pendant deux jours : inaugurations, présentations, réceptions, banquets, dont le *Journal de Rouen* a longuement raconté tous les détails [1].

Les lettres et les arts nous ont laissé des monuments

[1] Voir les numéros des 24 et 25 juin 1911.

Digitized by Google

durables des fêtes inoubliables de ce Millénaire. Je ne citerai que le *Livre du Millénaire*, abondamment illustré, édité avec une certaine recherche, empruntant sa décoration aux anciens Missels du XIIIe siècle et à la tapisserie de Bayeux[1]. Le graveur J. Mérot a, dans une plaquette fort heureusement inspirée, métallisé en quelque sorte le souvenir du grand événement. D'un côté, il a représenté Rollon recevant la couronne ducale de Normandie en même temps que le roi Charles le Simple lui accorde la main de sa fille Gisèle ; au revers, la Normandie décorant de fleurs les armoiries de ses préfectures.

Mais il reste surtout le souvenir en nous, nous qui personnifions l'âme normande, et cette grande âme est immortelle. Nous venons de la voir revivre par cette éclatante manifestation de ce qu'elle a produit de beau et d'utile dans les siècles passés. Mais ce n'est point assez que cette grande âme vive, il faut que sa vie se manifeste au dehors sous des formes variées, fécondée par la lumière des lettres et des sciences, empruntant aux splendeurs de l'art un éclat qui ne laisse point périr dans son sein le feu sacré de l'enthousiasme. C'est le vœu que je tiens à honneur de former avant de terminer, heureux de penser que si ce vœu se réalisait, chacun pourrait puiser dans le souvenir de nos vieilles annales de gloire l'énergie et la volonté du progrès, et que les générations qui viendront après nous resteraient dignes de celles qui les ont précédées !

Matre pulchrâ, filia pulchrior !

Paris, décembre 1911.

[1] Cet ouvrage est classé sous la cote B 795 à la bibliothèque de la Société.

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION D'EXAMEN

PAR M. ALBERT DOUCERAIN, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ [1]

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la Société libre de l'Eure avait organisé en 1911 un concours historique sur un sujet intéressant le département de l'Eure, à l'exception de l'histoire littéraire.

Ce concours était le dixième depuis l'institution par M. Lucien Fouché, dans son testament du 24 mai 1888, du legs de dix mille francs dont les intérêts sont attribués tous les deux ans à la récompense du concours qui porte son nom.

En 1909, lors du concours d'archéologie, le prix n'avait pas été décerné, le jury n'ayant pas trouvé dans les manuscrits qui lui avaient été soumis un travail digne de la récompense promise et digne aussi

[1] La Commission du prix Lucien Fouché était composée de MM. Émile Picot, membre de l'Institut, Joseph L'Hopital, Geoffroy de Grandmaison, Robert Anchel et Albert Doucerain.

Digitized by Google

des précédents lauréats que la Société libre de l'Eure s'honore d'avoir récompensés.

En 1911, le jury fut plus heureux. Six manuscrits lui ont été soumis, de valeur inégale sans doute, mais qui témoignent encore de la vitalité des études historiques dans notre département.

Le manuscrit n° 3, qui portait pour titre : *Les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul à Bernay, de 1650 à 1908* s'est trouvé écarté de prime abord, comme ne répondant pas à cette condition du programme que les œuvres présentées devaient être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Ce manuscrit avait déjà été récompensé d'une médaille de vermeil à Serquigny, par la Société libre de l'Eure, en 1900. L'auteur avait bien essayé de le rajeunir en ajoutant à sa monographie un article paru en 1908, mais le jury n'a pas pensé que cette petite addition suffît pour donner au travail un caractère de nouveauté qui lui faisait défaut par ailleurs. Le même auteur avait en outre publié des parties de cette étude dans les *Semaines religieuses* des diocèses d'Évreux, de Lisieux (année 1903, nos 33 et 36) et de Coutances (année 1903, nos 29, 38 et 39.)

Le manuscrit n'était donc pas inédit et avait déjà été récompensé. Il ne pouvait être retenu.

Le manuscrit n° 1, relatif à la commune de *Giverville*, a certainement demandé des recherches patientes et une grosse somme de travail. C'est une succession de notes, de noms, de dates, dont on ne voit pas très nettement le lien, et l'auteur n'a pas su tirer parti des documents qu'il a vus. Il ne s'agit donc pas là à proprement parler de la monographie d'une commune, et les matériaux

Digitized by Google

amassés, l'auteur lui-même en convient dans son exposé, demanderaient à être remaniés pour servir de base à une étude ultérieure.

Les manuscrits nos 4 et 5, contenant, le premier une étude sur *Les Seigneurs de Bosnormand en Roumois*, le deuxième une étude sur *Les Barons des Essarts et la Fronde à Verneuil de 1648 à 1652*, témoignent d'une érudition beaucoup plus sûre et d'une méthode évidemment supérieure. Ces deux études ne sont pas sans mérites et la première surtout a demandé visiblement à son auteur un effort de recherches consciencieuses qu'il est regrettable de laisser sans récompense. Mais si la Commission du prix Lucien Fouché est toujours très désireuse de reconnaître la valeur intrinsèque d'un travail, elle demande aussi que ce travail s'applique à un sujet qui présente un peu plus d'intérêt pour l'histoire locale ou générale.

Les deux derniers manuscrits, le n° 2, relatif à l'histoire de *Saint Gaud, évêque d'Évreux dans la première moitié du VIIe siècle*, et le n° 6, consacré à une étude sur *Bonaparte et les habitants de l'Eure à l'époque du Consulat*, répondaient tous les deux à cette exigence et à ces *desiderata*.

La vie de saint Gaud, malgré l'histoire de Rouault, est encore presque inconnue.

L'auteur du mémoire n° 2 nous montre, un peu trop longuement peut-être, que les historiens qui se sont occupés de ce saint évêque ont laissé libre cours à leur imagination et que les détails qu'ils nous ont donnés sur sa vie sont tout à fait fabuleux.

Connaissant à merveille l'histoire religieuse des diocèses d'Évreux et de Coutances, le critique nous

Digitized by Google

présente toutes les rédactions de la légende et nous montre quelles amplifications les hagiographes y ont successivement apportées. Tout ce travail a dû exiger de longues et patientes recherches.

L'auteur a eu la bonne fortune de trouver à la fin d'un manuscrit du XIVe siècle que possède la Bibliothèque d'Évreux une rédaction de la légende qui est la source où ont puisé les hagiographes postérieurs. Il a réuni un ensemble de matériaux réellement imposant.

Ces matériaux ne nous apprennent rien de précis sur la vie de saint Gaud, qui restera toujours légendaire. Ils jettent pourtant quelque jour sur l'invention des reliques de l'évêque d'Évreux.

La partie la plus intéressante peut-être du mémoire est celle où est établie la date probable de l'épiscopat de saint Gaud. On ne peut le placer que dans la première moitié du VIIe siècle et l'ordre dans lequel sont ordinairement classés les évêques d'Évreux doit être modifié. C'est là un point important qui éclaire d'un jour nouveau une chronologie fort obscure.

En résumé, le mémoire sur saint Gaud est une œuvre d'érudition des plus sérieuses, présentant un intérêt certain pour notre histoire locale et méritant ainsi de retenir l'attention de la Commission d'examen.

L'auteur du mémoire sur *Bonaparte et les habitants de l'Eure à l'époque du Consulat* semble, lui aussi, avoir une grande habitude des travaux historiques. Il connaît dans les détails la période révolutionnaire et il a su grouper tous les faits qui se rapportaient au département de l'Eure lorsque le général Bonaparte s'empara du pouvoir.

Tous les personnages qui jouèrent un rôle à Évreux,

Digitized by Google

à Bernay, ou qui représentèrent le département dans les assemblées nationales, sont l'objet de notices fort bien faites. Parmi ces notices nous sommes heureux de souligner celle qui est consacrée à François Rever, curé de Conteville, député à l'Assemblée provinciale, puis député à l'Assemblée législative, l'un des fondateurs de la Société libre de l'Eure, et son premier président. L'ouvrage est d'une lecture facile et intéressante.

Nous ne croyons pas qu'il renferme beaucoup de faits inédits, mais y a-t-il encore beaucoup à glaner dans le champ des études révolutionnaires? L'auteur du *Bonaparte*, qui doit être connu par des travaux antérieurs, trouvera sans doute facilement un éditeur pour son nouveau livre. La Société libre de l'Eure se consolera ainsi de ne pouvoir publier dans son *Recueil* un travail qui lui aurait fait grand honneur.

La Commission se trouva fort embarrassée de choisir entre le *Saint Gaud* et le *Bonaparte*, et son embarras se traduisit par l'attribution *ex æquo* du prix Lucien Fouché à ces deux mémoires, entre lesquels elle le partagea. Elle fut heureuse de trouver ainsi l'occasion de publier dans le *Recueil* des travaux de la Société pour 1911 le mémoire sur saint Gaud, qui traitait d'un sujet moins accessible au grand public que l'histoire de Bonaparte au 18 brumaire.

Notre Société n'a-t-elle pas précisément pour but d'assurer la publication de certains travaux de vulgarisation historique, archéologique ou artistique, dont les auteurs, après avoir sacrifié déjà leur temps et leurs

Digitized by Google

peines, ne pourraient entreprendre la publication qu'en faisant eux-mêmes les frais de l'édition ? N'a-t-elle pas pour but d'encourager les œuvres d'érudition en les faisant éclore? La Société libre de l'Eure remercie donc tous les concurrents de son dernier concours historique, elle regrette de n'avoir pu les récompenser tous et elle leur donne rendez-vous pour les prochaines couronnes, quand ses lauriers refleuriront.

L'ouverture des enveloppes cachetées contenant le nom des auteurs des deux manuscrits récompensés a révélé que l'auteur du mémoire intitulé *Bonaparte et les habitants de l'Eure* était M. Maurice Collignon, publiciste à Louviers, et que l'auteur du mémoire sur *Saint Gaud* était M. l'abbé Mesnel, curé d'Heudreville-en-Lieuvin.

Digitized by Google

SAINT GAUD, ÉVÊQUE D'ÉVREUX

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU SEPTIÈME SIÈCLE

PAR M. L'ABBÉ J.-B. MESNEL, CURÉ D'HEUDREVILLE-EN-LIEUVIN,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Travail couronné par la Société libre de l'Eure en 1911
(prix Lucien Fouché).

Præstat in rebus gestis martyrum aliorumque sanctorum multa desiderari, quam, omni ex parte nutantia, plurima cumulari. Baronius, *Annal.* ad an. 307. 33.

PRÉFACE

A mes bienveillants lecteurs.

Saint Gaud, que j'ai l'honneur de présenter au public, est fort peu connu. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'après s'être démis de l'évêché d'Evreux, il est allé se faire ermite à Saint-Pair-sur-Mer [1] et que depuis le XIIe siècle ses reliques y sont en grande vénération ; on ne sait même pas en quel temps il a vécu ; le bréviaire d'Evreux en fait un évêque du Ve siècle, la *Bibliothèque hagiographique* des Bollandistes le met au VIIe et Mgr Duchesne, *Fastes épiscopaux*, prétend qu'il est impossible de lui assigner une date.

Aux personnes qui s'étonneraient de me voir étudier

[1] Canton de Granville (Manche).

Digitized by Google

un saint évêque de si petite notoriété, je répondrai que. Dieu m'ayant fait naître dans le diocèse d'Évreux et m'ayant ménagé de nombreux loisirs dans le ministère d'une petite paroisse de campagne, j'estime que je ne peux mieux les employer qu'à tâcher de faire quelque lumière sur les saints personnages qui, les premiers, ont honoré la foi du Christ parmi nous. Ils sont si peu et si mal connus.

Essayer de placer ces saints évêques dans le milieu où ils ont vécu, rendre à leur physionomie quelques-uns de ses traits bien authentiques, ou, si les documents font défaut pour cette restitution, comme dans le cas présent, mettre en lumière le culte dont le peuple chrétien honore leurs vertus, enfin, écarter de leur mémoire les pieuses fables dont on a voulu les envelopper, eux ou leurs reliques, est pour moi un acte de piété filiale.

Cette recherche de la vérité, en vue de rendre inattaquable la dévotion des fidèles pour nos saints et leurs restes vénérés, tel est le souci constant qui m'a soutenu et guidé dans ce travail. Je serai au comble de mes vœux si les amis de l'histoire me rendent le témoignage que j'ai avancé avec prudence dans une voie qui n'est point sans difficulté, et si le lecteur arrivé à la fin de ces pages ne regrette point les instants qu'il aura passés à les parcourir.

Il ne faudrait pas y chercher le récit de ces innombrables actes de vertu qui font le charme des Vies de nos saints des temps modernes. Je ne peux et ne veux mettre dans cette étude que ce que les contemporains nous ont laissé sur saint Gaud, sur son culte et sur ses reliques. J'ai la volonté bien arrêtée de bannir de mon

Digitized by Google

travail tout ce qui ne reposerait que sur l'imagination. Je sais bien qu'en procédant de la sorte je m'expose à m'entendre traiter de démolisseur. Après tout, est-ce un si grand mal de démolir le mensonge? Il ne me le semble pas. Je me fais une si haute idée de la Vie des saints! C'est dans ces Vies surtout que la vérité doit nous être sacrée. Affirmons ce que nous savons être vrai, donnons comme probable ce qui nous paraît tel, enfin, sachons laisser de côté ce qui est pure imagination, et ne craignons pas de le noter à l'occasion.

Dans cette étude, ce ne sera pas une petite besogne, car les modernes, Du Saussay (1637), l'Anonyme (1664), Rouault (1734), les bréviaires d'Evreux (fin du XVIIe siècle-1737-1857), de Coutances (1741), etc., etc, n'ont pas même tenté de rechercher ce que les anciens monuments pouvaient nous apprendre sur notre saint; ils ont préféré se copier en s'amplifiant, en se corrigeant au gré de leur imagination, comme de jeunes élèves auxquels on donne un thème à développer.

La légende de l'invention est le seul document ancien qui nous parle de saint Gaud. Or, jusqu'à présent, elle n'était connue que par un texte fortement interpolé, tiré d'un manuscrit que l'on conservait à Saint-Pair,[1] et inséré vers la fin du XVIIe siècle par Charles Guérin, chanoine d'Avranches, dans un recueil manuscrit qu'il intitula : *Acta ecclesiæ Abrincensis*. Ce texte a été publié, en 1892, par le chanoine Pigeon, dans la *Vie des saints du diocèse de Coutances et Avranches*[2].

Nous avons eu l'heureuse fortune de mettre la main sur une légende de l'invention de saint Gaud beaucoup plus

[1] Ce manuscrit est aujourd'hui perdu.

[2] T. I p. 87-96.

Digitized by Google

courte et de bien meilleure note que celle éditée par Pigeon. Je les donnerai toutes les deux en appendice, pour que le lecteur puisse juger par lui-même. Le texte que nous avons découvert a pour lui l'ancienneté ; il a été transcrit sur les derniers feuillets d'un bréviaire du XIVe siècle[1], il est d'une écriture assez négligée, pâlie, un peu postérieure au corps du volume et vraisemblablement de la fin du même siècle, il reproduit un manuscrit plus ancien, aujourd'hui perdu ; il devait être légèrement différent du bréviaire de Mathieu des Essarts, et, si nous ne nous faisons illusion, il aurait de grandes chances d'être une copie de la rédaction primitive du récit de l'invention.

C'est cette découverte qui a été pour moi l'occasion de m'occuper de saint Gaud. Je me suis mis à l'ouvrage, comptant en être quitte avec un commentaire de quelques pages, les matériaux sont venus plus abondants que je n'aurais osé l'espérer. Je dois plus particulièrement témoigner ma reconnaissance au vénérable M. Gombert, curé de Saint-Pair, qui a laissé à ma disposition, aussi longtemps que je l'ai désiré, les ouvrages presque introuvables de l'Anonyme de 1664 et de Rouault. Seuls, les travailleurs éloignés des bibliothèques publiques sauront apprécier le service qu'il m'a rendu. Je remercie également les amis dévoués de notre histoire locale qui m'ont procuré la *Series episcoporum* de Le Jau, les lettres de Rouault à Adam, curé de Saint-Thomas d'Evreux, la copie du manuscrit Chemin, les diverses pièces de la discussion entre le chanoine Pigeon et ses contradicteurs en 1893 et 1894.

Si l'on ajoute à ces ouvrages ceux que j'avais en ma

[1] Bibliothèque d'Evreux, fonds du Chapitre, n° 12.

Digitized by Google

possession, Pigeon, Du Saussay, Claude de Sainctes, Fortunat, nos vieux bréviaires, Tillemont, les *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne, on aura la liste à peu près complète des sources où l'on pouvait puiser.

Les historiens modernes de notre saint nous donnent sur sa vie les détails les plus précis, mais ils n'apportent jamais de références. Comme tant d'autres, j'avais été la dupe de leurs assertions aussi nettes que gratuites. En commençant, je dois le reconnaître, j'étais loin de soupçonner la mesure dans laquelle il me faudrait porter la faux dans le champ de mes devanciers ; je ne pouvais imaginer qu'il y aurait tant à élaguer dans leur œuvre.

Les quelques lignes consacrées à saint Gaud par Claude de Sainctes dans son bréviaire et une lettre du T. R. P. Poncelet, Bollandiste, m'ont ouvert les yeux.

En parcourant attentivement les ouvrages cités plus haut, j'ai pu constater comment, dans l'espace d'environ un siècle (1622-1737), les quelques notions sans date et très imprécises de la légende avaient fini, l'imagination des auteurs aidant, par fournir tout un volume de détails précis, circonstanciés et datés.

C'est ce que j'ai cru devoir exposer avant de m'occuper de l'invention, du culte, des lieux qui rappellent le souvenir du saint évêque et enfin de l'époque où il a vécu.

Je pourrais presque dire que là s'arrête mon travail personnel. L'invention de 1664, les diverses reconnaissances des reliques et les changements opérés à l'entour depuis ce temps sont connus par des documents authentiques. Il n'y a qu'à citer. Dans toute cette partie, le travail de l'auteur est et devait être aussi restreint que possible.

Digitized by Google

Nous avons cru, pour la commodité de plusieurs de nos lecteurs, devoir, au cours de l'ouvrage, traduire les documents latins. Nous donnons en appendice le texte original de ceux qui ont quelque importance et en note celui des moindres.

Sur ce, cher et désiré lecteur, puissiez-vous trouver, à parcourir ces pages, un peu du charme que j'ai éprouvé à les écrire, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'ennui vous gagne en les feuilletant, fermez le livre et plaignez-moi pour le chagrin que je vous aurai involontairement causé.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

1° Légende de l'invention de saint Gaud, IX leçons, sur les derniers folios d'un bréviaire du XIVe siècle (Bibl. d'Evreux, fonds du Chapitre, n° 12).

2° Légende de l'invention de saint Gaud, tirée des *Acta ecclesiæ Abrincensis*. Préliminaires, critique et traduction par le chan. PIGEON dans : *Vie des saints du diocèse de Coutances et Avranches*, I, 77-96. Avranches, Alf. Perrin, 1892.

3° Extrait du chartrier de Saint-Léger-de-Préaux, dans la *Neustria Pia* de DU MONSTIER. Rouen, 1663, in-folio.

4° A. LE PRÉVOST. *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, édit. L. Delisle et L. Passy, art. Baux-Sainte-Croix. Chartes de Mathieu des Essarts, de Philippe le Hardi et de saint Louis.

5° FORTUNAT. *Vie de saint Pair* (Bollandistes, t. II d'avril).

6° CLAUDE DE SAINCTES. *Bréviaire*, partie d'hiver, 1587. Bruxelles, Mus. Bolland. lib. liturg. B. 126.

7° LE JAU. *Series episcoporum Ebroïcensium*. Evreux, Le Marié, 1622.

8° DU SAUSSAY. *Martyrologium Gallicanum*. Paris, Cramoisy, 2 vol. in-fol., 1637.

9° *Abrégé de la vie et des miracles de sainct Gaude, évesque d'Evreux*. A Coustances (sans nom d'auteur), 1664. Nous l'appelons l'ANONYME.

10° BOUDON. *La dévotion aux neuf chœurs des anges*, 1667. — *Vie de saint Taurin*, 1694.

11° TOUSTAIN DE BILLY. *Histoire du diocèse de Coutances*, 3 vol. in-8. Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 1874, 1880, 1886.

12° LE BRASSEUR. *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, Paris, 1722, in-4.

Digitized by Google

13° L. Rouault. *Abrégé de la vie de saint Gaud, évesque d'Evreux, de saint Pair, évesque d'Avranches, de saint Scubilion, abbé, de saint Senier, aussi évêque* (sic) *d'Avranches et de saint Aroaste, prestre.* Paris, 1734, in-12.

14° Abbé Guéry. *Huit lettres inédites de M. Rouault, curé de Saint-Pair, à M. Adam, curé de Saint-Thomas d'Evreux.* Evreux, imprim. de l'Eure, 1903, in-8.

15° Mgr de Rochechouart. *Breviarium Ebroïcense.* Paris, 4 vol. in-12, 1737.

16° Mgr de Matignon. *Breviarium Constantiense.* Paris, 4 vol. in-8, 1741.

17° *Proprium Ebroïcense.* Evreux, Cornemillot, 1858.

18° Chemin. *Saint Gaud, évêque, l'an 460.* Copie prise sur le manuscrit Bonnin par l'abbé A. de Bouclon.

19° *Gallia Christiana*, t. XI. Provincia Rothomagensis.

20° Tardif (Ad. et J.) *Saint-Pair-sur-la-Mer et les saints vénérés dans l'église de cette paroisse.* Rennes, 1888, in-12.

21° Gombert. *Notice sur saint Gaud*, dans la *Revue cath. de Coutances*, 20 et 27 janvier 1893.

22° Pigeon. *Observations critiques*, dans le *Bulletin du diocèse de Coutances*, 7 avril et *Rev. cath.*, 28 avril, 7 et 12 mai 1893.

23° Gombert. *Réponse aux observations critiques*, in-8, 15 p. Extrait de la même Revue.

24° Pigeon. *Nouvelles observations critiques.*

25° Gombert. *Deuxième réponse aux observations critiques.* Avranches, Alf. Perrin, in-8, 16 p., 1894.

26° Duchesne. *Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II. Paris, Fontemoing, 1900.

27° Tillemont. 1° *Remarques sur le bréviaire d'Evreux*, Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. n° 1332. — 2° *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XVI.

Etc., etc.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Comment, de 1622 à 1737, l'on a créé une légende de saint Gaud, en l'absence de tout document pouvant l'appuyer.

Saint Gaud fut longtemps délaissé par les faiseurs de légendes : le moyen âge, pourtant si fécond en ce genre de productions, n'a rien tenté. En revanche, ceux qui, au XVIIe et au XVIIIe siècles, se flattaient de faire revivre le passé ont libéralement inventé sur son compte les détails les plus vraisemblables ; à les lire, on se plaindrait presque d'être trop bien renseigné ; le cher saint n'a rien perdu pour attendre.

Les anciens bréviaires manuscrits indiquaient les leçons du commun pour la fête de saint Gaud[1], c'était l'usage général. On trouvait cependant dans quelques rares exemplaires[2], comme leçons, la légende de l'invention de 1131.

Lorsqu'en 1586 Claude de Sainctes, pour se conformer aux décisions du concile de Rouen, entreprit la correction du bréviaire d'Evreux et plus particulièrement des légendes des saints, il mit, le premier, des leçons propres à la fête de saint Gaud ; encore n'y a-t-il que les

[1] Bibl. nat. F. L. 1270, et Nouv. acq. 388. Bibl. d'Evroux n° 12, fonds du Chapitre, n° 117, fonds de Lyre, etc.

[2] Brév. de Mathieu des Essarts (év. d'Evreux 1299-1310) aujourd'hui perdu Brév. cité ci-dessus (Bibl. d'Evreux n° 12), mais à la fin sur des feuillets restés en blanc et d'une écriture postérieure.

Digitized by Google

quelques lignes de la première leçon qui aient trait à l'histoire du saint évêque. Nous serons d'autant plus heureux de les citer qu'elles renferment tout ce que le moyen âge nous a laissé sur sa vie et sur son épiscopat [1].

« On ne sait de saint Gaud, évêque d'Evreux, que ce qui se lit dans les anciens bréviaires manuscrits. Après avoir abandonné l'épiscopat, il se fit ermite et se bâtit un petit oratoire près du cimetière de Saint-Pair-sur-Mer, au pays de Coutances ; il y fut enseveli et quelques siècles plus tard on y retrouva son corps [2]. »

Cette mention si honnête dans le bréviaire ébroïcien eut une bien courte durée, car, dès 1605, lorsque Duperron chargea Le Jau d'adapter le bréviaire romain aux usages de l'Eglise d'Evreux, on éleva la fête au rite double de seconde classe, mais en même temps l'on reprit les leçons du commun.

Ce même Le Jau devenu vieux donna en 1622 une liste des évêques d'Evreux avec dates et notices historiques [3].

Il est le premier à donner la série *Taurin, Gaud, Mauruse*, série qui a fait fortune auprès des érudits venus après lui. Je la retrouve dans la *Gallia christiana* de Claude Robert [4], dans celle de Sainte-Marthe [5]. Du

[1] *Breviarium Ebroïcense*. Museum Boll. libr. liturg. B 126, partie d'hiver seulement. *Sanctorale* fol. 37.

[2] « De sancto Gaudo Ebroïcensi episcopo nihil legitur nisi quod in antiquis breviariis manuscriptis habetur : ipsum, relicto episcopatu, vitam eremiticam egisse in humili colle, exstructo parvo monasterio, juxta cœmeterium Sancti Paterni supra mare, in pago Constantio, ibique sepultum, post aliquot sæcula inventum fuisse ejus corpus. »

[3] *Series episcoporum Ebroïcensium*. Evreux, Le Marié, 1622.

[4] 1626. p. 320.

[5] 1656. T. II, fol. 571 v°.

Digitized by Google

Saussay suit la même liste dans son *Martyrologe français*[1], les *Acta sanctorum* reproduisent sa notice[2]. L'Anonyme de 1644, Rouault (*Abrégé de la vie de saint Gaud*)[3], les bréviaires d'Evreux (1737), de Coutances (1741), Chemin, Chassant, etc., etc., font de même.

Ce n'est pourtant pas les raisons que cet auteur donne à l'appui de sa liste qui ont pu lui valoir un tel succès. Ce serait à croire que les opinions, elles aussi, ont leur destinée. Il est nécessaire de noter soigneusement la source : « Molanus dans ses additions au Martyrologe d'Usuard annonce la fête de saint Gaud en ces termes : 31 janvier, à Evreux, fête du bienheureux Gaud, évêque de cette ville. Quand a-t-il vécu, quelles furent ses vertus ? Jusqu'à présent nous l'ignorons[4] »

Puis, détail assez curieux, Le Jau rétablit, en faisant des emprunts un peu plus longs à la légende, la leçon qu'il avait effacée du bréviaire : « Nous savons d'après l'histoire manuscrite de l'invention du corps de ce saint, invention qui eut lieu sous Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, Richard de Brinx (lire Bruère) étant évêque de Coutances, qu'après avoir abandonné l'épiscopat, il fit profession de la vie érémitique dans le Cotentin, qu'il y mourut, qu'il fut enterré dens la paroisse de Saint-Pair-sur-Mer. Voici ce que nous lisons dans ce manuscrit après le récit de l'invention : « Ils restèrent longtemps à se demander les uns aux autres ce que ces

[1] T. I, p. 85-86 (1637).

[2] T. II, jan. 1643. T. III, édit. de 1866.

[3] Paris, 1734.

[4] De anniversaria ejus solemnitate ita Molanus in addit. ad Martyrologium Usuardi : Prid. Kal. Feb. « Civitate Ebroïcensi, beati Gaudi ejusdem urbis episcopi. » *Quo tempore vero sederit, qualisve fuerit? Huc usque incompertum nobis est.* Le Jau. *Series episcoporum.* N° 2. S. Gaudus.

Digitized by Google

lettres pouvaient signifier [1]. Maître Robert d'Avranches survint, il regarda la pierre et expliqua l'inscription en leur disant : Quels doutes avez-vous sur la lecture de ces lettres? Il y a : HIC REQUIESCIT BEATUS GAUDUS (Ici repose le bienheureux Gaud). Ce qu'ayant entendu, les assistants se rappelèrent que leurs vieux parents leur avaient dit que, ici même, sur la petite colline au bord du cimetière, il y avait un moutier sous le nom de ce saint à l'endroit où, comme ils l'avaient eux-mêmes appris de leurs aïeux, le bienheureux Gaud avait mené la vie érémitique après qu'il eut spontanément abandonné le siège pontifical d'Evreux [2]. »

Avant la citation finale, Le Jau arrange à sa manière les quelques renseignements qu'il tire de la légende de l'invention. Claude de Sainctes s'en était tenu simplement au texte qu'il avait sous les yeux, il n'avait pas tenté d'en tirer des conséquences. Le Jau, qui appartient au parti de la réaction contre tout ce qu'avait pu dire ou faire M. de Sainctes, s'imagine être beaucoup mieux inspiré. Ce sera difficilement l'avis de ceux qui aiment surtout l'exactitude. Nous verrons plus loin, lorsque nous discuterons la date de l'épiscopat de saint Gaud, ce que, malgré son extraordinaire fortune, il faut penser de l'hypothèse qui fait de cet évêque le successeur immédiat de saint Taurin.

Je n'aime guère l'expression que je rencontre un peu plus bas : « Eremiticam vitam in agro Constantiensi *professum* ». Ce mot sent la *profession*, on pourrait croire que saint Gaud avait fait des vœux comme l'er-

[1] Il s'agit de l'inscription qui était sur la pierre trouvée sous la tête de saint Gaud dans son cercueil.

[2] Pour le texte latin, voir Appendice I.

Digitized by Google

mite qui, au XVIIe siècle, vivait à Notre-Dame-du-Gaud. Combien était plus juste l'expression de Claude de Sainctes : « Vitam eremiticam egisse. »

J'aime encore moins la phrase suivante : « Sepultumque fuisse in parœcia Sancti-Paterni ». La paroisse de Saint-Pair a succédé au monastère fondé par saint Pair, très postérieurement à la mort de saint Gaud. Ce n'est pas dans une église paroissiale, c'est dans une église de couvent que le saint fut inhumé. Là encore Claude de Sainctes était plus exact.

Il serait pourtant injuste de trop se plaindre des amplifications hasardées de Le Jau, lorsque nous voyons ce que Du Saussay a tiré du même fonds, car il n'avait, lui aussi, pour unique source d'information, comme Claude de Sainctes et Le Jau, que le récit de l'invention.

Il ne se contente pas dans son *Martyrologe français* (*loc. cit.*) de la notice sommaire de Claude de Sainctes pour l'histoire, ni de l'imprécision avouée de Le Jau pour la date ; il écrit sans hésitation au 31 janvier : « A Evreux... Gaud, après une longue vacance du siège, succéda à saint Taurin, premier évêque de cette ville. Fortifié par la grâce divine, il rassembla et restaura cette jeune Eglise dissipée par le tourbillon des persécutions sanglantes. Il construisit des églises, renversa les temples des idoles, ordonna des prêtres, instruisit le peuple des règles sacrées de la religion, enfin, enflammé de l'amour de la céleste patrie, pour se livrer tout entier au service de Dieu et vaquer plus librement à la contemplation des choses célestes, il abdiqua spontanément l'épiscopat.

« Ayant désigné Mauruse pour son successeur, il lui

Digitized by Google

recommanda son troupeau, l'amour de ses entrailles, et se retira dans un lieu solitaire du Cotentin, non loin de la mer. Il y construisit une cellule, et s'y adonna à tous les exercices de la vie religieuse; il se contentait d'une chétive nourriture, propre, tout au plus, à l'empêcher de mourir, il couchait par terre, jeûnait et veillait pour éprouver constamment son corps. La prière, la méditation cultivaient, élevaient, ornaient son âme, et, pour la rendre plus semblable aux esprits célestes, il s'assimilait les conversations divines, il s'abreuvait aux sources vives de la grâce.

« Après avoir passé saintement plusieurs années en ce lieu, son esprit très pur, enfin délivré, c'était son vœu le plus ardent, des chaînes du corps, passa au siège et à la société des bienheureux. Il fut enseveli sur le penchant de la colline où, dans la suite, on bâtit un monastère en son honneur[1].

Ce monastère fut détruit par les invasions barbares, mais il resta vénérable, parce que c'était le lieu et le tombeau d'un si grand saint. »[2]

Notons combien les choses se précisent sous la plume de Du Saussay; ce n'est pas que tout y soit également heureux. Que savait-il de ce qu'avait pu être l'état de l'Eglise d'Evreux après saint Taurin? Il est vrai qu'en la supposant dispersée par l'ouragan de la persécution, cela lui permet de placer une de ces phrases bien sonores comme il les aime. En affirmant que Gaud choisit Mauruse pour successeur, il est encore plus hardi. Enfin, où a-t-il pris qu'il y eut un monastère bâti sur le

[1] Ceci est faux, mais ni la langue de Du Saussay, ni le contexte d'ailleurs, ne permettent de traduire *monasterium* par église ou chapelle.

[2] Pour le texte latin, voir Appendice II.

Digitized by Google

tombeau de saint Gaud ? Ceci est faux. On consacra une chapelle à la mémoire de ce saint, soit dans la cellule même où il avait mené une vie pénitente, soit sur son emplacement, mais il fut enterré dans la chapelle du monastère de Sciscy fondé par saint Pair. Cette chapelle, après la destruction du monastère, est devenue l'église paroissiale de Saint-Pair.

Du Saussay aurait dû se rappeler la prudente réserve de Le Jau nous prévenant honnêtement qu'il ne sait rien du temps où Gaud a vécu ni de ses qualités. Au demeurant, un jeune latiniste, auquel on aurait donné, comme canevas à développer, les quelques lignes de Claude de Sainctes ou de Le Jau et qui nous présenterait l'article de Du Saussay sur saint Gaud, mériterait, à coup sûr, des éloges : c'est écrit dans une bonne langue latine, il n'y a pas d'invraisemblances, puis tout s'enchaîne.

Mais est-ce avec ce dédain de la réalité et de la vérité que l'on doit écrire la Vie des saints ?

N'est-ce pas le cas de dire avec le P. Papebrock : « André Du Saussay excelle à gonfler en phrases nombreuses de semblables éloges. Il a écrit son *Martyrologe de France* dans la première effloraison de sa jeunesse ; il réussit d'une manière insigne à remplir avec ses phrases nos oreilles et son livre, mais il laisse son lecteur et son auditeur bien vides de science ; aussi dédaigne-t-on cet homme qui abuse de ses loisirs et des loisirs d'autrui.[1] »

[1] *Acta Sanctorum*, t. III de mai, p. XII : « Excellit in talibus elogiis multiplici phrasi concinnandis Andreas Saussayus, ista in prima flore ætatis commentus ; quæ ut insigniter aures et librum implent, ita vacuum a scientia lectorem auditoremque dimittunt et propterea merito contemnuntur ut hominis suo et alieno otio abutentis. »

Digitized by Google

L'auteur était pourtant content de lui-même, car il écrit, le 20 octobre 1664, à l'évêque de Coutances, à l'occasion de l'invention des reliques de saint Gaud : « Je suis bien aise de voir que vous vous estes servi de mon *Martyrologe de France* et mesme daigné transcrire l'eloge que je donne au dit sainct Gaude. Je me reserve d'en dire davantage dans la seconde edition que ie doibs commencer l'année qui vient[1]. »

S'il faut en croire Papebrock, *loc. cit.*, cette édition ne vit pas le jour, l'auteur aurait reculé devant la difficulté : « Il voyait qu'il aurait besoin de trop nombreuses rétractations pour satisfaire les érudits qui le harcelaient de leurs doutes et de leurs objections : on lui prouvait que son œuvre était trop souvent pleine de témérité ou manquait de savoir faire[2] ».

Il ne faudrait pourtant pas que nous nous hâtions trop de nous indigner. Ceux que nous allons rencontrer à la suite de Du Saussay, l'Anonyme, Rouault, Chemin, les bréviaires d'Évreux et de Coutances le laisseront loin derrière eux en fait d'imagination inventive.

Comme ces ouvrages dépendent l'un de l'autre, nous citerons ordinairement le plus ancien, pour rendre à chacun selon ses œuvres.

En 1664, l'année même de l'invention des reliques de saint Gaud par Mgr de Lesseville, parut à Coutances, sans nom d'auteur, un petit volume ayant pour titre : *Abregé de la vie et des miracles de sainct Gaude, evesque d'Evreux, decedé dans le diocese de Coustances en Normandie, par*

[1] Anonyme, p. 98.

[2] « Videbat enim se eas non posse absque multiplici retractatione sic scribere ut satisfaceret viris eruditis cordatisque, quorum dubitationibus objectionibusque pulsabatur undique, sæpe etiam convincebatur multa temere imperiteque congessisse. »

Digitized by Google

permission de mon seigneur Illustrissime et Reverendissime messire Eustache de Lesseville, evesque du dit Coustances, conseiller du Roy en ses conseils et en sa cour de Parlement, comte de Brioude, baron de Sainct-Ange.

Le même opuscule fut réédité l'année suivante, 1665, mais on y ajouta : *Sommaire de ce qui s'est passé à la Translation du corps miraculeux de Sainct Gaude et de quelques miracles arrivez apres son invention. — A Coustances, chez Guillaume Le Cesne et Nicolas Le Long.*

Cette histoire de saint Gaud, sans nom d'auteur, me paraît refléter l'inspiration de Mgr de Lesseville ; peut-être même est-elle de lui, la lettre de Du Saussay citée à la page précédente semble la lui attribuer. Mais qu'elle soit du prélat, qu'elle soit de quelqu'un de son entourage immédiat, ce que je ne saurais déterminer, une chose est certaine, c'est que l'auteur s'est proposé de nous édifier, beaucoup plus que de nous donner des détails authentiques sur le saint dont il célèbre les vertus. « Il n'a aucune prétention à la rigueur historique », selon la juste remarque de MM. Tardif, dans leur ouvrage sur Saint-Pair[1] ; il nous sert bonnement, naïvement, parmi ce qu'il juge vraisemblable, ce qu'il croit pouvoir contribuer à la gloire de notre saint. C'est ainsi que, avant lui, en avait usé Du Saussay. Mais il passe vraiment les bornes ; l'amplification de Du Saussay qu'il reproduit dans son petit livre n'y occupe que deux pages (103-104), lui, trouve moyen d'étendre son délayage sur quarante-six pages (3-49). Si cela prouve la fécondité de son imagination, cela est une médiocre recommandation pour son exactitude. Il n'hésite jamais à préciser dans leurs moin-

[1] Tardif (A. et J.), Saint-Pair-sur-la-Mer, Rennes, Alph. Le Roy, 1888, p. 19, note.

Digitized by Google

dres détails des faits complètement inconnus, tels que l'origine, l'éducation cléricale, l'ordination et bien d'autres points de la vie de notre saint. C'est l'abondance même de ces sortes de renseignements qui rend indubitable son procédé d'invention.

La langue de ce petit ouvrage est curieuse, il est excessivement rare, puis enfin, c'est la source où les biographes postérieurs, même l'auteur de la légende du bréviaire d'Evreux, ont puisé la plupart des éléments très précis, qui leur ont servi à composer la vie du saint. Cela lui donne un intérêt qu'il ne doit certainement pas à sa critique historique.

Cette vie a été jusqu'à présent trop généralement admise pour que je puisse me dispenser, après avoir prévenu le lecteur, de lui en mettre sous les yeux de nombreux extraits. Je choisirai de préférence les passages qui mettent en relief la manière de composer de l'auteur, particulièrement ceux qui ont été suivis par les historiens postérieurs. En lisant ces longues citations, chacun pourra voir par soi-même combien est justifié le jugement que je porte. Je conserverai soigneusement l'orthographe du vieux texte, ce serait le priver de son charme de l'habiller à la moderne.

[P. 3]. « Sainct Gaude estoit Normand, nay à Evreux de parens Chrestiens, mais cachez par la creinte des Payens, qui avoient restabli les idoles et les temples des faux Dieux, que les predications et les miracles de sainct Taurin, premier evesque et apostre du païs avoient abbattus... » [P. 4]. « Sainct Gaude alloit souvent faire ses prieres à ce miraculeux tombeau et demandoit avec instances au Grand Maistre de la moisson, qu'il luy pleust bientost envoyer quelqu'autre bon ouvrier dans

Digitized by Google

sa vigne qui estoit demeurée en friche... » [P. 7]. « Aussi fut-il appelé du Ciel à l'Estat Ecclesiastique et par consequent à l'Office de la Predication. Mais comme il n'y avoit point de Prelat à Evreux pour luy communiquer les celestes onctions des saincts ordres, il se rendit à Rouën pour entendre les divines leçons que son Archevesque faisoit à ses clercs et à ceux qui devoient estre initiez aux sacrez Mysteres afin qu'ayant passé avec eux par l'espreuve et la coupelle... il peut recevoir quelque jour les divines impositions de ses mains.

« Germain estoit pour lors assis sur la Chaire Metropolitaine de Rouën avec grande estime de savoir et de pieté... » [P. 8]. « Il receut le jeune Gaude, qui avait pour lors environ vingt ans, avec grande affabilité, il reconneut dans sa modestie et son humilité quelque chose de l'esprit ecclesiastique, le mit dans son Seminaire où le nombre des Ordinans estoit petit à la verité, mais c'estoit une troupe choisie et quoyqu'il y eust peu d'ouvriers en ce temps, on n'imposoit pas les mains à la haste, il n'y avoit point de ces empressez qui s'appellent de nos jours *arctati*.

« Gaude passa donc par tous les degrez et les interstices et apres avoir donné des espreuves de sa pieté, de sa science et surtout du zele de la maison de Dieu qui le devoroit. Ce zele n'est autre chose que l'amour sublime de Dieu ou une charité parfaite en quoy consiste le vray Esprit Episcopal. » [P. 9]. « Il fut jugé digne d'estre le legitime successeur de sainct Taurin et de remplir sa Chaire Episcopale d'Evreux que la creinte des persecutions avoient (*sic*) tenue vuide si long temps et fut sacré avec une saincte violence Evesque de ce lieu par le mesme Archevesque de Rouën, par Ereptiole Evesque de Coustances et Sigibolde

Digitized by Google

Evesque de Saiz, ses suffragans qui ont esté de grands Saincts comme sainct Gaude. Il partit aussitost de Rouën et s'en vint à Evreux et y fit son entrée, n'ayant que Dieu et les Anges pour spectateurs, etc., etc. »

Je ne crois pas qu'il vienne à la pensée du lecteur de se demander où ont été puisés des renseignements aussi circonstanciés et aussi peu concordants avec ce que nous savons de l'histoire ecclésiastique au ve siècle dans la Gaule. On croirait vraiment que Germain appliquait déjà les canons du concile de Trente sur la fondation et la direction des séminaires.

Ce que l'auteur nous raconte du ministère de saint Gaud n'est pas moins curieux.

[P. 13.] « Il fit des lois contre la Poligamie, contre les nopces incestueuses entre les proches parens, pour le Celibat des Ecclesiastiques, pour leur detachement des charges terrestres, pour le vray culte divin. Il persuada mesme les conseils evangeliques. Il consacra des Vierges à Dieu et le vœu de leur Virginité qu'il avoit receu entre ses mains [P. 14] luy attira la haine des plus puissans qui les recherchoient en mariage et se virent par ce moyen frustrez de leurs esperances, mais aussi plusieurs d'entre eux se convertirent voyans la constance et la vertu de ces filles qui donnoient une juste preference à leur Celeste Espoux et animez surtout par la parole de Dieu qui sortoit de la bouche de sainct Gaude, les uns se retirerent dans des hermitages et des solitudes pour ne vivre plus qu'à Dieu, les autres embrasserent la profession des Ecclesiastiques... » [P. 15]. « Ce fut lors qu'il commença de rebastir les temples au vray Dieu que la rage des demons avoit fait abattre pendant la longue vacance de ce siege et surtout celuy qui a donné

Digitized by Google

les premiers fondements à cette magnifique Eglise Cathedrale qu'il dedia encore à la Saincte Vierge honorée en ce lieu par sainct Taurin qui l'avoit prise pour Patrone de la Ville et de son Diocèse.

« Les Portiers, les Lecteurs, les Exorcistes et les Acolythes y faisoient reglement leurs fonctions. Les Portiers en chassoient les impies, [P. 16] les gentils et les excommuniez, les Lecteurs y faisoient la lecture des saincts livres et des propheties avec devotion et avec intelligence. Les exorcistes chassoient aux porches les dyables des corps des possedez, tant des baptisez que des cathecumenes, avec les sacreez paroles des exorcismes. Car il est vray que comme les miracles pour les bons estoient les plus frequens, aussi les punitions et les possessions pour les meschans estoient plus ordinaires. Les Acolythes comme les jeunes Nazaréens ne partoient point presque du temple et du pied des autels, esclairans encore plus cette Eglise naissante par leurs vertus et leurs belles mœurs que par les lumieres qu'ils portoient en leurs mains dans les saincts mystères, etc., etc. »

[P. 19.] « Sainct Gaude veilloit et prioit sans cesse, il passoit avec ses clercs une grande partie des nuicts dans l'oraison et la psalmodie. La coustume de chanter la nuict les Nocturnes des Matines dans les Cathedrales s'est introduite des ce temps et par nos relaschements n'est plus en usage en France que dans celle de Paris. »

Nous ne suivrons pas notre auteur dans cette voie où il n'y a rien à retenir, mais ces citations étaient nécessaires pour nous faire comprendre le crédit que méritent ses assertions même les plus précises. Il me semble qu'il serait bien injuste de lui reprocher, comme le fait

Digitized by Google

Le Brasseur[1], de ne pas donner de références. La source de toutes ces histoires n'est que trop apparente !

Je ne saurais pourtant résister à la tentation de citer les pages qui nous racontent la retraite de saint Gaud et l'élection de son successeur. Le saint évêque eût écrit ses mémoires que nous ne serions pas mieux renseignés.

[P. 25.] « Mais adorons icy les abysmes et ressorts ineffables de la Providence. Dieu ne veut pas que le diocese d'Evreux tout seul [P. 26] joüisse d'un si grand thresor. Sa bonté ineffable en veut encore faire part à celuy de Coustances. Gaude ressent les secrets mouvements qui luy inspirent de quitter son Diocese, de choisir et designer Mauruse pour son successeur et d'aller faire penitence dans une affreuse solitude de l'Evesché de Coustances sur le bord de la mer, ombragée d'une espaisse forest, sous la discipline d'un abbé nommé Pair ou Paterne qui vivoit là une vie angelique, parmy une troupe de saincts Anachoretes dans le monastere de Sciscy. Il a pris depuis le nom du mesme sainct Pair et le conserve encore aujourd'huy.

« Cette inspiration toute extraordinaire parut à nostre sainct d'abord une tentation, mais, l'ayant esprouvée, comme il estoit grand Maistre dans la vie spirituelle, qui avoit un don particulier du discernement des esprits, il recognut qu'elle ne venoit pas de Sathan transformé en Ange de lumiere comme il fait souvent pour seduire les bons qu'il ne peut souffrir, mais de Dieu seulement. Et se resolut d'obeyr promptement à la voix de Celuy qui l'appeloit à la solitude pour parler à son cœur... »

[1] *Hist. civ. et eccles.* p. 30.

Digitized by Google

Un peu plus bas l'auteur nous donne son avis. [P. 27.] « Pour moy je crois que la saincteté, la science et le zele qu'il recognut dans Mauruse l'exciterent beaucoup à prendre cette resolution. Il voyoit ce jeune prestre qui avoit [P. 28] joint la pieté et la connoissance des choses sainctes et un courage invincible pour la defense de la religion avec les avantages de sa naissance. Ce qu'il fit bien paroistre au concile national d'Orléans où il assista avec esclat en l'année 511[1]. Il l'avoit espreuvé dans ses missions, il avoit ouï ses oracles dans la chaire et admiré la douceur de sa conduite qui estoit dans une publique approbation. Mais surtout il creignoit qu'on ne l'enlevast bien-tost de son Diocese pour luy en donner quelqu'autre à conduire. Il voulut donc le lier à l'Eglise d'Evreux, qui avoit auparavant luy souffert des deplorables disgraces d'un fascheux veufvage et d'une longue vacance. Il apprehendoit un pareil desordre apres sa mort et voyant un si bon ouvrier que Dieu luy offroit et si difficile à rencontrer (car il faut tant de choses pour faire un bon Evesque) il [P. 29] ayma mieux luy quitter sa place pour luy donner occasion de travailler de bonne heure dans l'Episcopat.

« Sainct Gaude fait entendre cette volonté de Dieu à Mauruse, luy fait cognoistre que d'y resister seroit desobeyr à ses ordres, luy persuade d'embrasser cette charge qu'il veut quiter luy-mesme. Il luy donne le temps de se preparer, il obtient tous les consentements necessaires. Il a la consolation de le voir sacrer par Crescence Archevesque de Rouën et d'estre un des deux

[1] On a seulement sa signature au bas du rescrit synodal que les pères du concile adressèrent au roi Clovis et c'est tout ce que l'on sait de lui.

Digitized by Google

assistans de cette auguste ceremonie et l'installe luy-mesme dans sa chaire [1].

« La Saincte Eglise d'Evreux ne pouvant avoir deux espoux, l'antien medite un depart secret et sa retraite tant desirée. Le nouvel Evesque et les peuples le decouvrent, ils le veulent conduire jusque dans son desert et sa cellule ; [P. 30] Mauruse mesme s'offre d'y aller faire penitence au lieu de luy, se reconnoissant bien plus grand pecheur. Les troupes le menacent qu'elles iront peupler son desert et qu'Evreux demeurera un monastere de Scisey par sa solitude. Ils l'espient, le suivent et l'accompagnent partout.

« Il y a encore une Oratoire ou Chapelle dans la forest d'Evreux à deux lieues de la Ville, nommée la Chapelle de Notre-Dame-du-Gaude [2], que l'on tient estre le lieu de son depart où il donna le baiser de paix à son cher successeur et congedia son aimable troupeau qui s'estoit ietté à son col et l'avoit conduit en l'embrassant avec larmes jusqu'à ce lieu, comme autrefois les Chrestiens de Milete accompagnerent sainct Paul à son vaisseau... »

Malgré la longueur de ces citations, je donnerai encore le discours d'adieu. S'il n'a rien à démêler avec l'histoire, il n'en est pas moins curieux parce qu'il livre bien la méthode de l'auteur.

[P. 31.] « Mes enfans, je me separe de vous de corps, mais nullement de cœur et d'affection et encore n'est-ce que pour obeïr à la volonté de Dieu qui maistrise les inclinations que j'ay de mourir avec vous en vous servant et surtout d'arrouser mon païs et vostre terre par

[1] Inutile de faire observer que tous ces détails ont pour unique source l'imagination de l'auteur.

[2] Voir plus loin Chap. II.

Digitized by Google

mon martyre. Ce qui me console dans un si extresme desplaisir qui saisit toutes les puissances de mon ame, c'est que je vous laisse mon fils Mauruse qui vous sera bien meilleur Evesque que moy. Il a de la naissance, de la suffisance, de la pieté, de la vigueur pour executer toutes mes faibles entreprises qui n'ont avorté qu'en souhaits et desirs. Je vais en faire penitence sur le bord des mers tandis qu'il reparera tous mes manquements. Je leveray les mains au ciel [P. 32] ce pendant qu'il combatra pour vous. Et le conjure de vous aymer encore plus que je n'ay fait, s'il se peut, et de vous servir jusqu'à la derniere goutte de son sang à l'exemple et pour l'amour du grand Evesque de nos ames Jesus-Christ. Et si l'on y pouvoit adjouster quelque chose pour l'amour de celuy qui vous parle et que vous cherissez tant, sans qu'il l'ait iamais merité. Les croix, les haires, les veilles, les austeritez, les abstinences, les jeusnes, les abjections, les mortifications que je medite dans ma retraite et ma penitence ne me feront pas tant de douleurs que me causent les tristes paroles de ce rude Adieu que les sanglots de mon cœur estouffent dans ma bouche. Mettez-vous donc à genoux pour demander à Dieu misericorde pour moy de vous avoir esté un si mauvais Evesque et recevoir de sa main plustost que de la mienne [P. 33] la derniere benediction du plus grand pecheur du monde. »

Après avoir fait si bien parler l'évêque démissionnaire, il est tout naturel que l'on nous raconte son voyage par le menu. Suivons notre auteur sur ces nouveaux sentiers; il a l'imagination si féconde que l'on fait, de fois à autres, les découvertes les plus inattendues en sa société.

Digitized by Google

[P. 34.] « Sainct Gaude s'en va de son costé, prend la route du desert, se déguise et se couvre d'une haire, d'un cilice et d'un sac. Ce sainct homme tout chenu (les mortifications avoient mesme avancé sa vieillesse) traverse à pied tout son diocese, ceux de Lisieux et de Bayeux, sans se faire connoistre, creinte d'estre arresté; sçachant bien que ne pas avancer dans le chemin de la vertu, c'est retrograder. Il passe la riviere de Vire, qui fut pour luy un fleuve de Lethé, c'est-à-dire un fleuve d'oubly de toutes ses grandeurs et de sa dignité episcopale. Il invoque l'Ange tutelaire afin qu'il *veille* guider ses pas jusques au desert qu'il cherche et qu'il ne soit point destourné [P. 35] par l'Evesque du lieu qu'il s'y propose de visiter pour se submettre à ses loix et à sa conduite.

« Il y avait pour lors un grand serviteur de Dieu et un sçavant prelat dans la chaire episcopale de Coustances nommé Leontian qui assista aussi avec Mauruse au premier concile national d'Orleans. C'est luy qui fist prestre sainct Pair, lors Anachorete au monastere de Sciscy et depuis Evesque d'Avranches. Le Sainct vient treuver un autre Sainct. Gaude se prosterne aux pieds de Leontian, lui descouvre sous ses haillons et ses habits de pelerin les marques de son Episcopat[1]. L'antien demande la benediction au plus jeune, un vieil Evesque de la province demande à son co-provincial, non pas la licence de faire les fonctions episcopales dans son diocese, mais d'y vivre en reclus et d'y gemir le reste de ses [P. 36] jours sous la haire, les fers et la discipline monastique comme un pauvre penitent. »

[1] Singulière précaution de la part d'un homme qui veut être ignoré.

Digitized by Google

Nous ferons grâce à nos lecteurs du discours de Léontien et des mutuelles politesses des deux prélats. Nous leur demanderons pourtant encore la permission de citer la lettre de Léontien à Pair en lui adressant saint Gaud.

[P. 38.] « Mon tres cher fils en Dieu,

« La componction de *ceur* et la paix de Jesus-Christ puissent bien regner ensemble dans votre ame.

[P. 39.] « Je devrois tenir la place de ce penitent que je vous adresse, ayant bien plus besoin de flechir l'ire de Dieu que luy. Il veut estre novice, mais c'est un pere qui a desjà engendré plusieurs enfans en Jesus-Christ. C'est un parfait qui aspire à la perfection. Il sçait commander et ne veut plus qu'obeïr. Je ne le vous cacheray point, car il faut qu'un superieur sçache tout ce qui se passe dans son monastere. C'est un Evesque que j'envoye soubs vostre discipline, humiliez-vous et tremblez. Ne le decouvrez pas si-tost à vos freres, creinte que leur humilité n'en soit tentée et la sienne n'en souffre par leurs submissions. Moderez bien son zele et son ardeur dans les austeritez. Faites luy voir la misericorde de Dieu à travers sa justice qu'il a tousiours devant les yeux et donnez luy à entendre que les souffrances [P. 40] estans de durée exerceront mieux sa patience et plairont à Dieu plus longtemps. Exortez-le de dire souvent la messe quoyqu'il se repute grand pecheur et commandez-luy souvent de prier Dieu pour moy et tout mon Diocese. Adieu et que Jesus et Marie vivent tousiours dans vostre cœur et dans vostre monastere.

« Leontian humble Evesque de la Saincte Eglise de Coustances. »

Digitized by Google

[P. 41.] « Paterne le receut avec toute la charité possible, s'humilie devant luy hors de la vue des Freres et luy donne une cellule avec une petite oratoire ou chapelle joignante que l'on voit encore près le cimetiere de Sainct-Pair : où l'on tient qu'il celebroit le sainct sacrifice de la messe et qu'il a fini sa vie bien heureuse... Il voulut vivre en reclus dans cette cellule, luy ayant esté ainsi permis par son Abbé. »

Dans les pages suivantes [42-46] se trouve une description aussi fantaisiste qu'édifiante de la vie menée par saint Gaud à Sciscy.

L'auteur [P. 47] regrette de ne pas savoir quel fut l'évêque de Coutances qui présida aux funérailles de l'illustre reclus. Cela est surprenant de la part d'un homme si bien informé ; aussi il se ressaisit à la page suivante : « Je croirois que ce dernier office luy auroit esté rendu par le bienheureux Possesseur Evesque de Coustances[1] qui vivoit lors en grande saincteté, laquelle avait attiré sainct Marcou dans son diocèse... tousiours il est constant que Sainct Gaude fut enterré comme un des freres du monastere en l'Eglise du lieu, bastie sur le penchant de la colline qui regarde la mer, dans une pierre ou auge que j'ai eu le bonheur de voir et qui est en cette paroisse, entierement semblable à celle de Sainct Pair et à celle de Sainct Scubilion. »

Ces détails sur la position de l'église et sur le cercueil sont enfin de l'histoire.

La Vie composée par Rouault, curé de Saint-Pair, dépend étroitement de celle que nous venons de citer si

[1] Possesseur monta sur le siège de Coutances à une date que l'on ne saurait préciser, mais postérieure à 511, puisqu'en cette année Léontien assistait au concile d'Orléans.

Digitized by Google

longuement. Il s'est chargé lui-même de nous l'apprendre[1] « La translation étant faite, le Seigneur évêque fit rédiger par écrit tout ce qu'il avoit pu découvrir dans ses informations de plus remarquable de la Vie du Saint, et ordonna qu'il fût donné au Public pour l'édification de ses peuples et *çà été sur cette première édition qu'on a écrit celle-ci sans y rien changer d'essentiel.* »

C'est bien l'idée qui reste après avoir parcouru ces deux *Vies*. Rouault est encore plus délayé. Il met saint Taurin au milieu du IIIe siècle comme c'était la mode de son temps; il assigne un veuvage de deux cents ans à l'Eglise d'Evreux, il fait ordonner Gaud par Germain de Rouen, il ne nomme point le consécrateur de Mauruse, il place également les adieux à l'ermitage de Notre-Dame-du-Gaud. Il met aussi Gaud en relation avec Léontien, il le fait vivre sous la direction de saint Pair et le fait enterrer par Possesseur vers 530. Tout ceci confirme bien ce qu'il nous a dit plus haut. Il n'a pas de divergences essentielles avec son devancier, mais on sent chez lui la préoccupation très légitime d'écarter de son ouvrage les affirmations capables de choquer les connaissances historiques de ses contemporains. Il se rend bien compte qu'en acceptant sans contrôle les récits de l'Anonyme, il ne remplit qu'à demi son devoir d'historien, car, arrivé au terme de son travail, il écrit[2] : « Comme le petit Ouvrage que l'on vient de lire est plus propre à édifier les simples qu'à satisfaire la curiosité des sçavants. » Que ne s'est-il plutôt occupé d'étudier avec soin les documents encore existants de son temps qui contenaient quelques renseignements sûrs touchant saint

[1] *Abrégé de la Vie de saint Gaud, etc.* édit. de Paris, 1734, p. 250.
[2] *Op. cit.* p. 221.

Digitized by Google

Gaud. Il n'a même pas eu le courage de déchiffrer la vieille légende conservée dans son église. Ses citations ressemblent de si près à celles de l'Anonyme !

Chemin [1] ne fait qu'abréger Rouault ; il avait mieux à faire. La bibliothèque du Chapitre avait alors le bréviaire de Mathieu des Essarts, le bréviaire du XIVe siècle d'où je tire la légende que je donne plus loin et le bréviaire de Claude de Sainctes.

Il était sans doute plus agréable à ces auteurs de se copier ou de se laisser aller paresseusement au cours de leur imagination, que de se casser la tête sur des manuscrits « si vieils et si gothiques qu'à peine personne les peut-il lire [2] ».

Il nous reste à étudier la légende des bréviaires modernes d'Evreux et de Coutances [3]. Elle est le digne couronnement de cette vie en train de s'élaborer depuis un siècle. Il semble bien que l'idée directrice des auteurs ait été de ne rien dire qui s'écarte de l'histoire contemporaine, telle qu'ils la connaissaient, et d'être très complets, quitte à donner comme vrai ce qui leur paraissait vraisemblable. De là un double travail : On élaguera des récits de l'Anonyme les faits en contradiction avec les événements — ainsi il ne sera plus question de Pair [4], — mais on gardera tout ce que l'on croira pouvoir faire cadrer avec eux, la naissance à Evreux, le sacre par Germain, etc. ; on date même avec une précision surprenante les principaux faits de la vie de saint Gaud. Ainsi l'on sait que c'est en 464 qu'il fut sacré et qu'il

[1] J.-B. Chemin, curé de Tourneville, né en 1725, mort en 1781.

[2] Anonyme, p. 58.

[3] Appendice III.

[4] Ils feront mourir saint Gaud en 491 et saint Pair est né vers 480.

Digitized by Google

est mort le 31 janvier 491. On cherche à rattacher l'ordination et la retraite du saint à l'histoire contemporaine de la Gaule. Comme elle était alors assez peu connue, le résultat n'a pas toujours été heureux. Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore très renseignés sur cette histoire, mais nous le sommes assez pour savoir que l'on s'est certainement trompé.

Il faut néanmoins reconnaître que la légende débarrassée de ce qu'elle avait de trop touffu dans l'Anonyme, s'appuyant sur des dates et des noms connus, conciles de Tours et d'Orléans, Germain, Ereptiole, Sigisbolde, se présente bien, cela lui donne une saveur historique qui dispose en sa faveur, puis, on la lit dans le bréviaire, elle profite du crédit respectueux que l'on accorde à ce livre vénéré.

Il est d'ailleurs assez difficile de supposer, *a priori*, que tant de détails précis sont purement et simplement les fruits de l'imagination de trois ou quatre auteurs successifs, dans l'espace d'environ cent ans.

Pour mon compte, je ne pouvais me le figurer, j'ai longtemps cherché, j'ai interrogé de divers côtés, espérant toujours découvrir le document ancien appuyant ces dires. Je ne pouvais me persuader qu'à l'époque du plus bel épanouissement des études historiques dans notre pays, on avait traité la vie d'un saint avec un pareil dédain de l'exactitude.

Dans la pensée que les PP. Bollandistes pourraient être mieux renseignés que moi, je me suis adressé au R. P. Poncelet, dont le bienveillant accueil est connu de tous les hagiographes. Voici sa réponse (3 mai 1910) : « Je ne trouve dans mes papiers absolument aucune trace d'un document sur la vie de saint Gaud. Mais

Digitized by Google

pensez-vous qu'il a fallu *des documents anciens pour autoriser les liturgistes de* 1737[1] *à en faire le successeur de saint Taurin?* En fait, c'était alors et depuis longtemps l'opinion courante. »

Cette réponse d'un homme très renseigné mettait bien les choses au point. Je continuai pourtant de rechercher, sans succès je l'avoue, le document introuvable, mais je fis une découverte qui ne fut pas sans me causer la plus vive surprise. Tillemont, le grave Tillemont lui-même cite la légende du bréviaire d'Evreux, il l'accepte sans observations et nous allons voir qu'il y a bien quelque raison de croire qu'il en a inspiré la rédaction.

En mai 1681, Potier de Novion, évêque de Fréjus, était nommé à l'évêché d'Evreux (c'était le second fils de Nicolas Potier de Novion, premier président au parlement de Paris) ; il prit possession le 16 mai de l'année suivante. Nul doute que, très au courant des affaires de son diocèse d'origine, il n'ait apprécié la réforme alors très vantée du bréviaire, réforme faite par l'archevêque de Harlay. Il avait pu aussi dans sa jeunesse avoir des relations avec Tillemont ; toujours est-il que dès les premières années de son épiscopat, il lui demanda des conseils pour la réforme du bréviaire d'Evreux.

Le savant historien se mit en devoir de satisfaire son ami, vraisemblablement bien au delà de ce qui lui était demandé. Il appela même à son aide les deux hommes du temps qui passaient pour les plus compétents en science liturgique, Chastelain, chanoine de Notre-Dame

[1] Le mandement de Rochechouart, en tête du nouveau bréviaire, est du 25 mars 1737.

Digitized by Google

de Paris qui avait eu une très grande part à la réforme de Harlay et dom Claude de Vert qui venait de réformer le bréviaire de Cluny[1].

Le concours des trois savants nous a valu un mémoire inédit, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris : « Remarques sur le bréviaire d'Evreux[2] ». C'est une copie, elle est incomplète, elle n'a que deux cahiers (24 fol.), l'opuscule entier devait en avoir à peu près trois. Nous avons la première partie complète, on y trouve un plan de réforme qui dut paraître excessif à Potier de Novion. Les avis de Chastelain et de Claude de Vert renchérissaient encore sur ceux de Tillemont. Puis vient un plan de calendrier dont se sont inspirés les réformateurs liturgistes du XVIIIe siècle et tout particulièrement le docteur Robinet lorsqu'il rédigea le calendrier de Rouen.

Je n'ai pu, malgré bien des recherches, mettre la main sur le bréviaire que Potier de Novion a dû faire réimprimer avant la fin du XVIIe siècle, mais je connais plusieurs exemplaires de son Rituel qui est de 1706; or le calendrier de ce Rituel concorde, à fort peu de détails près, avec le calendrier du Missel de Péricard. Il n'avait donc pas suivi les conseils de Tillemont sur les fêtes à instituer ou à retrancher.

La seconde partie des *Remarques* manque presque en entier. Elle renfermait la critique des légendes, critique peu tendre, à en juger par le feuillet du début, le seul conservé; il va de saint André à Noël. Les indications

[1] Comme l'édition du nouveau bréviaire de Cluny n'était pas encore parue au moment où écrivait Tillemont et qu'elle est de 1686, on en conclut que les Remarques sont de 1685.

[2] Ms. 1332.

Digitized by Google

relatives à la légende de saint Gaud devaient se trouver sur un des premiers feuillets perdus.

Potier de Novion n'a certainement pas suivi les indications de Tillemont pour les légendes du corps du bréviaire, qui était alors, à part quelques vénérables restes de la liturgie antérieure conservés par Le Jau, le Romain de saint Pie V, mais il a dû tenir compte des observations touchant les saints propres au diocèse, au moins de celles qui regardaient saint Gaud, car Tillemont, mort en 1698, écrit dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XVI, p. 399 : « Le bréviaire d'Evreux dit que ce fut luy [Germain, évêque de Rouen] qui ordonna saint Gaud évêque de cette ville après saint Taurin et le temps y convient assez. Car Mauruse, reconnu de tout le monde pour successeur de saint Gaud, assista en 511 au concile d'Orléans. On honore saint Gaud le 31 de janvier. *Nous n'en trouvons rien que dans le bréviaire de son Église*, où il est dit qu'après avoir demandé Mauruse au peuple pour son successeur, il alla achever le reste de sa vie vers Grandville, au diocèse de Coutances, dans la basse Normandie, où son corps fut trouvé le 11 juillet 1131, dans l'église de Saint-Paterne. »

Après cette citation, il me paraît difficile de croire que la légende de saint Gaud, que nous lisons encore aujourd'hui au bréviaire d'Evreux, n'y fût pas déjà, au moins dans ses grandes lignes, au temps de Tillemont; or nous savons qu'avant Potier de Novion ce saint n'avait pas de leçons propres.

La partie d'hiver[1] du bréviaire édité par Duperron et réédité dans la suite indique les leçons du commun pour

[1] Elle va de l'avent à la Trinité. On en connaît deux exemplaires. La partie d'été n'existe plus, ou du moins je ne l'ai pas rencontrée.

Digitized by Google

saint Gaud. En outre, je possède un cahier transcrit pour l'usage des sœurs bénédictines de Saint-Sauveur d'Evreux dont l'écriture ne saurait remonter plus haut que la fin du XVIIe siècle. Il renferme les leçons propres de nos saints locaux, à l'office desquels ces religieuses étaient tenues. Je l'ai collationné avec le bréviaire de Duperron, le texte est tout semblable, sinon que des trois leçons du bréviaire séculier, on en fait quatre pour les accommoder à l'usage bénédictin [1]; or pour saint Gaud, mon cahier indique les leçons du commun.

Il ressort de ces diverses indications que c'est du temps de Potier de Novion, postérieurement à 1685, année où Tillemont écrivait ses Remarques, et avant 1698, année de sa mort, que l'on inséra au bréviaire d'Evreux une légende de saint Gaud se rapprochant singulièrement de celle qui y est restée.

Que l'on ait suivi les conseils de Tillemont, cela explique la complaisance que lui, si rigide, met à apprécier cette œuvre ; il ne critique pas, il approuve plutôt.

Est-ce à dire que les liturgistes de 1737 n'ont rien ajouté ni retranché au travail de leur devancier? Ce serait mal les connaître que de le supposer ; il n'en serait pas moins injuste de leur faire porter la responsabilité d'une rédaction dont les points principaux, au moins, étaient fixés avant eux.

Leur œuvre, telle que nous la possédons, non seulement ne s'appuie sur aucun document ancien, mais nous verrons plus loin, dans nos recherches pour fixer approximativement le temps où vécut saint Gaud, que

[1] Le bréviaire romain et les autres bréviaires des séculiers ont neuf leçons aux fêtes à trois nocturnes, le bréviaire bénédictin en a douze.

Digitized by Google

les quelques renseignements épars dans les documents anciens ne permettent pas de le mettre au ve siècle.

Quatre ans après Rochechouart, en 1741, Léonor Gouyon de Matignon donnait lui aussi un bréviaire nouveau à Coutances. On y inséra la légende du bréviaire ébroïcien sur saint Gaud, mais on la corrigea et revit de telle sorte que, si nous ne savions pas, par ailleurs, que l'on composait *sans documents*, avec le seul souci de se tenir dans le vraisemblable, les divergences que nous noterons au passage entre les deux rédactions suffiraient à le prouver. Elles portent sur ce que le rédacteur ébroïcien avait cru devoir ajouter au fonds commun légué par l'Anonyme, non pas que l'on rejette ces additions, mais on trouve mieux de les refaire avec variantes. Cela devait fatalement arriver, on ne bâtit rien de stable sans fondement.

Voyons comment ces auteurs-là procèdent.

Pour les liturgistes, nous en sommes réduits aux conjectures, mais leur contemporain Rouault, dans l'ouvrage duquel nous retrouvons à peu près toutes les données de leur légende, va nous renseigner lui-même et sur l'état de ses connaissances et sur les motifs qui le déterminent à mettre saint Gaud après saint Taurin.

En 1903, un heureux chercheur, tout dévoué à notre histoire ébroïcienne, M. l'abbé Guéry, a donné au public *Huit lettres inédites de M. Rouault, curé de Saint-Pair, à M. Adam, curé de Saint-Thomas d'Évreux*[1]. L'un et l'autre s'occupaient de dresser le catalogue de nos évêques, et Rouault se montre, de plus, particulièrement préoccupé de saint Gaud, dont le corps reposait dans son église, et

[1] Evreux, imprimerie de l'Eure, in-8.

Digitized by Google

des leçons que l'on venait de mettre à sa fête dans le nouveau bréviaire de Coutances. L'ouvrage que le curé ébroïcien avait préparé sur l'histoire de l'église et de tout le diocèse d'Évreux n'a jamais vu le jour, et il semble bien qu'il soit perdu.

Voici le début de la lettre de Rouault du 1er novembre 1741 [1]. « Monsieur, j'ai lu avec plaisir et attention le catalogue de vos évêques; je ne doute nullement que vous n'ayez de bonnes raisons pour mettre saint Eterne ou Œthier [2] avant saint Gaud, et saint Aquilin avant Mauruse. Cependant toutes les chronologies que j'ai vues sont contraires, ainsi que le martyrologe de M. de Toul (Du Saussay) et les mémoires de MM. vos chanoines [3] qui assistaient à la translation de saint Gaud, successeur immédiat de saint Taurin, et Mauruse de saint Gaud, et je suis le même ordre dans le catalogue que je donne des évêques d'Evreux *parce que je n'ai rien vu de certain qui m'en doive écarter* [4], *soit dit en passant pour vous exprimer mes doutes.* » Voilà qui justifie pleinement ce que m'écrivait le R. P. Poncelet.

Sur quoi reposait l'ordre adopté par le curé de Saint-Thomas? Il serait assez difficile de le dire; tout au plus peut-on remarquer que la série Eterne, Gaud, Aquilin est donnée par Robert de Torigny, mais il a Déodat [5] et Laudulfe immédiatement après saint Taurin et avant

[1] *Op. cit.* p. 33.

[2] Cet Œthier serait l'Ætherius de la légende des saints Mauxe et Vénérand.

[3] Sans doute la *Series Episcoporum* de Le Jau, mort doyen du chapitre une trentaine d'années auparavant.

[4] Ce passage montre clairement que Rouault ne *connaissait aucun document ancien justifiant son catalogue.*

[5] Déodat se donne pour l'auteur de la légende de saint Taurin dont il se dit le disciple.

Digitized by Google

les trois noms cités ; il n'a pas Mauruse. Dom Bessin donne Taurin, Déodat, Gaud et Mauruse. Tout cela étant sans références, il n'est pas besoin d'être exigeant pour douter des bonnes raisons et autorités que pouvait avoir Adam d'adopter cet ordre plutôt qu'un autre. Vers le milieu de la même lettre (p. 34), Rouault parle du nouveau bréviaire que l'on imprime à Paris, que l'on promet pour le commencement de l'an, et qui est, dit-on, tout différent des précédents, puis il ajoute : « J'ai bien envie de le voir pour savoir comme les saints de ma paroisse y seront traités et si l'on aura fait usage des mémoires que j'ai donnés. »

Le 11 février 1742, il écrit à son confrère [1] : « ... J'attendais un exemplaire de notre nouveau bréviaire pour vous en envoyer un échantillon, afin que vous en portassiez votre jugement, particulièrement sur saint Gaud. Voici ce qu'il en dit et par où il répond pour moi à toutes les objections que vous faites à ce sujet. »

Le curé de Saint-Pair triomphe, parce que le bréviaire de Coutances donne saint Gaud comme le successeur de saint Taurin. Je ne crois pourtant pas que l'on eût tiré de ses notes tout le parti qu'il aurait souhaité, car après avoir transcrit les leçons, il ajoute : « Faites maintenant, cher ami, toutes vos réflexions, car il serait trop long de vous écrire les miennes. La chronologie, les personnes, les faits s'accordent-ils avec ce que vous pensez? Ne trouvez-vous point que le style soit trop ampoulé, les phrases trop longues et embrouillées et enfin dépourvues de la noble simplicité qui doit régner dans le style ecclésiastique? » Cette dernière critique nous paraît sévère.

[1] *Op. cit.* p. 36.

Digitized by Google

elle tombe autant sur les leçons d'Evreux que sur celles de Coutances, car quelques traits seulement les distinguent les unes des autres. Aussi laissons-nous de côté la forme pour nous en prendre au fond, essayant de mettre en évidence les erreurs sur *la chronologie, les personnes et les faits.*

Comme il y a trois rédactions sœurs [1], celle de Rochechouart (1737), celle de Matignon (1741), et celle du propre de 1857, nous donnerons la plus ancienne, et nous indiquerons les variantes en note.

Au bréviaire de 1737, la fête était du rite double mineur, c'est-à-dire à trois leçons, la première était d'Ecriture sainte, la deuxième et la troisième de la légende. En 1857 la fête est double mais à neuf leçons. La seconde leçon de 1737 devient la quatrième, et la troisième sert à former la cinquième et la sixième. Le bréviaire de Matignon a trois leçons pour la légende, les coupures sont un peu différentes ; nous les indiquerons dans l'appendice.

Bréviaire de Rochechouart.

Leçon II. [2] « Gaudus, que plusieurs écrivent Waldus, naquit à Evreux de parents pieux, qui l'élevèrent soigneusement dans la foi chrétienne. Après la mort de saint Taurin, son apôtre, l'Eglise d'Evreux, désolée par les guerres, demeura longtemps sans pasteur [3]. Gaud allait

[1] Il y a bien une rédaction antérieure, celle que signale Tillemont ; il aurait été très intéressant de la citer, nous avons dit plus haut que nous n'avions pu la rencontrer.

[2] Voir le texte latin Appendice III.

[3] Au début, le bréviaire de Coutances est un peu plus verbeux et aussi quelque peu différent. Il sait que les désordres de la guerre ont duré environ vingt-cinq ans après la mort de saint Taurin (cela ferait mourir

Digitized by Google

souvent prier au tombeau du saint évêque. Il s'y sentit enflammé d'un zèle ardent pour restaurer l'Eglise et propager la religion. Au fort de la guerre[1], après la victoire du comte Egidius sur les Goths[2], il s'employa à faire rentrer en ville les fidèles que la dévastation du pays et la crainte des barbares avaient dispersés et à les réunir sous la direction des prêtres et des clercs qui avaient survécu. Il s'adjoignit une délégation de ces fidèles et alla trouver Germain, évêque de l'Eglise de Rouen, qui, trois ans[3] auparavant, avait souscrit au premier concile de Tours, et lui demanda de bien vouloir, en sa qualité de métropolitain, pourvoir d'un bon pasteur cette église dont le veuvage durait depuis si longtemps. Touché de la juste demande de Gaud, voyant je ne sais quoi de divin dans la gravité de sa figure et de son entretien, il convoqua ses suffragants à Evreux. Là, après mûre délibération, Gaud ayant été choisi par le clergé et le peuple, il le proclama successeur de saint Taurin puis le consacra, assisté de Ereptiole de Coutances et de Sigisbolde de Séez et le plaça sur le trône pontifical.

Leçon III. « Gaud devenu évêque se montra puissant en paroles et en actes. Il acquit une grande autorité auprès du peuple par ses miracles, ses enseignements et ses bienfaits. Jusqu'à l'extrême vieillesse il employa cette autorité tout entière à éteindre les restes de l'idolâtrie, à

le saint évêque entre 430 et 440). Il ne parle pas non plus des prières de Gaud sur le tombeau de son prédécesseur.

[1] Le bréviaire de Coutances dit au contraire : « Lorsque l'apaisement commençait à se faire » ; le propre de 1857 adopte ce dernier sentiment.

[2] Il est certain que la victoire d'Egidius sur les Goths aux environs d'Orléans en 562 n'a pas eu d'effets appréciables pour la tranquillité du pays, tout au contraire. Voir Dareste, *Hist. de France*, I, 172.

[3] Le bréviaire de Coutances est moins précis : au lieu de *trois ans après*, il met : *peu après* le concile de Tours.

Digitized by Google

bâtir des églises et à pourvoir aux besoins des pauvres. En ce temps-là les Francs et les Saxons renouvelèrent tous les désordres de la guerre [1].

« Le pieux évêque, brisé par les travaux apostoliques, craignant de n'avoir plus la force de supporter désormais le fardeau de l'épiscopat, demanda que l'on ordonnât pour lui succéder Mauruse [2], prêtre dont la vertu lui était connue. Ensuite, pour satisfaire pendant quelque temps au désir du peuple, il se choisit sur le penchant d'une colline, à quatre milles de la ville, un ermitage où, dans la suite, on a bâti sous son invocation une église que l'on appelle encore l'ermitage de saint Gaud [3]. Comme il recevait de trop nombreuses visites, il se retira au pays de Coutances, près Granville [4], marché fameux

[1] Le bréviaire de Matignon précise davantage : il dit que la guerre recommença du fait des Francs sur la Seine et des Saxons Bayeusains sur la Vire. L'idée d'attribuer la démission de saint Gaud aux mouvements des Francs dans notre pays est peu heureuse, car s'il y eut à l'époque désignée par cette légende (vers 490) envahissement de ces peuples, ce fut à l'occasion de la prise de possession de la province par Clovis. Comme partout le clergé catholique appelait de ses vœux la domination de ce prince, comprendrait-on que, seul de tous ses collègues, Gaud, supposé qu'il eût vécu en ce temps-là, se fût retiré pour n'être pas en contact avec celui qui était considéré comme le protecteur des catholiques.

[2] Le récit de l'épiscopat de saint Gaud et de l'élection de Mauruse est semblable dans les deux bréviaires ; il n'en a pas plus de valeur. Nous ne savons rien de l'épiscopat du saint évêque, et Mauruse a siégé un siècle avant lui.

[3] C'est, à ma connaissance, la première fois que l'on parle du séjour de notre saint à l'ermitage de Notre-Dame-du-Gaud. Je constate avec plaisir que le Propre de 1857 ne représente plus la chose que comme un bruit : « *On dit* qu'ensuite il se choisit, sur le penchant d'une colline, à quatre milles de la ville, un ermitage où se trouve maintenant l'antique chapelle de Notre-Dame-du-Gaud, et qu'il y demeura quelque temps pour satisfaire au désir de son peuple. » Nous établirons dans le chapitre suivant que cet ermitage n'a rien à voir avec saint Gaud au moins jusqu'au XVIe siècle.

[4] Le bréviaire de Coutances a soin de noter que Granville n'existait point du temps de saint Gaud. En effet cette localité ne prit quelque importance qu'au cours de la dernière occupation anglaise au XVe siècle. Il

Digitized by Google

dans la contrée, et s'y fixa. Peu après, plein d'années et de bonnes œuvres, il mourut saintement le 31 janvier 491, d'après l'opinion commune.

« Une première fois en 1131, dans l'église paroissiale de Saint-Pair, d'éclatants miracles révélèrent son corps. Il fut trouvé avec cette inscription : *Hic requiescit beatus Gaudus episcopus Ebroïcensis.* (Ici repose le bienheureux Gaud évêque d'Evreux). Richard, évêque de Coutances, la remit dans le tombeau[1]. Enfin, en 1664[2], le 11 de novembre, Eustache [de Lesseville, évêque de Coutances] leva solennellement le saint corps du tombeau en présence de trois chanoines du clergé d'Evreux, invités à cette solennité et députés par le Chapitre. On leur accorda un os insigne (tibia) du saint pontife. pour le reporter à leur église où jusqu'à présent il est très religieusement honoré. »

Il est à regretter que les auteurs de cette légende n'aient pas même fait état de ce que nous connaissons pour se jeter dans le domaine de la rêverie. Il serait vraiment temps d'en revenir, pour le bréviaire, à l'ancien usage: ou prendre toutes les leçons du commun, ou, ce qui serait mieux, insérer en tête la leçon historique du bréviaire de Claude de Sainctes.

n'a pas non plus les dernières lignes sur la députation des chanoines d'Evreux.

[1] La légende de l'invention sous Richard de Bruère dit que seule la pierre fut conservée hors du tombeau. Il est assez singulier que les bréviaires d'Evreux et de Coutances disent le contraire. Je n'ai trouvé cela nulle part, ni dans l'Anonyme, ni dans Rouault, ni ailleurs.

[2] Ce que l'on dit de l'invention de 1664 est enfin de l'histoire.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Que faut-il penser du séjour de Saint Gaud à l'Ermitage de Notre-Dame du Gaud, aux Baux-Sainte-Croix ?

La chapelle de Notre-Dame du Gaud aux Baux-Sainte-Croix, au flanc d'une colline boisée dominant la route d'Evreux à Breteuil, sur le bord de la forêt, est un ermitage charmant, mais perpétue-t-il la mémoire d'un séjour du saint en ces lieux ?

Il ne s'est trouvé pour l'affirmer nettement que les bréviaires de Rochechouart (1737) et de Matignon (1741). La légende du propre d'Evreux (1857), que nous lisons aujourd'hui, présente la chose comme un bruit, « fama est ». Ce n'est pas d'Evreux que vient le changement, il est bien vraisemblable que c'est un compromis imposé par Rome qui conservait dans ses archives le document que nous citons plus loin.

Pour l'Anonyme (1664), c'est l'endroit des adieux de Gaud à son troupeau. Il est suivi par Boudon (1667) dans son *Traité des Saints-Anges* [1]. Rouault répète la même chose en 1734 et Chemin, quoique postérieur au Bréviaire de 1737, s'en tient à la même affirmation.

Si nous remontons plus haut, dans le bréviaire de Claude de Sainctes il n'est plus question ni de première retraite, ni de souvenir des adieux, nous y lisons : « On a peut-être bâti dans la forêt d'Evreux, en souvenir de

[1] Œuvres compl. Migne, t. II, col. 917.

Digitized by Google

l'ermitage de saint Gaud à saint-Pair, ce petit sanctuaire pour y mettre un ermite, comme il y en a un de notre temps. » *Ad cujus angusti monasterii* (la cellule de saint Gaud convertie en chapelle) *similitudinem, fortasse sacellum S. Gaudi in silva Ebroïcensi a posteris fuit exstructum, ab aliquo heremita habitandum, sicut et nostro tempore fit*[1].

Ce passage du bréviaire de Claude de Sainctes est précieux parce que, grâce à lui, nous sommes sûrs que saint Gaud était vénéré dans ce petit oratoire à la fin du XVIe siècle et non moins sûrs qu'il n'y avait dès lors aucune tradition locale représentant ce lieu comme l'emplacement de sa première retraite ou le théâtre de ses adieux à son peuple.

L'hypothèse conjecturale et fausse, nous l'allons voir, émise par Claude de Sainctes est une preuve irrécusable qu'à la fin du XVIe siècle on ne savait rien qui pût rattacher le souvenir de saint Gaud à l'ermitage de Notre-Dame-du-Gaud.

Cent cinquante ans avant Claude de Sainctes, on était plus renseigné sur l'origine de cet ermitage.

L'invasion anglaise du commencement du XVe siècle fut terrible pour la Normandie. La pauvreté et la misère pressuraient les populations, la guerre et les maladies les décimaient, partout la désolation et la ruine : les églises de village et les cathédrales, les prieurés et les grosses abbayes, rien n'était épargné. L'ermitage de Notre-Dame du Gaud avait subi le sort commun. On demanda au pape d'accorder des indulgences en faveur de ceux qui contribueraient à le relever.

[1] *Breviar.* 1587, 31 janv., lect. I.

Digitized by Google

Nous n'avons plus la Supplique, mais les termes en sont reproduits dans la Bulle qui concède les grâces demandées. Elle est de 1439, elle a été publiée par le P. H. Denifle dans son ouvrage sur *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France vers le milieu du* XVe *siècle.*

« Cum capella Beate Marie de Gaudo Ebroïc. dioc. distans a civitate Ebroïcensi fere per tria milliaria, *olim per dominum Symonem comitem Ebroïcensem fundata,* et ad quam, singulis annis, maxima populi multitudo, causa devotionis, feria secunda Resurrexionis Dominice, Pentecostis et *in omnibus festivitatibus Beate Virginis Marie* presertim affuit illis diebus, sit, occasione guerrarum et mortalitatum in partibus illis (proh dolor!) vigencium, in suis edificiis quam plurimum diminuta et in proximam minetur ruinam... Datum Florentie, octavo idus maii, anno nono (8 mai 1439)[1].

Plus heureux que Claude de Sainctes, nous savons, grâce à ce texte, que l'ermitage dit de Saint-Gaud fut fondé par Simon de Montfort, comte d'Evreux, (1140-1181). Nous savons aussi qu'il fut fondé en l'honneur de Notre-Dame du Gaud. Si nous étions tentés de douter qu'il n'ait été élevé en l'honneur de la sainte Vierge, les habitudes des pèlerins nous renseigneraient. Ils fréquentent la chapelle les lundis de Pâques et de la Pentecôte, jours depuis des siècles particulièrement consacrés aux pèlerinages, quel que soit le saint invoqué, et aux fêtes de la Vierge. De saint Gaud il n'est pas question.

D'où vient donc le nom de Gaud donné à cet ermitage de Notre-Dame?

[1] De indulgentiis et eleemosynis. Suppl. Eugenii IV, n° 351, fol. 106.

Digitized by Google

De vieilles chartes vont nous renseigner à point.

En 1308, Mathieu des Essarts donne au Chapitre d'Evreux la dîme des terres nouvellement défrichées *novalia et essarta*, dans plusieurs endroits de la forêt d'Evreux, *circa capellas seu heremitagia de Gaudo Sanctæ-Crucis*[1]. Ce qui doit se traduire « autour des chapelles ou ermitages du Gaud-Sainte-Croix. Il ressort de cette charte qu'à cette date il n'y avait pas de paroisse constituée en cet endroit, puisque l'évêque dispose de la dîme des essarts en faveur du Chapitre.

Constatons encore après A. Le Prevost[2] que, au commencement du XIVe siècle, la localité que nous appelons aujourd'hui les Baux-Sainte-Croix s'appelait le Gaud-Sainte-Croix. Peut-être même l'appellation de *Gaud* s'étendait-elle dans la forêt au-delà de la commune actuelle, sans que les limites en fussent nettement déterminées.

Ainsi, Pierre du Tertre, secrétaire du roi de Navarre, mis en accusation par Charles V en 1378, raconte dans un de ses interrogatoires, qu'en allant de Breteuil à Evreux [vers 1368] avec un chevalier et quatre autres compagnons de son parti, ils avaient aperçu à Damville sept cavaliers suspects, ce qui les fit se mettre « au couvert de la forest » pour éviter leur rencontre, « mais quant ilz orent passé le GAUT en allant vers la Bonneville », ils virent ces mêmes cavaliers qui avaient mis pied à terre et les attendaient[3].

[1] Arch. de l'Eure. G. 6., n° 324.

[2] *Mém. et notes pour servir à l'hist. du départ. de l'Eure*, art. Baux-Sainte-Croix.

[3] Secousse. *Recueil de pièces servant de preuves aux Mémoires sur les troubles excités en France par Charles II dit le Mauvais, roi de Navarre*. Paris, 1755, p. 401.

Digitized by Google

Aujourd'hui encore, aux Baux-Sainte-Croix, il y a un hameau qui s'appelle les Gaults.

Le nom de GAUT donné à ces lieux n'était pas une nouveauté, nous le trouvons au XIIIe siècle dans une charte de Philippe le Hardi. En 1277, ce prince remet à l'Hôtel-Dieu d'Evreux une rente de vingt et une livres tournois, due pour fermage perpétuel de biens sis *apud Le Gaut, prope heremitagium ipsius loci*[1]. Ces chartes de Mathieu des Essarts et de Philippe le Hardi indiquent, sans qu'il puisse y avoir le moindre doute, le nom du lieu, *Gaud, Gaut* ou *Gault*, car on trouve indifféremment les trois formes. Elles viennent du bas latin *Waldus*, tiré lui-même de l'allemand *Wald*, en français bois ou forêt.

Une charte de saint Louis va nous donner le nom et le titre de notre ermitage au milieu du XIIIe siècle[2]. En mars 1246, le saint roi donnait à l'abbaye de la Nöe quarante-cinq acres de terre dans la forêt d'Evreux, *juxta heremitagium Beate Marie de Gaudo*, ce qui ne peut signifier que « auprès de l'ermitage de Notre-Dame de la forêt ou du bois ».

Cette charte n'est pas très postérieure à l'achèvement des voûtes de la chapelle; elles existent encore et sont certainement du commencement du XIIIe siècle.

C'est seulement au cours du XVIe siècle, lorsque l'on ne comprenait plus la signification du mot *Gaud* que la

[1] Le Prévost, auquel j'emprunte cette citation, fait observer que cette ferme appartenait encore de son temps à l'hospice d'Evreux. Il dit au même endroit que cette charte, encore pourvue de son magnifique sceau en cire verte, à l'effigie de Philippe le Hardi, est conservée en original à la Bibliothèque nationale.

[2] Arch. de l'Eure, H. 671. La date est marquée 1247 dans l'inventaire, le texte porte 1246. L'une est du vieux, l'autre du nouveau style. Cette charte fut confirmée par le roi en juin 1247.

Digitized by Google

ressemblance du nom de l'ermitage et du nom du saint les a fait confondre. On a rattaché le souvenir de saint Gaud à la chapelle pour expliquer un nom que l'on n'entendait plus. Ces sortes de confusions se retrouvent de fois à autres. Cela dut se passer à une époque assez rapprochée de Claude de Sainctes qui, nous l'avons vu, ne savait rien de certain sur l'origine de ce petit sanctuaire. Longtemps après, cependant, l'on continua d'appeler ce lieu « l'ermitage du Gaud ». C'est encore sous ce nom que nous le trouvons vers 1630 dans l'*Itinéraire de Normandie* de Du Buisson Aubenay[1]. Cette vieille appellation devait paraître aux partisans de l'opinion nouvelle bien irrespectueuse pour le saint; ils ne voulaient pourtant pas renoncer à leur chère découverte, si malaisé qu'il fût de mettre la chose au point. La façon maladroite dont Chemin s'y prend pour coudre ensemble Notre-Dame et Saint-Gaud témoigne de la difficulté de l'entreprise. Voici ce qu'il imagine[2] : « Cette chapelle fut en titre sous l'invocation de Notre-Dame du Gaud », ceci est exact, mais il croit devoir ajouter « ou de saint Gaud », ce qui est un non-sens. On dit : *Notre-Dame de Fourvières, Notre-Dame de Lourdes, Notre-Dame de Chartres*, c'est-à-dire Notre-Dame de tel ou tel endroit. On dit encore : *Notre-Dame de l'Usine, Notre-Dame des Champs ou Notre-Dame de la Couture*, c'est la Vierge protectrice de telle ou telle profession. Il ne saurait y avoir Notre-Dame de tel ou tel saint, Marie est la Dame de tous les saints. Ce qui suit se rapporte à l'état de l'ermitage au milieu du XVIIIe siècle et nous inté-

[1] Edit. Porée, p. 110.

[2] Manuscrits Chemin, copie A. de Bouclon : *Saint Gaud, évêque d'Evreux, l'an* 460.

Digitized by Google

resse par là même : « Elle a toujours été conférée sous ce titre à l'évêché d'Evreux, et le soin en est confié à un ermite qui demeure à côté. »

Aujourd'hui cette chapelle est une propriété particulière ; elle a été, peu après 1870, l'objet d'une restauration très nécessaire. On continue, comme on le faisait dès avant Claude de Sainctes, d'y venir vénérer le saint évêque d'Évreux. Elle en possède même une petite relique, que Mgr Grolléau y a déposée en 1874, à son retour de Saint-Pair où il avait assisté aux belles fêtes de la translation solennelle des restes du Bienheureux.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Invention du corps de saint Gaud en 1131. Les documents.

Le récit de l'invention du corps de saint Gaud en 1131 nous a été conservé par deux manuscrits. L'un demeura longtemps dans les archives de l'église de Saint-Pair, il était divisé en neuf leçons pour l'office anniversaire de l'invention que l'on célébrait jadis le 11 juillet dans cette paroisse, il est aujourd'hui perdu, mais il nous en reste une copie insérée par le chanoine Guérin[1] dans un recueil intitulé : *Acta Ecclesiæ Abrincensis*. Nous avons retrouvé l'autre sur les derniers feuillets d'un bréviaire manuscrit du XIVe siècle à la Bibliothèque d'Evreux[2]. Avant de donner ces textes nous estimons que le lecteur nous saura gré de les lui présenter; notre intention est de lui éviter la désagréable surprise que l'on éprouve toujours en face de l'inconnu.

Le recueil manuscrit de Guérin, devenu la propriété du chanoine Pigeon, fut publié par lui en 1892 dans ses *Vies des saints du diocèse de Coutances et Avranches*[3]. Notre légende, préliminaires, critique, texte et traduction, occupe les pages 77-96 du tome premier.

Avant Guérin, en 1664, l'Anonyme avait donné d'assez

[1] Guérin, chanoine d'Avranches, est mort en 1711.

[2] Fonds du Chapitre, n° 12.

[3] 2 vol. in-8. Avranches, Alfred Perrin, 1892.

Digitized by Google

longs extraits du manuscrit de Saint-Pair, à peu près le tiers du texte complet. Ces extraits furent reproduits en 1737 par Rouault et repris peu après par Chemin. Ces deux derniers auteurs ne se sont pas préoccupés de l'original ; le premier semble avoir fait ses extraits d'après les difficultés plus ou moins grandes que lui offrait la lecture d'un texte presque indéchiffrable [1].

Nous allons exposer plus longuement les titres du texte ébroïcien. En raison même de l'oubli dans lequel il était tombé, il nous faudra examiner s'il était connu antérieurement et s'il concorde avec les citations qui ont pu en être faites.

Il y avait autrefois à Evreux plusieurs exemplaires de la légende de l'invention de 1131. Ils devaient être concordants, puisque Claude de Sainctes, écrivain ordinairement exact, les résume dans un seul texte pour en composer la première leçon de la fête dans son bréviaire (1587) [2].

Les historiens de saint Gaud nous parlent tous du bréviaire de Mathieu des Essarts (1299-1310) qui fut porté par les députés du Chapitre d'Evreux à Saint-Pair, pour être comparé avec celui de cette paroisse, lors de la *Translation* de 1664. La Vie anonyme de saint Gaud parue la même année rapporte le fait en ces termes, page 49 : « Il a pleu au Grand Dieu de la renouveler (la gloire de saint Gaud) sous le Pontificat de Richard de Bruère en 1131, ainsy que nous l'apprenons de la tradition du païs et des antiens manuscrits et vieilles

[1] Il nous dit lui-même, *op. cit.*, p. 58. : « Les lettres estans si vieilles et si gothiques qu'à peine personne les pouvoit-il lire. » De fait sa lecture n'est pas toujours sûre ; nous le relèverons à l'occasion.

[2] Voir plus haut, p. 88.

Digitized by Google

legendes d'Evreux et de cette mesme Église de Saint-Pair... *qui rapportent admirablement*[1]. »

Chemin avait à sa disposition le bréviaire de Mathieu des Essarts ; il connaissait du manuscrit de Saint-Pair ce qu'en cite la traduction de Rouault. « Ce savant curé, dit-il, n'a point mis dans son ouvrage ce manuscrit en latin. Nous le trouvons dans le bréviaire de Mathieu des Essarts, évêque d'Evreux en 1299. » Cette affirmation n'était exacte que relativement ; il en a conscience, car il ajoute : « Ce prélat en a *fait en partie les leçons* du jour de la fête de saint Gaud. »

Cette restriction « en a fait en partie les leçons » indique, à n'en pas douter, que le bréviaire de Mathieu des Essarts se terminait avec le récit de l'invention, comme celui que nous publions, tandis que le manuscrit de Saint-Pair avait dans ses trois dernières leçons le récit des miracles qui suivirent l'invention.

En outre, la façon dont Chemin parle du bréviaire de Mathieu des Essarts suppose qu'il n'était pas notablement plus long que les citations de Rouault. Tout ceci, on le verra, lui donne avec notre texte un grand air de parenté.

Après ce que Chemin a dit ci-dessus, j'espérais que le texte latin donné par lui éclairerait la question, qu'il allait transcrire le bréviaire de Mathieu des Essarts ou tout au moins lui emprunter ses citations. Il m'a fallu bien en rabattre. Le début et toute la seconde partie, de beaucoup la plus longue, sont une copie mot pour mot, coupure pour coupure, des extraits donnés par l'Anonyme. Il n'a

[1] Ces termes sont exacts à la condition qu'on ne cherche pas à les étendre. Il serait faux de dire, comme plusieurs l'ont fait, que les deux manuscrits étaient identiques.

Digitized by Google

pris à notre bréviaire que ce qu'il cite des avertissements merveilleux qui précédèrent l'invention.

L'Anonyme n'en donne que quelques lignes. Toustain de Billy laisse complètement cette partie de côté, se contentant de dire qu'elle est très ennuyeuse[1]. Chemin ne donne que ce qui concerne le curé, il supprime tout ce qui regarde le vicaire ; je vais transcrire le peu qu'il donne, dans l'espoir d'y retrouver les expressions et aussi un peu la physionomie du texte que nous regrettons.

« *Finita autem missa, idem sacerdos quemdam parochianum suum Guillelmum Piquerelle ad se vocavit et ei, quæ nocte illa audierat, manifestavit, statimque Petro capellano suo advocato illud idem retulit. Dimisso itaque concilio, cuncti tres pariter siluerunt. Ejusdem vero hebdomadis nocte alia, vox ab ipso sacerdote audita est dicens : Galteri, noli aliud quam turrim incipere. Ad quam ipse dixit : Et unde istam faciam ? Cui vox : Noli timere, thesaurus enim est in ecclesia, auro et argento pretiosior. Sacerdos in crastinum vicarium suum et Guillelmum convocans, iterum audita eis declaravit*[2]. *Post ista, subito partem orientalem*, etc. » Tout ce qui suit est copié dans l'Anonyme.

Cet abrégé reproduit ce qu'il juge bon de citer, d'après un texte fort voisin de celui que nous publions ; l'expression ordinairement et le fond toujours s'y retrouvent, comme dans le fragment de Le Jau que nous avons reproduit plus haut[3]. Chacun de ces deux fragments est trop court pour suffire à nous indiquer jusqu'à quel point notre

[1] *Op. cit.*, p. 172.

[2] Pour la traduction de ce passage, voir ci-dessous. Pour comparer, voir Appendice IV.

[3] Traduction, p. 89, texte Appendice I.

Digitized by Google

texte se rapprochait de celui de Mathieu des Essarts, mais, si on les rassemble, ils rendent très probable l'étroite parenté des deux textes ébroïciens.

Le premier pratique tant de petites coupures que, s'il était seul, il serait difficile d'asseoir un jugement. Le passage de Le Jau est pris d'un seul tenant, il n'a rien ajouté ni rien retranché ; il offre seulement trois variantes ; *sculptum* pour *scriptum*, *intellexerunt* pour *audierunt* et *asserentium* pour *consecratum*. Ces trois variantes, malgré l'apparence de la dernière, étant donné le contexte, ne changent pas le sens, et, chose surprenante, elles se retrouvent toutes les trois dans le texte édité par Pigeon. Ce n'est cependant pas ce texte que Le Jau a copié, en 1620 il ne pouvait le connaître et sa citation est plus courte et plus sobre.

Le texte que je donne au public était bien à la Bibliothèque du Chapitre, mais il n'était signalé par personne, puis les variantes communes à Le Jau et au manuscrit de Saint-Pair l'excluent absolument.

Reste le célèbre bréviaire de Mathieu des Essarts que tout le monde connaissait à Evreux. Le fait que l'évêque avait cru devoir le léguer à son Chapitre suppose que ce n'était pas un volume vulgaire, rien d'étonnant qu'on l'ait consulté de préférence. L'on peut néanmoins dire du texte que je publie, comme on l'a dit du bréviaire de Mathieu des Essarts, qu'il *rapporte* avec le texte de Saint-Pair, en ce sens qu'il ne renferme rien qui ne soit dans celui-ci ; mais la réciproque serait loin d'être vraie, c'est le fond qui a servi aux amplifications.

Je vais donner ici la traduction du texte ébroïcien et mettre en note la traduction des additions du texte de Saint-Pair édité par le chanoine Pigeon ; un P majuscule

Digitized by Google

et des guillemets indiqueront la provenance. On trouvera en appendice [1] les deux textes, celui d'Évreux et celui de Saint-Pair, pour que l'on puisse les comparer et juger de la valeur de chacun d'eux.

Traduction du texte ébroïcien.

Leçon I. Au temps où le roi Henri gouvernait avec fermeté le royaume d'Angleterre et le duché de Normandie [2], vivait dans le Cotentin, à Saint-Pair-sur-Mer, un prêtre pieux nommé Gautier. Il demandait souvent à ses paroissiens de faire une tour ou clocher pour pendre les cloches de l'église [3]. Un jour de dimanche, il le leur demanda avec plus d'insistance et les excita, chacun en particulier, à commencer le travail.

Leçon II. Il ajouta même que s'il avait des ressources aussi abondantes que par le passé, il ferait volontiers les frais de ce travail sans leur rien demander [4]. Sur ces

[1] Appendices IV et V.

[2] P. « Fils de Guillaume *Longue-épée* qui fut le premier roi normand ayant régné sur l'Angleterre [ce n'est pas fort pour un prétendu contemporain]. Richard de Bruère occupant le siège pontifical de Coutances, l'abbaye du Mont-Saint-Michel sans abbé, par le départ de Richard de Mère. »
Cet abbé eut des démêlés avec le roi d'Angleterre et fut relégué par sentence de l'évêque d'Albano, légat du Saint-Siège, au prieuré anglais de Saint-Pancrace, où il avait fait profession ; il est mort en 1131. Son successeur Bernard, moine du Bec, fut nommé par le même prince à la fête de sainte Agathe, l'an 1131 (Chron. de Robert de Torigny), ce qui, d'après la manière de compter du temps, serait quelques mois après la découverte du corps de saint Gaud. Ces derniers détails sont vrais.

[3] P. « Parce que les poutres du vieux clocher tombaient en pourriture. »

[4] P. « Sachant qu'il en recevrait une bonne récompense avec les justes au jour du jugement. Ces paroles leur firent plaisir et sur-le-champ ils s'engagèrent à faire, dès le dimanche suivant, ce qu'il leur demandait. Ceci convenu, la joie se peignit sur le visage du curé. Ses paroissiens se levèrent à droite et à gauche en l'honneur de Dieu et il gagna l'autel où il se lava les mains, fit avec grande dévotion d'esprit la confession avec ses clercs et célébra la messe à l'ordinaire. Après la

Digitized by Google

entrefaites, une nuit que ce même Gautier dormait profondément, on raconte qu'un peu avant minuit une voix céleste se fit entendre soudain et lui dit : « Gautier, c'est la tour qu'il faut commencer. » Un peu surpris de ce qu'il venait d'entendre, il n'en garda pas moins le silence le reste de la nuit. Levé de bon matin, il s'en fut à l'église et se prosternant en oraison devant l'autel de saint Pair, il fit tout en larmes cette prière :

Leçon III. « Seigneur Dieu, Père tout-puissant, qui avez revêtu de l'honneur du sacerdoce votre indigne serviteur et avez voulu que je fusse ministre de vos sacrés autels, je demande avec instance à votre inestimable miséricorde que, si la voix que j'ai entendue cette nuit vient de vous, elle se fasse entendre une seconde et une troisième fois et qu'elle me fasse connaître plus clairement ce qu'elle demande de moi, si tel est votre bon plaisir. »

Aussitôt se levant de l'oraison [1], il commença l'office. Après la messe il appela vers lui, dans un coin retiré de l'église, un de ses paroissiens, homme noble et religieux, Guillaume dit Piqueré, et lui raconta ce qu'il avait entendu pendant la nuit.

Leçon IV. Après l'avoir écouté, cet homme sage

messe il bénit le pain et leur recommanda de nouveau de venir tous à l'église le dimanche suivant. Ils le lui promirent, disant qu'ils aimaient mieux faire un sacrifice de leurs biens terrestres que de laisser le clocher en tel état. Il leur fit une abondante distribution de pain bénit et les congédia avec la bénédiction de Dieu et la sienne. »

Tout ce passage, curieux en soi, parce qu'il nous retrace fidèlement l'ordre des cérémonies de la liturgie romano-gallicane en usage dans toute la France jusqu'aux environs de l'an 1600, a le tort grave de fort mal concorder avec la suite du récit.

[1] P. « Il fit le signe de la croix et commença son service en disant : *Domine labia mea aperies* et tout ce qui précède ordinairement la messe, puis il la célébra. Je ne saurais dire si ce fut du Saint-Esprit, des Anges ou des Morts, mais plutôt des Anges parce que c'était le lundi. »

Digitized by Google

rendit grâces à Dieu et lui demanda s'il avait dit cela à Pierre son vicaire. Gautier reprit : Vous êtes le premier à qui je m'en sois ouvert. — Je vous approuverais de le lui dire[1], répondit Guillaume. Sur-le-champ, le curé appelle Pierre et lui rapporte l'apparition. S'étant séparés, tous les trois gardèrent le silence.

Une autre nuit de la même semaine, une voix semblable à la première se fit entendre au prêtre et lui dit : Gautier, c'est la tour qu'il faut commencer. Il répondit : Comment la bâtirai-je ? La voix reprit : Ne crains point, il y a dans ton église un trésor plus précieux que l'or et l'argent. Après ces mots, elle s'éloigna.

Leçon V. Le lendemain, le curé réunissant son vicaire et Guillaume leur fit connaître ce qu'il avait entendu[2]. A quelque temps de là, une apparition vint de nuit au lit où Pierre reposait et fit entendre le même ordre[3].

[1] P. a ici un non-sens, faute de copiste sans doute : « Je loue que tu ne le dises à personne, tu es sobre et de bon conseil, » et immédiatement après, on le dit à Pierre comme dans notre texte.

[2] P. « Ils en furent remplis de joie et dirent que le dimanche il fallait tout raconter au peuple. Il y consentit. Au jour convenu, comme il parlait au peuple du travail à faire à l'église, il raconta, comme on le lui avait conseillé, la suite de tout ce qu'il avait entendu. A ce récit un tumulte s'éleva, excité on ne sait par qui, et le curé, malgré lui, dut interrompre son propos et il se dirigea vers l'autel pour faire son office. » Cette interpolation est invraisemblable. Nous avons déjà vu et nous allons revoir le peuple dans de tout autres sentiments.

[3] P. « Il le garda pour lui et n'en parla à personne. Comme Gautier et Pierre ne remplissaient ni en paroles ni en actes les ordres du ciel, la semaine qui se trouve entre les deux Pâques [la semaine sainte, on appelait les Rameaux *Pâques fleuries*], l'une des nuits où la sainte Eglise célèbre l'office des ténèbres en souvenir des ténèbres qui se firent à la passion de Jésus-Christ, une vision angélique, je suppose, se dressa près du lit où Pierre dormait et lui dit : « Pierre, pourquoi n'as-tu pas fait ce que je t'ai ordonné ? Sache que c'est un péché. Si dans la mesure où tu le peux, tu ne le fais pas, tu souffriras un grand dommage dans tes biens. » En même temps il reçut un coup sur le nez et des gouttes de sang coulèrent sur sa couche. Peu après, la plus belle

Digitized by Google

Comme, le jour de Pâques, Pierre engageait les paroissiens à commencer cet ouvrage, tous, aussitôt, dans la mesure de leur bonne volonté, du plus grand au plus petit, animés du zèle de Dieu, promirent en public de donner de leurs biens pour cette entreprise [1].

Leçon VI. Ayant réuni quelque argent [2], on manda les maçons, qui prirent leurs mesures pour tracer le carré de la tour. Les ouvriers commencèrent à creuser, à la profondeur voulue, les fondements de la partie occidentale et les remplirent de ciment et de pierres jusqu'au ras du sol. Ensuite un des ouvriers creusant vers l'orient, un peu au delà des mesures prises, perça à l'improviste un cercueil avec son pic.

Leçon VII. Par le trou il sortit tant de fumée odorante

de ses vaches, au retour du pâturage, creva soudain dans l'étable. Stupéfait de ce malheur, craignant qu'il ne lui arrivât quelque chose de pire, Pierre, le jour de Pâques, fit un sermon au peuple sur ces textes de Salomon : *Quod potest manus facere, instanter operare quia nec opus, nec ratio apud inferos quo tu properas.* (Eccl. IX, 10.) Ce que ta main peut faire, fais-le promptement, parce que dans l'autre monde où nous allons à grands pas, il n'y a ni raison, ni ouvrage. Et cet autre : Le paresseux ne veut pas travailler à cause du froid, il cache ses mains sous ses aisselles, et pendant la chaleur il devra mendier. *Propter frigus noluit piger arare, sed abscondit manus suas sub ascella et ideo æstate mendicabit.* (Proverbes XIX, 24; XX, 4. [Ces textes sont accommodés.] Après avoir exposé ceci et bien d'autres choses encore, il rapporta ce qu'il avait entendu : avec ces exemples et quelques autres, il exhorta à entreprendre l'ouvrage commandé. »

Remarquons que c'est un des trois derniers jours de la Semaine Sainte que Pierre reçoit l'avertissement. Il s'exécute le jour de Pâques et malgré cela le châtiment s'est déjà fait sentir puisqu'il a perdu sa vache.

[1] P. « Les plus prudents firent sagement inscrire sur un registre ce que chacun promettait. On donna lecture du registre après l'inscription, et d'un commun accord l'on assigna le terme des versements. Après avoir entendu la messe solennelle et reçu la sainte Eucharistie, les paroissiens, pleins de joie, s'en retournèrent en causant diversement de tout cela. »

[2] P. « Lorsque le terme fixé pour le versement fut arrivé, ceux qui purent donner tout ou partie le donnèrent, ceux qui ne purent rien verser demandèrent terme. Ayant de la sorte réuni quelque argent, etc. »

Digitized by Google

que tous ceux qui étaient dans l'église[1] se crurent imprégnés d'un parfum céleste et pouvaient à peine s'apercevoir les uns les autres. A cette nouvelle tous ceux qui étaient sur le marché et tous ceux qui étaient venus pour plaider devant la cour de justice de l'abbaye du Mont-Saint-Michel[2], pressés du désir de voir, se hâtèrent d'accourir[3]. Guillaume Piqueré, le premier, regarda à l'intérieur du cercueil, y introduisit la main et retira une tête de mort. Pendant qu'il la tenait des deux mains, tous ayant les yeux fixés sur lui, il aperçut quelque chose de liquide et de luisant comme le vif argent.

Leçon VIII. Cela le surprenait bien un peu. A la demande du grand nombre, il remit la tête à sa place[4]. Puis, prenant une chandelle[5], il l'introduisit dans le cercueil pour mieux voir ce qu'il y avait à l'intérieur. Fouillant partout du regard, il vit un mort gisant, ayant encore de la peau et des chairs à la partie inférieure du

[1] Je ne sais pourquoi l'Anonyme et Rouault parlent de l'église et du monastère. Y avait-il un monastère en 1131 ? *Monasterium* s'emploie couramment, dans la langue du XIIe siècle, pour désigner une église sans aucune idée de monastère.

[2] Saint-Pair avait été donné à l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 1036 par Richard, duc de Normandie. C'était une baronnie avec droit de justice. La cour où se tenaient les plaids était assez rapprochée de l'église.

[3] P. « Il y avait là une nombreuse troupe de clercs et de laïcs parce que c'était un samedi et un jour férié à cause de la translation de S. Benoît, que l'on célèbre tous les ans le 11 juillet. »

Cette date n'est pas au manuscrit d'Evreux et elle ne pouvait guère y être, — les anciens légendaires n'ont pas l'habitude d'en donner. — Elle n'en est pas moins à retenir, car, en 1131, le 11 juillet était bien un samedi, puis étant donné l'usage de fêter à Saint-Pair l'anniversaire de l'invention, elle ne pouvait pas ne pas être citée exactement. Les morceaux rapportés que sont les interpolations ne sont pas nécessairement faux, ils fournissent quelquefois des renseignements utiles et vrais comme dans le cas présent.

[4] P. « Et s'essuya les mains à la figure. »

[5] P. « Et l'entourant de brindilles à demi brûlées. »

Digitized by Google

corps [1]. Alors Roger de Haute-Maisoncelle [2], le maître maçon, ordonna de rompre la pierre qui fermait le cercueil. Elle tomba d'elle-même au fond de la tranchée avant que l'on n'y eût touché [3]. L'intérieur se trouvant mieux éclairé, en regardant, ils aperçurent sous la tête du mort une pierre d'un pied [4]. Roger, la regardant et l'essuyant avec sa tunique [5], vit qu'il y avait des lettres dessus et il la montra à Pierre et aux autres clercs qui étaient là pour qu'ils la lussent.

Leçon IX. Ils restèrent longtemps à se demander les uns aux autres ce que ces lettres pouvaient signifier. Maître Robert d'Avranches [6] survint, il regarda la pierre [7], il expliqua l'inscription en leur disant : « Quels doutes avez-vous sur la lecture de ces lettres ? Il y a : *Hic requiescit beatus Gaudus.* (Ici repose le bienheureux

[1] P. « Regardant avec le plus grand soin, il vit, auprès, les ossements d'un autre mort. »

[2] *Rogerius de Alto Mansiunculo.* MM. Tardif (*op. cit.*) traduisent Roger de Haute-Maisoncelle, ce qui me paraît l'appellation la plus vraisemblable.

Il y avait en Normandie trois paroisses de ce nom : deux dans l'élection de Caen, aujourd'hui dans le canton de Villers-Bocage et une dans l'élection de Vire. Maisoncelle-la-Jourdan ou le-Jolain, c'était sans doute le lieu d'origine du maître-maçon.

[3] Cette pierre fermait la tête du cercueil, puisque celui-ci était perpendiculaire à la tranchée.

[4] L'épithète *pedalem* n'est pas dans le manuscrit de Saint-Pair, c'est l'unique détail donné par notre manuscrit qui ne se retrouve pas dans l'autre.

[5] P. porte « s'essuyant les yeux », ce qui n'a pas de sens. La vraie leçon est celle que nous donnons. Que de fois j'ai vu mon maçon essuyer à ses vêtements sa truelle ou ses briques.

[6] Le texte d'Evreux a ici une faute de transcription. l'A de *Abrincis* a été oublié. La lecture n'en est pas moins sûre, car Le Jau (*loc. cit.*) donne aussi *Robertus de Abrincis* et il représente sûrement la tradition ébroïcienne.

[7] P. « Il regarda la pierre, la lava dans l'eau bénite et se mit au jour d'une fenêtre près l'autel de saint Pair. » Ces détails, qui ne se retrouvent pas non plus dans Le Jau, m'ont tout l'air d'être une interpolation.

Digitized by Google

Gaud)[1]. » Ce qu'ayant entendu les assistants se rappelèrent les récits de leurs vieux parents touchant l'existence ici-même, sur la petite colline au bord du cimetière, d'un moutier (chapelle) consacré sous le nom de ce saint, à l'endroit où, comme ils l'avaient eux-mêmes appris de leurs aïeux, il avait mené la vie érémitique après avoir spontanément abandonné le siège pontifical d'Evreux[2].

[1] *Hic requiescit beatus Gaudus.* Y avait-il à la suite *olim episcopus Ebroïcensis*, (jadis évêque d'Evreux)? Ni le manuscrit d'Evreux, ni Le Jau, ni le manuscrit de Saint-Pair ne donnent ces derniers mots. Comme on a fait grand bruit autour de cette question il y a quelques années, nous y reviendrons plus loin.

[2] Ces quelques lignes, comme nous l'avons observé plus haut, renferment tout ce que le moyen âge nous a transmis sur saint Gaud.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Examen de quelques grosses difficultés soulevées par le manuscrit de Saint-Pair ou à son occasion : 1° L'invention a-t-elle eu lieu à la suite de menaces adressées au vicaire et de châtiments éprouvés par lui ? 2° Y avait-il deux morts dans le tombeau ? 3° L'inscription de la pierre trouvée dans le tombeau portait-elle ces mots : *olim episcopus Ebroïcensis ?* 4° Indices d'interpolation du manuscrit, son âge.

Parmi les additions si nombreuses que le manuscrit de Saint-Pair fait au manuscrit d'Evreux, il y a, nous l'avons noté, deux détails précieux, puisqu'ils permettent de fixer la date de l'invention au samedi 11 juillet 1131 ; le demeurant ne nous apprend rien d'utile, quand il ne nous égare point.

Les interpolateurs se sont surtout donné libre carrière dans le récit des avertissements merveilleux qui ont amené la découverte du précieux corps. Ce sont leurs inventions, sans doute, qui ont fait que Toustain de Billy a passé sous silence toute cette partie du récit, se contentant de nous dire qu'elle est très ennuyeuse[1].

Passe encore pour leurs additions de la deuxième leçon[2]. Si ce qu'ils nous disent de la façon dont on célébrait la messe en ce temps-là est inutile au sujet, au

[1] *Op. cit.*, I, p. 172.

[2] Voir Appendice V et la traduction au chapitre précédent, note de la leçon II.

Digitized by Google

moins est-ce exact ; les détails donnés se rapportent à la messe romano-gallicane qui fut en usage en France jusqu'à la fin du XVIe siècle.

La troisième leçon, qui rapporte les avertissements donnés au vicaire, est encore plus surchargée d'additions que la précédente et en outre ces additions sont franchement malheureuses [1].

Les saints sont nos bienfaiteurs, nos intercesseurs auprès de Dieu, je n'aime pas qu'on me les représente comme des êtres vindicatifs, châtiant durement leurs dévots, si ceux-ci négligent de leur rendre les honneurs demandés, ou si seulement ils tardent à le faire. Je sais bien que des récits de ce genre se rencontrent, de fois à autre, dans les légendes du moyen âge, ils ne m'en choquent pas moins ; ils font trop ressembler nos saints aux dieux du paganisme qui étaient censés exercer les plus rudes vengeances sur ceux qui ne les honoraient pas comme ils le voulaient. Il me semble que, pour l'honneur de la religion, on ne saurait admettre que saint Gaud ait soufflété ou fait souffleter jusqu'au sang le malheureux Pierre, ni qu'il ait fait crever sa belle vache, parce que le pauvre vicaire n'avait pas été assez zélé pour hâter les travaux de la tour, travaux qui devaient amener la découverte du corps du Bienheureux. Cela paraîtra encore plus extraordinaire si l'on veut bien remarquer que c'est dans les trois derniers jours de la Semaine Sainte que Pierre reçoit l'avertissement, que le jour de Pâques il fait la communication demandée et que malgré cela il a déjà été frappé.

Rouault lui-même éprouve quelqu'embarras en face

[1] Pour le texte, voir Appendice V, pour la traduction, voir les notes du chapitre précédent aux leçons IV et V.

Digitized by Google

de cette histoire ; voici son analyse[1] : « Quelque temps après, la même voix s'étant fait encore entendre à Pierre, vicaire de Gautier, il n'en fit rien connoître à personne ; de sorte qu'on ne pensoit presque plus à la Tour, lorsqu'il arriva dans la Semaine Sainte que le vicaire entendit encore la même voix qui le menaça de le punir s'il cachoit plus longtemps le dessein de Dieu, et, au même moment, il se sentit frappé au visage jusqu'au sang, et il reçut quelque perte dans ses biens. »

Qui n'admirerait l'euphémisme ! L'auteur n'a même plus l'excuse de la naïveté.

Je ne sais ce qu'il faut penser des précautions prises pour contraindre les gens à tenir leurs promesses[2] ; cela pouvait être sage, mais l'expression que nous trouverons plus loin : « *Quantulacumque pecunia coadunata* » (ayant réuni quelque argent) n'en prouve pas le succès. Cela m'a tout l'air d'une addition postérieure.

Combien préférable est notre texte ! Il n'a point ces interpolations difficiles à accorder ensemble et quelques-unes fort singulières !

Le curé s'adresse à ses paroissiens pour faire un clocher ; nous sommes à l'époque où l'on commence ces sortes d'ouvrages, février ou mars ; Pâques était le 19 avril cette année-là. Les gens ne sont pas pressés de l'aider dans cette entreprise.

Le prêtre dort profondément ; au milieu de la nuit, il entend une voix qui le presse d'exécuter son projet ; il ne sait d'où elle vient. En homme prudent, il prie, il demande à Dieu qu'elle se fasse entendre une seconde et une troisième fois, si elle vient de lui. Il consulte

[1] *Op. cit.*, p. 86.

[2] Additions à la même leçon.

Digitized by Google

celui de ses paroissiens en qui il a la plus grande confiance et aussi son vicaire. Dans la même semaine, la voix se fait entendre une seconde fois, elle lui annonce que son église renferme un trésor plus précieux que l'or et l'argent; il consulte à nouveau et attend la troisième manifestation. Celle-ci ne tarde guère; dans la Semaine Sainte, elle se fait entendre à Pierre, le vicaire. On ne doute plus, on met les paroissiens au courant de ce qui se passe, — c'était le jour de Pâques, — ils promettent tous, chacun dans la mesure de sa bonne volonté, de contribuer à l'entreprise. Cela avait demandé l'espace de quelques semaines. On se mettait à l'ouvrage dès la fin de juin, puisque l'invention eut lieu le 11 de juillet. Comment trouver place, dans ce récit si limpide, pour les additions de Saint-Pair ?

La fin de la cinquième leçon du manuscrit de Saint-Pair n'est pas aussi longuement interpolée, mais ce qu'elle ajoute au récit de l'exploration du tombeau et ce qu'elle dit de son contenu est absolument invraisemblable[1].

La dissemblance entre les deux manuscrits s'accuse de plus en plus. Que Guillaume, mû par un sentiment de dévotion, ait passé les mains sur sa figure après avoir tenu la tête de mort? Peut-être. Mais la pensée d'introduire dans le cercueil avec sa chandelle allumée des brindilles enflammées est invraisemblable et ridicule.

Puis, que peut bien signifier *Jacere a bracteo et cutem cum carne adhuc habentem?*

Ce qui est encore plus surprenant, dans ce sépulcre inconnu et inviolé : « Regardant avec le plus grand soin,

[1] Voir pour le texte Append. V, leçon V, voir pour la traduction au chapitre précédent, notes correspondantes aux leçons VII et VIII.

Digitized by Google

il vit, auprès du premier corps, les ossements d'un autre mort [1]. » S'il y avait deux cadavres pour un, il ne devait pas être nécessaire d'y regarder de si près pour s'en apercevoir.

Ce passage était bien fait pour embarrasser les historiens de l'invention de 1664, aussi se gardent-ils d'en parler. L'Anonyme traduit : « Et l'ayant remise (la tête) en son lieu, il prit un flambeau, esclaira dans le cercueil et y vit le reste de cet homme mort avec sa chair et sa peau. »

Rouault paraphrase à son ordinaire : « Jugeant que cette liqueur étoit sacrée, il s'oignit le visage de ce qui étoit resté attaché à ses mains [2]. » Il ne parle pas non plus du second mort : « Ensuite prenant un flambeau, il regarda attentivement dans le tombeau, où il découvrit le Corps du Saint encore en chair et en os, et couvert de sa peau. »

Les deux traducteurs, surtout Rouault, font le texte beaucoup plus affirmatif qu'il ne l'est sur l'état de conservation du corps saint. Il y a dans le texte « *A bracca*[3] *cutem cum carne adhuc habentem* », ce qui signifie : « A la partie inférieure du corps, il y avait encore des chairs et de la peau autour des os. » S'il en avait été de même de la tête on n'eût pas manqué de nous le dire et elle ne serait pas venue à la main.

Un fait constant, c'est qu'en 1664 personne ne fait la

[1] Tunc melius atque melius inspiciens, alterius mortui ossa juxta conspexit.

[2] Ci-dessus, note 1re de la leçon VIII et *op. cit.*, p. 88.

[3] Ce mot est fort mal écrit dans le manuscrit d'Evreux et la transcription est fautive, il semble qu'il y a *a braceo* ou *a bracco* ce qui n'offre aucun sens. il n'est pas douteux qu'il faille lire *a bracca* ou *a bracili*.

Digitized by Google

plus petite allusion aux ossements étrangers qui auraient pu être mêlés à ceux du saint. Ni le sieur Roussel, docteur en médecine, ni Maître Charles Foubert, chirurgien, ancien juré attestateur du bailliage de Cotentin, ni Bon David Foubert, chirurgien à Coutances, appelés à attester les procès verbaux, n'en parlent. Il est de toute évidence pourtant que s'il y avait eu deux squelettes au lieu d'un, il leur eût été impossible de ne pas le constater.

C'est seulement en 1874, sous l'impression de la lecture du texte des *Acta Ecclesiæ Abrincensis* que l'on venait de retrouver, que l'on tenta — le but était louable — de faire une reconnaissance scientifique des reliques [1].

M. Gombert, qui avait retrouvé les *Acta* (il était alors vicaire, aujourd'hui il est curé de Saint-Pair) m'écrivait le 7 mars 1910 : « On ne peut nier qu'il n'y ait eu parmi les reliques de saint Gaud des ossements étrangers, la dernière inspection des reliques l'a prouvé, mais *ils sont en petit nombre* et faciles à distinguer de ceux du saint. C'est ce que les médecins ont fait. »

Il ne nous paraît pas évident que la chose fut si facile à constater, car le procès verbal de 1853, que nous citerons plus loin, nous apprend qu'un certain nombre d'ossements tombaient en poussière et que quelques-uns des plus importants étaient en morceaux. Ajoutez à cela que c'est seulement parmi les menus osselets ou

[1] Comment se fait-il qu'il n'y ait absolument pas moyen d'avoir connaissance du procès-verbal qui fut dressé à cette occasion? Il y a bientôt vingt ans que le chanoine Pigeon en réclamait la publication. (Rev. cath. de Coutances, 28 avril 1893, p. 399). J'ai écrit et fait écrire à l'évêché de Coutances pour obtenir copie de cette pièce. Dans un billet en date du 25 juin 1910, le pro-secrétaire me fait savoir qu'il a fait des recherches et qu'il n'a rien trouvé ! Je sais pertinemment d'ailleurs que le procès-verbal en question a été versé dans ce dépôt.

Digitized by Google

fragments d'os laissés par Mgr Daniel dans l'ancienne châsse que l'on a fait la constatation, elle se réduit à bien peu de chose et en tout cas elle ne justifie nullement le texte en question ; on ne saurait prendre quelques bribes d'ossements pour les *ossements d'un autre mort ;* donc cette addition est un faux. Elle ne porte pas bonheur à ceux qui ont voulu la défendre.

M. Gombert[1] en est réduit à supposer que ces ossements étrangers ont été déposés dans le cercueil de saint Gaud à l'occasion de la destruction de Sciscy par les Normands. L'hypothèse est gratuite. Elle supposerait que le corps saint était connu et que le cercueil avait été ouvert dès ce temps-là, ce que nous ne lisons nulle part. On possède des relations sur les reliques de Sciscy à cette époque et sur leurs pérégrinations ; il n'y est pas question de saint Gaud. Pour justifier son dire, l'auteur pense que l'on a laissé le corps saint en place « à cause de son merveilleux état de conservation » ; je croirais plus volontiers que cet *état de conservation*, s'il eût été constaté, aurait inspiré un désir d'autant plus vif de ne pas le laisser exposé aux profanations.

Pour nous, il nous suffit d'avoir justifié le texte ébroïcien, et si au cours des âges les reliques de saint Gaud ont ramassé des poussières étrangères, sans que l'on sache comment, nous nous contenterons de remercier ceux qui les en ont débarrassées et de faire des vœux pour que, désormais, elles nous demeurent dans toute leur intégrité.

Il nous reste à établir le texte précis de l'inscription

[1] Première réponse de M. Gombert à M. Pigeon, p. 9.

Digitized by Google

qui était sur la pierre trouvée dans le cercueil du saint.

Il y a quelques années l'on a fait grand bruit autour de cette question. Nous allons tâcher de mettre les choses au point, le plus impersonnellement possible, n'ayant qu'un souci, l'exactitude pour arriver à la vérité.

M. Gombert, dans sa deuxième Réponse au chanoine Pigeon [1], écrit : « Nous arrivons à la question de l'ins-« cription funéraire du tombeau de saint Gaud : « Hic « requiescit beatus Gaudus olim episcopus Ebroïcensis. » « ... Cette inscription eût été trop incomplète si la qua-« lité d'Evêque n'y eût pas été mentionnée : Toustain « de Billy la signale dans une citation... L'Anonyme de « Coutances cite plusieurs extraits de ce manuscrit..., « page 52 il porte : « Hic requiescit beatus Gaudus olim « episcopus Ebroïcensis », ainsi que Rouault, page 86. « Ce dernier ajoute, page 206 [2] : « Comme il est porté « expressément dans le procès verbal que l'on fit alors et « que l'on conserve encore en original. » Après la citation de Rouault l'auteur ajoute : « Après cela, peut-on bien « affirmer, comme le fait M. Pigeon, que Rouault avait « copié l'Anonyme de 1664, seul coupable de la falsifica-« tion du texte? »

Je ferai observer que si Rouault ne copie pas absolument le texte de 1664, il ne s'en écarte guère en aucun endroit et il n'en fait pas mystère, nous l'avons déjà dit. Il cite deux fois l'inscription, page 89 et page 237. La première fois il a l'air de suivre, sinon de copier l'Anonyme; la seconde fois, dans l'Instruction sur la vie de saint Gaud, il précise, mais il n'est pas téméraire de ne

[1] *Saint Gaud successeur de saint Taurin.* Avranches, 1894, p. 14.

[2] L'auteur cite d'après l'édition de Coutances. Edit. de Paris, 1734, p. 89 et 237.

Digitized by Google

voir dans son affirmation qu'un beau développement oratoire, affirmation inexacte d'ailleurs, car le manuscrit de Saint-Pair, dont il veut parler, était fort postérieur à l'invention et ne portait pas *Olim episcopus Ebroïcensis*.

Il ne s'est d'ailleurs pas donné la peine de lire le texte original, il se contente de traduire les extraits faits par l'Anonyme. Toustain de Billy s'y est attaché moins encore. Nous savons la difficulté que l'Anonyme, celui qui l'avait regardé de plus près, avait éprouvé à le lire. Ces auteurs n'ont rien de l'exactitude qui pourrait permettre de se servir de leurs assertions pour infirmer l'autorité des manuscrits.

Le manuscrit d'Evreux, comme celui de Saint-Pair, ne porte que ces mots : « Hic requiescit beatus Gaudus ». Or, il est invraisemblable que le copiste d'Evreux au XIVe siècle et Ch Guérin au XVIIe aient eu précisément la même distraction. Il y a plus, en 1622, Le Jau, qui cite, pensons-nous, d'après le bréviaire de Mathieu des Essarts, n'a pareillement que ces mots.

Il y a donc unanimité des manuscrits, unanimité qui ne laisse aucune place au doute, et de fait le chanoine Pigeon n'avait pas si mal vu en mettant sur le compte de l'Anonyme le supplément de l'inscription. Tout au moins, est-ce dans cet auteur qu'on le trouve pour la première fois.

Pour clore ce trop long chapitre, nous ferons remarquer que les leçons conservées dans le manuscrit des *Acta* sont d'une longueur fort variée, allant du simple presque au triple. — La leçon cinquième a quinze lignes, la seconde en a quarante-trois. — Or les leçons d'une fête sont généralement coupées de manière à

Digitized by Google

durer sensiblement le même temps, comme nous l'observons dans le texte ébroïcien. Cette longueur disproportionnée est un indice que ces leçons se sont amplifiées en chemin et, de fait, les plus longues sont celles où nous avons noté les plus nombreuses additions. Cela prouve bien qu'elles n'étaient pas telles à l'origine. Je crois que l'on en convient généralement, même à Saint-Pair, seulement là-bas on a voulu voir dans le copiste des *Acta* l'auteur de ces interpolations. MM. Tardif, dans un livre d'ailleurs soigné, se sont fait l'écho de cette accusation[1] : « Le copiste du XVIIe siècle (Ch. Guérin) y a fait des additions, mais ces interpolations se reconnaissent aisément. » Cela est injuste, ce n'est point Guérin le coupable, il n'est point vraisemblable qu'à la fin du XVIIe siècle il nous eût donné les détails liturgiques que nous trouvons dans la première leçon[2] et que nous n'avons pas dans notre manuscrit d'Evreux ; il n'aurait pas non plus remarqué que le 11 juillet 1131 était un samedi, je ne crois pas qu'il eût songé à mettre dans le tombeau un second mort, dont l'invention de 1664, qui lui était bien connue, ne fait aucune mention. Il n'aurait pas non plus confondu Guillaume-le-Conquérant avec Guillaume-Longue-épée.

C'est beaucoup plus haut qu'il faut chercher l'origine de ces interpolations. Il est impossible de nier que Guérin ne les ait trouvées dans le manuscrit de Saint-Pair ; si sa copie a des incorrections, la difficulté de lecture que présentait le texte suffit à les expliquer ; en tout cas cela n'autorise pas à voir en lui l'interpolateur.

[1] Saint-Pair-sur-la-Mer, p. 20.

[2] Texte Append. I et traduction au chap. précédent, note de la leçon II.

Digitized by Google

Lorsque l'Anonyme parle de ce manuscrit [P. 58] il nous dit : « *les lettres estans si vieilles et si gothiques qu'à peine personne les pouvait-il lire.* » Ces expressions, qui ont l'air de vieillir le manuscrit, le rajeunissent singulièrement. Tous ceux qui ont la pratique des anciennes écritures savent parfaitement que les manuscrits des XIIe et XIIIe siècles sont les plus aisés à lire. C'est vers la fin du XIVe siècle et au XVe que se rencontrent ces lettres d'une lecture si difficile.

C'est vraisemblablement à cette époque, deux cents ans et peut-être davantage après l'événement, longtemps après que l'on eut pris copie des leçons que nous trouvons dans les bréviaires d'Evreux, qu'à Saint-Pair l'on tenta de préciser et de compléter les détails fournis par le procès verbal primitif. On le fit dans le goût du temps, il n'était guère affiné, de là ces inventions qui nous choquent si gravement et à si bon droit aujourd'hui.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Suite de la légende dans les *Acta ecclesiæ Abrincensis*.

Le récit des miracles qui ont suivi l'invention n'avait pas à Evreux le même intérêt qu'à Saint-Pair, aussi ne le trouvons-nous pas dans notre manuscrit. Il forme les trois dernières leçons de la légende des *Acta*. Comme il nous entretient de la gloire posthume de notre saint nous en faisons l'objet du présent chapitre. Le texte de cette dernière partie n'est malheureusement pas en meilleur état que celui de la première et nous n'aurons plus de guide pour discerner le fond primitif des adjonctions postérieures.

Il n'est pas douteux que l'Anonyme et Rouault n'aient eu ce texte sous les yeux. L'Anonyme en donne d'assez longs extraits, pages 122, 123, 124, environ le tiers. Je n'y ai relevé que deux expressions différentes, mais certainement moins bonnes : Leçon VII : *Pervulgatum est* au lieu de *Prius factum est*, Leçon IX : *In Granvilla* à la place de *De Grandivilla* — et deux omissions : Leçon VIII : dans la phrase *Longe lateque jam divulgarentur, jam* est omis, Leçon IX : *Camerarii* ne se trouve pas non plus. Or, loin que ce mot soit de trop, il est visible qu'il manque, au texte de Pigeon, un autre mot comme *missus* ou *vices gerens* régissant ce génitif.

Du reste, l'analyse que ces auteurs donnent en français

Digitized by Google

de ces leçons, prouve qu'ils les ont encore plus mal lues que le chanoine d'Avranches.

Je donne en appendice [1] le texte édité par Pigeon, me bornant à corriger quelques fautes manifestement dues aux copistes et par trop grossières. Je vais ici tenter de le traduire, parce que ceux qui l'ont fait avant moi ont laissé dans l'ombre nombre de circonstances très intéressantes du récit. Le texte est dans un état tel que l'on n'avance qu'en tâtonnant et sans être bien sûr de soi. En s'y reportant, on pourra se rendre compte de la difficulté et il sera loisible à chacun de comprendre autrement que je ne l'ai fait. J'ajouterai aussi quelques notes, pour rendre intelligibles certaines allusions à des usages aujourd'hui oubliés.

Leçon VII. Après que Robert d'Avranches eut dit ce qu'il y avait sur la pierre, on rétablit le cercueil sans y remettre cette pierre [2]. On établit sur des supports des ais et des tuiles pour le fermer complètement [3]; on y mit des gardiens et l'on interrompit le travail pendant deux jours [4]. Le troisième jour on combla ce côté des fondements et on en commença aussitôt un autre. On trouva de même vers l'orient, à l'extrémité, le corps de

[1] Appendice V.

[2] Anonyme, p. 122. « Les antiens de la paroisse disent par tradition que cette pierre a esté longtemps attachée contre la muraille de l'Eglise et que c'est ce qui a conservé la memoire que sainct Gaude estoit là enterré. »

[3] C'est la tête du cercueil qui avait été mise à découvert. Le texte latin supposerait plutôt ici qu'on avait dégagé le dessus; comme cela n'est pas clair, nous avons tâché de mettre une expression vague qui puisse se prendre dans l'un et l'autre sens.

[4] L'invention eut lieu un samedi. Nous allons voir que l'on ne travaillait pas ce jour-là après l'heure de *None*, cela explique l'interruption, on aura repris l'ouvrage le lundi matin.

Digitized by Google

saint Aroaste dans son sarcophage. Une inscription sur une pierre du mur de l'église le faisait connaître [1].

Premier miracle. — La nuit du samedi suivant, comme de nombreux infirmes veillaient au tombeau de saint Gaud, une femme, la mère de Ranulfe, clerc de ce lieu, vint aussi ; elle avait la main toute déformée, parce que, disait-elle, elle avait filé un samedi après trois heures d'après-midi [2]. Elle plaça cette main sous les tuiles, au-dessus du tombeau du bienheureux Gaud. Elle entendit un certain bourdonnement derrière l'autel de saint Pair. On fit taire les enfants qui jouaient dans l'église. Quand ils se furent tus, cette femme s'écria : « Saint Gaud, tu

[1] Le corps de saint Gaud se trouvait à l'angle nord-est, et le corps de saint Aroaste à l'angle sud-est de la tour.

[2] La cause de l'infirmité de cette femme est intéressante. Elle a travaillé le samedi après *None*. Nous nous trouvons en face du vieil usage qui faisait chômer le dimanche à partir des premières vêpres. Saint Césaire d'Arles (*Serm.* 280, *inter op. S. August.*) note cette obligation : « A vespera diei sabbati usque ad vesperam diei dominici. » Nous retrouvons cette même obligation dans les Capitulaires (I, 15). « Item in eodem concilio (Aix-la-Chapelle, 789) præcipitur ut a vespera usque ad vesperam dies dominica servetur. » Cette défense se retrouve fréquemment dans les Capitulaires postérieurs. Parmi les ouvrages défendus (*Ibid.*, 79) : « Item feminæ opera textilia non faciant. » Assez près de l'époque qui nous occupe, nous trouvons dans les lois ecclésiastiques du roi Edouard le précepte nettement formulé de ne pas travailler le samedi après None : « Dies sabbati ab ipsa diei Saturni hora pomeridiana tertia usque in lunaris diei cubiculum festus agitur. » Mansi, XVIII, p. 513.)

Comme cette façon d'observer le dimanche reposait surtout sur la coutume, nous remarquerons que cette loi du roi Edouard codifiait ce qui se passait aussi en Normandie. Il est curieux de retrouver au XIIe siècle, dans cette province ecclésiastique, ces restes de l'antique manière d'observer le repos dominical.

Après None doit s'entendre après que le soleil avait dépassé le milieu de sa course de l'après-midi. On sait que la longueur des heures chez les anciens variait avec la longueur des journées. Les premières vêpres du dimanche commençaient donc au milieu de l'après-midi du samedi. Aujourd'hui, l'obligation de chômer cette fin de l'après-midi n'existe plus, mais l'Eglise a gardé pour les dimanches et fêtes les premières vêpres plus solennelles que les deuxièmes.

Digitized by Google

as ma main, rends-la moi », puis elle la retira et la montra guérie à tous ceux qui veillaient avec elle.

Comme ce fut le premier miracle, qu'il eut lieu lorsque les fondements de la tour ne faisaient que sortir de terre, pendant que l'on bâtissait les deux sépulcres au-dessus du sarcophage, un moindre et un plus grand avec petites fenêtres [1], on le peignit en arrière sur le mur de l'église [2].

Leçon VIII. *Deuxième miracle.* — Comme la renommée des miracles que Dieu, en vue des mérites de saint Gaud, opérait fréquemment sur son tombeau, se répandait au loin et que de nombreux malades s'y rendaient de diverses provinces, on apporta dans une litière [3], les mains liées derrière le dos, une folle furieuse, femme

[1] Anonyme, p. 53. « Ils esleverent un second monument au dessus, avec des petites fenestres. C'estoit sans doubte pour empescher que l'on ne marchast sur le veritable ou pour y jeter des offrandes, ou faire toucher ce que la devotion suggeroit. Il s'en est bien veu d'autres semblables en plusieurs endroits sur les autres tombeaux des saincts.

« Ainsy, il s'y fist en mesme temps quantité de miracles et les offrandes des gens de bien furent si grandes qu'il y eust de quoy et audelà pour [P. 54] bastir le clocher qui est tout de pierre de taille en pointe et pyramide, un des plus beaux de la Basse Normandie, extraordinairement grand et haut pour une si petite église.

« Il se lit encore dans ces manuscrits antiens que plusieurs malades se sont fait apporter au tombeau de sainct Gaude, qu'ils y veilloient toute la nuict et recevoient guerison de leurs maux. Quatre miracles arrivez depuis cette premiere invention de son pretieux corps y sont rapportez. Le premier d'une femme demeurée percluse d'un bras pour avoir travaillé un jour de feste, qui estoit mere d'un ecclesiastique du lieu nommé Radulfe et qui sans doubte n'avoit pas voulu suivre ses bons exemples et advertissements, mais qui fut guerie dans l'Eglise en presence de tout le monde, invocant sainct Gaude et s'imaginant qu'il tenoit son bras... »

Nous arrêterons là ces citations, elles étaient nécessaires mais elles suffisent à montrer combien ces gens-là se sont préoccupés de rendre exactement le texte.

[2] Ce détail intéressant, qui est pourtant bien dans le texte latin, n'a pas, jusqu'à présent, attiré l'attention des traducteurs.

[3] Du Cange au mot *scala*, 5, dit que c'était une sorte de litière : il donne un exemple de litières servant à porter des reliquaires. Pigeon imprime *scata*, barbarisme inconnu.

Digitized by Google

d'un habitant du Mont-Saint-Michel, pour qu'elle ait part aux suffrages du bienheureux confesseur. Pendant la nuit, emportée par le sommeil, ainsi que les autres personnes atteintes de diverses maladies, elle s'en retournait sans être guérie ; elle revint prendre la veillée et elle fut délivrée presque aussitôt de son infirmité par le secours de Dieu et du bienheureux confesseur. Elle-même et ceux qui veillaient avec elle en rendirent témoignage.

Troisième miracle. — Un laboureur du village du Tanu [1] avait été grièvement blessé au bras par une flèche; le fer était resté dans la plaie et les plus habiles médecins n'avaient pu l'en retirer. Couché dans son lit, la douleur nuit et jour le faisait grincer des dents ; on désespérait de sa vie. Le malheureux, poussé, dirais-je, par une inspiration divine, promit à saint Gaud, s'il en réchappait, une part de son bien. Ce vœu partait d'une bouche et d'un cœur bien inquiets, mais purs. Aussitôt il ramassa le fer de la flèche dans la manche de son vêtement; il le prit et en même temps une partie de ce qu'il avait promis et le déposa sur le tombeau de saint Gaud.

Il conta, avec un accent de foi respectueuse, au curé et aux autres habitants du lieu, ainsi qu'à plusieurs étrangers, ce qui lui était arrivé. Le prêtre m'a assuré avoir pris le fer dans sa main et l'avoir montré au peuple [2].

Leçon IX. *Quatrième miracle.* — La servante de Hugues de Saint-Pair, nommée Pérutésende, fille d'une

[1] Le Tanu, village de l'élection de Coutances ; aujourd'hui canton de la Haye-Pesnel (Manche).

[2] Cette fin n'est pas claire, le texte a dû être assez mal copié : il y a au moins deux *et* à retrancher, et l'on pourrait désirer de plus grands changements.

Digitized by Google

pauvre vieille femme de Granville, alla terminer, pour obéir à son maître, un travail dans un champ, le samedi après l'heure de None. Le cheval faisait les raies de travers. La main qui tenait le fouet se ferma soudain, les doigts rigides étaient comme liés ensemble. Elle abandonne sur-le-champ un ouvrage si mal commencé, elle pousse de lamentables gémissements et rentre à la maison le plus vite possible. Ses cris attirèrent une foule de voisins qui lui demandèrent ce qu'elle avait : « Que je suis malheureuse ! criait-elle, et elle leur montrait sa main tenant encore le fouet[1]. Alors un des assistants, Gautier Le Toilier, homme assez jovial, lui prit la main et, déployant son adresse et sa force, fit tomber le fouet. Mais ni lui ni personne ne purent lui faire allonger les doigts. On fit avertir le curé, Guillaume, on conseilla à la fille d'aller lui confesser ses péchés.

Après l'avoir confessée et lui avoir donné sa pénitence, le prêtre lui conseilla, en plus, de faire la veillée dans la chapelle de Marie-Madeleine. Peu après cette veillée elle se rendit au tombeau de saint Gaud, elle y pria avec larmes et gémissements. Le lundi, vers le soir, sa main fut guérie par les mérites du saint Confesseur.

Après sa guérison on sonna les cloches sans se donner la peine de s'accorder, tant on était joyeux, et le curé se hâta d'accourir. Les témoins sont Ranulfe[2], moine du

[1] Le texte porte *ferrum*. Je ne vois pas d'où vient ce fer, puisqu'elle tenait le fouet au moment où sa main fut paralysée. Le mot latin *lorum* signifie guides et fouet ; dans un cas comme dans l'autre il s'agit toujours de lanières de cuir. Il semblerait qu'il faut lire *lorum* au lieu de *ferrum*, c'est pourquoi je traduis par fouet aux deux endroits.

[2] Je supplée « vices gerens ». Le *Camerarius*, dans les monastères, était préposé aux intérêts matériels, recettes et dépenses. Ranulfe était le représentant, à Saint-Pair, du chambrier du Mont-Saint-Michel. Cela est indiqué par les travaux qu'il fait faire.

Digitized by Google

pays, représentant le chambrier du Mont-Saint-Michel, — il faisait alors réparer une des portes de l'église —, le curé, les maçons et plusieurs autres personnes qui étaient venues voir ce qu'il y avait.

Depuis, il s'est fait et se fait encore tous les jours de nombreux miracles, à la louange et à l'honneur du saint Confesseur, par la miséricorde de Notre Seigneur Jésus-Christ, auquel appartiennent honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il [1].

[1] Cette dernière leçon nous offre un texte encore plus incorrect que les précédentes. Le tout aurait bien besoin d'être revu, mais les moyens font défaut, puisque ce texte est le seul connu.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Le culte de saint Gaud.

Si haut que nous remontions dans notre passé liturgique, nous trouverons saint Gaud fêté le 31 janvier[1]. Depuis le plus ancien calendrier que nous connaissions[2], il est des environs de l'an 1200, jusqu'à celui qui vient d'être publié en tête du nouveau propre d'Evreux (1910), il est toujours *pridie kal. Febr.*

Au vieux calendrier on lit : *II kal. Febr. S. Gaudi epi et conf. IX lect.* (31 janvier, saint Gaud évêque et confesseur, neuf leçons). Aux calendriers suivants, il est double. En 1610, comme tous les saints évêques d'Evreux, il est double de seconde classe. En 1740, il est double mineur. En 1857, il est double.

La plus ancienne attestation ébroïcienne du culte de saint Gaud nous est fournie par le chartrier de Saint-Léger-de-Préaux, cité par Du Monstier dans la *Neustria pia*, p. 522 : « Roger[3], seigneur du lieu, céda, à Saint-Léger, la dîme de Normanville et les trois églises du pays,

[1] Il y aurait pourtant une exception. M. L. Delisle, dans sa Notice sur un Missel d'Evreux conservé à Londres, (il dit que l'écriture est de la première moitié du XIIIe siècle), met saint Gaud le 30 janvier (Brit. Mus. add. found 26655).

[2] Bibl. nat. fonds lat. nouv. acq. 1773.

[3] Roger de Beaumont, fils de Onfroy de Vieilles.

Digitized by Google

Saint-Gaud, Saint-Germain et Saint-Leufroy [1]. Roger de Beaumont s'est marié en 1045 et il semble bien ressortir d'un passage d'Orderic Vital [2] qu'il est mort après 1094. Cette donation a été faite un peu après le milieu du XIe siècle. Elle n'est pas datée, mais comme elle est suivie, dans le texte donné par Du Monstier, de la donation à la même abbaye, par Hugues, évêque de Lisieux, du revenu synodal que lui devait l'église Saint-Michel-de-Préaux [3] et que cet évêque a siégé de 1050 à 1077, nous sommes en droit de conclure qu'elle est antérieure à cette dernière année. D'autre part, elle fut faite après la mort de Onfroy de Vieilles : *Post obitum Hunfridi*, dit la charte. Tout cela nous reporte, fort vraisemblablement, à la date indiquée dans le Dictionnaire de l'Eure [4], 1068, quoiqu'il ne donne pas de références.

Au milieu du XIe siècle, saint Gaud comme saint Leufroy, comme saint Germain, recevait un culte public ; il avait tout près du siège épiscopal une église dédiée en son honneur. Il est bien vraisemblable que cette église était d'ancienne fondation, sans que nous en ayons la preuve certaine. Cela est d'autant plus probable que, au moment des invasions normandes, le très grand nombre de nos églises rurales étaient déjà fondées ; elles remontent aux VIIe, VIIIe et IXe siècles.

Le culte du saint évêque est donc très ancien à Evreux,

[1] Rogerius quoque dominus loci concessit sancto Leodegario decimam Normannivillæ et tres ecclesias in eadem villa scilicet : S. *Waldi*, S. Germani et S. Leufredi.

[2] Edit. Le Prevost, t. III, p. 427.

[3] « Synodalem redditum ecclesiæ S. Michaëlis, Ego Hugo, episcopus Lexoviensis, ecclesiæ S. Leodegarii perpetualiter concedo et confirmo. » Le *Synodalis redditus* était la redevance que la paroisse Saint-Michel-de-Préaux devait payer à l'évêque au moment du synode.

[4] Charpillon et Caresme, art. Normanville.

Digitized by Google

de beaucoup antérieur à l'Invention de 1131. A Saint-Pair, il semble bien qu'il remonte à une époque très voisine de la mort, puisque la légende de la première invention nous dit que, Robert d'Avranches ayant lu l'inscription de la pierre trouvée dans le tombeau : « Hic requiescit beatus Gaudus », les assistants se souvinrent avoir ouï dire à leurs anciens que la chapelle, ici près, au bord du cimetière, avait été bâtie sur l'emplacement de la cellule où le bienheureux Gaud s'était retiré après avoir spontanément abandonné le siège épiscopal d'Evreux.

Il ressort de ce récit qu'en ce moment, si la chapelle n'était pas oubliée, le souvenir du bienheureux, qu'elle devait faire revivre, était à peu près effacé. L'Invention lui donna un regain de popularité, les merveilles qui la précédèrent et qui l'accompagnèrent, l'éclat des miracles qui la suivirent, amenèrent les peuples en foule au tombeau du bon et fidèle serviteur que Dieu voulait glorifier. A partir de cette époque, son culte reçut un accroissement de solennité à Saint-Pair et il est bien vraisemblable, comme l'affirme le chanoine Pigeon [1], que l'on établit le 11 juillet une fête pour commémorer l'anniversaire de cet heureux événement. Le vieux manuscrit renfermant la légende de l'Invention, légende qui servait de leçons pour cette fête, ne permet pas de douter de la chose. De même l'abandon dans lequel ce manuscrit est tombé au moment de l'Invention de 1664 indique que dès lors on ne célébrait plus cette fête depuis longtemps.

Cette fois encore, la ferveur primitive pour notre saint

[1] *Saint Gaud, observations critiques, Revue catholique de Coutances*, Supplém. 7 avril 1893, p. 112.

Digitized by Google

s'était refroidie au cours des âges. Il fallut de nouveaux prodiges pour amener Mgr de Lesseville à faire l'Exaltation solennelle du glorieux confesseur, le 11 novembre 1664.

On ne m'en voudra pas, j'en suis convaincu, de citer le curieux passage dans lequel Rouault constate ce délaissement : « [P. 96]. Les miracles continuèrent au tombeau de saint Gaud pendant quatre cens ans après sa découverte. Mais Dieu prévoyant l'incendie dont Luther et Calvin alloient embraser la France et les profanations que ces hérétiques avec leurs sectateurs alloient causer, laissa tomber peu à peu pour la seconde fois la mémoire de notre saint en [P. 97] oubli pour sauver ses précieuses Reliques des mains de l'impiété. De sorte que, dans la fureur de l'hérésie, on n'en parloit plus, jusqu'à ce que la main victorieuse de l'invincible Monarque Louis XIV, de glorieuse mémoire, eût terrassé ce monstre.

« Aussitôt que la paix eut été rendue à l'Eglise et que l'uniformité de Religion eut été établie en France et particulièrement en Normandie, Dieu recommença à faire éclater, pour la troisième fois, les vertus de son serviteur en renouvelant les miracles de son tombeau. »

A la suite de l'Invention de 1664 la fête de saint Gaud fut fixée pour la paroisse de Saint-Pair au 11 de novembre. Rouault écrit [P. 119 [1]]. « Et a le dit seigneur évêque célébré sa Messe Pontificale le dit jour saint Martin auquel il a ordonné que la *Translation* du dit saint Gaud se fera et fêtera, tous les ans, le dit onzième de Novembre. »

L'Anonyme ne parle pas de cette ordonnance.

En 1683, Mgr de Loménie de Brienne inscrivit, au

[1] Copie du procès-verbal.

Digitized by Google

31 janvier, le nom du bienheureux dans le calendrier qu'il mit en tête du Rituel de Coutances et, à la même date, il inséra son office dans le nouveau bréviaire qu'il fit publier en 1715. Mgr de Matignon, en 1741, fit mettre une nouvelle légende, à cette fête, dans le bréviaire qu'il donnait à son tour.

A Coutances, c'est la date ébroïcienne qui finit par l'emporter. Comme l'origine de cette date n'est pas connue, qu'elle peut fort bien être l'anniversaire de la mort du saint prélat, il se pourrait qu'Evreux lui-même l'eût empruntée à la chapelle primitive de la cellule et, dans ce cas, Coutances n'aurait fait que rentrer en possession.

Durant tout le moyen âge, l'office de saint Gaud fut, à Evreux, intégralement pris du commun d'un confesseur pontife ; il n'avait pas de leçons propres. Nous avons vu ci-dessus que Mathieu des Essarts, dans le bréviaire qu'il légua au chapitre, avait fait mettre la légende de l'Invention de 1131, pour servir de leçons au jour de la fête. Il ne semble pas que ces leçons se soient introduites d'une façon générale dans l'usage d'Evreux, car, dans le bréviaire du XIVe siècle, incontestablement ébroïcien, auquel nous avons emprunté la légende que nous publions, l'office du commun est seul indiqué au 31 janvier. Ce fut postérieurement, nous l'avons constaté, que l'on copia, sur les derniers feuillets restés en blanc, les leçons de l'Invention, et il ne semble pas qu'elles aient été souvent lues.

Claude de Sainctes avait mis dans son bréviaire les quelques lignes que nous avons citées et que l'on aurait bien dû garder, car elles renferment, avons-nous dit, tout ce que l'antiquité nous a laissé sur saint Gaud.

Digitized by Google

On peut, il est vrai, et nous nous y employons, singulièrement élargir le cercle, en regardant soigneusement tout autour, encore est-il qu'il faut le faire avec une discrétion oubliée trop souvent par nos devanciers.

En 1605, en élevant la fête au rite double de seconde classe, on revint au commun. Les passions politiques — et Duperron en est un des produits les plus réussis — ne permettaient pas de trouver quoi que ce soit de bien dans l'œuvre du pieux, saint et savant ligueur que fut Claude de Sainctes.

Cela dura, nous l'avons vu, jusqu'à Potier de Novion qui fit insérer au bréviaire une légende dans laquelle on recueillit tout ce que, depuis trois quarts de siècle, on avait inventé, avec plus de bonne volonté que de savoir, sur notre saint pour le placer dans son cadre historique.

En 1737 on abaissa la fête au rite double mineur et l'on mit la dernière main à la légende esquissée sous Potier de Novion. Nous avons établi ce qu'il faut penser de cette œuvre.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Chapelle de saint Gaud à Saint-Pair.

Cette chapelle est le plus ancien témoin du culte rendu à notre saint; elle vit les hommages de ses premiers dévots et s'il fallut un miracle pour révéler, au XIIe siècle, l'endroit où reposait le corps précieux, le souvenir un peu effacé, il est vrai, de l'évêque d'Evreux se conservait dans la petite chapelle remplaçant, au bord du cimetière, la cellule où il avait mené une vie pénitente.

A partir de cette date nous n'en perdons plus la trace. Elle est mentionnée, au XIIIe siècle, par un acte conservé dans le chartrier du Mont-Saint-Michel : Un nommé Hoël de Saint-Pair renonce aux droits qu'il réclamait sur les terrains situés entre la chapelle de saint Gaud et la mer [1].

Nous la retrouvons en 1664 avec de très anciens souvenirs. L'église paroissiale n'a pas même conservé l'inscription retirée du tombeau en 1131 ; à peine si les anciens de la paroisse se rappellent d'avoir entendu dire qu'on l'avait encastrée dans le mur. Il semble même que le corps saint était à peu près oublié.

La chapelle au contraire attirait la dévotion des foules [2] parce qu'elle leur rappelait le saint bien-aimé : « L'image

[1] MM. Tardif., *op. cit.*, p. 44.

[2] Anonyme, p. 41.

Digitized by Google

de sainct Gaude y est [dans la chapelle] depuis un temps immemorial en habit d'Evesque avec cette inscription S. GAUDUS, sur un autel *consacré*[1], au-dessus duquel les prestres du pays celebrent souvent la messe avec grande devotion. » Elle n'est pas oubliée le jour de la *Translation*, 11 novembre 1664 : « (P. 75). Dès le point du jour l'Eglise de Sainct-Pair et la Chapelle de sainct Gaude au dessus du cimetiere furent remplies de communians et de Prestres qui y celebrerent la messe en l'honneur de sainct Gaude avec une ardente devotion. »

M. Boudon, grand archidiacre d'Evreux, dans la *Vie de saint Taurin*[2], nous parle aussi de cette chapelle et de son image : « Nous avons eu la grâce de voir un petit oratoire ou ermitage qui est près de l'église de Saint-Pair, qui a servi à saint Gaud pour y célébrer le très saint sacrifice de la messe et où il a fini sa bienheureuse vie. Son image y paraît sur l'autel qui est conservé depuis un temps immémorial. »

L'image existait encore du temps de Rouault qui s'en est inspiré pour retracer la vie mortifiée du saint évêque[3].

« Il [Gaud] se renferme donc dans sa Cellule pour y attendre la mort. Il n'en sortoit plus que pour satisfaire les désirs du peuple qui ne pouvoit le voir sans en être édifié. Un certain caractère de sainteté, une gravité des plus respectables étoient peints sur son visage. Il étoit si extenué qu'il n'avoit plus que la peau collée sur les os. Il n'avoit plus aussi que la force d'élever foiblement les bras vers le Ciel, où ses yeux étoient toujours ten-

[1] Cette expression se rapporte à l'autel en pierre détruit en 1821.

[2] Œuvres compl. édit, Migne. III, col. 769. — 1re édit., Rouen, J.-B. Besogne, 1694, in-24, 132 p.

[3] *Op. cit.*, p. 74.

Digitized by Google

drement attachés, et d'où découloient continuellement des torrents de larmes qui en arrachoient à tous ceux qui le voyoient dans un état si édifiant. *C'est ainsi qu'on le voit encore dans la Cellule où il mourut, que les fidèles viennent visiter avec autant d'admiration que de curiosité.* »

C'est la dernière fois que nous entendons parler de cette image. Tomba-t-elle de vétusté, disparut-elle lorsque l'on revêtit d'un autel de bois le très ancien autel de pierre dont nous parlerons plus loin? Je l'ignore. Un fait certain, c'est que le pieux oratoire continua à recevoir les visites des pèlerins. — En 1821, M. de Saint-Léger fit hommage au saint d'un nouvel autel. Ce fut un sieur Petit, de Granville, qui fut chargé de le placer. On fit alors une découverte qui, si elle eût attiré l'attention qu'elle méritait, aurait pu servir à faire la lumière sur plusieurs points obscurs de notre sujet. Heureusement les archives paroissiales de Saint-Pair nous ont conservé la relation fidèle de ce qui se fit alors, et MM. Tardif ont eu la bonne pensée de la mettre dans leur ouvrage[1]. Nous leur empruntons cette page après nous être assurés sur le Registre paroissial qu'elle est bien exacte. Nous avons tenu à la vérifier, car, si nous ne nous faisons illusion, elle est de la plus haute importance pour l'histoire de la chapelle et du culte de saint Gaud.

En démontant l'ancien autel qui était de bois, Petit trouva sous le lambris « un autre autel en moëllons, long « d'environ quatre pieds, couvert d'une grande dalle de « six pieds de longueur, deux pieds et demi de largeur « et six à sept pouces d'épaisseur. Vers l'extrémité de

[1] *Op. cit.*, p. 45.

Digitized by Google

« droite était pratiquée une ouverture carrée, en sifflet, « de huit pouces de largeur en dessus et de quatre pouces « en dessous ». Lorsque cette dalle fut enlevée, Petit trouva dans la maçonnerie de l'autel, au droit de cette ouverture, « une conduite inclinée et carrée, puis à quinze « pouces environ au-dessous de la table, un tout petit « caveau voûté en petite pierre, dont les contours étaient « en pierre de taille ». Il était orné de deux colonnettes d'un pied de haut chacune, sur un piédestal d'environ six pouces de hauteur. « A l'un des bouts de cet enclos était « une porte bien fermée avec plâtre ou ciment. En dedans « étaient des ossements que l'on assura ne pouvoir être « que de saint Gaud. Il y avait partie des os de jambe « nommés tibia et péroné, partie des os frontaux et parié- « taux, des os du coude, du rayon (radius) et du bras. — « Tous les ossements représentaient, à peu près, le « quart des os d'un corps humain. »

Le 26 mai, Petit fit part de sa découverte à l'évêque de Coutances. Celui-ci répondit le 3 juin qu'il fallait « replacer bien religieusement les ossements dans le lieu où ils étaient et empêcher le public d'en enlever et emporter[1] ».

On ne saurait trop approuver la sage décision du prélat ; nous verrons ci-dessous dans quelle mesure elle fut observée.

La description que nous a conservée le Registre paroissial nous représente certainement un des monuments élevés conformément à l'antique manière de vénérer les corps des saints. Sous l'autel, dans une sorte de confes-

[1] Indépendamment des lettres du sieur Petit et de l'évêque, on trouve dans le Registre paroissial un autre récit de cette découverte, où le curé est vivement blâmé de sa négligence.

Digitized by Google

sion [1], les saintes reliques ; au coin de l'autel, une ouverture *fenestella* avec un conduit carré établissant une communication de la confession avec l'extérieur. Cette *ouverture en sifflet*, Grégoire de Tours va nous apprendre à quoi elle servait (*De gloria confessorum XXXVII*) : « Là sous l'ambon est le tombeau de l'évêque Vénérand, qui a donné son nom à la basilique. Quiconque le veut peut *mettre la tête dans une ouverture* qui est au-dessus, pour demander ce dont il a besoin et il est exaucé si sa prière est juste [2]. »

Il n'y a pas lieu de douter que telle ne fût la pratique des pèlerins de saint Gaud. Dans la légende éditée par le chanoine Pigeon, que nous avons reproduite ci-dessus, le premier miracle qui s'accomplit, précisément pendant que l'on construisait la *fenestella* qui devait être au-dessus du tombeau, dans l'église paroissiale, nous montre la mère du clerc Ranulfe (elle avait la main paralysée) prendre cette main infirme, la placer au-dessus du corps du bienheureux, sous les tuiles qui recouvraient la construction inachevée, puis dans l'ardeur de sa foi s'écrier : « Saint Gaud, tu as ma main, rends-la moi », et elle fut guérie.

L'abbé Cochet [3] signale au tombeau de sainte Honorine, vierge et martyre, à Graville, un trou circulaire par

[1] *Confessiones* appellarunt veteres, sepulcra martyrum vel confessorum (Ducange).

[2] Est ibi et sepulcrum ipsius Venerandi episcopi, a quo hæc ædes nomen accepit, sub analogio compositum, *super quod caput per fenestellam quicumque vult immittit precans quæ necessitas cogit*, obtinetque mox effectum, si juste petierit. » Vénérand est un évêque, de Clermont ou des Arvernes, du commencement du ve siècle. Sa basilique était à côté de celle de saint Allyre, en dehors de la ville. Elle a été détruite à la Révolution.

[3] *Répert. archéol. de la Seine-Inférieure*, art : Graville-Sainte-Honorine, p. 122.

Digitized by Google

où les pèlerins passaient la tête, pratique qui persévéra même après que le corps saint eut été emporté à Conflans.

Grégoire de Tours [1] mentionne encore la *fenestella* de la confession de saint Pierre : on y mettait la tête pour dire au saint apôtre ce que l'on demandait de lui, d'autres fois on se servait de cette ouverture pour faire toucher des étoffes précieuses aux reliques vénérées. Ces étoffes étaient ensuite considérées elles-mêmes comme des reliques. On conservait à Saint-Germain-des-Prés un corporal de saint Pierre qui avait cette origine.

Marucchi [2] nous décrit ce qui reste de la *fenestella confessionis* de saint Valentin, dans l'étude qu'il consacre à l'église ruinée de ce saint sur la voie Flaminienne. Cela nous est un sûr témoin de l'antiquité de l'usage.

Après ces exemples que l'on pourrait multiplier, il n'y a pas lieu d'hésiter sur la destination de l'orifice pratiqué au coin de la table de notre autel. Il se rattache à la manière d'invoquer les saints sur leur tombeau au moyen âge. Une disposition si conforme à la tradition chrétienne mérite de retenir l'attention non-seulement des dévots de saint Gaud, mais encore de tous ceux qui se passionnent pour ce qui nous rappelle le souvenir du passé. Elle impose aussi une conclusion de bien grand poids touchant les restes précieux du bienheureux. *La confession de cet autel avec sa fenestella ne pouvait renfermer que des reliques insignes et ces reliques ne pouvaient être que celles de saint Gaud, qui seul et toujours, de l'aveu de tous, fut honoré dans cette chapelle.*

Cela nous explique qu'en 1664 on avait perdu le sou-

[1] *De gloria martyrum*, L. I, ch. XXVIII.

[2] *Le catacombe romane*, p. 611.

Digitized by Google

venir des reliques qui restaient dans le tombeau, à l'église paroissiale et que même la *fenestella*, élevée primitivement au-dessus, ait été recouverte par le sol et que personne n'y songeât plus.

A partir de 1664, la chapelle est de moins en moins fréquentée, elle perd tout ce que gagne l'église de la paroisse. La fin du XVIIe siècle et le XVIIIe, nous l'avons vu, lui conservent cependant un pieux souvenir, elle garde encore quelque popularité dans la première moitié du XIXe. En 1853, Mgr Daniel, lorsqu'il vint bénir la chapelle bâtie, à côté du tombeau, dans l'église de Saint-Pair et transférer dans une nouvelle châsse les reliques découvertes en 1664, eut bien l'intention de rendre à cet antique oratoire la place qu'il avait jadis occupée dans la dévotion des pèlerins. Il s'en explique en ces termes : [1] « Un grand nombre d'ossements de saint Gaud ont été laissés dans l'ancienne châsse, qui pourra être portée dans les processions extraordinaires et déposée dans la cellule de saint Gaud. Cette cellule unie, malheureusement aujourd'hui, à d'ignobles constructions n'était point, anciennement, en dehors du cimetière qui s'étendait de la chapelle à l'église. Il y a lieu de croire que les bâtiments attenant à la cellule de saint Gaud et qui, avant la Révolution, servaient de granges de dîmes, ont remplacé les débris de l'ancien monastère de Saint-Pair[2]. Espérons que l'habitation du saint évêque d'Evreux sera un jour isolée, ou du moins que les constructions auxquelles elle est jointe recevront une destination plus digne d'un lieu sanctifié par la mort de saint Gaud. »

[1] *Relation de la translation*, petite brochure in-8.

[2] MM. Tardif (*op. cit.*, 119-127) établissent que le monastère était situé entre l'église et la rivière, à l'opposé de la chapelle Saint-Gaud.

Digitized by Google

Le 8 septembre, jour de l'inauguration de la nouvelle châsse, la messe fut célébrée dans le cimetière. « Après le sermon, la procession s'est dirigée vers l'ancienne chapelle de saint Gaud, le chœur chantait en allant le répons des saintes reliques : *Ego consolabor vos* et en revenant *Te Deum.* »

Depuis ce temps, les curés de Saint-Pair, pleins de zèle pour leur église paroissiale, ont fait richement décorer la chapelle que l'on venait de bâtir en l'honneur du saint évêque. Sous l'autel on a mis le sarcophage, au-dessus, la châsse contenant les reliques. Puis, ils ont reconstruit, avec un zèle et un dévouement ne reculant devant aucun sacrifice, le transept, la nef et les bas-côtés de leur église. La chapelle de la cellule a été oubliée, elle est aujourd'hui dans le plus lamentable abandon.

La partie occidentale, la nef, qui depuis fort longtemps servait à des usages profanes, a été abattue récemment (1909). Le chœur, seul conservé au culte, est dans un état déplorable; on y a remisé les vieilles statues de l'église et lors de mon pèlerinage à Saint-Pair, en juin 1910, il y avait plusieurs années que l'on n'y avait dit la messe. J'eus bien de la peine à m'en faire ouvrir la porte. J'aurais bien voulu me rendre compte de ce que la déplorable restauration de 1821 avait laissé subsister du vieil autel en pierre. Pour cela, il aurait fallu écarter les planches vermoulues de l'autel en bois. Je n'osai point le faire; d'autres plus autorisés ont depuis accompli cette besogne.

Mgr Meunier, évêque d'Evreux, auquel j'avais parlé de l'intérêt qu'il y aurait à se rendre compte de ce que les vandales de 1821 avaient laissé subsister de l'antique autel, étant à Saint-Pair le 22 septembre 1910, se fit

Digitized by Google

ouvrir cette chapelle qui est ordinairement close, et une fois à l'intérieur, sur le désir qu'il en exprima, des mains qui n'attendaient qu'un signal écartèrent les planches qui m'avaient arrêté.

D'après le compte rendu que j'ai sous les yeux[1], la reconnaissance a été sommaire. Dans les circonstances où elle se faisait, il ne pouvait guère en être autrement, aussi ne satisfait-elle pas complètement notre curiosité; quelques-uns des points, sur lesquels le procès-verbal de 1821 avait éveillé l'attention, restent encore dans l'ombre. On n'en doit pas moins de reconnaissance à celui qui l'a tentée ainsi qu'à ceux qui s'emploient à faire rendre au vieil oratoire un peu de son antique vénération. Je dois signaler en particulier M. Laas d'Aguen, qui a eu la bonne pensée de faire prendre un croquis de ces vénérables restes. Les notes, qui accompagnent le dessin, rendent bien compte de ce que l'on a examiné.

On a retrouvé la *confession* et ses reliques. En 1821, pour se conformer aux ordres venus de l'évêché, on avait arrêté les travaux de démolition, mais on n'avait rien rétabli; on avait laissé les reliques en place, se contentant de les recouvrir d'une pierre plate de 52 centimètres sur 35. Le grand côté de cette pierre est droit, les petits et le devant son arrondis, sa forme, d'après le dessin, est celle de la gueule d'un four[2].

Le cube de maçonnerie dont la *confession* occupe le

[1] *Semaine relig. de Coutances,* 6 octobre 1910, p. 688.

[2] Ce serait peut-être le lieu de signaler un article de Julien de Narfon dans *le Figaro* et reproduit par le *Journal de Rouen* du 2 janvier 1912, sous ce titre : *Une découverte archéologique* C'est malheureusement trop fantaisiste pour que l'on s'en puisse aider. Ainsi, la pierre de fortune, qui recouvre les reliques depuis 1821, devient « une pierre d'autel triangulaire, de la forme usitée naguère pour les églises des Templiers et que l'Église a depuis interdite ».

Digitized by Google

centre a, dans l'état actuel, $1^m,25$ de long sur 70 centimètres de large, c'est un rectangle. Ce n'est point sa forme primitive : dans le principe, le devant de ce cube formait un triangle très ouvert de 35 centimètres de profondeur environ, soit la moitié de la profondeur totale de ce qui subsiste aujourd'hui. On voit encore au sommet de ce triangle le tronçon d'une colonnette sur le chapiteau de laquelle reposait le milieu du devant de la table d'autel. Cette colonnette ne devait pas être seule, il devait y en avoir deux autres aux angles extérieurs pour l'accompagner. La table d'autel avait 2 mètres de long, le cube de maçonnerie n'a que $1^m,25$; on s'expliquerait mal la saillie qu'elle aurait formée aux angles, surtout avant qu'ils ne soient remplis de blocage, comme ils le sont aujourd'hui ; j'imagine même que ce blocage a été mis là pour remplacer les colonnettes brisées que l'on n'a pas eu le moyen ou la volonté de rétablir.

On n'a malheureusement pas retrouvé la table d'autel dont la disposition, relatée par le procès-verbal de 1821, serait pour nous si intéressante. Étant donné ses dimensions, 2 mètres de longueur, environ 20 centimètres d'épaisseur, 83 centimètres de largeur, il n'est pas vraisemblable qu'on la retrouve maintenant sur les lieux. L'unique chance de la revoir était qu'on l'eût remise ne place en 1821 pour recouvrir la confession ; or nous savons qu'on ne l'a pas fait. Quelque barbare, ignorant les antiques pratiques du culte des reliques dont elle nous restait comme un précieux témoin, l'aura sans doute détruite ou peut-être employée, ce qui se voit parfois pour ces pierres lourdes et solides, dans quelque construction moderne. Toujours est-il qu'il n'en reste aucun souvenir et qu'il est fort peu probable qu'elle revoie jamais le jour.

Digitized by Google

La chapelle dont nous nous occupons n'a jamais eu de prétentions monumentales. La partie encore debout peut avoir 8 mètres de long sur 4 ou 5 de large. Elle conserve l'autel délabré, en forme de rétable, dont nous avons parlé, elle a une fenêtre et une porte du côté de l'évangile ; ces ouvertures rectangulaires n'ont aucune décoration. MM. Tardif[1] disent que cette chapelle fut rebâtie au XVIIe siècle. Cela est très vraisemblable pour cette partie. Du côté de l'épître, il y eut jadis une fenêtre en tiers point, elle est aujourd'hui bouchée, elle doit remonter un peu plus haut. La partie la plus ancienne, la seule qui ait un caractère accusant bien son âge, est le grand arc roman qui séparait du chœur la nef aujourd'hui détruite. Il indique, à n'en pas douter, que la chapelle a été reconstruite et sans doute agrandie quelque temps après l'Invention de 1131, lorsque le pays était sous l'impression des merveilles qui s'accomplissaient au glorieux tombeau.

L'autel de pierre avec sa confession dans laquelle on aurait renfermé une partie notable des reliques aurait été le complément de cette reconstruction.

Si pauvre, si oubliée qu'elle soit aujourd'hui, cette très modeste chapelle a tenu une grande place dans la dévotion des anciens pèlerins, aussi ne serait-ce pas sans regret qu'on la verrait disparaître !

On dit que la municipalité de Saint-Pair-sur-la-Mer songe à vendre ce dernier souvenir de la cellule du saint évêque. D'autres seraient fiers de tout ce qui pourrait rappeler le séjour, au milieu d'eux, du bienheureux prélat, la gloire du pays et, dans une large mesure, l'auteur de

[1] *Op. cit.*, p. 44.

Digitized by Google

sa prospérité. Nous voulons croire, malgré tout, que l'attachement des populations à leur saint bien-aimé écartera ce danger, ou, tout au moins, suscitera quelques personnes généreuses pour conserver, à la vénération des pèlerins, ces lieux témoins de la vie mortifiée et des ferventes prières de saint Gaud.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

De l'époque où vécut saint Gaud.

A quelle date rattacher le saint évêque ? Faut-il, avec les légendes de Rochechouart et de Matignon, avec Chemin, avec la plupart des historiens depuis 1622, année où fut publiée la *Series Episcoporum* de Le Jau, mettre son épiscopat dans le ve siècle (on précise même, il serait mort le 31 janvier 491, on ne dit pas si c'est ancien ou nouveau style) ou retarder sa mort jusqu'au commencement du vi^e^ siècle, pour pouvoir expliquer qu'il a vécu avec saint Pair, comme l'ont fait l'Anonyme, Rouault et M. Gombert[1] ? Tous le font ordonner par Germain et lui donnent Mauruse pour successeur.

L'historien du diocèse de Coutances, Toustain de Billy, mort très vieux en 1709, écrit qu'en 1664, saint Gaud « gisait encore dans cette église (Saint-Pair), depuis environ onze cents ans[2] », ce qui reporterait la mort du bienheureux dans la seconde moitié du vi^e^ siècle.

Un autre contemporain, Charles Guérin, l'auteur des *Acta Ecclesiæ Abrincensis*, met en tête de sa copie du manuscrit de Saint-Pair : « Nous transcrivons ici

[1] L'Anonyme suppose qu'il a été enterré par Possesseur. Rouault (*op. cit.*, p. 74) donne l'année 530, M. Gombert, prem. réponse p. 8, indique entre 506 et 512.

[2] *Op. cit.*, t. III, p. 306.

Digitized by Google

cette vie de saint Gaud, parce qu'il a suivi les traces de saint Pair, notre évêque, formé, sinon sous sa discipline, au moins d'après sa règle [1]. » Il n'est pas bien sûr que notre saint soit le contemporain de saint Pair, loin de vouloir le faire son aîné. L'indication est vague, mais ce n'est point trahir la pensée de l'auteur de supposer qu'elle se rapproche sensiblement de celle donnée par Toustain de Billy.

Il est incontestable qu'aucun de ces auteurs ne s'est donné la peine de rechercher si, parmi les documents connus, il n'y en avait point qui pourraient servir à établir une date! C'eût été leur devoir, mais ils ne se sont pas plus préoccupés de semblables investigations pour fixer l'époque de la mort, qu'ils ne s'en étaient préoccupés pour écrire la vie. Nous ne suivrons donc pas leurs errements, ils ne sauraient nous offrir le moindre appui.

La question est ardue, le texte emprunté à notre légende par le bréviaire de Claude de Sainctes est, avons-nous dit, le seul document ancien que nous ayons sur notre saint. Or, il ne permet à lui seul de rien préciser, mais on peut et on doit le rapprocher : 1° des monuments qui ont conservé le souvenir du bienheureux, son tombeau et la chapelle de Sciscy, 2° du passage de la vie de saint Pair par Fortunat sur l'état moral des habitants de ces lieux au début du ve siècle, 3° du catalogue des évêques d'Evreux pour voir à quelle époque il aurait une place libre pour le saint évêque. C'est ce que nous allons faire, bien convaincu que les choses vont se mettre au point d'elles-mêmes au cours de cet examen.

[1] Et quoniam vestigiis S. Paterni episcopi nostri in eadem cellula secutus est, si non sub disciplina, saltem regulis ejus edoctus.

Digitized by Google

Si la pierre découverte dans le tombeau du saint existait encore, les caractères de son écriture nous fourniraient un renseignement très appréciable. Elle est détruite; déjà, en 1664, l'on n'en avait plus qu'un vague souvenir.

L'auge de calcaire coquillier qui a servi de cercueil au bienheureux ressemble aux autres cercueils mérovingiens trouvés dans l'église, il n'a aucun signe distinctif, aucune moulure, aucun dessin.

Grâce aux fouilles de 1875, autorisées par Mgr Bravard, nous connaissons assez bien la petite église de Sciscy, où fut déposée la dépouille mortelle de notre saint. On a eu l'excellente idée de reproduire avec des carreaux noirs dans le pavage actuel les contours des anciens murs et de l'emplacement des cercueils. Il est ainsi facile de se rendre compte de ce qu'était ce petit oratoire. La partie qui nous intéresse pouvait avoir sept mètres de longueur, dont un peu moins de la moitié formait abside, avec deux mètres cinquante de largeur seulement; le reste avait six mètres environ. Soit au centre du chœur, à peu près où se trouve aujourd'hui leur mausolée, soit de chaque côté de l'autel, où l'on a retrouvé leurs sarcophages engagés dans les murs de l'abside, avaient été enterrés le même jour, dit la légende, saint Pair et son vieil ami saint Scubilion. Pigeon[1] croit qu'ils ont été enterrés au milieu du chœur et que « *les vieux sarcophages dénués de couvercles ont été reportés sur les murs de l'abside quand le chœur fut détruit et rasé* ». Il donne cette opinion comme étant celle de M. Quicherat et de la commission chargée de surveiller les fouilles; elle

[1] *Op. cit.*, I, p. 37.

Digitized by Google

me paraît bien vraisemblable. M. E. de Beaurepaire, au contraire, pense que ces tombeaux ont été placés primitivement dans les murs de l'abside; c'est aussi l'opinion de M. Gombert, curé de Saint-Pair. Un fait incontesté, c'est qu'ils sont les premiers occupants. Après eux, du côté de l'épître, au haut du chœur, proche l'autel, est saint Sénier, le successeur de saint Pair. Au bas du chœur, derrière saint Sénier, est saint Aroaste, sur lequel on ne sait rien. Du côté de l'évangile, pareillement au bas du chœur, en face saint Aroaste, se trouve saint Gaud.

Si ce saint fût mort en 491, il n'aurait pu être enterré dans la chapelle de Sciscy, qui n'a été bâtie que longtemps plus tard. Si cette chapelle avait été bâtie sur son tombeau, étant donné son renom de sainteté, on l'eût mis à la place d'honneur et non dans un coin. S'il fût mort avant saint Pair (565), il en eût été de même. Comme il se trouve occuper une des deux dernières places, après saint Sénier, successeur de saint Pair, mort dans le VIe siècle très avancé (580?), il n'y a guère de chances de se tromper en supposant que sa tombe fut ouverte postérieurement, ce qui ne peut avoir eu lieu avant l'extrême fin du VIe siècle et plus probablement dans la première moitié du VIIe.

Voyons maintenant quel était l'état religieux et moral des habitants de ce désert, à l'époque où la légende place la mort de saint Gaud au milieu d'eux, quelques années à peine avant la venue de saint Pair dans le pays.

Nous avons l'heureuse fortune d'être bien renseignés sur ce point par la légende de saint Pair. Comme elle a été écrite par Fortunat, l'illustre évêque de Poitiers, un contemporain (Pair † 565, Fortunat 530-600), nous en devons tenir le plus grand compte. Or, ce qu'il nous

Digitized by Google

dit de Sciscy et de ses habitants, à l'arrivée de Pair et de Scubilion, vers le commencement du VIe siècle, ne nous permet pas de penser que le saint évêque d'Evreux venait de mourir dans ces contrées après une vie de prière et d'apostolat.

Pour mettre le lecteur à même de juger nous allons traduire cette page[1]. « Pair et Scubilion voulaient se retirer dans une île par amour de la solitude, pour y vivre plus près de Dieu et plus loin du monde : ils furent détournés de ce dessein par un noble et saint personnage craignant Dieu, qui les pria de venir à Sciscy, pour retirer les habitants de ce lieu de leurs superstitions et de leur idolâtrie, et pour les instruire dans la foi de Jésus-Christ.

« Ils se dirigèrent vers une caverne dans laquelle ils trouvèrent un peuple aveuglé, nombreux, célébrant des orgies en l'honneur de ses Dieux ; ils l'exhortèrent avec zèle à délaisser ses idoles pour le culte du vrai Dieu, afin de mériter le salut, et à recevoir le baptême par amour pour celui qui les avait créés.

« Ce peuple maudit fut assez méchant pour fermer les oreilles à de si saints et si salutaires avertissements. Ils méprisèrent ce discours et achevèrent audacieusement les horribles sacrifices qu'ils faisaient à leurs divinités. Saint Pair et saint Scubilion s'étant munis du signe de la croix, armés de la constance de leur foi comme d'un bouclier, renversèrent avec leurs bâtons les marmites et les chaudières dans lesquelles ces malheureux adorateurs des faux Dieux faisaient cuire les viandes qu'ils avaient offertes à leurs idoles.

[1] *Acta. SS.* T. II April., p. 424. Pour le texte, voir Appendice VI.

Digitized by Google

« Les hommes de Dieu ne craignaient point pour leur vie ; pleins de zèle pour la foi chrétienne et la gloire du Seigneur, ils désiraient verser leur sang pour Jésus-Christ. Quoique les barbares fussent nombreux et pussent facilement les tuer, Dieu inspira une telle crainte à cette multitude que les deux saints purent regagner chacun sa cellule sans avoir souffert le moindre mal.

« Il est vrai pourtant qu'une femme impudique et effrontée, pour les mettre en fuite, releva ses vêtements par derrière et leur fit un geste malhonnête. Dieu ne laissa pas ce crime impuni ; la partie de son corps, qu'elle avait exposée aux regards, se couvrit d'innombrables ulcères purulents, dont elle ne put guérir qu'après avoir demandé pardon aux serviteurs de Dieu. »

Ces scènes d'idolatrie grossière justifient l'épithète de *barbare* que Fortunat donne à cette population. Elles ont dû se passer dans les premières années du VIe siècle. Pair, né vers 482, est venu tout jeune, avec son confrère Scubilion, se fixer dans ces parages.

Comment croire que le saint évêque d'Evreux, après s'être démis de sa charge pour mieux glorifier Dieu, aurait vécu parmi de telles populations, les aurait édifiées de ses mortifications et de ses prières sans avoir réussi à leur faire connaître et aimer Celui qu'il servait avec tant d'amour ? Il aurait été le témoin indifférent de leurs superstitions, sans déployer un peu de ce zèle apostolique qui est la gloire de nos deux jeunes moines ? Puis, comment sa cellule serait-elle restée en vénération, comment son souvenir se serait-il perpétué dans un tel milieu ?

Autant d'impossibilités morales qui achèvent de ruiner l'hypothèse sans fondement faisant de saint Gaud le

Digitized by Google

successeur de saint Taurin et le prédécesseur de Mauruse.

Je ne suis pas le premier à relever ces impossibilités. Le chanoine Pigeon les avait déjà notées[1]. « En effet si saint Gaud était venu à Sessiac (Sciscy) avant saint Pair, il eût été le premier apôtre de la contrée et Fortunat n'eût pas manqué de le dire. Si saint Gaud eût été inhumé à Sessiac avant saint Pair, l'église aurait été élevée sur son tombeau ; ce tombeau aurait eu une place d'honneur et eût été en grande vénération dès le VIe siècle. Or, Fortunat ne connaît ni saint Gaud, ni ses reliques. Il nous représente saint Pair comme le premier missionnaire convertissant les idolâtres de la contrée et comme ayant élevé à Sessiac la première église chrétienne qui remplaça le *fanum* païen qu'il avait détruit. Quand il meurt, c'est lui qui a la place d'honneur dans l'église, des miracles s'opèrent sur son tombeau, les pèlerinages commencent et bientôt la localité laisse son nom celtique pour prendre celui de saint Pair, son patron spirituel et son thaumaturge. »

Cette dernière remarque a bien son importance, car saint Gaud est demeuré beaucoup plus populaire dans le pays que saint Pair lui-même ; s'il avait vécu le premier, ce serait lui qui aurait donné son nom à la localité.

Ainsi, ce que nous savons de la sépulture de saint Gaud dans la chapelle de Sciscy et la légende de saint Pair s'accordent à nous démontrer l'impossibilité de mettre le bienheureux évêque d'Evreux au Ve siècle ni même au VIe avant l'extrême fin.

Le nom du saint sous sa forme *Waldus* sent bien le

[1] *Op. cit.*, I, p. 79-80.

Digitized by Google

Germain; assurément on rencontre de ces noms dès le ve siècle, mais il faut reconnaître qu'il sera mieux dans son milieu plus tard.

Après avoir constaté ces impossibilités, il nous reste à voir les indications que nous pourrons tirer de nos catalogues épiscopaux.

Le plus ancien et le seul ancien que nous ayons, celui de Robert de Torigny, dont il nous reste deux manuscrits du XIIe siècle [1], porte saint Gaud entre saint Eterne et saint Aquilin. Ce n'est pas sa place, puisque la légende de saint Aquilin, dont tout le monde apprécie la valeur, dit formellement qu'il fut le successeur de saint Eterne. Cette liste : *Taurin, Déodat, Laudulfe, Eterne, Gaud, Aquilin*, etc., ne se donne pas comme complète, car elle porte en tête : *Nomina quorumdam episcoporum Ebroïcensium.* On ne peut retenir d'elle qu'une seule chose, c'est que Robert de Torigny, contemporain de l'invention de 1131, ne considérait pas saint Gaud comme le successeur de saint Taurin, ni même comme un de nos premiers évêques. En cela il s'accorde avec ce que nous savons par ailleurs.

Après avoir reconnu qu'il n'y a pas lieu de contester la tradition de Saint-Pair sur saint Gaud, Mgr Duchesne ajoute [2] : « Mais il est impossible d'admettre que Waldus ait siégé au rang que lui assigne le catalogue [de Robert de Torigny] et tout aussi impossible de lui en assigner un autre avec quelque probabilité. »

Ce jugement est trop absolu ; il me semble que de l'examen auquel nous nous livrons, il nous sera permis

[1] Rouen U. 46 et Paris, Bibl. Nat. 6042.

[2] *Fastes épiscopaux*, II, 227, note.

Digitized by Google

de déduire, avec assez peu de chances d'erreur, la date et le rang de l'épiscopat du saint évêque.

Nous savons que le tombeau du bienheureux et la légende de saint Pair ne permettent pas de le faire vivre au ve siècle, ni même au vi^e^ avant l'extrême fin. Examinons maintenant si notre catalogue épiscopal permet de lui faire une place parmi les évêques bien attestés et quand le permet-il?

Au cours du vi^e^ siècle, Licinius, évêque d'Évreux, siégea aux trois conciles d'Orléans de 538, 541 et 549. Après lui nos catalogues rédigés par les modernes portent ordinairement Ferrocinctus, qui assista au concile de Paris entre 558 et 573. Mgr Duchesne fait observer que le siège de cet évêque n'est pas connu. Ce n'est pas une raison pour l'écarter absolument; à ceux qui pourtant ne voudraient pas le recevoir, nous ferons observer que Viator et Laudulfe suffisent à remplir la fin du siècle, étant donné surtout que nous ne connaissons pas la date de la mort de Licinius.

De Viator nous savons seulement que ce fut la dernière année de son épiscopat, sous Clotaire II (584-600, 614-628), que le tombeau de saint Taurin fut miraculeusement révélé à saint Laudulfe. La tradition est unanime à placer cet événement à la fin du vi^e^ siècle; cela concorde bien avec ce que nous savons de l'histoire contemporaine : Clotaire II fut dépossédé de la Neustrie par le roi de Bourgogne Thierry II, en 600, et il ne rentra en possession qu'après la mort de ce dernier, en 614, lorsqu'il hérita de tout l'Empire franc. L'invention du corps de saint Taurin eut certainement lieu pendant la première période du règne de ce prince, puisqu'en 614, Erminulfus signe au concile de Paris en qua-

Digitized by Google

lité d'évêque d'Evreux, ce qui suppose qu'à cette date Laudulfe lui-même était mort, on ne sait depuis combien de temps.

Nous avons un bel espace libre dans la première moitié du VIIe siècle, entre Erminulfus, dont nous connaissons la signature et Ranulfus, qui siégea au concile de Chalon-sur-Saône, en 650. Il y a bien à cet endroit, dans la plupart des catalogues, depuis la *Gallia christiana*, un Déodat. Il est cité d'après une fausse charte pour laquelle on ne donne pas de références, et Mgr Duchesne estime, à bon droit, qu'il faut l'écarter[1].

D'autre part, il n'est pas possible de descendre plus bas, parce qu'à partir de Ragnericus qui siégeait, nous l'avons vu, en 650, notre catalogue est suffisamment occupé pour la seconde moitié du VIIe siècle. On a des signatures de Concessus en 660 et 667. Saint Eterne a siégé entre cet évêque et saint Aquilin. Nous avons deux signatures de ce dernier en 683 et 688. En 695 il a pour successeur Desiderius, qui nous est connu par ses démêlés avec saint Leufroy[2].

Pour ces raisons, dont chacune prise isolément ne serait pas une preuve déterminante, mais dont l'ensemble forme un faisceau de probabilités, fort voisin de la certitude, j'estime que c'est dans la première moitié du VIIe siècle, ENTRE 614 ET 650, qu'il faut placer l'épiscopat du saint évêque d'Evreux.

A ceux de mes lecteurs qu'une date aussi éloignée de la date communément admise effraierait, je ferai

[1] *Op cit.*, II, p. 227.

[2] Pour toutes ces dates, voir *Saint Aquilin Evêque d'Evreux* (Evreux, Hérissey, 1909, in-8) passim ; c'est pour avoir négligé ces renseignements sûrs que le chanoine Pigeon a cru pouvoir mettre saint Gaud à la fin du VIIe siècle, ce qui est absolument impossible.

Digitized by Google

observer qu'au XVIIe siècle, un auteur dont chacun parmi nous apprécie l'éminente vertu, le vénérable Boudon (1624-1702), grand archidiacre d'Evreux, mettait la mort de notre saint à l'époque que nous indiquons.

Il parle de saint Gaud dans deux de ses ouvrages[1]. Il acquittait une dette de reconnaissance; gravement malade, abandonné des médecins, il avait été guéri par l'intercession du saint évêque et il avait fait vœu d'aller à son tombeau.

Dans son livre sur la *Dévotion aux neuf chœurs des Anges* il nous raconte son pèlerinage : « J'ai eu l'honneur et la bénédiction de voir, cette année 1667, le jour de la fête de l'apparition du glorieux saint Michel[2], ce lieu sacré [le Mont-Saint-Michel]...

« Comme il a plu à Dieu, depuis environ trois ans, de manifester en nos jours, tout de nouveau, le grand saint Gaud, évêque d'Evreux, par l'invention de son saint corps à cinq lieues proches du Mont-Saint-Michel...

« Cet éminent prélat se retira dans une solitude près Granville sur le bord de la mer... où ayant fini ses jours et ses précieuses reliques y étant demeurées, Dieu, qui prend plaisir à manifester ceux qui se cachent pour l'amour de lui, ne s'est pas contenté de les glorifier dans le temps de sa précieuse mort, *mais encore cinq cents ans après*, il en découvrit la gloire par la première découverte de son corps, qui fut pour lors trouvé tout entier et laissé dans le sépulcre où il avait été enterré[3]. »

[1] 1° *La devotion aux neuf chœurs des Anges*, 1667; 2° *Vie de saint Taurin*, 1694.

[2] Fête de l'apparition de saint Michel à saint Aubert évêque d'Avranches. Cette fête tombait le 16 octobre, elle fut au calendrier d'Evreux jusqu'en 1737. Elle vient d'y rentrer par décret de 1911.

[3] Œuvres complètes, édit. Migne, II, col. 916-917.

Digitized by Google

Comme la découverte du corps de saint Gaud est du 11 *juillet* 1131, cela le suppose mort vers 631, Boudon connaissait certainement l'opinion qui fait de notre saint le successeur de saint Taurin ; il ne pouvait ignorer la *Series* de Le Jau et il s'est servi de l'Anonyme et de Du Saussay pour rédiger la notice dont nous donnons des extraits ; c'est donc volontairement qu'il laisse de côté l'opinion de ces auteurs sur la date de la mort du bienheureux et qu'il la retarde de cent ans et même davantage. Etait-ce intuition, serait-ce quelque tradition qu'il aurait recueillie ? Il n'a pas jugé à propos de nous renseigner. Toujours est-il que, s'il ne donne pas ses raisons, il se trouve d'accord avec nous qui donnons les nôtres.

Il continue : « Mais dans la suite des siècles, environ encore *cinq cents ans et plus* après cette première invention, la divine Providence a voulu encore révéler les grandeurs de son saint par la seconde invention qui a été faite il y a un peu plus de trois ans. »

La seconde invention est du 1er septembre 1664, comme cela fait cinq cent trente-trois ans depuis la première, Boudon a bien soin de mettre *cinq cents ans et plus*, preuve qu'il recherchait une exactitude relative.

La date que nous proposons, on le voit, n'est pas inouïe dans le passé et elle est mieux appuyée qu'aucune autre. Nous reconnaissons volontiers qu'elle est encore un peu vague, nous aurions vivement souhaité pouvoir être plus précis : l'état des documents que nous connaissons ne le permet pas. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que le saint évêque n'a pu vivre ni au ve, ni au vi^e^ siècle.

Digitized by Google

Quant à la durée de son épiscopat, rien à ma connaissance ne peut servir à la déterminer. Les dates connues dans la première moitié du VIIe siècle peuvent facilement laisser vacant un espace d'une vingtaine d'années et même plus, mais il serait téméraire, en l'absence de tout document, de vouloir préciser.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

Invention de 1664.

Je crois que pour l'invention de 1664, il faut s'en tenir au récit qui fut publié en cette même année et complété l'année suivante par les ordres et sous les yeux de Mgr de Lesseville sinon par lui-même; c'est la rédaction officielle des événements.

Si nous avons trouvé l'Anonyme en défaut, lorsqu'il parle des choses anciennes, nous n'avons aucune raison de suspecter la véracité de son témoignage lorsqu'il parle de ce qu'il a vu car personne n'a été mieux placé que lui pour voir.

La part de l'auteur sera donc aussi réduite que possible dans ce chapitre; il citera intégralement tout ce qui a trait à l'invention, se contentant d'abréger le récit des miracles. Il espère que le charme naïf de ces pages empêchera de s'apercevoir de ce qu'elles ont d'un peu long.

« [1] Dans nostre temps (quelque peu avant 1664) le curé du lieu [2] mort depuis peu et deux Peres Jesuites y faisans mission et grand nombre de personnes dignes de foy y ont senti de bonnes odeurs autour de ce tombeau.

« Et le sainct y continuant sans cesse ses miracles,

[1] Anonyme, p. 57.

[2] Rouault dit qu'il s'appelait Duplessi. *Op. cit.*, p. 100.

Digitized by Google

Messire Eustache de Lesseville, Evesque du lieu, s'est senti obligé par le deu de sa charge Pastorale d'y faire fouïr en sa visite, pour voir si la tradition du païs et ce manuscrit antien estoient veritables que le corps de sainct Gaude fut dans le chœur de cette eglise de Sainct-Pair [P. 58] au pied du fondement du clocher, du costé du soleil levant *quoy qu'il n'en parust aucun vestige par dehors*[1] et les lettres de ce manuscrit estans si vieilles et si gothiques qu'à peine personne les pouvoit-il lire, afin que s'il se trouvoit quelque chose, Dieu en fut glorifié et les devotions des peuples plus eschauffées envers son sainct.

« C'est pourquoy ce prelat probablement inspiré par l'Ange tutelaire de son diocese, le premier septembre de l'année presente 1664, faisant sa visite dans ce lieu, fit decouvrir la terre en cet endroit, y trouva le monument avec les petites fenestres, dont il est parlé dans le manuscrit cy-devant rapporté et au-dessous le sacré cercueil depositaire du corps de ce grand Sainct, bien cimenté, qu'il fit ouvrir par un endroit et aussitost refermer en presence de grand-monde, ainsi qu'il est amplement descrit dans [P. 59] le récit de cette seconde invention du corps de saint Gaude, imprimé à Coustances

[1] Remarquons cette disparition de toute trace de la sépulture de saint Gaud dans l'église paroissiale tandis que dans la chapelle de la cellule nous avons l'autel consacré avec sa fenestella dans la table même, ses reliques dans la *confessio* au-dessous ; au-dessus de cet autel l'image antique du saint, puis c'est là que, de temps immémorial, les pèlerins viennent invoquer leur bienfaiteur.

N'y-a-t-il pas là un problème quelque peu troublant à l'endroit des reliques que l'on va découvrir ? Il serait tout résolu si les reliques de la confession ne font pas double avec celles aujourd'hui renfermées dans la châsse. C'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient, sans conteste, d'examiner la chose, elle a le droit de faire la lumière et, par là même, le devoir de la faire.

Digitized by Google

en la mesme année, que le lecteur curieux peut voir[1].

« Thomas le Tourneux, agé de 30 ans, natif de Saint-Malo, qui a esté douze ans sur mer Capitaine de vaisseaux et qui s'est retiré en ce quartier au Presbytere de Maistre Nicolas de Langle, Curé de Brehal et doyen du dit lieu pour s'y faire instruire des choses necessaires à l'Estat Ecclesiastique qu'il veut embrasser, alla le mesme jour, premier septembre, vers la nuict faire ses prieres à sainct Gaude, et ayant treuvé la porte qui est du costé du Cimetiere vis à vis de son tombeau fermée, il se mit à genoux devant et vid à travers les fentes plusieurs flam-

[1] Je n'ai pas rencontré ce premier récit, voici l'extrait qu'en donne Toustain de Billy (*op. cit.*, t. III, p. 307-308.) : « Toutes ces choses [les miracles qu'il vient de rapporter] obligèrent le Seigneur Evêque de se faire lire ce manuscrit et étant très humblement supplié, par tous les paroissiens de Saint-Pair et autres assistans, spécialement par le Curé du lieu, plusieurs autres curés et prêtres voisins, de faire foüir en ce lieu et visiter ce saint corps, il se revêtit de son rochet, camail et croix pastorale, invoqua le nom de Dieu et le fit invoquer par tous es assistans, fit le signe de la croix sur la terre, donna le premier coup de pelle qui fut suivi par les prêtres seuls qui tirèrent la terre, et après avoir foüi trois ou quatre pieds trouvèrent une forme de sépulchre de pierre, rempli seulement de terre, avec les petites fenêtres telles qu'elles sont désignées dans le dit manuscrit. On tira toute cette terre et on découvrit une couverture de ciment, de la longueur d'un corps humain, en forme de dos de bahut.

« Chacun par ordre de l'Evêque redoubla ses prières, ensuite de quoi, ayant recommencé à donner le premier coup sur le cercueil, qui était très dur et très épais, les prêtres continuèrent. On l'ouvrit enfin et l'on vit les ossements de saint Gaud encore tous rangés, attenant les uns avec les autres, vermeils comme s'il venaient d'être dépouillés de leurs chairs, avec même un peu de chair et de peau à des endroits. Ils semblaient encore tout onctueux, comme s'ils avaient nagé longtemps en quelque précieux baume.

« L'Evêque défendit d'en faire une plus grande ouverture, ni d'en prendre aucuns ossements, et fit recouvrir ce lieu décemment, en attendant une célèbre translation avec toutes les cérémonies et solennités requises. Il entonna ensuite le *Te Deum*, chanta l'oraison du Saint après l'antienne et le verset des confesseurs pontifes chanté par le chœur. On en dressa procès-verbal et c'est de lui que j'ai extrait ce que nous venons de dire. »

Le procès-verbal de la Translation cité par Rouault (*op cit.*, p. 103-122) donne aussi quelques détails sur cette Invention, mais il est bien moins complet.

Digitized by Google

beaux allumez en forme de langues de feu, qui brilloient sur ce Sainct Tombeau pendant tout le temps de sa priere qui dura environ un quart d'heure, le vint dire à Maistre Jacques Chenu [P. 60] Curé du lieu et à Maistre Pierre Tuillet Diacre de Briqueville sur la mer, qui l'ont, avec le dit Tourneux, ainsy affirmé, signé et attesté au dit Seigneur Evesque.

« Depuis, les miracles s'y sont multipliez plus que iamais. L'Eglise a tousiours esté pleine de pelerins et de grand-nombre de Prestres, tant Chanoines, Curez qu'autres de toutes parts, mesme des autres Dioceses : qui y ont offert à Dieu le sainct-sacrifice de la Messe et les veuz des peuples. Ce qui a fait souhaiter à chacun de voir bien-tost cette pretieuse Relique levée de terre pour estre exposée sur les Autels à la veneration des Fideles. Messieurs les Hault Doyen et Chanoines d'Evreux zelateurs de la gloire de leur grand Prelat et qui font avec tout leur Diocese la feste double de seconde Classe, le 31 Janvier, en ont tesmoigné [P. 61] leurs empressements par lettres et leur ardent desir d'assister par leurs Deputez à cette celebre TRANSLATION [1].

« A ce sujet le dit Seigneur Evesque de Coustances a termé et indiqué cette belle ceremonie et bien peu commune dans nos jours à l'unziesme du present mois de Novembre Feste de sainct Martin 1664, dont vous aurez Dieu aydant un ample et fidel recit, ensemble des miracles qui ont esté faits depuis le dit premier septembre. Et que Dieu poura encore faire par les Intercessions et Merites de son sainct Confesseur Pontife, apres neat-

[1] Voir, Appendice VII, l'acte de députation du noble et vénérable Chapitre d'Evreux.

Digitized by Google

moins qu'ils auront esté bien examinez et verifiez par le dit Seigneur Evesque du lieu.

[P. 62]. « Prieres à sainct Gaude approuvées par Monseigneur l'Evesque de Coustances.

« *Antienne.* Tantum ergo Sanctum Gaudum
Veneremur cernui,
Gratiarum complementum
Nostro dedat usui,
Præstent preces supplementum
Pauperum defectui.

« ℣. Gaudiis in terra nostris gaude Gaude.

« ℟. Et gaudiis cœlestibus fac nos tecum gaudere.

« *Oratio.* Deus qui semper es mirabilis in Sanctis tuis et sanctissimi Pontificis tui Gaudi quotidie renovas gloriam, Renova [P. 63] nobis spiritum tuum et jugi ejus intercessione multiplica potentiæ tuæ miracula ad nostram animæ et corporis salutem. Per. »

P. 69.[1] « *Sommaire de ce qui s'est passé à la translation du corps miraculeux de sainct Gaude, et de quelques miracles arrivez depuis son invention.*

« Monseigneur l'Evesque de Coustances ayant fait publier par tout son Diocese qu'avec la grace et misericorde du Tout-puissant, il ferait à Sainct-Pair la ceremonie de la Translation du corps miraculeux de sainct Gaude le jour et feste de sainct Martin 11 Novembre de l'année presente 1664 et ordonné à Maistre Nicolas de Langle Curé [P. 70] de Brehal, Doyen du dit Sainct-Pair, d'y

[1] Ce qui suit n'existant pas dans la première édition, on passe ici de la page 63, première édition, à la page 69, deuxième édition, sans qu'il y ait rien d'omis.

Digitized by Google

faire treuver les Processions des Paroisses de son Doyenné et de les advertir de sa part de jeusner la veille à l'exemple des habitans du lieu.

« Le dit Seigneur Evesque assisté des Sieurs Deputez de son Chapitre et des sieurs de Gourmont et de la Mothe ses Archidiacres de Coustances et de Costentin, qui l'ont tousiours accompagné dans cette grande celebrité, s'y rendit huict iours auparavant, pour pendant ce temps disposer les peuples à une action si saincte par les exhortations, confessions, communions et confirmations.

Maistre Pierre Ioüenne Curé de Saint-Aubin-des Préaux par les ordres de Monsieur le Commandeur de Souvré[1], abbé de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et en cette qualité Baron et [P. 71] patron du dit lieu de Sainct-Pair, travailla incessamment à preparer toutes les choses necessaires pour une si grande ceremonie. Et notamment Dom Arsene Mancel Prieur et Dom Ruper Belin Religieux de cette Abbaye qui y arriverent le Dimanche precedent et y ont tousiours tesmoigné beaucoup de pieté et de devotion.

« Le lundi, veille de sainct Martin, y arrivèrent aussi les Sieurs de Beausse, le Battelier et Gendreau Chanoines et Deputez du Chapitre de l'Eglise d'Evreux, envoyez de leur Compagnie pour assister à la Translation de leur Sainct Prelat et en demander des Reliques pour leur Cathedrale et tres grand nombre de personnes de toutes Conditions, entr'autres les Sieurs Marquis, Comte, Abbé et Chevalier de Canisy et le Sieur de la Ferriere [P. 72] qui contribuerent de tout leur pouvoir à empescher le desordre de la grande foule du monde qui vouloit entrer

[1] Voir, Appendice VII, la lettre de M. le commandeur de Souvré à M. l'évêque de Coutances.

Digitized by Google

dans l'Eglise pour voir lever de terre ce corps miraculeux. Les gardes du dit Sieur Marquis de Canisy ayant grandement servy dans ce rencontre.

« Il estoit environ cinq heures du soir et les personnes de condition estant entrées dans l'Eglise partout esclairée de flambeaux et rangez autour du sepulchre du Sainct, le dit Seigneur Evesque revestu de ses habits Pontificaux et assisté de son clergé, ayant invoqué l'assistance divine avec les prieres de l'assemblée, s'approcha avec toute humilité et devotion de ce sainct Tombeau, y donna sa benediction et en fit lever la terre tout autour par les Prestres du lieu et six [P. 73] Capucins du Couvent de Coustances que la pieté y avoit attirez.

« Ce qu'ayant esté fait, la pierre du sepulchre parut de tous costez et le ciment de la couverture ayant esté rompu et osté à grands coups de pic, chacun eut le bonheur de voir les bienheureux Ossements du sainct rangez dans cette urne et auge pretieuse que les vers et unze siecles n'avoient pu consommer. Ils estoient encore vermeils comme s'ils venoient d'estre depouillez de leur chair et exhaloient une odeur tres suave que chacun sentit et admira.

« Au mesme temps la Chasse preparée pour mettre ce sainct Corps fut aportée et apres avoir esté beniste par le dit Seigneur Evesque, il descendit et entra seul dans le Tombeau, baisa les pieds du sainct Prelat avec toute veneration [P. 74] et prit tous ses Sacrez Ossements les uns apres les autres, les fit voir et sentir à tous les assistans et employa plus de trois heures à les placer dans la Chasse qu'il ferma et fit porter sur le grand Autel, et apres l'avoir encensée il commença le *Te Deum* qui fut suivy de tout le clergé et le peuple

Digitized by Google

qui fondoit en larmes de joie tant dedans que dehors l'Eglise, où il estoit en foule non obstant la nuict. Et la Ceremonie de ce iour fut finie par sa Benediction Pontificale, par l'Antienne et Oraison du Sainct cy-devant imprimée et par la prière d'*Exaudiat* pour le Roy, qui a un si grand thresor dans son Royaume : Et la Chasse mise dans le coffre fort de l'Eglise fermant à trois clefs pour estre conservée jusques au lendemain et [P. 75] soigneusement gardée pendant toute la nuict avec grand luminaire.

« L'unziesme du mois feste de sainct Martin on vit aborder un tres grand nombre de personnes de toutes parts. Et quoyque ce lieu soit sur le bord de la mer et dans l'extremité du Diocese de Coustances, dès le point du iour l'Eglise de Sainct-Pair et la Chapelle de sainct Gaude au dessus du cimetiere furent remplis de communians et de Prestres qui y celebrerent la Messe à l'honneur de sainct Gaude avec une ardente devotion.

« Sur les dix heures les processions arriverent et toute la place devant l'Eglise, qui est tres spatieuse et le cimetiere où estoit un Autel eslevé avec l'image du Sainct et paré de tres riches ornements se trouverent remplis de plus de vingt mil persones [P. 76] de toutes Conditions tres qualifiées dans l'Estat Ecclesiastique et de la Noblesse.

« Alors le dit Seigneur Evesque s'estant revestu de ses habits Pontificaux au dit Autel, assisté des dits Sieurs Archidiacres et des Sieurs de la Luzerne, Promoteur de l'Evesché, Mancel, Du Buisson, Harlan, Corbet, Encoignard, Charpaigne et Cherüise, tous Chanoines et Deputez de sa Cathedrale, partit en Ceremonie et alla dans l'Eglise où il fit l'ouverture du coffre dans lequel

Digitized by Google

la Chasse avoit esté enfermée, qui fut prise et portée solennellement en procession par trois des dits sieurs Chanoines de Coustances et les dits trois Sieurs Chanoines d'Evreux.

« Laquelle procession avec tout le clergé du païs, les Prieurs et Religieux [P. 77] de l'Abbaye de la Luzerne, les Cordeliers de Granville et les Capucins de Coustances fit le grand tour de l'Eglise et Chapelle de sainct Gaude avec une devotion et modestie singuliere sans trouble ni aucun desordre, non obstant l'affluence du peuple, tandis que l'on chantoit le *Te Deum* et l'hymne *Iste confessor* qui fut repeté plusieurs fois et specialement le verset

Ad sacrum cujus tumulum frequenter
Membra languentum modo sanitati,
Quolibet morbo fuerint gravata,
Restituuntur.

« A la fin de la procession le dit Seigneur Evesque mit la Chasse du Sainct sur cet Autel dressé exprez, fit l'Eloge de ses louanges, monstrant son pretieux corps à tous les assistans par l'ouverture de la Chasse. Ensuite celebra la Messe Pontificale et apres que (P. 78) l'*Exaudiat* pour le Roy eut esté chanté avec grand joye alternativement pour la musique et par tout ce grand peuple, Il donna la Benediction solennelle et les Indulgences de quarante iours, descendit la Chasse de dessus l'Autel et la conduisit en pompe dans l'Eglise reportée par les mesmes Sieurs Chanoines.

« Chacun attribue à miracle et au pouvoir du Sainct l'extraordinaire beau temps dont il pleut à Dieu favoriser cette celebrité tant la veille que le jour : Les peu-

Digitized by Google

ples s'estans entierement exposez à sa Providence et à l'injure de l'air, qui fut tousiours pluvieux et remply d'orages et de vents longtemps auparavant et depuis mesme la veille jusqua Midy et le jour si tost que la Messe hors l'Eglise et la Ceremonie furent achevez. [P. 79] « Le reste de la journée fut employé aux confirmations tandis que les peuples avec un empressement estrange s'occuperent à baiser les reliques du Sainct et faire toucher leurs medailles, images et chapelets et les Ecclesiastiques leurs Breviaires. Admirans tous la bonne odeur qui en exhaloit comme beinjoüin et pastile bruslée, laquelle fut attestée n'estre point naturelle non plus que la conservation de ces pretieux Ossements demeurez en terre depuis si longtemps, tant par le Sieur Roussel Docteur en medecine que par Maistre Charles Foubert Chirurgien, antien juré Attestateur du Bailliage de Costentin et Bon David Foubert Chirurgien à Coustances.

« C'est une chose fort remarquable qu'une persone considerable de la [P. 80] R. P. R. du Diocese d'Avranches, qui ne treuveroit pas peut-estre bon d'estre icy nommé, s'estant approché et senty cette bonne odeur comme les autres et à diverses fois et de differens Ossements qu'il choisit luy-mesme dans la Chasse, advoüa au dit Seigneur Evesque en presence de tout le monde qu'il falloit que ce fut là un grand Sainct. Et estant sorti de l'Eglise dit tout haut qu'il avoit advoüé que c'estoit un grand sainct, mais qu'il estoit un Evesque de sa religion.

« Le lendemain douziesme jour, chacun estant en prieres et devotion devant la Chasse, le dit Seigneur Evesque fit la distribution de quelque partie de ces pretieuses Reliques. En donna l'os femur de la cuisse

Digitized by Google

gauche aux dits Sieurs Chanoines de Coustances [P. 81] pour sa Cathedrale. Un Ossement de l'espaule avec six des doigts au dit Sieur de Sainct-Aubin pour Monsieur le Commandeur de Souvré Abbé de l'Abbaye du Mont-Sainct-Michel. L'os coccix et le grand d'un des bras au dit Prieur et Religieux de la mesme Abbaye. L'os tibia de la jambe droite aux dits Sieurs Chanoines et Deputez d'Evreux pour leur Eglise et une des grandes vertebres pour celle de Normanville pres Evreux dediée à sainct Gaude. Une autre vertebre pour la Cathedrale d'Avranches. Une coste pour celle de Sainct-Malo, une autre coste pour la collegiate de Mortaing, un os du metatarse du pied pour l'Eglise paroissiale de la ville de Louviers au Diocese d'Evreux[1] dont les habitans ont tousiours esté tres-devots à ce Sainct et qui ont fait grande instance pour en avoir [P. 82]. Et s'en reserva quelques parcelles pour ses Seminaires de Coustances et de Vallongnes et autres lieux pieux : en tres-petite quantité neatmoins pour ne pas diminuer notablement l'integrité de ce pretieux thresor.

« Ce qu'ayant fait, il ferma entierement la Chasse et la sella de son seau, apres y avoir mis un ample procez verbal[2] de tout ce qui s'estoit passé de plus remarquable dans l'Invention et Translation de ce Corps miraculeux, signé de lui et de tous les assistans qualifiez, avec un

[1] Voir, Appendice VII, Requeste de Messieurs de la ville de Louviers à Mgr de Coutances.

[2] Ce procès-verbal est donné en entier par Rouault (*op. cit.*, p. 113-122). Comme dans son ensemble il ferait double emploi avec le récit plus vivant de l'Anonyme nous nous contentons de le signaler. Rouault, p. 122, dit l'avoir « transcrit et collationné sur l'Original qui est dans la Châsse au-dessus d'une nappe très blanche et très fine qui enveloppe plus de soixante ossements et Reliques considérables, avec le Chef dudit saint Gaud, le tout dans le même état qu'il est rapporté dans le présent Procès-verbal ».

Digitized by Google

memoire attesté par les dits Medecin et Chirurgiens de ces parties notables distribuées et le nom des Eglises auxquelles elles ont esté données. »

Récit des miracles.

Comme la première Invention, la seconde fut accompagnée de miracles ; nous nous contenterons de les énumérer.

1° Pierre Cabieul, écuyer, président en l'élection de Carentan et de Saint-Lô souffre depuis plus de deux ans d'un flux de ventre qui l'a réduit à la dernière extrémité ; il se fait porter à la cérémonie de la Translation et y est guéri.

2° Quelque temps après l'Invention, Jacques du Pont, dit de la Mote, de la paroisse de Chantelou, diocèse de Coutances, avait manqué de confiance et de respect à saint Gaud ; il en fut puni par une sorte de frénésie qui lui dura toute une journée, jusqu'à ce qu'il eût fait vœu d'aller lui-même demander pardon. Ceci se passait entre l'Invention, 1er septembre, et la Translation, 11 novembre.

3° M. de Baudreville, père de M. de Pierrepont, lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté, souffrait d'un mal à la jambe et au pied. Après avoir usé en vain de tous les remèdes, il se fit porter à l'église, y fit célébrer la sainte messe, y communia et se sentit guéri.

4° Maître Ursin Vermée, curé de Nicorp près Coutances, tombé à l'eau en traversant un ruisseau démesurément grossi, allait passer sous la roue d'un moulin, lorsqu'il fut tiré de danger par un villageois qui avait oublié quelque chose à ce moulin. Il attribua son salut à ce qu'il portait sur lui quelque relique de saint Gaud.

Digitized by Google

5° Le sieur de la Berrière-Rinfrey, voisin de Saint-Pair, mais du diocèse d'Avranches, était depuis trois mois tourmenté d'une fièvre très violente. Le lendemain de l'Invention, il se fit dire une messe sur le tombeau du Saint et se fit rapporter une parcelle de ce tombeau. Il la mit avec grande foi et confiance sur son front. La fièvre et les douleurs disparurent aussitôt.

6° Le dernier jour des fêtes, le baron d'Auxais vint, sur le tombeau du Saint. communier en action de grâces de ce que lui aussi avait été guéri de la fièvre.

7° En décembre 1664, une fillette de sept à huit ans, Suzanne le Blanc, du Pont-de-Soules, faubourg de Coutances, allant à l'école, tomba dans l'eau d'un torrent grossi par les pluies. Elle courait risque de la vie ; ayant invoqué saint Gaud et baisé son chapelet qui avait touché les reliques, l'eau la rejeta sur une grosse pierre où elle put attendre le secours.

Les numéros 4 et 7 sont plutôt des faits merveilleux que des miracles proprement dits. Les cinq autres suffisent amplement à faire briller à nos yeux la puissance d'intercession dont saint Gaud jouit auprès de Dieu.

Il y a un huitième miracle rejeté vers la fin du livre [P. 108] parce que, nous dit l'auteur, celui qui en avait été favorisé ne souhaitait pas que l'on parlât de lui. C'était le P. Caron, Jacobin de Mesnil-Garnier, diocèse de Coutances. Il était si bas que son supérieur, — homme de précaution, il faut l'avouer —, avait préparé des lettres de faire-part du décès. Dans cet état désespéré, quelques personnes dévotes le vouèrent à saint Gaud. Il eut une crise extraordinaire, on le crut mort : c'était au contraire la guérison.

Digitized by Google

Ces miracles sont de la fin de 1664, les trois premiers sont rapportés tout au long dans Le Brasseur[1]. Rouault les cite tous d'après l'Anonyme, et il en ajoute plusieurs autres arrivés de son temps. Il revient souvent sur ce sujet et l'on sent bien, au ton, qu'il est convaincu de la réalité de ce qu'il rapporte. Il écrit[2] : « On les a crû [ces miracles] si certains qu'on ne pouvoit s'empêcher d'en parler..... Les personnes qui en ont été favorisées sont encore en vie, pour en rendre témoignage avec un grand peuple qui était présent lorsque ces Miracles arrivèrent. »

Depuis Rouault, les pèlerins n'ont jamais cessé d'affluer au tombeau du Bienheureux et aujourd'hui encore ils publient, par leur assiduité, le bien que Dieu leur fait en vertu de l'intercession et des mérites de son saint confesseur.

[1] *Op. cit.*, p. 199.
[2] *Op. cit.*, p. 250-251.

Digitized by Google

CHAPITRE X

Les reliques depuis 1664.

Depuis 1664 les reliques de saint Gaud restées à Saint-Pair ont été plusieurs fois reconnues. Le procès-verbal de la translation de 1853 mentionne ces diverses reconnaissances ; comme c'est un document officiel, il nous suffira de le citer.

Cette translation eut lieu lorsque l'abbé Deshogues, curé de Saint-Pair, eut fait bâtir dans son église paroissiale une chapelle en l'honneur de saint Gaud [1], dans la pensée de permettre aux pèlerins de satisfaire pleinement leur dévotion ; il y fit élever un autel disposé pour laisser voir tout ce qui rappelait le souvenir du bienheureux : sous l'autel on mit le sarcophage ; une fort belle table de granit, l'ancien maître-autel de l'église, servit pour le nouvel autel ; la grande châsse vitrée, dans laquelle étaient exposés les ossements vénérables, placée au-dessus un peu en arrière, couronnait le tout. Nous verrons plus loin que cette disposition fut postérieurement modifiée.

[1] Elle est à côté du chœur ancien, derrière l'emplacement du tombeau. Jusqu'à cette date, la chapelle vénérée des peuples était celle de la cellule et, malgré les vœux de Mgr Daniel pour la remettre en honneur, la chapelle qu'il inaugurait dans l'église devait peu à peu faire oublier aux pèlerins le chemin de l'antique oratoire.

Digitized by Google

Procès-verbal de la vérification et de la translation des reliques de saint Gaud par Mgr Daniel, évêque de Coutances.

« Aujourd'hui, 8 septembre 1853, Nous Jacques-Louis Daniel, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique évêque de Coutances, nous sommes transporté à Saint-Pair, canton de Granville, pour y bénir la chapelle construite dans l'église de cette paroisse en l'honneur de saint Gaud et pour procéder à la vérification et à la translation des reliques de cet illustre et saint évêque...

« En présence de Mgr Augustin Forcade, évêque de Samos, évêque de la Basse-Terre (Guadeloupe) et de MM. François Delamare, Pierre Manvie, vicaires généraux de ce diocèse ; Garnier, curé d'Avranches, Lucas Girardville, curé de Mortain, aussi vicaires généraux de ce diocèse ; Joseph Gilbert, prêtre, directeur du collège diocésain de Saint-Lô, chanoine honoraire ; Adde, ancien supérieur du séminaire diocésain ; Emmanuel Callop Durville, curé de Saint-Nicolas près Granville, chanoine honoraire ; Deshogues, curé de Saint-Pair ; Caignon, curé de Donville ; Duguépéroux, curé d'Yquelon ; Laurent, curé de Kairon ; Leriverain, curé de Saint-Planchers ; Guillot, curé de Bouillon ; Lebocey, curé de Saint-Aubin-des-Préaux ; Dufresne et Lechartier, vicaires à Saint-Nicolas ; Lechevretel, vicaire à Saint-Pair ; Gustave Yset, membre du conseil d'arrondissement ; Joseph Beust, propriétaire ; Le Chevalier de Larturière, Le Chevalier de Mansigny, Delarue, Jardin, Duchesne, Autin, Touzé, Tillard, Cottereau, Bourgeois et Dupont, ces neuf derniers conseillers municipaux ; MM. Theroulde et Langlois.

Digitized by Google

« Après avoir adoré Dieu et nous être recommandé aux prières de saint Pair et de saint Gaud et avoir donné notre bénédiction épiscopale à l'immense multitude de fidèles qui étaient accourus pour assister à cette pieuse cérémonie, Nous avons fait l'ouverture de la châsse, sur laquelle étaient restés intacts les sceaux de Mgr Duquesnoy lesquels avaient été apposés le 15 janvier 1760 par M. Le Pelley, prêtre, curé de Granville, délégué à cet effet par le Seigneur précité.

« Nous avons trouvé enfermés dans la dite châsse un grand nombre d'ossements de saint Gaud, ainsi que les procès-verbaux de vérifications et de translations faites antérieurement, savoir :

« 1° Le 1er septembre 1664, par Eustache de Lesseville, alors évêque de ce diocèse[1].

« 2° Le vendredi 25 juillet 1698, en vertu d'une délégation de Mgr François de Loménie de Brienne, par Nicolas Busquet, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de l'église cathédrale de Coutances et archidiacre du dit lieu.

« 3° Comme il vient d'être dit ci-dessus, le 15 janvier 1760 par M. René Le Pelley, curé de Granville.

« Les ossements sont très bien conservés, *une faible partie cependant est à peu près réduite en poussière*. La toile qui les enveloppait est en très bon état, ainsi que les procès-verbaux sus-relatés.

« Nous avons extrait de la dite châsse dix neuf os plus ou moins considérables, et nous les avons placés sur un

[1] Le 1er septembre est la date de l'invention, le 11 novembre est celle de l'élévation. J'aurais plutôt cru trouver cette dernière au procès-verbal. Rouault (*op. cit.*) donne ce procès-verbal ; il y est dit (p. 120) qu'il a été signé le 13 novembre. Mais le début est : « Au nom de Dieu le premier jour de septembre, etc. », de là la méprise.

Digitized by Google

coussin recouvert d'un drap de velours cramoisi orné de franges d'or.

« Quelques-uns de ces ossements *se composent de plusieurs pièces rajustées ;* tous sont fixés au moyen de soutaches dorées.

« Cette nouvelle châsse, en bon bois de chêne, est de forme ogivale ; elle a deux mètres de longueur et un mètre de largeur horizontale, sur une hauteur verticale de deux mètres quarante centimètres, non compris la croix. Le dôme est supporté par huit pilastres surmontés de chapiteaux ; les interstices sont remplis par des verres de glace.

« Nous y avons ensuite apposé notre sceau, après y avoir renfermé un exemplaire du présent procès-verbal. Le surplus des ossements, formant une masse assez considérable, a été remis par nous dans l'ancienne châsse, enveloppés de la toile qui les contenait depuis les précédentes vérifications ; nous y avons remis les procès-verbaux sus-mentionnés, et un exemplaire du présent ; après quoi nous l'avons refermée avec soin et scellée de notre sceau aux deux extrémités, où étaient les sceaux de Mgr Lefèvre Duquesnoy. Un troisième exemplaire du présent procès-verbal est déposé aux archives de la paroisse de Saint-Pair et un quatrième et dernier à celles de l'évêché.

« Un petit os de la hanche a été par nous remis à Mgr Forcade pour être déposé dans la cathédrale de la Basse-Terre (Guadeloupe).

« Fait et arrêté les dits jours, mois et an que dessus. »

(Suivent les signatures).

Ainsi va le train des choses humaines, on passe son temps à faire et à défaire. On lit dans la relation qui

Digitized by Google

précède le procès-verbal de 1853 : « Tous ceux qui visitent cette église [Saint-Pair] y cherchaient donc un autel dédié au saint évêque d'Evreux, et demandaient qu'il leur fût permis de voir ses ossements vénérés. » M. Deshogues se donna toutes les peines du monde pour réaliser ce vœu et nous venons de voir comment il l'exécuta. Vingt ans plus tard M. Thébaut, son successeur, trouve que le nouveau reliquaire laisse à découvert une trop grande quantité d'ossements, que cette disposition est peu conforme aux usages liturgiques. Il va tout modifier.

Sur ses instances, un prêtre de la compagnie de Saint-Sulpice, Charles Decorbie, directeur au grand séminaire de Coutances, sculpta une statue reliquaire de saint Gaud. Le bienheureux est représenté couché. Un autre ecclésiastique, M. Delauney, de Sartilly, se chargea de peindre la tête. On revêtit la statue d'habits pontificaux imités du XIIIe siècle, et on y déposa dans une cavité ménagée à cet effet un coffret de cuivre, doré à l'intérieur, qui contenait de nombreuses reliques du saint évêque avec un acte authentique de ces modifications [1].

A mon avis, le défaut du reliquaire de M. Deshogues, c'était sa dimension. Deux mètres carrés de surface pour exposer à la vénération dix-neuf ossements, même insignes, et ils ne l'étaient pas tous, cela devait être d'un déplorable effet. On avait sans doute cru, lorsque l'on avait conçu le plan de ce reliquaire, à un état de conservation des reliques qui se trouva loin d'être une réalité.

Ceux qui ont renfermé dans un coffret, à l'intérieur de la statue, les ossements vénérés ne me paraissent guère

[1] Ces détails sont empruntés presque textuellement à MM. Tardif, *op. cit.*, p. 41.

Digitized by Google

avoir été mieux inspirés. On aime bien à voir les reliques des saints, on prie mieux en les regardant. Ces changements appelaient une nouvelle translation; elle fut célébrée en grande pompe, le 25 août 1874, par Mgr Bravard, évêque de Coutances, accompagné de Mgr Grolleau, évêque d'Évreux. La messe solennelle fut chantée sur la place du bourg de Saint-Pair où l'on avait dressé un autel. Le soir on y donna le salut du Saint-Sacrement. Le curé de la cathédrale de Bayeux, M. Germain, qui devait succéder à Mgr Bravard, prononça un éloquent discours. On porta processionnellement aux deux offices la statue de saint Gaud où étaient renfermées les reliques. On évalue à douze mille le nombre des personnes qui assistaient à cette fête [1].

Depuis ce temps-là, en 1891, la chapelle de saint Gaud dans l'église de Saint-Pair fut restaurée avec une certaine magnificence. L'unique fenêtre située derrière l'autel fut remplacée par trois lancettes accouplées et l'on en perça une quatrième du côté de l'épître. De pieuses personnes les ont garnies de vitraux artistiques. On y mit aussi un autel neuf dû à la générosité d'une des familles les plus chrétiennes de Saint-Pair. Cet autel fut consacré le 31 janvier 1893 par Mgr Hautin, évêque d'Evreux.

L'ensemble de cette restauration, avec ses jolis décors, clôt heureusement la série des embellissements entrepris par Messieurs les curés de Saint-Pair, dans leur église paroissiale, à la gloire de saint Gaud et témoigne tout particulièrement du zèle de M. le chanoine Gombert pour le culte du bienheureux évêque d'Evreux.

[1] On peut voir la relation de cette cérémonie dans l'ouvrage de MM. Tardif, p. 42.

Digitized by Google

APPENDICES

I

Le Jau, *Series episcoporum Ebroïcensium.*

« 2. S. Gaudus.

« De anniversaria ejus solemnitate ita Molanus in Addit. ad Martyrol. Usuardi : « Pridie kal. Februarii. *Civitate Ebroïcensi, beati Gaudi ejusdem urbis episcopi.* » Quo tempore vero sederit, qualisve fuerit, huc usque incompertum nobis est. Ex historia tantum manuscripta inventionis corporis ejusdem sancti, (quæ, tempore Henrici primi, Regis Angliæ et ducis Normanniæ, contigit, dum Pontificalem Constantiensem Cathedram teneret Richardus de Brinx), apparet illum, relicto episcopatu, Eremiticam vitam in agro Constantiensi professum, ibidem obiisse sepultumque fuisse in Parœcia S. Paterni juxta mare. Ita enim habet cùm de eadem inventione prius verba fecisset : *Illis*, inquit, *inter semetipsos quid litteræ significarent, hæsitantibus, quidam magister nomine Robertus de Abrincis mox affuit, qui, quod in lapide sculptum erat, enodavit, scilicet :* Hic requiescit B. Gaudus. *Quod ut assistentes intellexerunt, veterum dicta parentum ad memoriam reduxerunt, esse inibi super humilem collem in fine cœmeterii monasterium, sub ejusdem sancti nomine asserentium, ubi sicuti a suis antecessoribus acceperant, vitam Eremiticam, postquam spontaneus Pontificalem Ebroïcarum cathedram reliquit, duxerat.* »

II

Du Saussay : *Martyrologium Gallicanum*, t. I, p. 85-86.

« Ebroïcis in Normannia sub secunda Lugdunensi, S. Gaudi Episcopi illius civitatis et Confessoris. Hic post diuturnum interpontificium S. Taurino primo Episcopo succedens, novellam hanc ecclesiam diris persecutionum turbinibus dissipatam, divina fretus

Digitized by Google

gratia, recolligens instauravit : sacrisque ædibus constructis ac idolorum fanis dirutis, Clero ordinato plebeque sacris religionis disciplinis egregie instituta, cœlestis patriæ amore incensus, ut divinis totum se daret obsequiis supernarumque rerum contemplationi liberius vacaret, sponte præsulatum abdicavit. Itaque sui in locum, designato Maurusio Pastore, cui ovile viscerali amore commendavit, in locum abditum agri Constantiensis non procul a mari se recepit, ubi mapale extruxit palæstraque inita religiosæ exercitationis, corpus frugalissimo tenuissimoque victu vitæ dumtaxat tuendæ caussa, sustentavit, chameuniis vigiliisque et excubiis assidue vexavit ; animum vero precando meditandoque sic excoluit, ornavit, evexit ut Superis propinquum redderet divinæ conversationis assimilatione et haustu perenni gratiarum. Cumque annos nonnullos illic sanctissime exegisset, mentem purissimam è corporis vinculis demum pro votorum plenitudine expeditam, ad Beatorum sedes et societatem feliciter transmisit : atque in declivi collis sepultus est, ubi postea monasterium in ejus venerationem extructum fuit, quod postea dirutum per barbarorum incursus loco tamen et tumulo tanti cœlitis diù post perstitit memorandum ».

III

Légende du Bréviaire d'Evreux de 1737.

Lectio II[1]. Gaudus, qui a nonnullis quoque Waldus scribitur, apud Ebroïcas piis parentibus natus, ab iis in Christiana fide sedulo educatus est. Mortuo Taurino Eburovicum apostolo, diu, propter bellorum furorem, orbâta Episcopo remansit hæc Ecclesia. Interim ad sepulchrum sancti præsulis orationis causa sæpe ventitabat Gaudus. Ibi instaurandæ Ecclesiæ et propagandæ religionis incredibili studio inflammatum se sensit. Itaque fervescente[2] tandem bellorum æstu, et devictis per Ægidium comitem Gothis, institit ut fideles, quos agrorum vastatio et barbarorum terror disperserant, remearent in urbem, seque ad sacerdotes et clericos qui supererant, conjungerent[3]. Tum ecclesiæ Rothomagensis Antistitem Germanum, qui ante annos tres Concilio Turonensi primo subscripserat, adjuncta civium legatione, convenit, ab eoque flagitavit ut

[1] Propre de 1857, lect. IV. De même dans le brév. de Matignon de 1741.

[2] Propre de 1857, tepescente.

[3] Ici finit la IVe leçon dans le bréviaire de Matignon.

Digitized by Google

pro suo Metropolitani munere, Ecclesiæ tamdiu viduatæ, de idoneo Pastore providere vellet. Ille justis Gaudi precibus permotus, simul divinum quiddam in eo ex vultus et sermonis gravitate auspicatus conventum Antistitum apud Ebroïcas indixit; ubi matura deliberatione habita, Gaudum ipsum communi plebis et Cleri suffragio delectum, Taurino successorem renuntiavit, solemniterque adjuvantibus Episcopis, *Ereptiolo Constantiensi*, ac *Sigisboldo Sagiensi* consecratum, throno Pontificali imposuit.

Lectio III[1]. Sumpto Episcopatu, potentem se dictis et factis ubique Gaudus exhibuit, summamque sibi apud populos miraculis, doctrina ac beneficiis comparavit auctoritatem, quam totam extinguendis idolatriæ reliquiis, extruendis ecclesiis et sustentandis pauperibus, ad ultimam usque senectutem impendit[2]. Interea redintegrato per Francos et Saxonas bellorum tumultu, pius Præsul laboribus fractus, metuensque ut[3] ferendo deinceps Episcopatus oneri par esse posset, Maurusionem Presbyterum, cujus virtutem apprime noverat, successorem sibi eligi et ordinari postulavit. Quo facto, ut desiderio populi aliquandiu satisfaceret[4], secessum sibi quarto dumtaxat ab urbe milliario, delegit in declivi collis, ubi postea sub ejus invocatione constructa est ecclesia quæ adhuc eremus sancti Gaudi dicitur[5]. Sed cum illic nimia accedentium multitudine premeretur, in pagum Constantiensem abiit et prope Grandivillam, nobile illius regionis emporium, sedem fixit. Ibi non multo post, annorum plenus ac bonorum operum, sancto fine quievit pridie Calendas Februarii, anno, ut creditur, quadringentesimo nonagesimo primo. Corpus ejus prima vice, anno millesimo centesimo trigesimo primo, miraculis coruscantibus, in Ecclesia parochiali sancti Paterni revelatum est, cum hac inscriptione : « *Hic requiescit* beatus Gaudus Episcopus Ebroïcensis », quæ tum a Richardo Constantiensi Antistite in tumulo reposita est. Postremo ab Eustachio, anno millesimo sexcentesimo sexagesimo quarto, die undecima Novembris, e sepulchro honorifice translatum est[6], adstan-

[1] Propre de 1857, lect. V.

[2] Ici finit la Ve leçon dans le bréviaire de Matignon.

[3] Variante du propre de 1857 : ne.

[4] Propre de 1857, var. : fama est secessum sibi quartum dumtaxat ab urbe milliario delegisse in declivi collis ubi nunc extat antiqua capella Beatæ Mariæ de Gaudo.

[5] Propre de 1857, lect. VI.

[6] Fin de la légende dans le brév. de Matignon. Pour comparer, voir les notes que nous avons mises avec la traduction, p. 117-120.

Digitized by Google

tibus e clero Ebroïcensi tribus canonicis ad hanc solemnitatem invitatis et a Capitulo deputatis, quibus os insigne e tibia sancti Pontificis ad Ecclesiam suam perferendum concessum est, ubi hactenus magna religione colitur.

IV

Légende de l'invention de S. Gaud extraite des derniers folios d'un bréviaire du XIVe siècle (Bib. d'Evreux, fonds du Chapitre n° 12).

Lectio I. Tempore illo quo rex Henricus Anglie regnum et ducatum Normannie strenue regebat, fuit quidam sacerdos satis religiosus, nomine Galterius, in Constantino pago, in villa que dicitur Sanctus-Paternus-de-supra-mare ; hic, dum sepius parossianos suos admonet ut turrim vel clocarium facerent, ubi campanas ecclesie penderent, quadam die dominica nimis eos intente admonuit singulosque nominando ad hoc incipiendum incitavit.

Lectio II. Addidit eciam quod, si sibi [divitie, uti quondam fecerant, habundarent[1]] omne opus istud ex propriis sumptibus, absque eorum adjuvamento, libenter perageret. Interea, dum quadam nocte in lecto suo idem Galterius jaceret reversusque ad dimidiam fere noctem nimis sopitus, vox de celo subito emissa fertur sibi talia dixisse : « Galteri, noli aliud quam turrim incipere ». Quo audito paululum stupefactus, nocte illa ita siluit. Mane surgens monasterium peciit prostratusque in oratione ante altare sancti Paterni hujusmodi cum lacrimis ad Dominum fudit orationem :

Lectio III. « Domine Deus Pater omnipotens qui me indignum famulum tuum sacerdotali infula decorasti, et tuis sacris altaribus astare jussisti, deprecor inestimabilem misericordiam tuam ut si hec vox quam hac nocte audivi a te missa fuerit, iterum atque iterum veniat, remque mihi manifestius si tibi placet, declaret[2]. » Mox quoque surgens ab oratione servicium suum incepit, finita vero missa, unum de parossianis suis Guillermum cognominatum

[1] J'ai restitué ce membre de phrase, à peu près illisible, d'après le texte publié par Pigeon.

[2] Le prêtre Lucien : *Epistola ad omnem ecclesiam totiusque orbis christianos, de revelatione corporis S. Stephani martyris* (inter opera Augustini, édit. Ben. Paris, Gaume. t. VII, Append. col. 1129, n° 4) « adresse à Dieu, après la première apparition de Gamaliel, une semblable prière : « Domine Jesu Christe. si est hæc visio ex te, et non est illusio, fac ut iterum et tertio appareat mihi quando vis et quomodo vis. » La demande de Lucien comme celle de Gautier est manifestement inspirée par l'histoire de Samuel enfant, Reg. I, c. 3 ,v. 4 et suivants.

Digitized by Google

Piquere, virum catholicum ac nobilem in quodam monasterii secreto loco ad se convocavit et ei, que nocte illa audierat, manifestavit.

Lectio IV. Que postquam audivit vir sapiens, Domino gratias agens, quesivit ab ipso utrum Petro capellano suo declarasset annon? Cui sacerdos : « Tu es primus cui detexi ». Cui Guillermus : « Laudo ut ei dicas ». Statim, Petro advocato, illud idem retulit. Dimisso itaque consilio, cuncti tres pariter siluerunt. Ejusdem vero hebdomade nocte alia, vox consimilis ab ipso sacerdote audita est dicens : Galteri, noli aliud quam turrim incipere. Ad quam ipse dixit : « Et unde istam faciam? » Cui vox : « Noli timere, thesaurus enim est in ecclesia auro et argento pretiosior. » Quo dicto, discessit.

Lectio V. Sacerdos in crastinum vicarium suum et Guillermum in unum convocans iterum audita eis declaravit; facto aliquo temporis intervallo quedam res venit nocte ad thorum Petri ubi quiescebat, similia imperans. Cum igitur idem Petrus in die sancto Pasche ad opus prefatum incipiendum populum incitaret, illico zelo Dei ducti omnes a maximo usque ad minimum de bonis suis, ut cuique placuit, dona promiserunt in aparato.

Lectio VI. Hic itaque, quantulacumque pecunia coadunata et cementariis mandatis, turris quadra[n]gulationem mensuraverunt, cujus fundamenti partes occidentales operarii prius aggressi, quantum suffecit in profundum foderunt, iterumque de cemento et lapidibus usque ad summum repleverunt. Postea, cum unus ex operariis versus orientem paululum extra quod mensuratum erat, foderet, quod[d]am sarcophagum ex improviso cum ferramento suo perforavit.

Lectio VII. Quo foramine tantus fumus cum odore exiit ut cuncti in monasterio assisten[te]s, celesti odore se esse imbutos existimantes, alii alios vix cernere possent[1]. Qua fama cuncti fere qui

[1] Epist. Luciani, n° 8 : « Tanta suavitas et flagrantia odoris inde egressa est, quantam nullus hominum sensisse se meminit, ut putaremus nos in amœnitate paradisi esse positos. »

Ces deux rapprochements (vid. supr. p. 212, note 2) n'autorisent pas à croire que notre rédacteur ait voulu solliciter les événements pour faire ressembler l'invention de saint Gaud à celle de saint Étienne. Si, au lieu de songer à nous rendre un compte exact de ce qu'il avait vu, il avait voulu, comme tant d'autres l'ont fait, créer une légende ou seulement l'embellir, il n'aurait pas manqué de s'inspirer des lignes suivantes : « Multitudo namque populi aderat nobiscum, inter quos erant plurimi infirmi variis languoribus. Et ipsa hora mox de odore suavitatis ejus septuaginta et tres animæ curatæ sunt. »

Digitized by Google

in foro erant et qui in curia Sancti Michaëlis commoti placitabant, videndi desiderio illuc accedere properaverunt. Igitur Guillermus cognominatus *Piquere* intra sarcophagum primus aspiciens et manus mittens, caput quod[d]am mortui hominis extraxit, quod dum manibus ambabus, cunctis aspicientibus, teneret, quid liquidum atque perlucidum veluti vivum argentum vidit.

Lectio VIII. Quod satis admirans, multis hoc hortantibus, in loco pristino reposuit. Post hec aspiciens, candelam intra sarcophagum ut melius quid intra latitabat cerneret, pretendit; quod oculis undique perscrutans vidit ibi hominem mortuum jacere a *bracca* cutem cum carne adhuc habentem. Tunc vero, cum Rogerius de Altomansiunculo, qui cementariorum erat magister, lapidem quo sarcophagum erat obstrusum amputari jussisset, statim antequam aggrederetur in ymo fundamenti per se descendit. Mox ampliori lumine intus aspicientes sub capite jacentis lapidem pedalem viderunt, quem Rogerius aspiciens atque tunica sua detergens, litterasque in eo esse comprehendens, Petro et aliis clericis ibi astantibus, ut legerent, ostendit.

Lectio IX. Tunc illis diu intra semetipsos quid littere significarent hesitantibus, quidam magister nomine Robertus de Ajbrincis mox affuit qui lapidem aspiciens quod in eo scriptum erat enodavit dicens : « Quid dubitatis ut he littere vobis representent? Hic REQUIESCIT BEATUS GAUDUS. Quod ut assistentes audierunt, veterum dicta parentum ad memoriam reduxerunt, videlicet, ibi super humilem collem in fine cimeterii esse monasterium sub ejusdem sancti nomine consecratum, ubi, sicuti a suis antecessoribus acceperant, beatus Gaudus vitam heremiticam duxerat, postquam spontaneus pontificalem Ebroïcarum cathedram reliquit.

Tu autem Domine.

V

Légende de l'invention de S. Gaud, tirée des « Acta Ecclesiæ Abrincensis » publiée par le chanoine Pigeon, « Vies des saints du diocèse de Coutances et Avranches », p. 89-96.

Je mets entre crochets ce que je juge qu'il faut ajouter au texte pour le rendre intelligible et entre parenthèses ce qu'il faut retrancher. Je mets en italiques les additions au texte ébroïcien.

LECTIO I. Tempore illo quo rex Henricus regnum Angliæ et ducatum Normanniæ strenue regebat, *qui fuit filius Gullielmi cui longæ*

Digitized by Google

ensis cognomen erat, qui primus de genere Normannorum in Anglia regnavit; Richardo de Bruere in pontificali cathedra Constantiarum sedente, Abbatia Montis-Sancti-Michaëlis in periculo maris, propter decessum Richardi de Mereyo, sine abbate, fuit quidam sacerdos satis religiosus, nomine Gualterius, in Constantiarum pago, in villa quæ dicitur Sanctus-Paternus-de-supra-Mare. Hic dum sæpius parochianos suos admoneret ut turrim vel clocharium facerent ubi campanas ecclesiæ penderent, *quia trabes veteris clocharii præ nimia vetustate putrefactæ cadebant.*

Quadam dominica nimis eos intente admonuit, singulosque nominando ad hoc incipiendum incitavit, addens quod si sibi divitiæ, uti quondam fecerant, abundarent, opus illud ex propriis sumptibus absque eorum adjutorio, libenti animo, omne perageret, *sciens pro tali opere se in die judicii præmium bonum cum justis accepturum. Quibus verbis exhilarati, dominicæ sequenti faciendi quod postulaverat absque dilatione terminum posuerunt. His ita dispositis, sacerdos lætior factus, parochianis hinc inde ob Dei reverentiam sibi assurgentibus, altare petiit, ubi, manibus prius lautis, ac cum clericis sua confessione dicta magna mentis devotione, ut mos est, missam celebravit. Post missam vero, pane more ecclesiastico benedicto, iterum eis dicit ut nullus in dominica præfata a monasterio sese subtraheret; quibus consona voce respondentibus de rebus terrenis melius velle pati quam illud sic dimittere, larga manu eis panem benedictum divisit atque cum Dei et sua benedictione ad propria permisit abire.*

Lectio II. Interea dum sequenti nocte in lecto suo jaceret, *super hac re usque ad dimidiam fere noctem nimis sollicitus*, vox de cœlo subito emissa fertur sibi talia dixisse : Gualteri, noli aliud quam turrim incipere. Quo audito, paululum stupefactus, *intra se meditans quænam et unde hæc vox esset, multa volvens in animo*, nocte illa ita siluit, mane vero quam citius potuit surgens, statim monasterium petiit, prostratusque in oratione, *ibi* ante altare sancti Paterni hujusmodi orationem ad Deum cum *gemitu et* lacrimis emisit : « Domine Deus Pater omnipotens, qui me indignum famulum tuum sacerdotali infula decorasti, et (ejus) sacris altaribus adstare jussisti, deprecor inæstimabilem misericordiam tuam ut si hæc vox quam hac nocte audivi, a te missa fu[er]it, iterum atque iterum veniat remque mihi manifestius, si tibi placet, declarare velis. » Moxque surgens ab oratione, *signo sanctæ crucis frontem suum muniens, campanas ecclesiæ pulsavit, sicque servitium suum [incepit] dicens : « Domine, labia mea aperies » et cætera quæ sacer-*

Digitized by Google

dotali more sequuntur usque ad missam quoque peracta, missam celebravit ipsemet, *nescio an de Spiritu Sancto, an de Angelis, an de mortuis, sed melius credo de Angelis quia secunda feria erat.* Qui postquam vestimentis sacerdotalibus se exuit, unum ex parochianis suis ibi orantem, nomine Guillelmum Piclere, virum catholicum ac nobilem, *non minimæ reverentiæ intra propinquos et notos,* in quodam monasterii secreto loco ad se[1] convocavit, cui, quæ nocte illa advenerant, manifestavit. Quæ postquam audivit [vir] sapiens Deo gratias agens, quæsivit ab ipso utrum capellano suo adhuc declarasset an non? Cui sacerdos : Tu primus es cui detexi. Cui iterum Guillielmus : [Laudo ut ei dicas, sobrius est ac boni consilii[2]]. Statimque Petro accersito, illud idem retulit. *Cui Petrus : Laudo ut huic rei silentium ponas, quia si ex Deo est istud, adhuc vox eadem, sicuti credo, aures tuas pulsabit.* Dimisso itaque consilio, cuncti tres pariter siluerunt. Ejusdem vero hebdomadæ, nocte alia, vox consimilis ab ipso sacerdote audita est dicens : Gualteri, noli aliud quam turrim incipere. Ad quam ipse ait : Et unde istam faciam? Cui vox : Noli timere, thesaurus enim est in ecclesia auro et argento pretiosior. Quo dicto, discessit. Sacerdos in crastino vicarium suum et Guillelmum in unum convocans iterum audita ei[s] declaravit, *qui exsultantes utile quid dixerunt esse die*[3] *dominica enarrare populo. Qui consilio eorum acquiescens, die constituta, cum de opere monasterii loqueretur ad populum, ex ordine cuncta quæ audierat, sicuti alii laudaverant, enarravit. Quod ut vulgus audivit, facto a nescio quo tumultu, sacerdos quamvis invitus, propositum dimittens, ad altare perrexit suum officium facere.*

Lectio III. Facto vero aliquo temporis intervallo, quædam res venit nocte ad torum Petri ubi quiescebat similia imperans. *Quod celans intra semetipsum nulli manifestare voluit. Interea dum Gualterius nec Petrus imperata nec verbo nec opere implerent, illa hebdomada quæ est inter duo Pascha, in una illarum noctium in quibus sancta Ecclesia tenebras, ob reverentiam illarum quæ in passione Christi fuerant celebrat(æ), Petro in lectulo dormienti, ut credo, res angelica astitit, cui talia inquit : Petre, quare quæ jussi non es executus, peccato enim scias, nisi in quantum poteris non impleveris, de rebus tuis maximum detrimentum patieris! Quo*

[1] Pigeon a imprimé *avide,* qui n'a pas de sens.

[2] On a imprimé *Laudo ut nemini dicas, sobrius es ac boni consilii.* Ce qui est en contradiction avec la suite.

[3] Le texte imprimé porte *ire,* je substitue *die.*

Digitized by Google

tempore per nasum ita percussum est ut ex eo tres guttæ sanguinis, ut in culcitra apparuit, supra altare[1] *suum decurrerunt. Postea vero evenit, cum una vacca perpulchra, quam ipse habebat, de pascuis reversa fuisset, subito in stabulo moritur. Quo infortunio Petrus stupefactus, timens ne sibi aliud terribilius accideret,* die sancto Paschæ sermonem fecit ad populum *ista et multa alia de libro Salomonis explicans : Quod potest manus facere, instanter operare, quia nec opus, nec ratio apud inferos quo tu properas* (Eccl. IX, 10) *et illud : Propter frigus noluit piger arare, sed abscondit manus suas sub ascella et ideo æstate mendicabit.* (Prov. XIX, 24, XX, 4.) *Cum hæc et multa alia dixisset et exponeret, etiam quæ audierat retulit, cumque his et aliis hujusmodi exemplis* ad opus præfatum incipiendum incitaret, illico zelo Dei ducti omnes a maximo usque ad minimum de substantiis suis, ut cuique placuit, promiserunt in aperto. *Quorum prudentiores saniore consilio coram omnibus, quid et quis promittebat in tabulis scriptitare fecerunt. Qua conscriptione scripta et recitata, communi omnium assensu terminus reddendi positus est. Qui omnes hilares post missarum solemnitatem ac celebrationem sanctæque Eucharistiæ acceptionem, alii cum aliis super his diversa loquentes, cum gaudio discesserunt.*

Lectio IV. *Postquam vero reddendi terminus advenit, omnis qui totum vel aliquid reddere potuit, reddidit, qui vero nihil, terminum supplex postulavit,* sicque quantulacumque pecunia coadunata, et cæmentariis mandatis, absque dilatione, turris quadrangulationem *cum resticulis* mensuraverunt. Cum fundamenti partes occidentales operarii prius aggressi, quantum suffecit, in profundum foderunt, iterumque de cæmento et lapidibus usque ad summum repleverunt ; post ista, *illico partem orientalem quæ versus septentrionem est adorsi,* cum unus ex operariis versus orientem paululum extra illud quod mensuratum erat, foderet, quoddam sarcophagum cum ferramento suo ex improviso perforavit, quo foramine tantus fumus cum odore exiit, ut cuncti in monasterio assistentes, cœlesti odore se imbutos esse existimantes, alii ad alios vix cernere possent. Qua fama cuncti fere qui in foro erant et qui in curia Sancti-Michaëlis juxta monasterium placitabant, commoti videndi desiderio, illuc accedere properant.

Lectio V. *Advenerat ibi non parva manus clericorum et laïcorum quia sabathum erat et dies feriatus ob translationem sancti*

[1] N'a aucun sens, fausse lecture, peut-être *pulvinare?* pour *pulvinar*, coussin, oreiller.

Digitized by Google

Benedicti qui annuatim quarto idus julii colitur. Quorum primus Guillelmus Piclere intra sarcophagum aspiciens et manus mittens, *erat enim (non) parvæ capacitatis illud foramen, caput* quoddam mortui hominis ex illo extraxit, quod dum manibus ambabus a cunctis aspici (sic) teneret quid liquidum atque perlucidum veluti vivum argentum vidit, quod satis admiraus, multis hoc hortantibus, in loco pristino reposuit *atque faciem suam cum manibus extersit.* Post hæc accipiens candelam *ardentem et quibusdam palmulis cum eodem igne parum prius adustis adnectens.* intra sarcophagum, ut melius quod intra latitabat cerneret, protendit, quod oculis undique perscrutans vidit ibi hominem mortuum jacere a *bracteo*[1] et cutem cum carne adhuc habentem, *tunc melius atque melius inspiciens alterius mortui ossa juxta conspexit.*

Lectio VI. *Post hunc alii satis aspicientes haud dissimilia viderunt.* Tunc vero cum Rogerius de Alto-Mansiunculo qui cæmentariorum erat magister, lapidem quo sarcophagum *a capite* erat obstrusum amputari jus[sis]set, statim antequam aggrederetur in imo fundamenti per se decidit. Mox ampliori lumine intus aspicientes, sub capite jacentis[2] lapidem viderunt, quem Rogerius aspiciens atque lumina[3] sua detergens, litterasque in eo comprehendens. Petro et aliis clericis ibique assistentibus ut legerent, ostendit. Tunc illis intra semetipsos quid litteræ significarent hæsitantibus, quidam magister, nomine Robertus de Abrincis mox affuit, qui lapidem aspiciens et *in aqua benedicta lavans, stansque in lumine unius fenestræ juxta altare sancti Paterni,* quod in lapide *sculptum* erat enodavit dicens : quid dubitatis ut hæ litteræ vobis repræsentant ? Hic requiescit beatus Gaudus. Quod ut assistentes *intellexerunt,* veterum dicta parentum ad memoriam reduxerunt esse inibi super humilem collem in fine cimiterii monasterium sub ejusdem sancti nomine *asserentium,* ubi, sicuti a suis antecessoribus acceperant, vitam heremeticam, postquam spontaneus pontificalem Ebroïcarum cathedram reliquit, duxerat.

Lectio VII. Postquam clericus ista declaravit, sarcophago reintegrato, lapide tamen extra dimisso, asseribus tegulisque super tripodas ex omni parte contecto, custodibus appositis, biduo opus intermissum est. Tertia vero die fundamentum illud usque ad summum

[1] Barbarisme inconnu.

[2] Remarquer cette expression, elle semble exclure l'idée d'un second mort.

[3] Lire : *tunica.*

Digitized by Google

impleverunt. Confestim aliud fodere incœperunt, juxta quod similiter versus orientem [corpus] sancti Aroastes in monumento repererunt, quod litteræ scriptæ in uno lapide parietis ecclesiæ protendebant.

Nocte vero sequentis sabbati, cum multi infirmi ad sepulchrum sancti Gaudi jam vigilarent, affuit quædam mulier, mater Ranulfi ejusdem villæ clerici, quæ ob hoc, ut ipsa asserebat, quod quodam sabbato post Nonam nexerat, manum habebat incurvam, quam dum super sepulchrum beati Gaudi confessoris, sub tegulis ponit, audito quodam fremitu retro altare sancti Paterni, pueri qui in ecclesia ludebant, tacere jussi sunt, qui mox ut tacuerunt mulier clamavit dicens : « Sancte Gaude, tu tenes manum meam, redde mihi eam. » Quam ad se attrahens, cunctis vigilantibus curatam cum gaudio monstravit. Quod miraculum quia prius factum est, turris fundamento paululum assurgente, cum duo sepulchra super sarcophagum fabricarentur, unum parvum et aliud amplum cum fenestulis, retro in maceria ecclesiæ depinxerunt.

Lectio VIII. — Cum fama miraculorum quæ Deus creberrima ad sepulchrum sanctissimi Gaudi meritis ipsius sæpius operabatur, longe lateque jam divulgarentur et ex diversis provinciis infirmi illuc concurrerent, cujusdam de Monte-Sancti-Michaëlis uxor furiata, manibus post tergum ligatis, in scala ad beati confessoris suffragia comportatur : ubi cum nocte in somnum cum aliis diverso genere morborum oppressis, duceretur, nec tunc curata repatriaret, iterumque rediens vigilaret, mox ipsa aliisque vigilantibus hoc attestantibus ab infirmitate sua, Dei et confessoris auxilio, liberatur.

Quidam rusticus de villa quæ dicitur Tanu, cum a quodam in brachio sagitta graviter vulneraretur, nec a medicis sapientibus aliquo modo extrahi posset, miser, decubans in lectulo, dentibus stridens noctes et dies miserrimus, cunctis jam de vita ipsius desperantibus, divino, ut credo, afflatus Spiritu, sancto Gaudo de propria substantia, si salvus evadere posset, promisit. Quo voto ore et corde anxio et puro facto, statim ferrum sagittæ in manica vestimenti ab ipso invenitur, quod accipiens cum aliqua portiuncula ad sepulchrum sancti Gaudi deferens super illud imposuit, sacerdoti et aliis ejusdem loci cum plurimis aliis, quid sibi acciderat cum magna reverentia reseravit ; quod ferrum sacerdos accipiens, ut mihi probavit, populo manifestavit[1].

[1] J'ai retranché quatre *et* dans les cinq dernières lignes.

Digitized by Google

Lectio IX. Perutesendis de Grandivilla cujusdam vetulæ filia, Hugonis de Sancto-Paterno famula, dum jussu ipsius post Nonam sabbati agrum ivit[1] terminatum, equo huc illuc dissulcante, manus ejus loris tunc adhærens, digitorum constricta congerie subito incurvatur. Quo facto, incommode opus cœptum relinquens, voce terribili graves ululatus emittens, quam citius domum repedavit. Ob cujus vocem teterrimam multitudo vicinorum ibi congregata est, quidnam haberet, inquirebant, quibus manum cum ferro[2] protendens se miseram clamabat. Tunc quidam ex circumstantibus, ut æstimo, Gualterius telaris, vir satis facetus, manu[m] apprehendens, ferrum[3] ex ea vi et arte excussit, digitos vero cum extendere vellet, nec ipse nec alius potuit. Tunc Guillelmum presbyterum monentes, ut illi peccata sua confiteretur, laudaverunt. Quibus confessis et pœnitentia injuncta, ut in capella Mariæ Magdalenæ vigilaret, iterum sacerdos laudavit. Qua peracta, sepulchrum sanctissimi Gaudi confessoris mox adiit, ubi orationi cum lacrimis et gemitu vacans, feria secunda, diei jam magna parte transacta, ipsius confessoris meritis, manus ejus curatur. Qua curata, præ gaudio campan[as] ecclesiæ satis discordanter pulsantes, sacerdotem præfatum accurrere fecerunt.

Hujus rei testes sunt, Ranulfus camerarii [vicarius] ejusdem villæ tunc monachus, qui ecclesiæ quoddam ostium, die illa, reparare faciebat. Sacerdos atque cæmentarii cum pluribus aliis, qui ob ejus causam ibi tunc advenerant. Post hæc facta sunt et adhuc quotidie fiunt miracula innumerabilia ibi ad laudem et honorem prædicti sanctissimi confessoris, præstante Domino nostro Jesu Christo, cui honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

VI

Etat religieux de la population de Sciscy à l'arrivée de saint Pair et de saint Scubilion. (*Fortunat, Vita S. Paterni, c. I, nos* 3-4. — *Acta SS. T. II April. p.* 424. P.L.T.LXXXVIII, col. 490.)

N° 3. « Qui [Paternus et Scubilio] dum in quamdam insulam propter solitudinis amorem, ut ibi procul mundo Deo proximi vacarent, ab ea mente revocati sunt a quodam viro sancto, nobili

[1] Le texte porte *novit*, je ne vois pas comment l'expliquer.

[2] D'où vient ce fer? c'est le fouet ou les guides que sa main tenait, je croirais qu'il faut lire *loro* ou *loris*.

[3] Même remarque que ci-dessus.

Digitized by Google

et timorato, qui rogavit eos ut Sessiacum se conferrent, *ut loci populum a superstitione et idolatria sua converterent, et eum fidem Jesu Christi docerent.*

« Tunc igitur versus speluncam euntes *invenerunt cæcam plebem multam sua ibi orgia et Deorum festa celebrantem :* quam hortati sunt zelanter idola relinquere et Deum verum uti salvi fierent adorare, et baptismum suscipere propter eum qui fecit eos. Sed maledictus ille populus, malitiose occludens aures tam sanctis ac salutaribus monitis eorum sermonem spreverunt, et cum magna contumacia dæmoniorum suorum horrenda sacrificia perfecerunt. Nihilominus sanctus Paternus et sanctus Scubilio munientes se signo crucis, armati constantia et scuto fidei, scipionibus suis everterunt ollas et cacabos in quibus miseri illi idolorum cultores coquebant carnes quas simulacris dedicaverant. Non timebant enim viri Dei vitæ suæ, sed zelo erga christianam fidem et Dei gloriam animati cupiebant sanguinem suum pro Jesu Christo fundere. Tamen quamvis barbara multitudo esset copiosa et illos posset occidere facile, nihilominus immisit Deus in eam talem horrorem, ut ad suam cavernam uterque redierit salvus et incolumis.

N°4. « Verum attamen est quod impudica et sine fronte mulier ut eos pudore afficeret, elatis a tergo vestimentis, posteriora illis sua monstravit. Quod impune non tulit Deus, quia nates ejus statim ulceribus innumeris putruerunt, quæ sanari non potuerunt, nisi petita a servis Dei venia. [1] »

VII

Documents ayant trait à l'invention de 1664.

Nous transcrivons ces pièces d'après l'Anonyme. On les trouve aussi dans Le Brasseur (*op. cit.*, p. 200-201), mais il a quelque peu retouché le style.

I

Lettre de Monsieur le Commandeur de Souvré, abbé du Mont-Saint-Michel à Monseigneur l'évêque de Coutances.

[P. 92] Monsieur, la lettre qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire m'a entierement instruit de la descouverte du

[1] Dom Luc d'Achery donne ainsi ce passage : Tunc revertentibus ipsis, ad eorum injuriam quædam mulier vestibus se denudat, quæ mox ad vindictam justorum totis membris morbo percussa contrahitur. Hinc

Digitized by Google

pretieux corps de sainct Gaude, dont j'avois desja sceu quelque chose par ce que M. Le Curé de Sainct-Aubin en a escrit par deçà. J'en ay informé le Roy et la Reyne mere à laquelle [P. 93] j'ay fait entendre ce que vous m'en mandez, qui en a esté fort satisfaite. Je doibs estimer à grand bonheur pour moy, de ce que cette saincte Relique s'est trouvée de mon temps. A quoy je ne doute pas que vostre pieté, vos vertus et les belles qualitez que vous possedez n'y aient beaucoup aydé. Je loue infiniment et approuve le sainct desir que vous avez de le mettre en evidence sur les Autels pour estre veneré d'un chacun. Pour la decoration je feray ce que je doibs. Je vous remercie tres-humblement, Monsieur, de toutes les peines que vous prenez dont je vous suis infiniment obligé : et le seray encore davantage, si vous avez la bonté de m'envoyer un extraict de vostre procez-verbal pour le faire voir à leurs Maiestez. Le Roy a voulu voir la lettre que vous m'avez escrite et [P. 94] l'a leüe par deux fois. Vous asseurant que je fais une estime tres particuliere de vostre personne et merites et de Messieurs vos freres et que je souhaite avec passion qu'il se presente quelque occasion de vous pouvoir tesmoigner que je suis, Monsieur, vostre tres humble et tres obeïssant serviteur. DE SOUVRÉ. A Paris le quatriesme Novembre 1664. *Et en la marge :* Depuis ma lettre escrite plusieurs Dames de la Cour m'ont prié de leur faire avoir quelques particules de cette Relique, vous en ferez comme il vous plaira.

II

Acte de la députation du noble et vénérable Chapitre d'Evreux.

[P. 94.] « Le mercredy 5 de Novembre 1664, au Chapitre de l'Eglise Cathedrale Nostre-Dame d'Evreux auquel Monsieur le Doux de Melleville [P. 95] Hault Doyen et Chanoine presidoit. Mon dit Sieur Doyen a representé et leu à la compagnie la lettre que luy a fait l'honneur d'escrire Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque de Coustances, par laquelle il fait la grace au Chapitre de luy donner advis qu'à raison de l'affluence et empressement continuel des fideles au Tombeau du bienheureux sainct Gaude, Evesque d'Evreux, dont mon dit Seigneur Evesque auroit fait l'ouverture et Invention de ses Reliques le pre-

per anni spatium vigore tabescente torquetur, ac nervis ægrotantibus, cædente ulcere flagellatur, donec, venia petita, ipsis exorantibus, unde vindicta venerat, inde curreret medicina.

Digitized by Google

mier jour de Septembre dernier et à cause des continuels miracles qui s'y font journellement, il a resolu de lever le Corps Saint et d'en faire la translation au jour de Sainct Martin prochain.

« Pourquoy la compagnie a deputé vers mon dit Seigneur Evesque Messieurs de Beausse [P. 96] antien Chanoine, Le Battelier Theologal et Gendreau Chanoines de cette Eglise pour luy faire tres humble remerciment des faveurs qu'il luy a faites et luy en tesmoigner les sinceres reconnoissances et obligations du Chapitre, ensemble assister à la dite Translation de son bien-heureux Evesque et supplier tres instamment Mon dit Seigneur de Coustances d'accorder et departir favorablement à l'Eglise d'Evreux une partie des pretieuses Reliques de son Grand Prelat et bien-heureux Apostre apres Sainct Taurin. En tesmoignage de quoy ces presentes ont esté signées de Mon dit Sieur le Hault Doyen et du Secretaire du Chapitre et Sellées du seau ordinaire de la compagnie comme dessus. *Signé :* le Doux de Melleville, [P. 97] *plus bas :* Bonneville et sellé du seau du dit Chapitre.

III

Requête de Messieurs de la ville de Louviers à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque de Coutances, conseiller du roi en tous ses conseils.

[P. 97] « Les Curez, Prestres et habitans de la ville de Louviers ayant tousjours eu une particuliere devotion à sainct Gaude un des premiers Evesques du Diocese d'Evreux, dont ils font tous les ans l'office solennel comme des Saincts Apostres, obligea il y a peu d'années un des dits Curez de se transporter en l'Eglise de Sainct-Pair pres Granville où reposoit son Corps, pour, au nom de toute la Ville, l'y venerer et faire recherche de ce qui se pouvoit trouver de sa saincte vie, dont il raporta procez verbal signé [P. 98] des Sieurs Curé et Prestres du dit lieu. Depuis peu de jours ayant appris que Vostre Grandeur avoit fait ouvrir son sepulchre pour faire la Translation de ses sainctes Reliques.

« Vous supplient tres humblement de seconder leur devotion et de leur accorder quelques Reliques considerables pour estre decorées, exposées et honorées dans l'Eglise principale de la dite Ville aux jours et festes du dit Sainct et autres solennelles du dit Diocese et vous les obligerez tous ensemble à prier Dieu pour Vostre Grandeur. *Signez :* Desplanques et le Terrier, Curez de Louviers et autres. »

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMMUNE DE BOISNEY

FOIRE DU 1er MARS 1911

Liste des récompenses décernées par la Société d'Agriculture de l'Eure.

(Prix fondés par M. A. Dudou)

Génisses amouillantes. — 1er prix : 10 francs, M. Bailhache (Henry), à Plasnes; 2e prix : 5 francs, M. Marais (Ludovic), à Berthouville; 3e prix ajouté : 5 francs, M. Duteil, à Theil-Nolent.

Génisses de 2 à 3 ans. — 1er prix : 10 francs, M. Loisel (Adrien), à Boisney; 2e prix : 5 francs, M. Prevost (Gustave), à Franqueville.

Génisses de moins de 2 ans. — 1er prix : 10 francs, M. Roussel (Gaston), à Berthouville; 2e prix : 5 francs, M. Duval (Adolphe), à Valailles; 3e prix ajouté : 5 francs, M. Monfort (Camille), à Boisney.

Bœufs d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Maille (Léon), à Boisney; 2e prix : 5 francs, M. Moutardier (Edgar), à Plasnes; 3e prix ajouté : 5 francs, M. Deschamps (Armand), à Berthouville.

Bandes de bœufs. — Prix : 10 francs, M. Chennevière, à Theil-Nolent.

Vaches d'herbage. — 1er prix : 10 francs, Mme veuve Brière, à Plasnes; 2e prix : 5 francs, M. Allinne, à Duranville.

Vaches amouillantes ou vêlées. — 1er prix : 10 francs, M. Quesney (Zacharie), à Saint-Victor-d'Épine; 2e prix : 5 francs, M. Dumoutier (Jules), à Plasnes.

Bœufs gras. — Prix : 10 francs, M. Périer (André), à Plasnes.

Porcs gras. — 1er prix : 10 francs, M. Grenier (Gaston), à Boisney; 2e prix : 5 francs, M. Duronceray, à Boisney.

Porcs de lait. — Prix : 5 francs, M. Grez (Léon), à Berthouville

Moutons. — Prix : 5 francs, M. Duclos (Léon), à Carsix.

Digitized by Google

CONCOURS LINIER DE 1911

LISTE DES RÉCOMPENSES

Diplôme de plaquette de vermeil et prime de 80 francs : MM. Chesnot (Eugène), du Tilleul-Othon; Desprez (Félicien), de Calleville.

Diplôme de plaquette d'argent et prime de 60 fr. : MM. Périer (Ferdinand), de Saint-Martin-du-Tilleul; Blin (Louis-Camille), de Berthouville.

Diplôme de médaille de vermeil et prime de 50 fr. : MM. Mathoux (Gontran), du Gros-Theil; Ramier (Eugène), d'Ecardenville-la-Campagne.

Diplôme de médaille de vermeil et prime de 40 fr. : MM. Hébert (Alfred), de Noards: Sauve (Louis), de Saint-Pierre-de-Cormeilles; Hellot (Louis), de Montaure.

Diplôme de médaille d'argent et prime de 35 fr. : MM. Duhamel (Zéphir), de Saint-Victor-d'Epine; Hopsort (Albert), de Saint-Maclou; Maillet (Charles), de Giverville.

Diplôme de médaille d'argent et prime de 30 fr. : M. Pinard (Charles), de Faverolles-les-Mares.

Diplôme de médaille d'argent et prime de 25 fr. : MM. Desrues (Henri), de Notre-Dame-d'Epine; Viot (Albert-Désiré), de Fontaine-la-Louvet.

Diplôme de médaille de bronze et prime de 20 fr. : MM. Monnier (Georges), de Tilleul-Othon; Desnos (Jules), d'Heudreville-en-Lieuvin; Foulon (Valère), de Saint-Aubin-sur-Gaillon.

Diplôme de médaille de bronze et prime de 15 fr. : MM. Houssaye (Gustave), de Theil-Nolent; Dubost (René), de Barc; Meilleur (Vincent), de Lieurey.

Primes aux cultivateurs ayant semé le plus de lin par rapport à leur culture totale. — 50 fr. : M. Hébert, de Noards; 40 fr. : MM. Meilleur (Vincent), de Lieurey; Pinard (Charles), de Faverolles-les-Mares; 30 fr. : MM. Foulon (Valère,) de Saint-Aubin-sur-Gaillon; Chesnot (Eugène), de Tilleul-Othon; Mathoux (Gontran), du Grostheil; Duhamel (Zéphir), de Saint-Victor-d'Epine; 25 fr. : MM. Houssaye (Gustave), du Theil-Nolent; Desnos (Jules), d'Heudreville-en-Lieuvin.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. JOSEPH L'HOPITAL

PRÉSIDENT DE LA SECTION DES LETTRES

Comme préface à une conférence donnée à Evreux par le poète normand Paul HAREL sur la Vénerie française.

Mesdames,
Messieurs,

Le Millénaire de la Normandie ne pouvait laisser indifférents les Normands que nous sommes. En effet, la ville d'Evreux et la région qui l'environne ont été intimement mêlées à la glorieuse histoire de notre province : à ceux qui interrogent son passé répond le tumulte des événements qui, tout le long des siècles, ont eu pour théâtre cette Marche de Normandie.

Il n'est point de terre qui ait été plus désirée et plus disputée que la nôtre ; c'est sur notre sol, autant et plus que sur d'autres, que s'est formée dans le fracas des batailles, à la lueur des incendies, dans l'horreur des assauts, et aussi au son des cloches de fête, dans l'ivresse des triomphes, à l'ombre protectrice des monastères et des églises, l'âme guerrière, aventureuse, poétique, croyante et patriote des vieux Normands.

Digitized by Google

Nous avions donc droit, nous aussi, à quelqu'une de ces cérémonies dont l'intelligence avertie des municipalités et les influences officielles utilement employées ont su faire profiter d'autres villes. Et, dès lors qu'on nous a oubliés, il est naturel que nous ayons cherché à donner par nos propres moyens une note modeste dans ce concert grandiose du Millénaire normand.

Une occasion s'offrait de mettre la fête que nous projetions au service et sous le patronage d'une bonne œuvre : nous l'avons saisie. Je n'ai pas à vous dire combien méritent d'être encouragés les efforts de certains dévouements pour l'instruction professionnelle, l'éducation religieuse et morale des jeunes filles : votre présence est la preuve que ces efforts vous plaisent et que ces dévouements, dont je respecte la modestie en ne les désignant pas plus clairement, sont appréciés par vous. Je n'ai donc, au nom des zélateurs de l'œuvre et des organisateurs de cette matinée, qu'à vous dire : Merci d'être venus.

L'occasion rencontrée et saisie, restait à composer le programme de la fête. Des concours généreux nous ont rendu la tâche facile.

Il fallait d'abord trouver une salle. Nous nous sommes adressés à un homme que l'on ne sollicite jamais en vain lorsqu'il s'agit de services à rendre ou de bien à faire : j'ai nommé M. André Bertin. Je suis trop son ami, et depuis trop longtemps, pour l'accabler ici sous le poids d'un éloge public ; mais il sait bien ce que je pense de lui avec tous ceux qui le connaissent. Il nous a ouvert cette belle salle de l'Etoile avec un empressement qui ne nous a point surpris ; car la charité et la bonté présentent cette particularité, que l'on trouve

Digitized by Google

toujours naturel qu'elles se donnent et qu'elles se dévouent. Elles en ont une autre : elles sont contagieuses.

Les excellents artistes de l'Etoile ébroïcienne ont accepté généreusement de monter pour nous sur cette scène où, une fois de plus, vous allez les applaudir ; la Société des Trompes d'Évreux, avec une bonne grâce dont nous ne saurions trop la remercier, nous a donné, pour notre première partie, un concours dont vous apprécierez l'originalité et l'importance ; des artistes, que je ne nommerai point parce qu'elles ne veulent pas l'être, ont mis à notre disposition leurs spirituels crayons pour dessiner notre programme, leurs talents d'instrumentistes et le charme de leurs voix pour assurer son succès ; et si vous voyez ici tant de gentilles normandes, c'est parce que M. Lamiray avait chez lui les costumes authentiques dont elles sont revêtues. Merci à tous, et de tout cœur.

Et maintenant, ne croyez pas que j'oublie Paul Harel. Il le voudrait peut-être, mais je le tiens ; il ne m'échappera pas. N'est-il pas le premier rôle, le *clou* de cette réunion ? D'ailleurs, en acceptant de venir nous parler de la vénerie, il a donné à notre fête normande un attrait spécial, et qui vaut la peine d'être expliqué.

*
* *

L'amour de la chasse est une passion que le Normand, plus que tout autre mortel, a dans le sang. Pour en être convaincu il suffit de considérer les nombreux nemrods qui, au jour de l'ouverture, arpentent nos plaines.

Digitized by Google

On a dit que bientôt il y aurait chez nous plus de chasseurs que de gibier. Je n'en serais pas surpris ; car je me souviens d'avoir déjà, au temps où j'étais jeune, longtemps marché sous le soleil avant de voir se lever quelques volatiles immédiatement salués par une fusillade nourrie. Il arrivait quelquefois qu'un perdreau tombait, et que son peloton d'exécution se disputait sa dépouille avec des apostrophes à la façon des héros d'Homère.

Et le lièvre ! Qui chantera dignement la mort épique du lièvre ? A l'ouverture, il y en a toujours un ; mais bien souvent il n'y en a qu'un ; aussi quel enthousiasme lorsque son galop soulève la poussière du labour, lorsqu'il traverse comme un éclair fauve la verdure luisante des betteraves, lorsque la haute luzerne où il a cru disparaître, s'emmêlant autour de ses pattes, l'oblige à faire des bonds révélateurs ! Tous le voient et tous se le montrent ; chacun se met à courir ; à cinq cents mètres les fusils partent ; les chiens, participant à l'ivresse générale, s'élancent avec des aboiements éperdus ; et lorsque le lièvre a trouvé la mort qui le guette aux quatre coins de l'horizon, quelle joie pour celui qui l'a abattu ! quels regrets chez ceux qui l'ont manqué ! et quelle universelle admiration ! L'heureux vainqueur, tenant la bête par les oreilles, la montre dans un geste large ; les chiens sautent après, et le chœur des chasseurs entonne son éloge funèbre. C'est un crescendo d'hyperboles : J'crais ben que j'en ai jamais vu un aussi beau ! — Il est gros comme un chien ! — On dirait un p' tit bourri !

Oui, les Normands aiment la chasse, rien ne le prouve mieux que cette exaltation passagère, cet état électrique que Tartarin ne désavouerait pas. N'ayez crainte, cependant ; ils ne seront jamais des chasseurs de cas-

Digitized by Google

quettes ; ce qu'ils aiment dans la chasse c'est la liberté au grand air, la marche, la fatigue, la poursuite de la bête qui ruse; c'est de revenir chargés et même bredouilles; c'est le hasard fertile en surprises; c'est l'aventure dont leurs pères ont été, à travers les siècles, les amoureux et les héros.

*
* *

Mais la chasse à tir, si répandue qu'elle soit, n'est pas la chasse de tout le monde. Pour la pratiquer honnêtement il faut faire les frais d'un permis ; elle constitue donc un plaisir plutôt aristocratique.

La vraie chasse démocratique, en Normandie du moins, est la chasse à courre, parce que tout le monde y prend part et tout le monde en jouit. C'est ainsi, n'en déplaise à certains prétendus démocrates. — Plaisir de seigneurs, disent-ils, plaisir de riches. — Sans doute, mais aussi plaisir de peuple, plaisir de pauvres.

Lorsque le marquis de Chambray découplait en forêt d'Evreux, le plus modeste ouvrier, sans avoir rien à payer, pouvait assister à l'attaque, suivre les bien-aller, voir l'hallali ; et c'était plus amusant pour lui que de contempler tel ou tel ennemi des seigneurs montant en auto pour aller s'amuser dans une chasse gardée.

*
* *

Je vais donner la parole à un poète; bien mieux que moi il vous saura dire l'intense, l'admirable poésie de la chasse à courre.

Cette poésie, mon cher Harel, les vers charmants que

Digitized by Google

vous avez écrits pour nos vieilles fanfares montrent combien profondément vous l'avez ressentie. C'est que vous êtes un fils de la campagne normande ; ses horizons qu'ont vus vos yeux d'enfant sont toujours ceux que vous préférez à tous les autres : ils vous rappellent votre vie tout entière qui s'est passée à les aimer ; horizons des champs, horizons des bois vous parlent le langage exquis des souvenirs sans remords.

Et si loin que votre mémoire remonte, le drame de la chasse à courre fait bondir votre cœur. Le son, d'abord lointain, du cor emplit d'un fracas grandissant le silence de vos pensées. Avec lui voici le galop des chevaux; voici, dans le taillis, la musique poignante des chiens. Le cerf a bondi ! Farouche, impitoyable, la *vue* l'a salué, et au travers des futaies solennelles s'enfoncent les longs abois de la meute et l'appel entraînant des *bien-aller*... Alors vous vous rappelez toutes les fois où vous avez couru, le long des allées assombries, dans le jour finissant, pour retrouver la chasse, et vos angoisses quand vous croyiez l'avoir perdue... Elle revient ; le cerf est sur ses fins ; tous les chiens ont été donnés ; le concert de leurs voix furieuses et les trompes qui entonnent l'*hallali* vous pénètrent d'un grandiose frisson. C'est la mort qui passe ! la mort d'une bête, il est vrai, mais que l'homme a jugée assez noble pour ne pas la tuer comme les autres, pour entourer d'une splendeur d'épopée sa défense et son agonie...

Et vous songez que cette chasse est vraiment un plaisir d'élite, plus et mieux qu'un plaisir, une école de courage ; et que tout un passé d'élégance, de chevalerie, de vaillance, d'honneur, un passé spécial à notre race et dont l'étranger ne peut pas s'enorgueillir, revit dès que

Digitized by Google

la trompe a jeté ses premières notes aux rapprocheurs dans le fourré, et puis, le drame terminé, s'efface, s'en va, se perd dans le lointain des bois, avec la gaieté légère du *bonsoir* et l'incomparable mélancolie des *adieux*.

Sont-ce bien là vos souvenirs, mon cher ami ? Je le crois parce que ce sont les miens et parce que tous deux nous sommes de même âge, et tous deux Normands, et tous deux épris d'un grand amour pour notre pays, pour son histoire et pour ses traditions.

Ce pays, vous l'avez honoré par des œuvres très charmantes et très pures; je n'ai besoin de le rappeler à personne ici. Je vous donne la parole[1]. Si je l'ai, peut-être, trop longtemps gardée, mon excuse est dans le désir que j'ai eu de vous faire, au nom de ce bel auditoire, l'accueil que méritent votre caractère et votre talent.

6 octobre 1911.

[1] La conférence de Paul Harel sur la Vénerie française a été publiée par lui dans : *Chansons de chasse* (Paroles et musique). Argentan, Emile Langlois, imprimeur-éditeur, 1911, in-18 de 94 pages.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

A MONTREUIL-L'ARGILLÉ

Le 15 octobre 1911.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

La charmante commune de Montreuil-l'Argillé, qui est blottie, comme dans un nid de verdure, au creux de la riante vallée qu'arrose la Guiel, était en fête le dimanche 15 octobre 1911, à l'occasion du concours départemental qu'y avait organisé la Société libre d'agriculture de l'Eure, de concert avec la municipalité. Aux deux extrémités du bourg et sur la route qui conduit à la gare de Cernières, se dressaient des arcs de triomphe en l'honneur de l'agriculture, avec des inscriptions de bienvenue aux visiteurs. Les habitants avaient rivalisé de goût et d'ingéniosité pour parer coquettement les façades de leurs maisons. L'église offrait aussi une belle décoration, avec ces inscriptions : *Dieu et Patrie* et *Vive Labeur !* Il ne manquait à ce joli décor que d'être égayé par le soleil, qui s'est obstiné à bouder toute la journée derrière un épais rideau de nuages.

A voir le grand nombre et la beauté des animaux de l'espèce bovine réunis sur le champ de foire, on ne se

Digitized by Google

serait pas douté que la fièvre aphteuse avait cessé depuis quelques mois à peine de sévir avec tant de violence dans l'arrondissement de Bernay. Il y avait là, en effet, 166 têtes de bétail, dont 63 vaches, 24 génisses de un à deux ans, 47 de deux à trois ans, 12 taureaux, plus une bande de vingt animaux présentés hors concours par le domaine du Tremblay.

Le concours de l'espèce chevaline comprenait 75 animaux : 12 chevaux de un à deux ans, 10 de deux à trois ans, 6 de trois à cinq ans, 30 juments et 17 pouliches.

L'espèce ovine était représentée par 22 béliers et 220 brebis. Dans l'exposition des animaux de basse-cour, on remarquait tout particulièrement les poules et lapins de Mme Rosset, d'Evreux-Navarre. Signalons enfin deux belles collections de chiens de berger et de chiens des Pyrénées, qui ont fait l'admiration de tous les connaisseurs.

L'exposition d'horticulture, installée à l'intérieur et autour de la mairie, ne le cédait en rien au concours d'animaux. Le jardinier du château de Broglie avait envoyé une admirable collection de palmiers, phœnix, maranta, asparagus, et de non moins beaux produits potagers. Très remarquables aussi les géraniums et bégonias de M. Abaye, les palmiers, araucarias, fougères et bégonias de M. Louis Ecalard, de la Barre-en-Ouche, qui exposait en outre un grand choix d'arbres fruitiers. L'exposition de M. Gervais, d'Orbec, hors concours parce qu'il est étranger au département, attirait également l'attention par la beauté de ses plantes d'appartement, qui voisinaient avec d'énormes citrouilles et des potirons monstres, ceux-ci exposés par M. Vernis, de Mélicourt.

Digitized by Google

Des pommes et poires de belle mine et d'une grosseur rare, provenant du domaine du Tremblay et du château de Broglie, d'autres encore sans nom d'exposant, remplissaient toute une salle de la mairie, avec des betteraves gigantesques et plusieurs variétés de pommes de terre présentées par M. Prosper Eloy, de Verneusses.

Dans une autre salle étaient les beurres et fromages de la laiterie coopérative de Broglie, les produits de vache jersiaise de Mme Rosset, les eaux-de-vie de cidre et poirés, les cidres bouchés et en fût de M. Daniel, fermier à Saint-Pierre-de-Cernières.

Pour terminer, n'oublions pas les beaux échantillons de grains de semence de la maison Florimond Desprez, représentée à Bernay par M. Vavasseur ; ni les harnais de MM. Fernand Alexis et Tabouet, bourreliers à Montreuil ; ni le fût d'imposantes dimensions fabriqué par M. Vaidie, menuisier dans la même localité ; ni les travaux en ciment de la maison Bénard ; ni les clayons à camembert de M. Bunel, de Cormeilles.

L'exposition d'instruments agricoles était groupée sur la place de la mairie et comprenait en tout dix-huit numéros.

La fanfare de Montreuil, qui s'était fait entendre pendant la messe, a exécuté ensuite quelques morceaux sur l'estrade élevée pour la distribution des récompenses.

Après un autre concert très goûté, donné dans l'après-midi par la musique municipale de Bernay, qui a justifié sa vieille réputation, la distribution des prix a eu lieu à quatre heures.

Aux côtés de M. Monnier, président de la Société d'agriculture, ont pris place : M. Milliard, son collègue

Digitized by Google

au Sénat ; MM. Camille Fouquet et de Boury, députés; Maurice Hervey, Join-Lambert et de Boisgelin, conseillers généraux ; Hermier, maire de Montreuil-l'Argillé; Letellier-Alaboissette, trésorier de la Société libre d'agriculture ; Albert Doucerain, secrétaire provisoire ; le capitaine Dubois et Lecointe, leurs dévoués collaborateurs; Lerenard-Lavallée, secrétaire, et Cauchepin, trésorier de la section de Bernay, les actifs organisateurs de cette belle manifestation agricole ; le duc de Broglie, maire de la commune de ce nom ; le comte Dauger, maire de Menneval ; Roussille, président du comice agricole de Chartres, et les membres du jury.

Après avoir constaté la beauté du concours et remercié les membres du jury de s'être si consciencieusement acquittés de leur tâche, rendue très laborieuse par la grande quantité et la qualité des animaux et produits exposés, M. Monnier a donné la parole à M. Lerenard-Lavallée pour la lecture du palmarès.

A l'issue de la distribution des récompenses, un banquet de plus de deux cents couverts, servi par M. Alexis, de Montreuil-l'Argillé, a eu lieu à six heures et demie, dans la grande salle de la mairie, sous la présidence de M. Monnier, qui avait à ses côtés les notabilités présentes à la distribution des prix. Parmi les autres convives, nous citerons : M. Puel, conseiller général, maire de Bernay ; MM. Larcier, le nouveau conseiller d'arrondissement du Neubourg ; Cesselin et de Bonnechose, conseillers d'arrondissement de Brionne ; Dectot, conseiller d'arrondissement de Broglie ; Cordier et Rousseau, conseillers d'arrondissement de Bernay ; de Bonnechose, maire de Saint-Aubin-du-Thenney ; Verrier, maire de Saint-Quentin-des-Isles ; Bove, maire de Saint-Laurent-

Digitized by Google

du-Tencement; Aubert, maire de la Chapelle-Gauthier; Lhomme, maire de Saint-Denis-d'Augerons; Choesne, maire de Verneusses; Letailleur, maire d'Harcourt; le curé de Montreuil-l'Argillé; Abaye, le colonel Coudriet, Letellier-Alaboissette, A. Doucerain, Lecointe, capitaine Dubois, Lerenard-Lavallée, Cauchepin, Durand, avocat à Bernay, ancien maire de Broglie; Texier, avoué à Bernay, etc.

La table d'honneur était ornée d'une splendide gerbe de fleurs de la maison Louis Ecalard.

Discours de M. MONNIER, Sénateur, Président de la Société

Au dessert, M. Monnier a pris le premier la parole pour remercier les organisateurs du magnifique concours que tout le monde avait admiré; le maire et le conseil municipal de Montreuil pour leur précieuse collaboration; le secrétaire, M. Cauchepin, et les membres des divers jurys. Il a félicité les lauréats du concours et les vieux serviteurs en émettant le vœu que leur exemple soit suivi.

Parlant ensuite de l'épidémie qui a décimé les troupeaux et de la sécheresse de l'été, M. le sénateur Monnier a ajouté :

« C'est une année de disette qui laissera plus de pertes que de profits aux cultivateurs, et cela malgré un renchérissement des produits qui a provoqué des scènes d'émeutes renouvelées d'un autre âge, et contre lesquelles on a proposé des remèdes inspirés par une économie politique périmée. Malheureusement il y a des faits contre lesquels la meilleure volonté d'un écono-

Digitized by Google

miste ou d'un législateur est impuissante. Rien ne peut empêcher le jeu de l'offre et de la demande.

« La meilleure chose, et je suis sûr que vous serez de mon avis, est encore d'encourager le producteur ; de lui montrer son intérêt et d'éviter des mesures vexatoires, qui souvent vont à l'encontre du but que l'on veut atteindre.

« Messieurs, il y a des difficultés matérielles que le temps et le travail peuvent surmonter. D'autres blessures ne se cicatrisent jamais complètement.

« Eprouvé dans ses récoltes, inquiet des événements extérieurs dont la solution est attendue avec une certaine anxiété, le pays, jusqu'au fond du moindre hameau, a été remué par une de ces catastrophes maritimes, telle que l'histoire en enregistre rarement ; qu'il me soit permis, en passant, d'en saluer les victimes et d'adresser nos plus vives condoléances à leurs familles en deuil.

« Mais le découragement est un mauvais conseiller que l'on n'écoute pas, et en Normandie moins qu'ailleurs. Dans le sol qu'il travaille avec amour, l'agriculteur français continue à tracer les sillons dont la fécondité ne tarit jamais. Honneur à ceux qui, par leur énergie et leur épargne, sont les artisans inlassables de la prospérité nationale. Souhaitons que ces admirables ressources, que tant d'autres nous envient, soient utilisées comme elles méritent de l'être pour la grandeur de la Patrie et l'honneur de la République ! »

En terminant, M. Monnier a porté un toast au président de la République ; il a aussi levé son verre en l'honneur du maire et du conseil municipal de Montreuil-l'Argillé et des lauréats.

M. Monnier a été longuement applaudi.

Digitized by Google

Après le président de la Société libre de l'Eure, M. Hermier, maire de Montreuil, a adressé ses remerciements à la Société libre de l'Eure pour avoir choisi cette année son bourg comme lieu de réunion, MM. Monnier et Camille Fouquet, et tout particulièrement M. Abaye de son précieux concours.

M. Roussille, président du comice de Chartres, après avoir remercié M. Monnier et les membres du jury de l'avoir invité à cette fête, a fait l'éloge du concours, qu'il ne pouvait espérer aussi brillant. « Ceci, a-t-il dit, est tout à l'honneur des éleveurs de la Normandie. » Il a bu aux éleveurs de notre belle province et à leur union avec leurs voisins de la Beauce.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Récompenses aux domestiques et ouvriers ruraux de l'arrondissement de Bernay.

Méd. de vermeil gr. mod. et 30 fr. : M. Auguste Gorge, berger chez M. Courel à Notre-Dame-du-Hamel (43 ans de services ruraux dans la même exploitation) ; méd. de vermeil gr. mod. et 20 fr. : M. Albert-Isidore Crevel, charretier chez M. Achille Vallée à la Chapelle-Gauthier (39 ans de serv.) ; méd. de vermeil et 20 fr. : M. Isidore Foucault, charretier chez M. le comte Dauger à Menneval (28 ans de serv.) ; méd. de vermeil et 15 fr. : M. Joseph Dubois, domestique chez Mme veuve Thiboult à Saint-Germain-la-Campagne (30 ans de serv.) ; méd. d'argent gr. mod. et 10 fr. : M. Fernand Boulay, domestique chez M. Denis Guérin à Gouttières (26 ans de serv.) ; méd. d'argent gr. mod. et 10 fr. : Mme veuve Friloux, domestique chez Mme Pinel à Saint-Germain-la-Campagne (28 ans de serv.) ; méd. d'argent et 10 fr. : M. Gabriel Pichot, ouvrier agricole chez M. Louis Lemercier à La Goulafrière (26 ans de serv.) ;

Digitized by Google

méd. d'argent et 10 fr. : M. Alfred-Fortuné Aubert, domestique chez Mme Deschamps à Harcourt (27 ans de serv.) ; méd. de bronze gr. mod. et 10 fr. : M. Alberic Godey, charretier chez M. le comte de Maistre à Beaumesnil (23 ans de serv.).

Méd. de bronze gr. mod. et 10 fr. : Mlle Rosalie Binet, domestique agricole chez M. le comte Dauger à Menneval (23 ans de services) ; méd. de bronze gr. mod. et 10 fr. : M. Ernest Bigot, employé de culture chez M. Abaye, domaine du Tremblay (23 ans de serv.) ; méd. de bronze et 10 fr. : M. François Bonhomme, charretier chez M. Cesselin à Brionne (20 ans de serv.) ; M. Armand Allaire, domestique chez M. Octave Haître à Grandcamp (20 ans de serv.) ; M. Émile Goulay et Mme Goulay, née Blanche des Essarts, employés de culture chez M. Leudet à Piencourt (18 ans de serv.) ; M. Eugène Zéphir Beaudry, domestique chez M. Anthime Hurel à Verneusses (18 ans de serv.) ; méd. de bronze et 5 fr. : M. Marie-Ange Martin, bouvier chez M. le comte Dauger à Menneval (18 ans de serv.) ; M. Eugène Labbé, charretier chez M. Jean Florimond à Mélicourt (18 ans de serv.).

Méd. de bronze : M. Armand-Albert Duval, domestique chez M. Roger à Epinay (16 ans de services) ; Mme Richaud, née Chélonide Fresnel, vachère chez M. Abaye au domaine du Tremblay (16 ans de serv.) ; Mme Dupont, née Marie Cucu, servante chez M. Duval à Saint-Denis-d'Augerons (16 ans de serv.).

Mention très honorable : M. Gustave Barette, domestique chez M. Arthur Rousselin à Saint-Denis-d'Augerons (15 ans de services) ; M. Léon Letourneau, ouvrier agricole chez M. Alexis à Montreuil-l'Argillé (15 ans de serv.) ; M. Félix Lancelin, domestique chez M. Duval à Saint-Denis-d'Augerons (15 ans de serv.) ; M. Joseph Quesney, charretier chez M. Rousselin à Grandcamp (15 ans de serv.) ; M. François-Albert Bataille, ouvrier agricole chez M. Touquet à Granchain (15 ans de serv.) ; M. Alfred Levillain, domestique chez Mme Pinel à Saint-Germain-la-Campagne (15 ans de serv.).

Mention honorable : M. Eugène Labbé fils, domestique chez M. Jean Florimond à Mélicourt (14 ans de services) ; M. Ernest Pesnel, domestique chez M. Abaye au domaine du Tremblay (12 ans de serv.) ; M. Emile Marie, domestique chez M. Panthou à Boscrenoult (12 ans de serv.) ; Mlle Marie Aubert, domestique chez Mme Deschamps à Harcourt (12 ans de serv.).

Services se rattachant à l'agriculture. — Méd. de vermeil gr. mod. : M. Pierre Robine, ouvrier pépinièriste chez M. Robert Cordier à

Digitized by Google

Bernay (37 ans de services) ; méd. de vermeil : M. Edouard Allaire et Mme Allaire, née Constance Chatigny, employés de culture chez M. Goubert à Bernay (32 ans de serv.) ; méd. de vermeil : M. Arthur Grieu, employé de culture chez M. le comte Dauger à Menneval (32 ans de serv.).

Méd. d'argent : M. Albert Scipion, employé chez M. Gustave Saussaye à la Chapelle-Gauthier (35 ans de services) ; méd. d'argent : Mlle Monique Meslay, chez M. Trouvé à Montreuil-l'Argillé (25 ans de serv.) ; méd. de bronze gr. mod. : M. Théodore Oranger, domestique chez M. Perrine à Thiberville (34 ans de serv.) ; méd. de bronze gr. mod. : M. Ernest Leroux, employé chez M. le comte Dauger à Menneval (21 ans de serv.).

Encouragements aux jeunes ouvriers ruraux de l'arrondissement de Bernay.

Diplôme et 15 fr. : M. Gustave Fiquet, domestique chez M. Dectot à la Trinité-de-Réville (8 ans de services) ; M. Gaston Chevalier, domestique chez M. Paysan à Piencourt (8 ans de serv.). Diplôme et 10 fr. : M. Gaston Moutier, domestique chez M. Auvray à Saint-Aubin-du-Thenney (6 ans de serv.) ; M. Paul Godey, domestique chez M. le comte de Maistre à Beaumesnil (6 ans de serv.) ; Mlle Ismérie-Andréa-Gabrielle Rouland, domestique chez M. Roger à Epinay (5 ans de serv.) ; Mlle Cécile-Marie Venderzipeu, domestique chez M. Louvet à Montreuil (5 ans de serv.) ; M. Marcel Fontaine, domestique chez M. Loudière à Grandcamp (5 ans de serv.).

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce bovine.

Taureaux ayant toutes leurs dents de lait. — 1er prix, 120 fr. : M. E. Hervieu à Beaumontel ; 2e, 60 fr. : M. E. Couteau à Capelle-les-Grands ; 3e, 40 fr. : M. Loudière à Grandcamp ; 4e, 30 fr. : M. Carbonnier à Saint-Pierre-de-Cernières ; mention honorable : M. Emile Rais à la Chapelle-Gauthier ; diplôme d'honneur : Société anonyme du domaine du Tremblay, pour son taureau présenté hors concours.

Taureaux ayant perdu des dents de lait. — 1er prix, 75 fr. : M. Camille Montfort à Boisney ; 2e, 40 fr. : M. Alfred Cudorge à Saint-Germain-la-Campagne ; 3e, 25 fr. : M. Ecalard à la Chapelle-Gauthier ; mention honorable : M. Loudière.

Digitized by Google

Vaches laitières ou amouillantes de 3 à 7 ans. — 1er prix, 100 fr.: M. G. Samson à Verneusses; 2e, 50 fr. : M. Rais; 3e, 40 fr. : M. Loudière; 4e, 30 fr. : M. A. Masse à Mélicourt; 5e, 20 fr. : M. Loudière; mention très honorable : M. Léon Buché au Chamblac; 1re mention honorable : M. Loudière; 2e mention honorable : M. Louvet à Montreuil.

Génisses de 1 à 2 ans (8 dents). — 1er prix, 50 fr. : M. Duval à Saint-Laurent-du-Tencement; 2e, 30 fr. : M. Samson; 3e, 20 fr : M. Lemaitre à Saint-Jean-du-Thenney; 1re et 2e mentions honorables : M. Loudière.

Génisses de 2 à 3 ans. — 1er prix, 100 fr. : M. E. Hervieu; 2e, 50 fr : M. G. Quesnay à la Chapelle-Hareng; 3e, 40 fr. : M. A. Durand à Montreuil; 4e, 30 fr. : M. A. Poulain à Montreuil; 5e, 20 fr. : M. Samson; 6e, 10 fr. : M. Loudière; mention très honorable : M. Maxime Morin à Saint-Pierre-du-Mesnil; mention honorable : M. Samson.

Bandes de vaches laitières (4 têtes au moins). — 1er prix, 100 fr. et objet d'art : M. E. Hervieu; 2e, 50 fr. et méd. d'argent : M. Loudière; 3e, méd. de bronze gr. mod. : M. Samson; mention honorable : M. Carbonnier à Saint-Pierre-de-Cernières.

Diplôme d'honneur : Société anonyme du domaine du Tremblay, pour sa bande de vaches présentée hors concours.

Race chevaline.

Chevaux de trait de 1 à 2 ans. — 1er prix, 40 fr. : M. A. Seigneur à Gisay-la-Coudre; 2e, 30 fr. : M. Pierre Duval à Saint-Laurent-du-Tencement; 3e, 20 fr. : M. A. Seigneur.

De 2 à 3 ans. — 1er prix, 100 fr. : M. Loudière; 2e, 50 fr. : M. D. Parent à Plasnes; 3e, 30 fr. : M. A. Grenier à N.-D.-du-Hamel. — Mention honorable : M. Seigneur.

De 3 à 5 ans. — 1er prix, 100 fr. : M. Seigneur; 2e, 50 fr. : M. Seigneur; 3e, 40 fr. : Mme Pinot à Notre-Dame-du-Hamel.

Pouliches percheronnes de 1 à 2 ans. — 1er prix, 50 fr. : M. Daniel Bernouy à Saint-Mards-de-Fresne; 2e, 30 fr. : M. Gaillard à Broglie; 3e, 20 fr. : M. Charles Monnier à Verneusses; méd. de bronze : M. Samson à Verneusses; méd. de bronze : M. de Maistre à Beaumesnil.

Juments poulinières, pleines ou suitées. — 1er prix, 100 fr. : M. Pinot à la Chapelle-Gauthier; 2e, 50 fr. : M. de Maistre; 3e, 40 fr. : Mme Pinel à Saint-Germain-la-Campagne; 4e, 20 fr. : M. de Maistre;

Digitized by Google

méd. de bronze : M. Carbonnier à Saint-Pierre-de-Cernières; M. Labbé à la Barre ; Mme veuve Beucher à Montreuil; Mme Pinel.

Prix d'ensemble pour la plus belle écurie de chevaux ou juments de trait (3 têtes au moins). — 1er prix, 50 fr. et objet d'art : M. Seigneur; 2e, 25 fr. et méd. d'argent gr. mod. : M. Labbé; 3e, méd. de bronze gr. mod. : M. le comte de Maistre.

Espèce ovine.

Béliers. — 1er prix, 40 fr. : M. Couteau à Capelle-les-Grands; 2e, 30 fr. : M. Cogis à la Roussière; 3e, 20 fr. : M. Samson à Verneusses ; 4e, 10 fr. : M. Cogis.

Brebis. — 1er prix, 50 fr. : M. Cogis ; 2e, 40 fr. : M. Couteau ; 3e, 30 fr. : M. Lecomte à Montreuil-l'Argillé; 4e, 20 fr. : M. Samson ; prix supp. 15 fr. : Mme Pinot à Notre-Dame-du-Hamel ; 15 fr. : M. Charpentier à La Barre ; 10 fr. : M. Rais à la Chapelle-Gauthier.

Race porcine.

Porcs. — 1er prix, 30 fr. : M. Charpentier à La Barre ; 2e, 20 fr. ; M. Ecalard à La Chapelle-Gauthier.

Truies. — 2e prix, 20 fr. : M. Quesnay à la Chapelle-Hareng.

Animaux de basse-cour.

Volailles. — 1er prix, 20 fr. : Mme Rosset à Evreux (Brackel) ; 2e, 15 fr. : M. Quesnay à la Chapelle-Hareng (Orpington fauves) ; 3e, 5 fr. : Mme Jacoutot à Bernay (Orpington fauves) ; méd. de bronze : M. Bourgeois à Thevray (Faverolles) ; Mme Legrand à Montreuil-l'Argillé (Leghorns blancs) ; M. Colville à Capelles-les-Grands (pigeons romains) ; mention honorable : M. Legrain aux Bottereaux (oies de Toulouse).

Lapins. — Méd. de vermeil : M. Legrain aux Bottereaux (argentés de Champagne) ; méd. d'argent : Mme Rosset à Evreux (races diverses) ; méd. de bronze : Mme Pinel à Saint-Germain-la-Campagne (géants des Flandres) ; mention honorable : M. Masson à la Chapelle-Gauthier (lapins).

Exposition de chiens de berger.

Races de Brie et de Beauce. — Méd. de vermeil et 15 fr. : M. Gustave Samson à Verneusses, pour son lot de chiens de Brie ; dipl. de méd. de vermeil et 10 fr. : M. G. Benoit à Saint-Mards-de-Fresne

Digitized by Google

pour sa chienne de Beauce; méd. d'argent et 5 fr. : M. Arsène Damois à Capelles-les-Grands, pour son chien de Brie; méd. de bronze et 5 fr. : M. Auguste Briand à la Goulafrière, pour sa chienne de Brie ; prime de 5 fr. : M. Isidore Bordeaux à Notre-Dame-du-Hamel; diplôme de méd. de vermeil (hors concours) : M. Benoist a Fontaine-l'Abbé, pour un lot de 4 chiens de garde des Pyrénées.

Concours de labourage.

Charrues normandes. — 1er prix, 40 fr. et méd. d'argent : M. Deuley, chez M. Monnier à Verneusses ; 2e prix, 30 fr. et méd. de bronze : M. Alexandre Fourquemin à la Goulafrière ; 3e prix, 15 fr. et méd. de bronze : M. Amédée Bordeaux à Saint-Pierre-de-Cernières ; 4e prix, 10 fr. et méd. de bronze : M. Tranquille Gosselin à Saint-Agnan-de-Cernières.

Charrues Brabant et autres. — 3e prix *ex æquo*, 10 fr. et méd. de bronze : M. Chemin, chez M. Ducy à Saint-Denis-d'Augerons : M. Plisson, chez M. Abaye à la Goulafrière.

Concours de maréchalerie.

1er prix, 40 fr. et méd. d'argent : M. Rouxel à Bernay; 2e prix, 25 fr. et méd. de bronze : M. Lepeltier à Plainville; 3e prix, 15 fr. et méd. de bronze : M. Fouesnard à Bernay; 4e prix, 10 fr. et méd. de bronze : M. Mathurin Maudart à La Neuve-Lyre ; 5e prix, méd. de bronze : M. Bouffard à La Barre; mention honorable : M. Alexandre Lemercier, chez M. Fouesnard à Bernay ; M. Petit à Saint-Aubin-du-Thenney.

Produits agricoles.

Diplôme de méd. de vermeil gr. mod. : M. Joseph Daniel, cultivateur à Saint-Pierre-de-Cernières, pour l'ensemble de son exposition ; dipl. de méd. de vermeil gr. mod. : M. René Prost, rue de Dives à Lisieux, pour son herbier ; dipl. de méd. de vermeil : M. Eugène Hamel, briquetier à Montreuil ; dipl. de méd. d'argent : M. Prosper Eloy, propriétaire à Verneusses, pour ses pommes de terre et rutabagas ; dipl. de méd. de vermeil ; Mme Louvet à Montreuil, pour sa collection de légumes et fruits en conserve.

Diplôme de méd. d'argent : M. Isidore Labbé à Notre-Dame-du-Hamel, pour l'ensemble de son exposition ; M. André Vieillot, cultivateur à Montreuil, pour l'ensemble de son exposition ; M. Louis

Digitized by Google

Lasne à Saint-Germain-d'Aunay, pour ses produits d'apiculture ; Mme Hervy à Paris, pour ses plantes aromatiques ; M. Tzakiri à Paris, pour ses plantes aromatiques.

Diplôme de méd. de bronze : M. Planche à Broglie, pour ses betteraves ; diplôme de méd. de bronze : M. Belavoine à la Trinité-de-Réville, pour ses avoines ; mention honorable : M. Raymond Colleville à Capelles-les-Grands, pour ses produits d'apiculture.

Diplôme d'honneur H. C. : Société anonyme du domaine du Tremblay, pour son exposition de produits agricoles.

Catégorie spéciale. — Diplôme d'honneur : M. Desprez à Capelle (Nord), pour l'ensemble de son exposition de céréales.

Eau-de-vie de cidre nouvelle.

Diplôme de méd. de vermeil gr. mod. : M. Georges Masson à la Chapelle-Gauthier ; diplôme de méd. d'argent gr. mod. : M. Henri Louvet à Montreuil ; diplôme de méd. d'argent : M. Henri Libard à la Vespierre ; diplôme de méd. de bronze : M. Camille Janvrot à Beaumont-le-Roger ; M. Albert Thibault à Notre-Dame-du-Hamel, mention honorable : MM. Robert Siout au Mesnil-Rousset ; Constant Longuelet à Orbec ; Joseph Daniel à Saint-Pierre-de-Cernières ; Gustave Samson à Verneusses ; Georges Guillard à Orbec.

Eau-de-vie de poiré (jeune).

Diplôme de méd. de bronze : M. Gustave Samson à Verneusses ; M. Louvet à Montreuil.

Eau-de-vie de cidre (vieille).

Diplôme de méd. de vermeil : M. Georges Masson à la Chapelle-Gauthier ; M. Henri Louvet à Montreuil ; diplôme de méd. d'argent : M. Alphonse Blin au Sap-André ; diplôme de méd. de bronze gr. mod. : M. Robert Siout, au Mesnil-Rousset ; mention honorable : M. Achille Lemaître à Evreux, pour eau-de-vie prunes.

Cidre.

Diplôme de méd. de vermeil : M. Alphonse Blin, au Sap-André ; diplôme de méd. d'argent gr. mod. : M. Joseph Daniel à Saint-Pierre-de-Cernières ; diplôme de méd. d'argent : M. Michel Galdou à Verneusses ; diplôme de méd. de bronze : M. Carbonnier à Saint-Pierre-de-Cernières ; M. Michel Galdou à Verneusses, pour le « Brou Normand » ; mention honorable : M. Albert Laprestey à Gisay-la-Coudre.

Digitized by Google

Produits de laiterie.

Beurres. — Diplôme de méd. de vermeil gr. mod. : MM. Blin, au Sap-André, et Bourgeois chez M. Fère à Thévray (beurre et crème) ; de méd. d'argent : M. Mallet à la Chapelle-Gauthier, et M. Legrain aux Bottereaux ; de méd. de bronze : MM. Rosset à Evreux, et Carbonnier à Saint-Pierre-de-Cernières ; le jury adresse ses félicitations à Mme Pinel à Saint-Germain-la-Campagne, pour la qualité supérieure de son beurre, et regrette qu'il n'ait pas été présenté en temps utile.

Fromages. — Diplôme d'honneur : Société coopérative de laiterie de Broglie-Montreuil, pour son exposition de produits de laiterie ; diplôme de méd. d'argent : M. Trelcat à Orbec.

Le jury adresse ses félicitations à la Société anonyme du domaine du Tremblay, pour son exposition de produits de laiterie présentée hors concours.

Exposition d'horticulture.

Objet d'art et 40 fr. : M. Ecalard, horticulteur à la Barre, pour son exposition de plantes vertes ; méd. de vermeil gr. mod. et 40 fr. : M. Halle-Halle, jardinier au château de Broglie, pour ses plantes vertes et l'ensemble de son exposition ; méd. de vermeil gr. mod. et 40 fr. : M. Busnel, jardinier du domaine du Tremblay, pour ses fleurs et plantes vertes et sa belle collection de géraniums et de bégonias ; méd. de vermeil gr. mod. : M. Ecalard, pour son exposition d'arbres fruitiers ; méd. d'argent gr. mod. et 10 fr. : M. Maure, jardinier au château de Menneval, pour son exposition de fruits de table.

Méd. d'argent et 10 fr. : M. Halle-Halle à Broglie, pour son exposition de légumes ; diplôme de méd. d'argent et 10 fr. : M. Guille, jardinier au Lusigneul, pour son exposition de légumes ; diplôme de méd. d'argent gr. mod. : M. Guille, pour son exposition de fruits ; diplôme de méd. d'argent : M. Halle-Halle, pour son exposition de fruits ; M. Ecalard, pour son exposition de rosiers ; M. Busnel et M. R. Prost à Lisieux, pour leur exposition de fruits.

Diplôme de méd. de bronze : M. Marais à Montreuil, pour son exposition de fruits ; M. Vieillot à Montreuil, pour son exposition de fruits ; M. Laprestay à Gisay-la-Coudre, (pommes à cidre) ; M. Joseph Vornier à Mélicourt (citrouilles).

Digitized by Google

Mention honorable : Mme Nouvel à Montreuil (lauriers roses) ; M. Tabouret à Montreuil (fruits) ; M. Pitache à Montreuil (fruits) ; M. Vieillot à Montreuil (citrouilles) ; M. Guille au Lusigneul (orangers et phénix).

Le jury adresse ses félicitations à M. Gervais, horticulteur à Orbec, pour l'ensemble de son exposition, présentée hors concours.

Machines et instruments agricoles.

Diplôme de méd. de vermeil : M. Alexis, bourrelier à Montreuil (harnais) ; M. Duval, entreprise de battage, à Saint-Laurent-du-Tencement (machines à battre) ; M. Maridor, au Neubourg (voitures).

Diplôme de méd. d'argent : M. Planche, maréchal à la Barre, pour son exposition d'instruments agricoles ; M. Vaidie, menuisier à Montreuil (tonneau à cidre) ; M. Bove, mécanicien à Saint-Laurent-du-Tencement (barattes et écrémeuses) ; M. Benard, entrepreneur à Montreuil-l'Argillé (travaux en ciment armé) ; M. Albert Lambert à Orbec (travaux en ciment armé).

Diplôme de méd. de bronze : M. Tabouret, bourrelier à Montreuil (harnais) ; M. Modais à Verneusses (bineuse) ; M. Bunel à Cormeilles (claies à fromages).

Matériels agricoles présentés par les cultivateurs.

Méd. d'argent et 25 fr. : M. G. Samson à Verneusses, pour son matériel agricole.

Diplôme d'honneur : Société anonyme du domaine du Tremblay, pour son matériel agricole présenté hors concours.

Méd. de vermeil gr. mod. : M. Paul Henno, régisseur chef de culture du domaine du Tremblay, pour sa collaboration au concours agricole départemental de Montreuil-l'Argillé.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 19 NOVEMBRE 1911

DISCOURS

DE M. MONNIER, SÉNATEUR, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Je ne puis ouvrir cette séance, la première à laquelle la Société libre d'Agriculture vous convie depuis la mort de M. Léon Petit, sans évoquer la mémoire de notre si regretté secrétaire perpétuel. Son souvenir est nécessairement lié à cette réunion qui a pour but principal d'encourager de jeunes apprentis et de récompenser de vieux serviteurs. Personne n'était plus pénétré que lui de l'éminente utilité du travail rural. Personne n'a porté plus vif intérêt à l'ouvrier agricole et ne s'est efforcé d'assurer, par des réalisations pratiques, l'amélioration de son sort. Pénétré de cette idée que la meilleure façon de rendre un homme heureux est de lui donner une bonne préparation professionnelle et de lui faire aimer son état, vous savez ce qu'il a fait et vous entendrez encore son nom associé à des récompenses qui sont le témoignage et la continuation posthume de son inlassable générosité.

Messieurs, avant de donner la parole à M. Bourgne, je désirerais, sans abuser de mes privilèges présidentiels, vous dire quelques mots d'une question qui me tient particulièrement à cœur : celle du crédit mutuel agri-

Digitized by Google

cole. Ayant pris part au Congrès national de la mutualité agricole, au mois de septembre dernier, à Évian, je serais heureux si je pouvais vous intéresser en résumant l'état actuel de la question.

De nos jours, le cultivateur a besoin d'argent pour acheter des engrais ou des machines, pour supporter les mauvaises récoltes, pour retenir ses produits aux époques de mévente et attendre des cours meilleurs. Bien souvent, s'il est propriétaire, il ne possède que sa terre, sa maison et son mobilier de ferme. Son bas de laine est une réserve destinée à arrondir son héritage. Il a besoin de fonds de roulement. Le crédit mutuel vient les lui fournir et évince toute intervention usuraire.

Sans négliger l'œuvre courageuse des caisses à responsabilité illimitée — qui d'ailleurs ne sont pas, que je sache, représentées dans le département — permettez-moi de vous rappeler les différentes étapes législatives du crédit mutuel agricole, sous son aspect original et le plus puissant.

C'est, en 1894, la loi du 5 novembre. Les caisses doivent être fondées entre adhérents de syndicats agricoles. Le capital social est constitué par souscriptions. Les caisses reçoivent les dépôts, escomptent les billets souscrits par les sociétaires, et consentent des prêts, toujours avec un but agricole.

En 1899, la loi du 31 mars sur les caisses régionales.

La caisse régionale rend à la caisse locale des services analogues à ceux rendus par la caisse locale au simple emprunteur. Elles reçoivent les dépôts, escomptent les effets et font des prêts, grâce aux redevances annuelles et aux quarante millions versés au Trésor par la Banque de

Digitized by Google

France, comme condition du renouvellement de son privilège en 1897. Le montant des avances faites aux caisses régionales ne peut excéder le quadruple du montant du capital versé en espèces. Les caisses régionales profitent de la gratuité des avances de l'État. Cet argent qu'elles reçoivent à zéro pour cent, devaient-elles le prêter au taux le plus bas possible? La conclusion raisonnable et admise a été d'adopter un taux normal, celui de la Banque de France, par exemple. Les bénéfices ainsi réalisés permettent d'augmenter les réserves qui garantissent l'avenir.

Vous voyez donc, Messieurs, toute l'importance des caisses régionales[1]. Je suis sûr que la jeune caisse d'Évreux prendra bientôt rang parmi les plus prospères. et qu'un jour toutes les caisses locales du département seront affiliées à Évreux.

L'expansion du crédit mutuel a été poursuivie :

En 1906, par une loi du 29 décembre, autorisant les prêts à long terme aux sociétés coopératives agricoles. Dans notre département, les quatre grandes laiteries coopératives de Broglie, Pont-Audemer, Lyons-la-Forêt et Saint-André ont toutes profité des avances du crédit mutuel — avances même considérables. Saint-André a reçu quatre-vingt mille francs. Lyons, qui a une installation de cent cinquante mille francs, a été pourvu des deux tiers de cette somme.

En 1910, par une loi du 19 mars, instituant le crédit individuel à long terme, en faveur de la petite propriété

[1] A la fin de 1910 on comptait 97 caisses régionales avec 3.150 caisses locales affiliées, groupant 142.000 sociétaires. Pour l'année 1910, les avances gratuites de l'État ont dépassé 55 millions et le total des sommes mises à la disposition des agriculteurs a atteint cent cinquante millions.

Digitized by Google

rurale. C'est fournir l'aide préparatoire à la constitution du bien de famille.

Les services rendus à l'agriculture par le crédit mutuel ont fait des envieux. Il est question de l'adapter au petit et moyen commerce, à la petite et moyenne industrie. Le privilège conféré à la Banque de France peut être dénoncé avant le 31 décembre de cette année. L'État profite de cette clause pour obtenir de nouveaux avantages sans dénoncer le privilège. Un projet de loi a été déposé la semaine dernière sur le bureau de la Chambre des députés. La Banque fournira au Trésor une avance supplémentaire de vingt millions, susceptible d'être utilisée pour une nouvelle institution de crédit en faveur du petit et du moyen commerce, de la petite et moyenne industrie. Mais la commission d'études n'a pas achevé ses travaux. On ne sait ce qui en résultera. La question me paraît beaucoup plus ardue que pour l'organisation du crédit agricole. La concurrence et la spéculation interviennent d'une tout autre façon et sur une bien plus grande échelle, dans les affaires commerciales que dans les exploitations agricoles.

Messieurs, les plus savantes combinaisons de crédit et d'escompte ne seraient que de vaines spéculations si elles ne s'appliquaient à une agriculture possédant des éléments certains de prospérité. Dans notre belle Normandie, si plantureuse en toutes choses, je suis convaincu que le crédit mutuel agricole est appelé à tenir une grande place et à rendre de réels services.

Digitized by Google

RAPPORT

De M. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture

Sur le Concours agricole de Montreuil-l'Argillé.

Messieurs,

Notre secrétaire provisoire, M. Albert Doucerain, m'a prié de vous présenter un compte rendu du Concours agricole départemental que la Société libre de l'Eure a tenu en 1911 à Montreuil-l'Argillé. Au moment d'accepter cette tâche, je me suis demandé s'il y avait réellement utilité à l'accomplir, car déjà des rapports fort bien faits, et ayant en outre eu pour eux l'avantage de l'actualité, ont paru dans le *Journal de Rouen*, dans plusieurs journaux de Bernay et dans le *Courrier de l'Eure*, la presse s'étant fait un devoir de faire connaître nos efforts et, en reproduisant le Palmarès, d'applaudir aux succès des lauréats. J'arrive donc après tout le monde pour parler de ce Concours et je n'en ai que plus de motifs pour invoquer votre indulgence.

Des différentes sections que la Société libre de l'Eure avait fondées, une seule est réellement vivace ; elle est remarquablement bien dirigée par son Bureau, et c'est parce qu'elle s'agite qu'elle vous demande fréquemment d'unir vos forces aux siennes pour organiser des concours auxquels tous les agriculteurs et tous les cons-

Digitized by Google

tructeurs habitant le département sont conviés; il n'y avait cependant pas encore très longtemps que nous avions assisté aux réunions de Thiberville, de Beaumont-le-Roger, lorsque la section vous a prié de visiter avec elle le canton de Broglie. Vous avez accepté avec empressement, heureux de montrer aux extrêmes limites du département que les distances ne comptent pas pour ceux qui croient faire et font œuvre utile.

Et c'est bien en effet, Messieurs, aux extrêmes limites du département que vous vous êtes transportés : vous avez dépassé Broglie où vous aviez porté vos pas en 1884 et vous vous êtes rendus à Montreuil-l'Argillé, gros bourg remarquablement situé dans la toute charmante vallée de la Guiel, à quelques pas de la Trinité-de-Réville, où cette rivière et la Charentonne confondent leurs eaux dans des fonds d'émeraude.

Donc, Montreuil-l'Argillé avait sollicité votre venue. Pour vous séduire, le village s'était mis en fête, et non seulement il vous offrait une cordiale hospitalité par lui-même, mais il avait aussi, sans doute sur les instigations du très vaillant et toujours dévoué Cauchepin, su intéresser à cette solennité les gros propriétaires châtelains de la contrée et obtenir de l'un d'eux un concours pécuniaire important, en même temps que la présentation à l'exposition d'un nombreux et bon bétail, de matériel de culture, de plantes vertes et de produits agricoles divers.

Messieurs, le monde est ainsi fait que les réjouissances publiques ne semblent complètes que lorsque l'Art y figure dans sa forme la plus goûtée des villageois, c'est-à-dire par la Musique, et Montreuil-l'Argillé a eu la bonne fortune d'entendre l'après-midi et le soir les

Digitized by Google

meilleurs morceaux du répertoire de la Musique municipale de Bernay. Comme vous le voyez, tout semblait favoriser la réussite de cette journée : les exposants sont venus nombreux, les visiteurs se pressaient dans les rues. Mille bons souvenirs restent de votre passage et, lorsque vous pourrez retourner dans la région, vous y recevrez encore le meilleur accueil.

L'Espèce chevaline. — Le lieu du rendez-vous étant placé aux frontières du Perche, il n'est pas surprenant d'avoir eu sous les yeux d'excellents sujets de l'espèce chevaline percheronne que la France seule est capable de maintenir pure, robuste et travailleuse : nous avons vu dans l'enclos où les animaux étaient cantonnés d'excellentes juments suitées dont les poulains seront d'une vente facile. Le concours était aussi remarquable par le nombre (75 animaux étaient présents) que par la qualité et c'est un devoir de rappeler ici les noms des principaux lauréats, MM. Le Seigneur de Gisay-la-Coudre, Loudière de Grandcamp, Bernouy de Saint-Mards-de-Fresne et de Maistre de Beaumesnil.

L'Espèce bovine. — Dans le toast qu'il portait le soir au banquet, M. Roussille, président du Comice agricole de Chartres, exprimait toute la satisfaction qu'il avait éprouvée en parcourant l'enceinte où étaient exposés les animaux de l'espèce bovine au nombre de 166; il adressait tous ses compliments aux éleveurs dont le bétail semblait à peine *défleuri* par une année terrible de fièvre aphteuse et de sécheresse. C'est qu'en effet, depuis une vingtaine d'années, de grands progrès ont été réalisés dans la contrée par suite du meilleur choix des animaux reproducteurs : les bêtes ont plus de poids, la conformation s'est grandement améliorée, la puissance

Digitized by Google

laitière s'est accrue, et, comme on a complètement renoncé au croisement Durham, les traces de sang anglais deviennent de plus en plus rares. Dans la section des femelles de plus de trois ans on trouvait des sujets tout à fait remarquables et la tâche du jury y a été fort lourde. Quelques agriculteurs du pays se font une réputation et nous applaudissons aux succès très mérités de MM. Loudière de Grandcamp, Hervieu de Beaumontel et Samson de Verneusses.

L'Espèce ovine. — Si l'agriculteur beauceron que nous avons nommé, M. Roussille, avait eu à apprécier l'exposition de moutons sans penser à la différence des milieux si disparates que représentent les plaines sèches d'Eure-et-Loir et la contrée humide et un peu froide dans laquelle se tenait le concours, il se serait sans doute montré sévère pour notre élevage. L'étude climatérique et géologique des plaines de la Goulafrière ou des environs de La Barre et de Beaumesnil nous explique pourquoi plusieurs bergeries sont encore peuplées de Trunnois, nom sous lequel on désigne des bêtes à laine qui sont une émanation de la race solognote; on trouve dans quelques communes des troupeaux Dishley-Mérinos, parfois métissés de Cauchois. Les animaux amenés par MM. Cogis de la Roussière et Couteau de Capelle-les-Grands sont réellement bons. L'ensemble de cette exposition comportait 22 béliers et plus de 200 brebis.

L'Espèce porcine. — L'année n'était guère favorable à une exposition importante des animaux de l'espèce porcine : en 1910, la maladie de la pomme de terre ayant annulé la récolte, l'élevage s'est trouvé fortement ralenti, nos cultivateurs n'ayant pas encore pris l'habi-

Digitized by Google

tude de faire consommer les marcs de pommes à la porcherie ainsi qu'on le fait dans la Mayenne et dans l'Orne aux environs d'Alençon, notamment chez M. le comte Rœderer dans son magnifique domaine de Bois-Roussel. Les porcins sont donc peu nombreux dans les parquets du concours; les principales récompenses ont été attribuées à MM. Charpentier de la Barre-en-Ouche et Quesnay de la Chapelle-Hareng.

Animaux de basse-cour. — Les animaux de basse-cour sont mieux représentés, pas assez cependant à notre gré pour ce pays qui est le siège d'un très actif commerce d'exportation de dindes et de dindons pour l'Angleterre; il ne faut pas oublier que la vente des œufs prendrait une extension inouïe si nos basses-cours étaient exploitées d'une façon rationnelle. Quelques lots d'Orpington et des lapins géants de Normandie ont retenu notre attention. Les principaux vainqueurs de ce concours ont été MM. Quesnay de la Chapelle-Hareng, Bourgeois de Thevray, Legrain des Bottereaux et particulièrement Mme Rosset d'Évreux-Navarre.

L'Espèce canine. — Des chiens de berger ont été présentés par différents agriculteurs; celui de M. Samson de Verneusses remporte le premier prix. Le public a longuement admiré un beau lot de chiens des Pyrénées.

Instruments agricoles. — Aucun concours agricole ne paraîtrait complet si les constructeurs et leurs représentants n'y exhibaient du matériel moderne. Peu à peu nos gens se familiarisent avec l'outillage perfectionné : cela tient à la rareté de la main-d'œuvre et aussi à l'exemple donné par quelques hommes de progrès. C'est dans l'intention de convaincre les récalcitrants

Digitized by Google

qu'à côté des outils neufs, les concours réservent souvent une place pour les instruments usagés que peuvent présenter certains agriculteurs. A Montreuil-l'Argillé, une collection très nombreuse avait été envoyée par le Domaine du Tremblay. Des récompenses ont été décernées à MM. Alexis, Duval, Maridor et Samson.

Faut-il considérer le concours de labourage comme une annexe de l'exposition du matériel agricole? Non, d'autant plus que ces essais n'ont pas pour but de faire valoir ou de comparer des charrues et que les charrues qui y sont employées sont presque toujours d'anciens modèles réclamant beaucoup d'adresse ou de pratique de la part du conducteur; ils n'auraient donc plus leur raison d'être et cependant ils continuent à attirer tout un public spécial.

Horticulture. — Lorsqu'elle organise une fête agricole, la Section agricole de Bernay n'a garde d'oublier les fleurs, les plantes vertes et les fruits : elle sait que la foule se porte toujours vers les tentes et sous les hangars qui les abritent. A Montreuil, l'empressement était largement motivé par le désir de contempler la magnifique collection de plantes exposées par le jardinier du château de Broglie, les fleurs si variées provenant des jardins et des serres du château du Tremblay, les fruits récoltés au château de Menneval. MM. Ecalard, Halle-Halle, Busnel Maure et Guille ont reçu des récompenses bien méritées. — Disons encore que les collections florales n'ont rien perdu de leur charme à la chute du jour, l'électricité ayant permis de les apprécier sous une lumière différente jusque fort avant dans la nuit.

Produits agricoles. — Des produits agricoles divers complétaient l'exposition et nous dirons seulement

Digitized by Google

que l'attention des visiteurs s'est surtout attachée aux produits laitiers dont la région tire de gros revenus.

Ma tâche s'arrêterait là, Messieurs, si je n'avais à faire part à ceux d'entre nous qui n'ont pu venir à Montreuil du succès obtenu au banquet par le toast qu'y a porté le président que la Société s'est donné en 1911; sobre d'ailleurs, exempt de politique et empreint de patriotisme, le discours de M. Monnier restera à la mémoire des agriculteurs de la région : il a clôturé une journée agricole dont la Société libre peut encore s'enorgueillir.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

AUX SERVITEURS RURAUX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

POUR LONGS ET LOYAUX SERVICES

Charretiers. — 1er prix : 50 francs, offerts par M. Penciolelli, de Guichainville, et médaille de vermeil, offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. Narcisse Chauvin, chez M. Bidault, au Tilleul-Lambert (47 ans de services); 2e pr. : 30 fr. et méd. arg., off. par le syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux, M. Jean Lanoë, chez M. Fessard, à Croth (34 ans de services); 3e pr. : 20 fr. et rappel de méd. arg., M. Léopold Motteau, chez M. Hatay, à Nonancourt (34 ans de services); méd. arg., M. Désiré Prioux, chez M. Poyer, à la Madeleine-de-Nonancourt (27 ans de services); rappel de méd. arg., M. Amédée Hector, chez M. Galley, à Ferrières près Saint-André (24 ans de services). — Méd. br. off. par le Syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux : M. Clément Roussel, chez M. Butant, à Garencières (18 ans de services); médailles de br. : M. Aimé Lasseur, chez M. Alexandre, à Quessigny (17 ans de services); M. Albert Lamarre, chez Mme Duguay, au Chesne (16 ans de services); M. Alfred Loisel, chez M. Marie, à

Digitized by Google

Cierrey (14 ans de services); M. Gabriel Marais, chez M. Lion, à Saint-Aubin-du-Vieil-Evreux (13 ans de services). — Mentions honorables : M. Désiré Latouche, chez M. Lambert, à Guichainville ; M. Émile Dolléans, chez M. Angot, à Marcilly-la-Campagne ; M. Philbert Crestot, chez M. Trude, à Saint-Sébastien de Morsent (chacun 12 ans de services).

Bergers. — 1er pr. : 50 fr., off. par M. André Bertin, conseiller d'arrond., et méd. verm., M. Alexandre Lagrue, chez M. Moulin, à Gauciel (39 ans de services) ; 2e pr. : 30 fr. et méd. arg. gr. mod. off. par la Société des Agriculteurs de France, M. Léon Biquet, chez M. Goday, à Francheville (26 ans de services) ; 3e pr. : 20 fr. et méd. arg., off. par M. Joseph L'Hopital, M. Cyprien Fez, chez M. Galley, à Ferrières près Saint-André (16 ans de services). — Méd. br. off. par le Syndicat agricole de l'arrond. d'Évreux : M. Louis Guérin, chez M. Renoult, à Frileuse, commune du Chesne (14 ans de services) ; M. Gustave Rozier, chez M. Girard, à Illiers-l'Évêque (12 ans de services) ; ment. hon. : M. Alexandre Avenet, chez M. Lauvray, à Claville (9 ans de services).

Hommes à toutes mains. — 1er pr. : 50 fr., off. par M. André Bertin, et méd. verm., M. Constant Drugeon, chez M. Marche, à Miserey (41 ans de services) ; 2e pr. : 30 fr. et méd. arg. g. mod. off. par la Société des Agriculteurs de France, M. Louis Groult, chez M. Bidault, au Tilleul-Lambert (36 ans de services) ; 3e pr. : 20 fr. et méd. arg., M. Constantin Homo, chez M. Goujard, à Gaudreville (35 ans de services). — Rappel de méd. arg. : M. François Boutin, chez M. Leclancher, à Gauciel (31 ans de services) ; M. Onésime Rouzée, chez M. Galley, à Ferrières près Saint-André (24 ans de services). — Médailles de br. offertes par la Société des Agriculteurs de France : M. Séraphin Rose, chez M. Glanard, à Caillouet (31 ans de services) ; M. Louis Garçon, chez M. Maury, à Verneuil (26 ans de services). — Méd. br. : M. Toussaint-Prévost, chez M. Trutat, à Vaux-sur-Eure (24 ans de services) ; M. Louis Maheu, chez M. Forel, aux Essarts (20 ans de services) ; M. Louis Duval, chez M. Pelay, à la Neuvilette (*id.*) ; M. Eugène Rémond, chez M. Admet, à Dardez (19 ans de services). — Ment. hon. : M. Narcisse Renouard, chez M, le comte d'Erard, à Hellenvilliers (18 ans de services) ; M. François Ollivier, chez M. Gastine, à Boissy-sur-Danville (16 ans de services). M. Louis Caillibotte, chez Mme Taillandier, à Gauville (*id.*) ; M. Augustin Régnier, chez M. Dubreuil, à Saint-Élier (14 ans de services).

Digitized by Google

Vachers. — 1er pr. : 50 fr., off. par M. Penciolelli, de Guichainville, et méd. arg. off. par le Syndicat des fromagers et laitiers de l'Eure, M. Maxime Favril, chez M. Chevallier, à Graveron-Semerville (32 ans de services) ; 2e pr. : 30 fr. et méd. arg. off. par le Sydicat des fromagers, M. Antoine Laim, chez M. Chardon, à Nétreville (23 ans de services) ; 3e pr. : 20 fr. et méd. br. off. par le Syndicat des fromagers, M. François Graindorge, chez M. Marie, à Cierrey (20 ans de services) ; méd. br. off. par le Syndicat des fromagers, M. Franz Niédéritz, chez M. Henry, à Cauge, et M. Clément Mari, chez M. Moulin, à Gauciel (chacun 13 ans de services).

Servantes. — 1er pr. : 50 fr. et méd. verm., Mlle Héloïse Duval, chez M. Hatey à Piseux (29 ans de services) : 2e pr. : 30 fr. et rappel de méd. arg., Mlle Joséphine Hillon, chez M. Turblin, aux Minières (28 ans de services) ; 3e pr. : 20 fr. et rappel de méd. arg., Mme Palmyre Petit, chez M. Desseaux, à Grandvilliers (27 ans de services). — Méd. arg. : Mme veuve Gerfaux, chez M. Bellencontre, à Miserey (25 ans de services) ; Mlle Marie Quervel, chez Mme Lefebvre, à Cierrey (22 ans de services). — Méd. de br. : Mlle Jeanne Lebrun, chez M. Dehaumont, à Jouy-sur-Eure (21 ans de services) ; Mme Albertine Hurel, chez M. Huet, à Douains (20 ans de services) ; Mlle Marie Taldir, chez M. Goy, à Marcilly-la-Campagne (19 ans de services) ; Mlle Léontine Trouin, chez M. Dauvel, à Houlbec-Cocherel (18 ans de services) ; Mme Alexandrine Laim, chez M. Chardon, à Nétreville (18 ans de services). — Ment. hon. : Mme Marie Berville chez M. Desseaux, à Grandvilliers (17 ans de services) ; Mme Léonie Garçon, chez M. Maury, à Verneuil (17 ans de services) ; Mlle Louise Dérancé, chez Mme Taillandier, à Gauville (16 ans de services) ; Mme veuve Dehayes, chez Mme Fouquet, à Epieds (16 ans de services) ; Mlle Amélie Frémont, chez Mme Bréant, à Sacquenville (15 ans de services) ; Mlle Flore Benoist, chez Mme Cosseron, à Epieds (10 ans de services).

Catégories non prévues au programme du concours. — Méd. verm. : M. et Mme Durot, chefs de culture chez M. Roussel, à Saint-Vincent des Bois (33 ans de services) ; Mme Chérie Boucher, femme de journée chez M. Goujard, à Gaudreville, depuis 35 ans. — Méd. arg. : Mme Adrienne Carnet, employée depuis 30 ans à la chocolaterie de l'Eure (M. Pinat, à Ménilles) ; Mme Lainé, servante chez Mme veuve Lafosse, à Damville (29 ans de services) ; M. Désiré Buisson, garde chez M. Trutat-Saint-Ange, à Hardencourt (28 ans de services). — Méd. br. : MM. Ferdinand Han et Gustave Compère,

Digitized by Google

charretiers chez M. Varillon, à Evreux (28 ans et 27 ans de services); M. Corentin Robin, cocher chez M. le comte d'Erard à Hellenvilliers (27 ans de services); M. Joseph Nourry, chez M. Girard, à Illiers-l'Évêque (26 ans de services); M. Alfred Courtin, ouvrier chez M. Dauplay, carrossier à Evreux (25 ans de services); M. Emmanuel Enon, charretier chez M. Varillon, à Evreux (23 ans de services); M. Paul Cottereau, homme de journée chez M. Malassis, au Bois-Giroult, depuis 22 ans; M. Anatole Moule, garçon boucher chez M. Benoit, à Breteuil (22 ans de services); Mlle Marie Savage, femme de chambre chez M. le comte d'Erard, à Hellenvilliers (22 ans de services); Mme Rosalie Pélerin, chez M. Jouvin, à Thomer-la-Sogne (20 de services); M. Louis Bonsens, garçon d'écurie chez M. Richard, louageur à Evreux (18 ans de services); M. Charles Dubosc, charretier chez M. Morand, à Saint-André (18 ans de services). — Prix spécial, 20 fr., off. par M. Duméril, ancien président de la Société : M. et Mme Florentin Cordier, moissonneurs, depuis 39 ans, chez M. Bellencontre à Miserey.

Récompenses décernées par la Société de protection des Apprentis et des Enfants employés dans les manufactures.

Contremaitres et contremaitresses qui font preuve d'intelligence et de dévouement envers les enfants qu'ils surveillent et auxquels ils sont chargés d'apprendre leur métier. — Médailles de vermeil : MM. Aubé (Alexandre) et Massot (Eugène), contremaitres chez M. Paul Hérissey, imprimeur à Evreux (chacun 45 ans de services); M. Benoist (Delphin), contremaitre dans le même établissement (33 ans de services).

Médailles d'argent : M. Carrière (Honorat), aux usines de Navarre (42 ans de services); M. Contant (Adrien), à l'imprimerie Hérissey (22 ans de services); M. Brault (Étienne-Jules), ouvrier serrurier, professeur de travail manuel au collège Saint-François-de-Sales et à l'école de la rue Isambard (30 ans de services).

Médailles de bronze : M. Bigot (Victor-Isidore), contremaitre à l'imprimerie Bauche, à Evreux (28 ans de services); M. Duchemin (Georges), chef mécanicien ajusteur aux usines de Navarre (34 ans de services); M. Kérenger (Arsène), à la fonderie de fer de la Madeleine-d'Evreux (19 ans de services); M. Rouzée (Paul), chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie, tissage mécanique de coutils, à Evreux (20 ans de services); M. Viomet (Albert), chef polisseur aux usines de Navarre (28 ans de services).

Digitized by Google

Mentions honorables : M. Dupuis (Eugène) chef outilleur de l'atelier d'emboutissage aux usines de Navarre (26 ans de services); M. Fortin (René), chef outilleur de l'atelier des anneaux aux usines de Navarre (20 ans de services); Mme Leroy (Charlotte-Désirée), contremaitresse chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie (20 ans de services); Mme Lancestre (Marie-Agathe), contremaitresse chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie (11 ans de services).

Mention spéciale de reconnaissance : M. Lecherpin (Clément), contremaitre mécanicien aux usines de Navarre (44 ans de services).

Apprentis qui se sont fait remarquer par leur capacité professionnelle et une bonne conduite constante. — Médailles de bronze : MM. Charles Cordeau, André Delaunay et Mlle Marie-Jeanne Fouquet, apprentis de 8e année chez Mme Boisard, Cochin et Cie, à Evreux; MM. André Gaillard et Ludomir Huette, apprentis de 8e année chez M. Paul Hérissey, à Evreux; Mlle Alice Huan et Mme Thérèse Launay, apprenties de 7e année chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie.

Livrets de caisse d'épargne de 15 fr. : MM. Gaston Maudet, apprenti de 6e année, et Léon Goblet, apprenti de 5e année, chez M. Paul Hérissey; M. Raymond Chiffard, apprenti de 6e année chez M. Henri Turgis, imprimeur à Verneuil.

Livrets de caisse d'épargne de 10 fr. : MM. Pierre Guée, apprenti de 5e année, et Gustave Marie, apprenti de 3e année chez M. Paul Hérissey; Mlle Germaine Lafosse, apprentie de 5e année chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie.

Mention honorable : M. Louis Petitmangin, apprenti de 2e année chez M. Melot, menuisier ébéniste à Manthelon.

Anciens apprentis devenus ouvriers, qui sont restés dans la maison où ils ont accompli tout leur apprentissage. — Médaille de vermeil : Mme veuve Marguerite Lamouche, aux usines de Navarre (56 ans de services).

Médaille d'argent : Mlle Maria Roussel, aux usines de Navarre (33 ans de services).

Médailles de bronze : Mme Joséphine Labbé, chez M. Paul Hérissey (44 ans de services); Mme veuve Camille Pirou, aux usines de Navarre (42 ans de services); MM. Alfred Porchet et Paul Quinquenpoix, chez M. Paul Hérissey (chacun 33 ans de services); M. Emile Ponson, chez M. Paul Hérissey (32 ans de services); M. Alfred Mancheron, à la fonderie de la Madeleine (30 ans de

Digitized by Google

services) ; M. Léon Devey, chez M. Paul Hérissey (26 ans de services) ; Mme Jeanne Dian, chez M. Paul Hérissey (24 ans de services) ; M. Jules Vottier, chez M. Paul Hérissey (22 ans de services) ; MM. Gustave Brione et Victor Loret, chez MM. Malatiré et Lecœur, fabricants de coutils, à Evreux (chacun 22 ans de services) ; MM. Albert-Ernest Buisson et Aimé Lecouvreur, à la fonderie de la Madeleine (19 ans de services).

Mentions honorables : M. Albert Blot, chez M. Paul Hérissey (29 ans de services) ; M. Louis Jean-Baptiste, à la fonderie de la Madeleine (28 ans de services) ; Mlle Gabrielle Gallien, chez M. Paul Hérissey (26 ans de services) ; M. Ferdinand Boucher, chez MM. Malatiré et Lecœur (19 ans de services) ; M. Alphonse Thomasse, à la fonderie de la Madeleine (17 ans de services) ; Mme Joséphine Vilette, chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie (16 ans de services) ; Mlle Eugénie Cantillon et M. Eugène Pichon, chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie, et M. Léon Pichard, à la fonderie de la Madeleine (chacun 15 ans de services) ; Mme Angèle Blot, chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie (13 ans de services) ; Mme Yvonne Vaugon, chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie (10 ans de services) ; Mlle Louise Noyon, chez M. Sauvage, fabricant de coutils à Evreux (10 ans de services).

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 28 JANVIER 1912

DISCOURS

DE M. MONNIER, SÉNATEUR, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Il paraît que nos prédécesseurs discutèrent longuement avant d'adopter le régime de la présidence annuelle. A cette époque, où les hommes de ma génération faisaient encore des vers latins, l'histoire et la littérature anciennes étaient beaucoup plus qu'aujourd'hui présentes à tous les esprits. La vieille République Romaine, avec ses consuls et ses hauts fonctionnaires investis de mandats de brève durée, a pourtant connu plusieurs siècles de développement et de gloire. Appuyés sur un pareil exemple, nos prédécesseurs, par l'institution des présidents annuels, espéraient aussi ne rien retrancher de la solidité de leur œuvre.

Parvenu au terme de mon mandat, je dois vous déclarer que cette présidence a été pour moi un grand honneur bien plus qu'une charge. — Il fallait que cela fût dit, non pour entraîner l'acceptation empressée du successeur que vous allez désigner, mais bien plutôt pour rendre hommage au travail réel et consciencieux qui est divisé entre Messieurs les secrétaires et les membres du bureau.

La mort de M. Léon Petit a laissé un grand vide

Digitized by Google

parmi nous. Il est de mon devoir d'évoquer encore une fois la mémoire de cet homme, auquel une rare distinction d'esprit, une générosité et un dévouement inlassables au service de ses concitoyens et de notre Société assignaient un rang à part.

Vous avez trouvé bon que ces fonctions redeviennent partagées. Elles sont désormais en bonnes mains. J'adresse mes félicitations les plus sympathiques à M. Doucerain, à M. Duméril et à M. Guillemare.

Messieurs, je me plais à constater que nos différentes manifestations agricoles ont eu un plein succès. Après le magistral rapport de M. Bourgne, je ne veux point revenir sur le concours de Montreuil-l'Argillé. Laissez-moi seulement remercier encore une fois M. Hermier, maire de Montreuil, et M. Abaye, le principal exposant, de leur précieuse collaboration.

L'attribution du prix Lucien Fouché a donné une preuve de la vitalité des études historiques auxquelles s'acharnent tant de laborieux chercheurs régionaux. Bien qu'il s'agisse de l'histoire de saint Gaud, le contemporain d'un roi très populaire, j'avoue sans honte mon incompétence en face de l'érudit travail de M. l'abbé Mesnel, qui partage le prix Lucien Fouché avec M. Maurice Collignon, qui, ne se contentant pas d'être un publiciste distingué, s'est aussi spécialisé avec talent dans les études napoléoniennes.

Permettez-moi d'ajouter mes compliments sincères à ceux du jury.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1911

PAR M. ALBERT DOUCERAIN, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Messieurs,

C'est par une parole de remerciement et de reconnaissance que je veux commencer le premier rapport qu'il m'est donné de faire comme secrétaire perpétuel de notre Société.

Je ne me dissimule pas tout le poids de la tâche que j'ai assumée en me rendant à votre appel.

Mais vous m'avez tous, Messieurs, promis votre bienveillant concours. Quelle que soit, en effet, ma bonne volonté, elle ne saurait suppléer à mon inexpérience dans l'administration d'une Société plus que séculaire, qui a des traditions, une histoire et un rôle incontestable à jouer dans le département. Aussi la première condition de mon acceptation fut-elle que vous guideriez mes pas incertains, en m'adjoignant comme secrétaires de la section d'Agriculture et de la section des Lettres, deux hommes d'expérience, dont chacun a la compétence spéciale qui convient à sa fonction et dont je regarde la collaboration, non pas seulement comme

Digitized by Google

précieuse, mais comme indispensable pour le succès de notre œuvre commune.

Je vous demanderai même d'aller plus loin. La sage prévoyance des rédacteurs de nos statuts avait pensé que, pour une Société dont le titre est si complexe et dont le programme, un peu ambitieux peut-être, est de remplir le cadre de toutes les connaissances humaines, il fallait assurer avant tout l'équilibre de ces deux branches, éviter l'absorption de l'Agriculture et des Sciences par les Lettres et les Arts, et réciproquement, et pour cela créer auprès du bureau central deux sections spéciales ayant chacune, à leur tête, un président et un secrétaire.

Nos deux secrétaires de section : MM. Duméril et Guillemare, furent nommés à l'Assemblée générale du 19 novembre. Nous nous aperçumes aussitôt que pour remédier à la fâcheuse brièveté des fonctions du président général de la Société, il serait bon de revenir complètement à la lettre de nos statuts, réformés en 1850, et de choisir, dans nos rangs, deux présidents de section qui assureraient à la Société libre de l'Eure une continuité de vues et une persistance d'efforts dont elle profiterait grandement.

C'est pourquoi nous vous demanderons tout à l'heure, Messieurs, d'élire ces deux présidents.

Pour répondre à une objection possible, il n'y a pas à craindre que, sous prétexte d'équilibre, la guerre soit allumée entre les deux sections spéciales. En effet, le Conseil d'administration et le bureau central de la Société seront là pour servir de trait d'union, au cas, improbable, où des divergences de vues par trop vives se manifesteraient entre les sections sœurs.

Digitized by Google

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de jeter un rapide coup d'œil sur les travaux de la Société pendant l'année 1911.

Sous l'active impulsion et la haute compétence de notre aimable président, M. le sénateur Monnier, la Société n'a pas faibli à sa mission agricole. Elle a organisé le 15 octobre dernier, à Montreuil-l'Argillé, un concours agricole et une exposition d'horticulture qui, malgré le double fléau d'une sécheresse extraordinaire et de la fièvre aphteuse, ont été des plus réussis. Notre distingué collègue, M. le professeur Bourgne, a rendu compte de cette manifestation dans un rapport que nous aurons la bonne fortune de retrouver dans notre prochain recueil.

Le 19 novembre suivant, à Évreux, la Société libre de l'Eure décernait aux serviteurs ruraux de l'arrondissement d'Évreux les récompenses du concours qu'elle avait organisé dans le courant de l'été. Nous avons conscience de rendre aussi à l'Agriculture, par ces sortes de concours, un service signalé, car rien n'est plus nécessaire que d'assurer aux agriculteurs, surtout à l'heure actuelle, des serviteurs dévoués et fidèles, dont les bons et loyaux services doivent être mis en évidence.

La Société n'a pas failli, non plus, en 1911, à sa mission littéraire et scientifique.

Elle a pris part, par trois de ses membres les plus distingués : MM. Etienne Deville, l'abbé Guéry et Louis Régnier, au Congrès et aux fêtes du Millénaire normand, dont M. Deville voudra bien tout à l'heure nous rappeler la splendeur. Elle s'est également fait représenter à la cérémonie de Saint-Clair-sur-Épte, où notre vénéré ancien président, M. Louis Passy, a pris plusieurs fois la parole.

Digitized by Google

Elle a décerné, tout récemment, le prix Lucien Fouché, pour la neuvième fois depuis l'institution, en 1888, par notre regretté confrère, du legs que nous sommes heureux de pouvoir distribuer à nos concurrents, historiens, archéologues ou hommes de lettres. Enfin la Société libre de l'Eure a entrepris la publication du catalogue de sa bibliothèque, par fascicules séparés qui seront consacrés successivement à l'histoire de la Normandie, à l'histoire générale, à la littérature, à l'agriculture, à l'archéologie, etc. Le premier fascicule, confié aux bons soins de notre secrétaire des Lettres, M. Ernest Guillemare, va paraître incessamment. Il sera adressé à tous les membres de la Société, qui pourront ainsi tirer tout le parti désirable d'une mine riche en documents de toute nature et presque inexplorée. Nous pouvons donc nous rendre ce témoignage que nous avons bien travaillé.

Mais je ne saurais, Messieurs, m'enorgueillir des résultats de l'année 1911, car ils avaient été préparés par notre cher et regretté secrétaire perpétuel, M. Léon Petit.

J'avais, Messieurs, pour mon vénéré prédécesseur, l'affection la plus filiale et l'admiration la plus sincère. Nul homme ne répondait davantage à l'idée qu'on se fait de l'homme de bien, toujours prêt à rendre service à ses semblables, particulièrement dévoué aux humbles et organisant pour eux, et spécialement pour les vieux serviteurs, dans son testament dont nous serons les exécuteurs fidèles, un concours triennal où nous serons heureux de proclamer et d'applaudir bien haut, avec les noms des lauréats, le nom de leur bienfaiteur.

M. Joseph L'Hopital, qui fut le vieil ami de notre

Digitized by Google

secrétaire perpétuel, vous dira tout à l'heure, bien mieux que je ne saurais le faire, la longue et féconde carrière de M. Léon Petit.

L'année 1911 fut donc pour nous surtout une année de deuil. Nombreux sont encore les collègues que nous avons perdus depuis un an.

Ce fut d'abord en juin M. de Courcy, ancien trésorier-payeur de l'armée, membre du Conseil général des vétérans des armées de terre et de mer, fondateur de toutes les sections d'anciens militaires créées depuis quelques années dans le département de l'Eure, où il habitait le château de Saint-Germain des Angles.

La grande courtoisie de M. de Courcy et l'aménité de ses manières lui avaient acquis de nombreuses amitiés dans notre région. Il fut aussi pour la Société un collaborateur précieux et notre recueil contient de lui quelques travaux intéressants. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Puis ce fut Mme Goldschmidt dont le nom était synonyme de charité et dont l'inépuisable bonté se répandait sur tous les déshérités, sans distinction d'opinion religieuse ou politique ; ce fut M. Brunet, ancien propriétaire de l'Hôtel du Grand-Cerf à Evreux, qui faisait partie de la Société libre de l'Eure depuis de longues années.

En juillet, nous perdîmes M. le sénateur Parissot, conseiller général de l'Eure, un généreux Mécène, peintre à ses heures, et qui fut plusieurs fois président de notre aimable voisine, la Société des Amis des Arts.

Au mois d'août décédait à Deauville M. Védie, agent général de la Société des Compositeurs et Éditeurs de musique, officier d'Académie.

Digitized by Google

En novembre décédait subitement à Paris M. Henri Voitellier, le créateur des grands établissements d'aviculture de Mantes. C'est lui qui a propagé en France la méthode des éclosions artificielles. Retiré des affaires depuis une douzaine d'années, il était le fondateur et le président de la Société des Aviculteurs français. Son nom était des plus connus dans notre département et faisait autorité dans l'aviculture française et étrangère. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Le 3 janvier dernier, nous apprenions la mort de M. Paul Trutat, maire de Vaux-sur-Eure, ancien conseiller général du canton de Pacy, décédé en son château de Vaux. En 1871, avec MM. Labbé, de Barrey, l'amiral de la Roncière-le Nourry, il avait défendu à Versailles, contre M. de Bismarck, les intérêts de notre département et obtenu, après de difficiles négociations, la diminution de l'écrasante indemnité de guerre que les vainqueurs prétendaient nous imposer.

Enfin, Messieurs, le 11 janvier dernier, nous apprenions avec beaucoup de regret la mort de M. Christophe Allard, avocat à la Cour d'appel de Rouen, ancien magistrat, maire de Boscherville et conseiller général de Bourgtheroulde. M. Christophe Allard avait débuté dans la magistrature ; docteur en droit, il fut nommé juge-suppléant à Yvetot, puis substitut du procureur de la République à Bernay.

Dans ce poste, il fut compris dans les décrets de révocation qui, en 1880, eurent pour prétexte l'épuration de la magistrature. Il se fit alors inscrire au barreau de Rouen où l'estime de ses confrères ne tarda pas à l'appeler au Conseil de l'ordre. Me Baudoin, bâtonnier du barreau de Rouen, a dit, sur sa tombe, que les hon-

Digitized by Google

neurs du bâtonnat lui eussent été bientôt dévolus si la mort n'était venue le frapper prématurément.

Trésorier pendant de longues années de la Société des Bibliophiles normands, président en 1899 et en 1906 de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen, il y avait marqué sa collaboration par de nombreux travaux, mémoires, notices historiques qui, tous, témoignaient de sa valeur et de sa haute conscience littéraires.

Nous aurions été heureux, nous aussi, de le placer à la tête de notre Société, si les événements nous l'avaient permis.

Telle est, Messieurs, la longue liste de ceux que nous avons perdus au cours de l'année 1911.

Des adhésions nouvelles sont venues heureusement combler ces vides, mais le rôle que notre Société est appelée à jouer prendrait encore plus d'ampleur si vous parveniez, Messieurs, à accroître notre effectif, et c'est à ce résultat que j'ose vous convier en terminant ce trop long rapport.

Digitized by Google

RAPPORT

De M. le Dr Paul HÉRISSEY, membre de la Société

Sur « La Dame Verte »

Recueil de nouvelles de M. Joseph L'HOPITAL, président de la section des lettres

---

Le dernier livre de M. Joseph L'Hopital, intitulé *La Dame Verte*, se compose de six nouvelles déjà publiées par quelques-unes des meilleures revues. Ce sont six petits tableaux aux teintes grises, où les personnages, dessinés d'un trait ferme en des scènes pittoresques, se détachent sur les décors de leur humble vie provinciale ou champêtre. Ce sont de simples glanes recueillies sous le ciel brumeux d'un village normand et réunies dans un ensemble, dont l'unité relève à la fois le charme et la portée.

De tous les genres littéraires la nouvelle excelle à se prêter aux expressions d'art les plus variées. Nul ne permet de concentrer davantage la beauté disséminée parmi la nature. Accessible aux talents les plus divers, accueillante à tous les sujets, elle impose magistralement, dans la plupart des anthologies, les voisinages les plus hasardeux.

Pourquoi donc, depuis que les maîtres du XIXe siècle en ont indéfiniment étendu les limites, la nouvelle

Digitized by Google

semble-t-elle, en certains milieux littéraires ou commerciaux, qui trop souvent n'en font qu'un seul, frappée de discrédit? Parce que, prétendent les uns, le public ne l'apprécie plus. Qu'on découvre, répondent les autres, un Flaubert ou un Maupassant, leurs œuvres, sans nul doute, attireront les lecteurs; mais la défaveur de la nouvelle provient aujourd'hui de ce qu'on l'écrit moins bien.

De part et d'autre cela est inexact, parce que les succès de librairie n'appartiennent ni uniquement, ni nécessairement, aux novateurs et aux maîtres et qu'il suffit, pour y prétendre, d'affirmer une personnalité. C'est ce que M. L'Hopital vient de réaliser une fois de plus dans les contes de la *Dame Verte*.

Gustin par exemple, n'est que le simple récit d'une veillée funèbre sous un toît de chaume battu par une pluie de novembre. Près du lit mortuaire de l'aïeule, le petit-fils orphelin, berger de son état, pleure celle qui l'a élevé. Son âme fruste, accessible aux réalités les plus tangibles de cette vie, n'a certes point rejeté toute croyance en l'autre. Pour combattre la tristesse de l'heure présente, sans manquer à la mémoire de la morte, il absorbe avec une louable émotion le restant de son garde-manger, escompte, dans un hommage sans réserve à son esprit d'économie, le montant de son héritage, puis, dans un élan de reconnaissance attendrie, vide, en compagnie d'un ami, sa meilleure bouteille de calvados. Seul enfin devant le cadavre, il réfléchit à la manière la plus convenable de passer la nuit. La vieille s'était toujours montrée si bonne. Ne lui laissera-t-elle pas, comme jadis, lorsqu'il était enfant, une place auprès d'elle? Le petit-fils n'hésite guère. Il pousse

Digitized by Google

doucement le corps sur un côté du lit, à proximité du crucifix et des deux cierges, puis s'étant étendu sur l'autre, s'endort d'un profond sommeil.

Le talent de M. L'Hopital se révèle sans restriction dans *Gustin*. On y retrouve, avec la culture classique de l'auteur d'*Italica*, une vision précise, une langue harmonieuse et claire, un esprit net et un cœur haut, jamais dupes l'un de l'autre et dont l'œuvre commune se confond en une observation parfois mélancolique, souvent humoristique, attachée sans paradoxe au fait original.

En évoquant les gens de son pays, M. L'Hopital ne craint pas de mêler à leurs dialogues le piment savoureux du patois normand. Sa pensée se complaît au charme de maintes expressions locales tout empreintes de l'amour de la terre et de l'adaptation d'une race méfiante à son empire immédiat.

Ainsi, dans le conte même dont le recueil a emprunté le titre, un sous-lieutenant peut-il entendre d'un vieux garde, à la fin d'une journée de manœuvres, une jolie légende d'amour et de mort, ébauchée au temps des Valois tragiques. Le bonhomme met à son récit tant de pathétique que le dénouement se prolonge, pendant la nuit, dans l'imagination surexcitée du jeune officier. Dès l'aube, il va le terminer par un discret acte de foi dans l'église du village, sur la pierre tombale à demi-effacée de la châtelaine sentimentale et du seigneur irascible dont un page venait troubler le bonheur il y a cinq cents ans.

Les vieux des *Perce-Neiges* ne sont, eux, ni des exaltés ni des simples d'esprit, mais seulement des heureux. Le soir de leurs noces d'or tombe sur leur

Digitized by Google

maison en fête, toute pleine de petits-enfants, sur le jardin et sur leurs deux fronts branlants qui se détachent à l'écart, au fond d'une allée. Le printemps naît et l'air est tiède. Les vieux contemplent, sur la pelouse, la foison envahissante des petites touffes blanches qui symbolisent leur grand souvenir. Et s'abandonnant au fil de leur rêve, ils content à un petit-fils, légèrement indiscret, l'histoire confondue des fleurs et de leur union paisible.

De cette nouvelle, une impression de douceur et de calme se dégage. Elle met dans le volume la note attendrie, un chant du soir très doux, entre les macabres faits-divers de *Girbouille* et des *Carmélites.*

On lit dans les *Carmélites*, le surprenant plaidoyer d'un vieil artisan sceptique, en faveur des religieuses ses voisines. Le discours, débité dans un repas de libertins, prélude au suicide d'un Homais en ribote, satisfait d'avance de ménager à ses convives la surprise raffinée d'une sinistre farce.

Dans *Girbouille* on assiste à l'hilarante perturbation d'une petite ville gratifiée d'une maison hantée. Les autorités s'agitent. Deux journalistes de Paris arrivent sur les lieux. La sous-préfecture est en émoi. Mais subitement le fracas nocturne cesse dans la demeure du charpentier. Personne ne saura jamais si celui-ci n'est pas allé secrètement restituer à la fiancée de son apprenti tué aux colonies, les économies du mort qu'il détenait induement.

Girbouille et les *Carmélites* ressemblent à *Gustin* et à la *Dame Verte*. Les principaux personnages y sortent du même milieu. Ceux du second plan ajoutent le relief d'un trait nouveau toujours original.

Digitized by Google

Plus nombreux, ces contes constitueraient en raccourci toute une comédie humaine où M. L'Hopital n'aurait, dès maintenant, aucune peine à introduire de nouveaux rôles. On retrouverait ainsi quelques médecins de campagne, certain curé de village ou de falotes parentes pauvres, entrevues jadis en des pays fort agréables. Pour terminer son livre, M. L'Hopital a préféré une incursion dans le domaine historique avec « *Vive l'Empereur!* ».

La mère Baudry, dont les trois fils sont morts à l'ennemi, apprend que l'Empereur va traverser la ville. Le cœur des mères recèle tant de complexité que toutes les aberrations lui sont possibles. A la pensée que le grand tueur d'hommes va passer devant sa maison comme pour un défi, la mère Baudry dissimule à tout hasard un couteau sous son châle et, affolée, sort au devant des régiments.

Voici la garde. « Les grognards défilent dans le tonnerre de leurs tambours ». La pauvre femme serre son couteau, sa tête chavire. Mais « les persiennes battent, les fenêtres s'ouvrent, du toit des maisons partent des vivats et des cris »... « Marthe Baudry regardait venir, au pas ralenti de son cheval, l'homme terrible qui lui avait pris ses enfants. Son aspect était sombre et grave; le petit chapeau barrait durement son vaste front soucieux. Lorsqu'il fut plus près, un frisson la saisit. Entre elle et lui, dans un brouillard d'agonie, ses trois fils Jean, Jacques et Charlot venaient de se dresser dans une vision d'apothéose. Elle voulut les appeler, les retenir, les suivre, mais une atroce douleur la tordit. Elle fit quelques pas en trébuchant et, saluant dans un dernier élan d'orgueil maternel celui qui les lui prenait jusque dans la mort, elle poussa un grand

Digitized by Google

cri : « Vive l'Empereur ! » Inanimée, la mère de Jean, Jacques et Charlot gisait sur le pavé... L'Empereur avait passé. »

Pourquoi M. L'Hopital a-t-il ainsi choisi quelques pages d'histoire locale, traversées d'un souffle d'épopée, pour les réunir à plusieurs contes recueillis dans la vie intime de son pays? Peut-être parce qu'il sait que, sous les derniers toits de chaume comme au fond des châteaux les plus modernisés, une armoire, très souvent, conserve ineffacés, sur des armes rouillées ou des galons ternis, les contours de la couronne et de l'aigle impériale.

Chaque année, l'oubli fait son œuvre et l'antiquaire vient profaner maints débris de beaucoup de rêves d'héroïsme et de gloire. Pourtant, aux heures troublées de la vie des peuples, aux heures où il faut parler haut pour ne pas déchoir, il semble que les vieux souvenirs et le vieil enthousiasme renaissent sur le sol que foula le cheval de l'Empereur.

Est-ce dans la pensée d'être, à l'heure présente, particulièrement apprécié en pays normand que M. L'Hopital voulut évoquer une époque chère à ses réflexions? Peut-être. En tous cas, ceux qui le comprennent lui sauront gré d'avoir rappelé fort à propos à quelques Français de France comment, plusieurs fois en leur province natale, l'Empereur a passé.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. ÉDOUARD-LÉON PETIT

JUGE HONORAIRE, CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE
PRÉSIDENT DU COMICE AGRICOLE DU CANTON DE DAMVILLE

Qui a connu Évreux et n'a pas connu M. Léon Petit ? N'était-il pas comme un génie familier de cette ville ? Il est tel coin de rue qui nous le rappellera toujours et les fidèles qui, aux jours de grande fête, remplissent notre cathédrale, le chercheront longtemps encore, passant discrètement, les yeux perdus vers les voûtes, dans l'ombre des bas-côtés. Du plus loin qu'il me souvienne, je le revois, marchant d'un pas lent et un peu incertain, s'arrêtant comme pour rassembler des arguments dans une discussion avec lui-même, puis reprenant sa promenade de penseur ; j'entends, lorsqu'un ami l'abordait, sa voix chantante, aux inflexions normandes, qui ne disait jamais que des choses aimables ou obligeantes en traînant de longues finales interrogatives ; j'entre dans sa maison, toujours ouverte et toujours hospitalière, où tant de célébrités et même d'illustrations ont fait honneur à ses plantureux déjeuners ; et je crois bien que, tant que je vivrai, je ne cesserai pas d'avoir dans la mémoire et dans le cœur la bienveillance de son accueil, la sûreté de son commerce, l'empressement serviable de son amitié.

Digitized by Google

Hebog Dujardin

Julius Prat

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. ÉDOUARD-LÉON PETIT

JUGE HONORAIRE, CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE
PRÉSIDENT DU COMICE AGRICOLE DU CANTON DE DAMVILLE

Qui a connu Évreux et n'a pas connu M. Léon Petit ? N'était-il pas comme un génie familier de cette ville ? Il est tel coin de rue qui nous le rappellera toujours et les fidèles qui, aux jours de grande fête, remplissent notre cathédrale, le chercheront longtemps encore, passant discrètement, les yeux perdus vers les voûtes, dans l'ombre des bas-côtés. Du plus loin qu'il me souvienne, je le revois, marchant d'un pas lent et un peu incertain, s'arrêtant comme pour rassembler des arguments dans une discussion avec lui-même, puis reprenant sa promenade de penseur ; j'entends, lorsqu'un ami l'abordait, sa voix chantante, aux inflexions normandes, qui ne disait jamais que des choses aimables ou obligeantes en traînant de longues finales interrogatives ; j'entre dans sa maison, toujours ouverte et toujours hospitalière, où tant de célébrités et même d'illustrations ont fait honneur à ses plantureux déjeuners ; et je crois bien que, tant que je vivrai, je ne cesserai pas d'avoir dans la mémoire et dans le cœur la bienveillance de son accueil, la sûreté de son commerce, l'empressement serviable de son amitié.

Digitized by Google

En me demandant d'écrire cette notice, la Société libre de l'Eure n'a pas entendu seulement s'adresser à l'un de ses anciens présidents ; elle a vu surtout en moi un ami de son très regretté secrétaire perpétuel. Elle s'est souvenue que si M. Petit lui a été dès sa jeunesse attaché par le souvenir des siens, l'intérêt qu'elle m'inspire et le dévouement que je lui porte ont également leurs sources dans les traditions et les affections de ma famille. Je la remercie donc, au nom d'un passé qui comme à moi lui était cher, de m'avoir donné l'occasion de faire devant elle l'éloge de cet homme de bien.

*
* *

M. Léon Petit avait hérité de son père les deux grandes passions de sa vie : le canton de Damville et la Société libre de l'Eure.

Qualis pater est talis filius, a dit Lhomond, si mon souvenir est exact.

C'est loin d'être toujours vrai ; mais, dans l'espèce, Lhomond ne s'est pas trompé : le père et le fils se sont ressemblés par un même amour pour leur pays, par un égal souci d'être utiles et bienfaisants.

M. Ange Petit, mort, jeune encore, à la fin de 1858, a passé toute sa vie à Damville et à Évreux. Dès 1826 il se faisait inscrire parmi les membres de votre compagnie ; il en devait être successivement trésorier, secrétaire perpétuel, président par deux fois et vice-président.

C'était un lettré et, comme tel, il fut poète.

De son temps, l'amour des lettres induisait fréquem-

Digitized by Google

ment à la tentation de courtiser la muse ; et ce péché de jeunesse, qui n'est plus que bien rarement celui des jeunes gens essentiellement pratiques d'aujourd'hui, a séduit la mélancolie rêveuse et l'idéalisme enthousiaste de plusieurs générations.

J'en parle à bon escient, ayant moi-même subi cette influence de mes aînés et commis, dans mon jeune temps, des vers qu'il ne m'est jamais arrivé de relire sans une très grande satisfaction : celle de ne les avoir point publiés.

M. Ange Petit fut donc poète ; le *Recueil* de notre Société en témoigne. De 1824 à 1838 on arracha à sa modestie, pour parler comme son biographe M. Delhomme, un assez grand nombre de pièces de vers : rêveries lamartiniennes, poésies historiques, sentimentales, voire même didactiques, car il chanta en 1834 les divers incidents d'un concours de charrues qui eut lieu cette année-là chez mon grand-père à Angerville.

Ces essais poétiques, qui n'avaient jamais été pour lui qu'un passe-temps, n'ont point valu à leur auteur une célébrité qu'il ne recherchait point. Reflets d'un esprit noble et délicat, ils étaient d'une inspiration aimable et facile, à en juger par la pièce intitulée « l'Église » qui figure en tête de ses « Notes historiques sur Damville ».

Les charges de magistrature qu'il occupa avec exactitude, compétence et honneur, furent pour lui beaucoup plus qu'un passe-temps; mais elles n'eurent jamais la première place dans sa vie.

C'est au canton de Damville, dont il devint conseiller général en 1849, et à l'agriculture de notre région représentée et encouragée par notre Société qu'il avait

Digitized by Google

donné la plus grande part de son temps et de son cœur. Son nom reste attaché à toutes les œuvres que nos aînés réalisèrent alors : rédaction des usages locaux, recherches de statistique agricole, vulgarisation des méthodes nouvelles de labourage et de drainage, organisation d'expositions et de concours ; et nous ne saurions sans ingratitude le séparer de ceux de ses contemporains qui furent ses maîtres, ses collaborateurs, ses amis : les Antoine Passy, les Hébert, les Chassant, les Beaucantin, les Duwarnet, pour ne citer que quelques-uns parmi tant d'hommes distingués dont notre Société garde et honore la mémoire.

Son dernier travail fut l'histoire de Damville dont je parlais tout à l'heure, et sa dernière pensée alla vers les ouvriers de son cher canton ; il légua 2.000 francs à la Société pour fonder un prix triennal en faveur de celui d'entre eux qui se serait le plus distingué par sa conduite et par son travail.

* * *

Peut-être trouverez-vous, Messieurs, que j'ai un peu trop longtemps parlé du père, alors que je suis ici pour faire l'éloge du fils. Mon excuse ou plutôt ma raison est dans la règle de grammaire latine que je vous ai rappelée tout à l'heure. Lorsque, feuilletant le recueil des travaux de la Société, j'ai lu ces lignes, écrites par M. Delhomme en 1859 : « L'homme que nous avons « tous connu si bon, si doux, si obligeant, si modeste, si « oublieux de lui-même, si empressé à faire valoir les « autres, homme de paix et de conciliation qui ne « se connut jamais d'ennemis et n'en eut jamais » — je

Digitized by Google

reconnus M. Léon Petit ; et il me fallut faire effort pour me souvenir qu'il s'agissait de son père. Alors je recherchai les traits de cette admirable ressemblance ; je pensai que vous ne m'en voudriez pas de faire revivre une figure qui prolonge dans le passé celle qu'hier encore nous connaissions et nous aimions ; et je m'y décidai par l'espoir de réjouir par delà le tombeau ces deux âmes, en les réunissant ici dans un même hommage et dans un même souvenir.

Aussi bien M. Léon Petit, qui avait pour son père un véritable culte, l'a si exactement pris pour modèle qu'on peut dire sans exagération qu'il a recommencé sa vie. Comme lui il a fourni une honorable carrière de magistrat ; comme lui il a aimé son canton de Damville d'un grand amour ; comme lui il s'est dévoué, avec un zèle qui n'a jamais faibli, à la Société libre de l'Eure.

En 1859, à vingt-deux ans, il est reçu membre de la Société ; en 1863, il est secrétaire de la Section des lettres et lit son premier rapport. Ceux d'entre vous qui auront la curiosité de le rechercher dans le *Recueil* y reconnaîtront l'extrême modestie, la conscience scrupuleuse, l'esprit toujours bienveillant qui, jusqu'à la fin de sa vie, feront de M. Léon Petit l'homme le plus soucieux de signaler les services rendus par les vivants, d'honorer par d'élogieux regrets la mémoire des morts, et de rendre justice à tous, excepté à lui-même.

En 1870, il quitte la Section des lettres pour devenir secrétaire de la Section d'agriculture ; mais en réalité il ne cesse pas de s'intéresser à l'une et à l'autre de ces deux branches de notre administration ; car depuis 1866 la maladie et l'absence du secrétaire perpétuel, M. Émile Colombel, ont fait de lui la cheville ouvrière de la

Digitized by Google

Société. Il est au second rang et sa modestie s'y plaît; mais il a le même travail que s'il était au premier; et il demeure ainsi à la peine sans être à l'honneur pendant de longues années. Lorsque M. Colombel meurt en 1893, notre vice-président M. Izarn, prononçant l'éloge du regretté défunt, rend hommage à son laborieux et dévoué suppléant; et le vote unanime qui le proclame enfin secrétaire perpétuel lui donne un titre nouveau, mais non des fonctions nouvelles.

S'il tient, en 1870, à se réclamer plus particulièrement de la Section d'agriculture, c'est parce qu'il fonde vers la même époque le comice agricole de Damville. Ah! le comice de Damville!... Qui pourra dire toute la peine qu'il lui a donnée, tous les sacrifices qu'il lui a imposés! Il a été jusqu'à la fin l'objet de toute sa complaisance. Préparer le concours du mardi saint, quel travail! Constater son succès, quelle joie! Pendant des mois il correspondait avec les agriculteurs, les éleveurs, les fabricants; il recherchait les compétences pour composer les jurys, prenait dans sa poche ce que les générosités sollicitées ne lui avaient pas procuré; puis, le grand jour arrivé, sous la halle en fête, il s'épuisait à crier les noms des lauréats, laissant à quelqu'un d'autre qui, parfois, n'avait rien donné, l'honneur d'une présidence sans fatigue et les avantages d'une remise de médailles sans frais. Que lui importait? La journée avait réussi; on était content à Damville : le but était atteint.

En 1871, la reconnaissance et l'affection de ses concitoyens l'appelaient au Conseil d'arrondissement, elles devaient l'y maintenir jusqu'à sa mort. Jamais il ne songea à devenir conseiller général, comme l'avait été son père, parce que la place était prise par M. le marquis

Digitized by Google

de Chambray. Entre ces deux hommes, pourtant si différents, un lien très fort s'était noué et que rien ne devait rompre ; ils s'estimaient profondément ; ils s'unissaient dans un commun dévouement pour le canton. Si quelque chose de nous peut résister à l'action du temps et à l'ingratitude des hommes, le souvenir de leur mutuelle amitié et de leurs bienfaits restera vivant dans ce coin de pays.

* * *

Est-il besoin d'ajouter, Messieurs, que ce soin constant que prenait M. Léon Petit des intérêts agricoles de son canton n'avait rien d'exclusif ? Le zèle empressé qu'il dépensait sans trêve pour les progrès de notre agriculture vous est bien connu ; vous savez que si l'on avait jamais pu songer à lui adresser un reproche, ce n'eût pas été celui de se dérober aux devoirs les plus étendus de sa charge, mais plutôt de les vouloir tous remplir à la fois sans recourir assez aux bonnes volontés qui pouvaient l'aider, le soulager. Il avait trop le désir d'être utile pour limiter le champ de ses services ; et sa pensée toujours en éveil vers le progrès à réaliser, vers le bien à faire, s'attachait à toutes les réformes heureuses, à toutes les initiatives bienfaisantes.

La loi de 1884 sur les syndicats professionnels et le parti que pouvait en tirer notre agriculture nationale avaient attiré son attention en même temps que celle d'un homme qui fut un des bienfaiteurs de notre Société. M. Jules Charpentier n'eut pas de peine à le convaincre que la Société libre de l'Eure ferait bien de prendre l'initiative de la fondation d'un Syndicat agricole. Je n'ai pas

Digitized by Google

à faire ici l'historique de celui de l'arrondissement d'Évreux. Je me borne à dire que c'est M. Léon Petit qui, en 1886, en parla à celui qui le préside depuis ce temps-là, et qui alors ignorait tout du grand mouvement dans lequel il se laissa entraîner. On trouve votre regretté secrétaire perpétuel à l'origine de cette œuvre comme à celle de tant d'autres ; j'ai voulu simplement le faire remarquer à ceux d'entre vous qui connaissent et apprécient les services qu'elle a pu rendre.

Au demeurant, pour dire ce que la Société libre de l'Eure doit à M. Léon Petit, je ne puis mieux faire que d'emprunter à M. Albert Doucerain les paroles que vous avez déjà applaudies lorsqu'en votre nom il offrit, en mai dernier, à votre secrétaire perpétuel un souvenir qui lui aura causé une très grande, mais hélas! trop courte joie : « Ce que vous fûtes dans ces fonctions déli-
« cates et absorbantes, s'écriait notre distingué confrère,
« nous en sommes les témoins et les répondants : rédac-
« tion des notices et des rapports, organisation des con-
« cours agricoles et des concours littéraires pour l'attri-
« bution du prix Lucien Fouché, direction de nos tra-
« vaux, correspondance avec les autres sociétés savantes,
« rapports avec la presse, rien ne vous échappe et vous
« vous acquittez de toutes ces besognes, parfois ingrates,
« avec la même conscience et le même succès. »

Jusqu'à épuisement de ses forces il s'est occupé de sa chère Société ; nous l'avons vu malade, se traînant avec peine, assister encore aux séances des jurys, aux distributions des récompenses ; et, j'en appelle à ceux qui étaient présents à la dernière réunion à laquelle il a assisté dans la salle de notre bibliothèque, n'est-il pas vrai que la douloureuse impression que son état de fatigue et de

Digitized by Google

faiblesse nous a causée a cédé à un sentiment de sincère admiration pour la persistance, au delà de la mesure et de la prudence, de son vaillant et magnanime dévouement ? Il a fallu la mort pour le relever du poste où l'avaient placé votre confiance, votre estime et votre amitié.

* * *

Un si constant labeur, et si absolument désintéressé, ne peut être fourni par un homme que s'il possède la qualité suprême : la bonté. Et en effet M. Léon Petit était excellemment bon. Par un naturel penchant qui ne lui coûtait point d'efforts, il s'inclinait vers les déshérités de ce monde, vers les petits, vers les enfants. Ce que sa main droite a donné, sa main gauche l'ignora toujours ; et nul ne sut mieux que lui entourer la charité de cette délicatesse fraternelle qui dissimule les bienfaits jusqu'à faire passer, si possible, celui qui donne pour l'obligé de celui qui reçoit.

Mais, quelle que fût sa modestie, il n'a pu cacher toutes ses bonnes œuvres, ni empêcher ses amis de voir où s'écoulait une fortune qu'il eût voulue intarissable pour l'employer à faire plus de bien.

C'est encore sur Damville, sa petite patrie, qu'il l'a répandue avec la largesse la plus constante et la plus magnifique, soit qu'il soutînt les écoles libres du chef-lieu de canton, soit qu'il se dévouât à l'orphelinat agricole de Villez-Champ-Dominel qui fut sa création, sa joie, son angoisse, et qui demeure sa gloire. Si à Damville des écoles réputées ont pu, pour le plus grand bien de l'éducation et la plus précieuse sauvegarde de la

Digitized by Google

liberté, continuer à accueillir de nombreux jeunes gens des deux sexes, c'est à M. Léon Petit qu'on le doit pour une grande part. Et notre ancien président M. Fortier n'a fait que lui rendre justice lorsque, dans une notice écrite avec le talent et le cœur que nous lui connaissons, il a décrit la belle œuvre de Villez et les services que cet orphelinat, honoré d'une médaille d'or par la Société nationale d'agriculture, est appelé à rendre aux cultivateurs et aux ouvriers.

Arracher de pauvres enfants à la misère, les placer sous une discipline maternelle, dans une atmosphère chrétienne ; les instruire ; leur donner une formation rurale ; faire d'eux des serviteurs agricoles consciencieux et honnêtes, n'était-ce point, Messieurs, poursuivre un noble but? Et n'est-il pas souverainement désirable que cette grande œuvre, à laquelle un homme généreux a sacrifié, nous pouvons le dire, le bien-être de ses derniers jours, lui survive et porte après lui les fruits en vue desquels il a consenti tant de sacrifices?

Nous en avons la confiance, ses œuvres ne seront pas mortes avec lui. Elles demeureront pour rappeler sa mémoire au pays qu'il a tant aimé.

La Société libre de l'Eure, elle aussi, conservera pieusement cette mémoire ; et au premier rang de ceux dont elle se réclame et dont elle s'honore, elle inscrira le nom de M. Léon Petit.

Angerville-la-Campagne, 28 décembre 1911.

JOSEPH L'HOPITAL.

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES OBSÈQUES

C'est en présence d'une nombreuse assistance qu'ont eu lieu, à la cathédrale d'Evreux, le samedi 16 septembre 1911, à dix heures et demie, les obsèques de M. Léon Petit, conseiller d'arrondissement pour le canton de Damville, juge honoraire, secrétaire perpétuel de la Société libre d'agriculture de l'Eure, président du Comice agricole de Damville.

Le deuil était conduit par MM. Henri Molle, Paul Duflot et Pierre Cazelles, parents du regretté défunt, et par M. Kœnig, son exécuteur testamentaire.

Les cordons du poêle ont été tenus, de la maison mortuaire à l'église, par MM. Anjubault, secrétaire général de la préfecture ; Monnier, sénateur de l'Eure, président de la Société libre d'agriculture ; Léon Tyssandier, conseiller à la cour d'appel de Rennes, ancien président du tribunal civil d'Évreux ; Pillard, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Depaigne, président de la chambre des avoués, et André Bertin, conseiller d'arrondissement ; — de la cathédrale au cimetière, par MM. de Boury, député de l'Eure, vice-président de la Société d'agriculture ; Banchet, juge au tribunal civil d'Évreux ; Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil de Bernay ; Régnier, vice-président de la Société des amis des arts ; Voxeur, vice-président du Comice agricole du canton de Damville ; Lecointe, professeur honoraire à l'Ecole normale d'instituteurs ; le capitaine Dubois et Albert Doucerain, avocat.

Digitized by Google

Citons encore parmi les assistants : MM. Fauchet, Maurice Hervey et Rayer, conseillers généraux ; Lesueur, conseiller de préfecture ; Duméril, ancien président de la Société libre d'agriculture ; Emile Hérissay, vice-président de la Société des amis des arts ; Geoffroy de Grandmaison, président de la Société bibliographique ; Pillard-Soulain, ancien conseiller général ; Monier, substitut du procureur de la République ; Barberet, juge au tribunal civil d'Evreux ; Hardoin, greffier dudit tribunal ; Letellier-Alaboissette, trésorier de la Société libre d'agriculture ; Beauniez, Cochin, A. Doucerain, Lerat et Lautour, conseillers municipaux ; Toussin, Menon et Chauvin, avocats ; Alaboissette, Bellenger et Dubois, avoués ; Petel et Légier, notaires à Évreux ; Siou et Bucaille, notaires à Damville ; Vallet, ancien notaire ; l'abbé Guéry, aumônier du lycée ; Gossart, ancien architecte du département ; Deslandes, architecte de la ville ; Legendre, architecte du théâtre d'Évreux ; le commandant Brail, Cauchepin, Lapeltey, Legué, Guillemare, Minangoy-Pérignon, Charles Lecœur, Lesage, lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers, etc.

Les pupilles de l'orphelinat agricole de Villez-Champ-Dominel, fondé par M. Léon Petit, étaient venus rendre les derniers devoirs à leur bienfaiteur, conduits par les religieuses à la garde desquelles ils sont confiés.

Parmi les belles couronnes qui recouvraient le cercueil et le char funèbre, on remarquait tout particulièrement celles qu'avaient offertes le tribunal civil, la Société libre d'agriculture, le Comice agricole de Damville et l'orphelinat de Villez-Champ-Dominel.

Mgr l'évêque d'Évreux, qui présidait la cérémonie funèbre, a donné l'absoute.

Digitized by Google

Au cimetière, M. le sénateur Monnier a prononcé le discours suivant, au nom de la Société libre d'agriculture :

« Messieurs,

« Les devoirs de l'amitié ont parfois de bien tristes exigences, et c'est douloureusement ému par la disparition de celui qui était pour moi depuis longtemps un ami, que je viens au bord de cette tombe, au nom de la Société libre de l'Eure, lui adresser un suprême adieu.

« La mort qui couronne une si belle vie est empreinte d'une solennelle grandeur ; elle nous émeut et nous afflige, mais elle nous laisse, avec de salutaires exemples, des consolations incomparables.

« Je ne l'ai jamais mieux compris qu'en cet instant où un devoir profondément douloureux m'appelle à exprimer mes sentiments personnels et à me faire l'interprète de tous ses amis, pour rendre à celui qui a été, dans la pleine acception de ce grand mot — un homme de bien — le suprême hommage qui lui est dû. Je ne voudrais pas, messieurs, prolonger cette triste cérémonie, mais je ne puis cependant me dispenser de retracer brièvement la longue carrière si utilement et si bien remplie de M. Léon Petit.

« Né en 1837, dans cette ville d'Évreux qu'il n'a jamais quittée, il fit partie de notre Société dès l'âge de vingt-deux ans, c'est-à-dire pendant plus de cinquante années. Quatre ans plus tard, en 1863, ses collègues, appréciant ses mérites et l'intérêt qu'il portait à l'œuvre commune, le choisissaient comme secrétaire de la Section des lettres et des arts. En 1870, il quittait la Section des

Digitized by Google

lettres pour prendre celle de l'agriculture, vers laquelle ses goûts personnels le portaient.

« Membre du barreau d'Évreux, puis juge suppléant du tribunal civil, président du comice agricole de Damville, il fut en 1871 désigné par les électeurs de ce canton pour les représenter au conseil d'arrondissement, et, depuis cette époque, son mandat lui fut constamment renouvelé. Enfin en 1893, il fut désigné comme secrétaire perpétuel de notre Société, et c'est dans l'exercice de ces fonctions que chacun a pu constater les nombreux services qu'il a rendus.

« La longue carrière de M. Léon Petit s'est entièrement passée à être utile à ses concitoyens, et je ne puis faire autrement, avant de terminer, que de rappeler ses œuvres : la création de cet orphelinat agricole de Villez-Champ-Dominel, œuvre philanthropique et charitable s'il en fut, qui sera le couronnnement d'une si belle carrière, et la fondation du Comice agricole de Damville, qu'il sut porter à un degré de prospérité indiscutable.

« Tous ses titres, il ne les devait qu'à son seul mérite, et la Société nationale d'agriculture de France, dans sa séance du 18 janvier dernier, sur le rapport de M. Louis Passy, son secrétaire perpétuel, avait su le reconnaître en décernant à M. Léon Petit une médaille d'or. Puisse une telle vie servir d'exemple à ses concitoyens !

« A la famille, j'adresse mes plus sincères condoléances.

« Adieu, mon cher secrétaire et ami, adieu ! »

M. Voxeur a pris la parole ensuite, au nom du Comice agricole de Damville, et s'est exprimé ainsi :

Digitized by Google

« Messieurs,

« C'est pour moi un devoir bien pénible d'avoir à prendre la parole en une aussi douloureuse circonstance, mais il m'est impossible de laisser descendre dans la tombe celui qui fut, depuis 1870, le fondateur, le président et le soutien de notre Comice agricole de Damville, sans saluer respectueusement sa dépouille mortelle et sans lui dire une dernière fois notre profonde et inaltérable reconnaissance.

« Une voix plus autorisée a redit les éminents services rendus par lui à la Société libre d'agriculture de l'Eure. Permettez-moi de rappeler brièvement ce qu'il fit comme président du Comice agricole de Damville.

« En 1870, alors que les comices agricoles ne faisaient pour ainsi dire que naître, M. Léon Petit, prévoyant tout le bien que ces associations pourraient faire à l'agriculture, songea à en doter notre canton. Il fonda le comice, en fut non seulement le président mais surtout le soutien, payant de ses deniers tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité du canton. Il connaissait ces paroles d'un philosophe :

« La prospérité publique est semblable à un arbre ;
« l'agriculture en est la racine, l'industrie et le commerce
« en sont les branches et les feuilles. Si la racine vient à
« souffrir, les feuilles tombent, les branches se des-
« sèchent et l'arbre meurt. »

« Pendant quarante ans, ce comice, dirigé par son dévoué président, n'a fait que prospérer, et à l'heure présente notre concours compte parmi les plus beaux et les plus suivis.

« Pour arriver à un aussi bon résultat, que n'a pas

Digitized by Google

fait M. Petit ! En rapport avec les constructeurs les plus en renom, il les engageait à apporter à notre concours du mardi saint les instruments d'agriculture les plus perfectionnés. Aussi la grande place de l'Hôtel de Ville regorge-t-elle chaque année des outils indispensables aux cultivateurs.

« M. Léon Petit était un homme modeste et bon, rendant, sans distinction d'opinion, service à tous ceux qui s'adressaient à lui. Et en effet, messieurs, est-il quelqu'un parmi nos agriculteurs qui ait sollicité un appui, un conseil, un service, sans qu'immédiatement notre dévoué président n'ait pris sa cause en main ?

« S'il y a une récompense pour l'homme de bien, pour celui-là qui s'est dévoué à ses semblables, vous l'avez bien méritée, cher monsieur Petit, et, bien convaincus qu'elle vous sera accordée, nous vous disons : « Adieu ! »

L'ORPHELINAT AGRICOLE

DE

VILLEZ-CHAMP-DOMINEL

Les membres de la Société libre de l'Eure nous seront reconnaissants de publier ici le rapport que fit, il y a quelques mois, au nom de la Section d'économie, de statistique et de législation agricoles, M. Louis Passy, député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, sur l'orphelinat agricole de Villez-Champ-Dominel, fondé par notre regretté concitoyen :

Digitized by Google

« Cet orphelinat, situé au grand air, en pleine campagne, a été construit par les soins et aux frais de M. Léon Petit, juge honoraire, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de l'Eure. Toutes les règles de l'hygiène et de la salubrité ont été rigoureusement observées dans cette construction.

« Dirigé par cinq sœurs de la communauté de Saint-Jacut (Morbihan), il donne l'hospitalité à 25 orphelins. Ces enfants suivent le cours de l'école communale, où ils sont conduits et ramenés par une sœur.

« Les dépendances se composent de : 1° tous les bâtiments nécessaires à une exploitation agricole ; 2° sept hectares de terres labourables plantées de 100 pommiers à cidre ; 3° deux hectares de prairies naturelles ; 4° de jardins d'une contenance de deux hectares, plantés d'arbres fruitiers ; 5° un rucher composé de 30 ruches.

« La basse-cour contient : 1 cheval, 3 vaches laitières, 6 moutons, 2 porcs, lapins, canards, oies, dindes, pigeons, etc.

« Les produits de la ferme sont entièrement consommés dans l'établissement.

« L'eau de source est fournie par une éolienne installée dans le jardin.

« Les enfants y sont recueillis à partir de l'âge de cinq ans et y restent jusqu'à treize ans et demi ; ils sont ensuite placés, par les soins des religieuses, soit chez des fermiers des environs, soit comme aides-jardiniers.

« En dehors des heures de classe, la plus grande partie des enfants aident soit les sœurs dans les soins à donner à la basse-cour, soit le jardinier dans les travaux de culture ou de jardinage ; pendant les vacances ils sont occupés pour rentrer la moisson.

Digitized by Google

« L'œuvre n'est soutenue par aucun comité de patronage, presque tous les orphelins sont admis gratuitement, et l'entretien reste à la charge du fondateur.

« La maison qui vient à leur secours est donc particulièrement méritoire et sympathique. Celles qui reçoivent des petits garçons me semblent surtout devoir être applaudies, car c'est d'elles que nous avons le plus besoin. Les hommes de bienfaisance et de charité ont pensé d'abord aux petites filles, et presque partout l'on rencontre des ouvroirs, des orphelinats, des maisons de refuge, des ateliers de couture, etc., qui sont créés pour elles. C'est fort bien fait sans doute, car ces pauvres petites sont bien tout ce qu'il y a d'attendrissant au monde. Mais dans l'entraînement des pitiés qui se hâtent vers elles, il ne faudrait pourtant pas oublier les petits garçons pauvres, et il semble qu'on les oublie un peu.

« C'est à eux qu'a pensé l'orphelinat de Villez-Champ-Dominel, et c'est pour eux qu'il a été fondé.

« Les sympathies du public ont été nombreuses ; la Société des agriculteurs de France, l'Œuvre de l'Adoption et la Société générale d'éducation (rue de Grenelle-Saint-Germain, 35, Paris) ont accordé des subsides.

« De nombreuses récompenses ont été décernées à l'orphelinat de Villez-Champ-Dominel dans les concours agricoles :

« Juillet 1904, médaille de bronze à l'exposition de la Société centrale d'agriculture à Paris (miels et cires) ; septembre 1905, prix (animaux de basse-cour), médaille (beurre), concours agricole d'Évreux ; avril 1906, concours de Damville, médaille de vermeil (animaux de basse-cour), médaille d'argent (miels) ; juillet 1906, exposition d'horticulture à Lisieux, médaille d'argent

Digitized by Google

(miels) ; octobre 1906, exposition pomologique à Beaumont-le-Roger, médaille d'argent (arbres fruitiers) ; juin 1908, exposition d'aviculture et d'apiculture d'Évreux, médaille de bronze (rucher de démonstration), médaille d'argent (miels, cires), médaille de vermeil et 10 francs (poules et coqs) ; Association normande, congrès de Mortagne, médaille de bronze (miel) ; septembre 1909, Société d'agriculture de l'Eure, concours beurrier, médaille d'argent ; mars 1910, concours de Damville, prix de 10 francs (animaux de basse-cour) ; avril 1910, concours de Breteuil, médaille d'argent (travaux de découpage) ; médaille de bronze (miel).

« Notre éminent confrère, M. Fortier, a consacré à cet établissement de première utilité une intéressante notice de laquelle je tire les renseignements qui vont suivre :

« L'établissement consiste en un corps de bâtiment, solidement construit en maçonnerie de cailloux, élevé de deux étages et simple en profondeur.

« Le rez-de-chaussée est occupé par une modeste chapelle, le réfectoire, une petite salle pour les religieuses et la cuisine. Le premier étage est consacré à la lingerie, à l'infirmerie et à deux autres chambres de religieuses. Le deuxième étage comprend : le dortoir, une chambre pour la religieuse chargée de la surveillance, un lavabo et des water-closets.

« L'œuvre ne date encore que de neuf ans, ayant ouvert ses portes en novembre 1901. Mais depuis cette époque, elle ne chôme point ; toutes les places sont prises et les demandes sont toujours plus nombreuses que les vacances. Les enfants, quoique admis dès l'âge de quatre ans, sont sensiblement plus âgés quand ils entrent.

Digitized by Google

« Les admissions ne sont soumises, à vrai dire, à aucune condition réglementaire. Les enfants originaires de tous les pays de France peuvent se présenter et être accueillis. Naturellement, en cas de concurrence, les enfants de la région sont préférés. Sont admis aussi, et indistinctement, les orphelins et les enfants ayant leur père et leur mère. Ces derniers sont quelquefois plus abandonnés et plus orphelins que les autres. C'est parmi les familles nombreuses que l'orphelinat va de préférence chercher ses pensionnaires. Et quand il les possède, il ne tient pas à les laisser reprendre contact avec leurs parents, chez qui ils trouvent le plus souvent les pires conditions d'hygiène physique et morale.

« Il n'accorde pas plus de trois ou quatre jours de congé par an. Encore faut-il qu'il y soit sollicité. Il faut dire qu'il ne l'est pas souvent. Tout est bien ainsi.

« Le régime de la maison est tout à fait paternel, je devrais dire maternel, et les journées des enfants ne sont pas surchargées :

« Lever à six heures du matin, coucher à sept heures et demie du soir ; quatre repas, dont deux avec viande et légumes. Dans l'intervalle, les enfants vont à l'école du village. Une sœur les conduit à huit heures et demie, les reprend à onze heures et demie, les reconduit à une heure et demie, et les ramène à quatre heures et demie. Les moments de loisir que laissent ces occupations quotidiennes sont employés à de menus ouvrages, sarcler, arroser, ratisser le sable des allées et de la cour, ou prendre, les plus grands, quelques leçons de culture auprès du jardinier. Les jeudis et dimanches, les sœurs conduisent leurs enfants à la promenade, s'il fait beau.

« La discipline appliquée à ce petit monde n'est pas

Digitized by Google

bien rigoureuse. Si douce qu'elle soit, encore est-ce une discipline, et il semblerait qu'à ce titre elle dût être haïe. Eh bien ! elle ne l'est point. La supérieure des quatre sœurs a su prendre sur l'esprit des enfants une autorité qui prévient tout écart sérieux, et qui dispense de toute répression. Les enfants sont d'ailleurs dociles et d'humeur commode. S'il se trouvait parmi eux quelque caractère réfractaire, on ne le garderait pas.

« Il n'y a donc pas de code pénal dans la maison. Il n'y en a pas besoin et personne n'en veut. Le jour où il faut sévir, on renvoie. Le cas s'est présenté deux ou trois fois.

« Si modeste que soit l'établissement, les dépenses qu'il entraîne ne laissent pas d'être importantes. Elles sont toutes supportées par M. Petit. Il n'en faut guère défalquer que pour mémoire les 250 francs de pension qui sont stipulés en rentrant, et qui sont si rarement versés.

« A combien se montent ces dépenses ? Il est difficile de le savoir. Le demander à M. Petit serait peine perdue ; il ne le dira pas. Tous ces hommes de bien qui se vouent aux bonnes œuvres sont tous les mêmes, ils se refusent toujours de dire ce qu'ils font... Ils n'avouent jamais !

« Les faits pourtant parlent. La construction des bâtiments, leur entretien, la nourriture, l'entretien et le service d'une trentaine de personnes, le fisc, que sais-je encore ? enfin tout ce que la vie coûte, voilà le bilan, et il est lourd. En même temps, il est bien clair, et il n'y a que M. Petit qui ne le connaît pas, ou qui ne veut pas le connaître.

« C'est pour récompenser ce bel acte de charité

Digitized by Google

sociale, c'est pour montrer à M. Léon Petit tout l'intérêt que notre Société prend au relèvement moral de l'enfance que votre Section d'économie, de statistique et de législation agricoles vous propose d'accorder à l'orphelinat de Villez-Champ-Dominel, dans la personne de son fondateur, une *médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres.* »

DERNIER HOMMAGE A M. LÉON PETIT

Dans le *Bulletin des agriculteurs de l'Eure*, M. Joseph L'Hopital, président du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux, rend hommage en ces termes à la mémoire de M. Léon Petit :

« Notre agriculture régionale a fait une cruelle perte le mois dernier, en la personne de M. Léon Petit, conseiller d'arrondissement, secrétaire perpétuel de la Société libre d'agriculture de l'Eure, président du Comice agricole de Damville.

« J'ai amèrement regretté de m'être trouvé, par suite de circonstances indépendantes de ma volonté, dans l'impossibilité d'assister aux obsèques de cet homme de bien. J'aurais considéré comme un devoir, après M. Monnier, président de la Société libre, après M. Voxeur, vice-président du Comice de Damville, de dire, moi aussi, quelques paroles sur sa tombe.

« Je n'aurais point parlé seulement en qualité d'ami du regretté défunt, mais aussi comme président du Syndicat agricole dont il a été l'initiateur et le fondateur.

Digitized by Google

« J'aurais rappelé qu'en 1886 c'est lui qui, le premier, a eu l'idée de notre association agricole et qui, comprenant qu'il y avait pour l'agriculture beaucoup à attendre de la loi de 1884, a groupé pour l'œuvre à créer quelques hommes de bonne volonté en leur promettant le patronage de la Société libre de l'Eure.

« Nous étions douze, et nous n'avions dans l'avenir de ce que nous entreprenions qu'une confiance relative, lorsque M. Léon Petit nous réunit dans la salle de la bibliothèque de la Société. Nous sommes aujourd'hui 2.500 ; et si nous regardons le chemin parcouru pendant ces vingt-cinq années, il n'est que juste que nous payions un tribut d'hommages et de regrets à la mémoire de celui qui nous a mis en route.

« J'aurais donc rempli un devoir de ma charge en disant, au nom des membres du Syndicat, un reconnaissant adieu à l'homme excellent dont le pays, pour lequel il se dévoua pendant toute sa vie, déplore la perte.

« Puisqu'il ne m'a pas été possible de le faire, je tiens du moins à me faire, dans ce *Bulletin*, l'interprète de tous les amis de notre agriculture régionale en saluant avec respect la mémoire d'un des plus méritants parmi ses bienfaiteurs. »

LES LEGS DE M. LÉON PETIT

D'un testament olographe du 15 mars 1911, déposé au rang des minutes de Me Siou, notaire à Damville, il résulte que M. Edouard-Léon Petit, juge honoraire au

Digitized by Google

Tribunal civil d'Evreux, conseiller d'arrondissement, demeurant à Evreux, où il est décédé le 14 septembre 1911, a fait, entre autres dispositions, celles suivantes, littéralement reproduites :

« Je donne et lègue une somme de 450.000 francs à la commune de Villez-Champ-Dominel (Eure), cette somme, défalcation des frais de l'enregistrement et autres, sera placée en rente sur l'État français nominative inaliénable, les intérêts en seront employés exclusivement aux œuvres que je fonde à Villez.

« Je donne et lègue à la commune de Damville (Eure), une somme de 150.000 francs, somme placée en rente française nominative inaliénable après défalcation des droits d'enregistrement, etc., et autres s'y rattachant payés.

« Je laisse à la commune de Damville : 1° outre cette somme de 150.000 francs, la maison du jardinier qui a été construite avec mes deniers ; 2° la pièce de terre qui est située non loin de la maison ; 3° les objets mobiliers qui existent à l'ouvroir, tables, lits, draps, mais à la condition que ces objets serviront exclusivement à l'usage de l'ouvroir.

« Je lègue à la commune de Villez-Champ-Dominel : 1° une somme de 900 francs placée en rente sur l'État, intérêts employés chaque année à entretenir la pompe à incendie ; 2° une somme de 6.000 francs placée en rente sur l'État, inaliénable, si la commune accepte mon legs, intérêts mis chaque année à la disposition du conseil municipal pour être employés aux réparations à l'église, entretien du cimetière, livres pour la distribution des prix, élèves de l'école (orphelins) ; 3° une somme de 1.200 francs placée en rente sur l'Etat inaliénable, les

Digitized by Google

intérêts serviront à rémunérer le secrétaire de la mairie pour les écritures à faire.

« Je donne et lègue : 1° aux communes du canton de Damville une somme de 1.200 francs pour augmenter le prix fondé par mon père à la classe laborieuse du canton ; 2° à la commune de Damville une somme de 500 francs, somme placée en rente sur l'État inaliénable, intérêts seront employés tous les trois ans pour indemniser le secrétaire de la mairie de Damville pour la distribution de ce prix, affiches, convocation des membres de la commission, etc.

« Je donne et lègue à la Société libre d'agriculture de l'Eure une somme de 11.000 francs placée en rente sur l'État inaliénable, intérêts employés tous les trois ans à récompenser des ouvriers de l'arrondissement d'Évreux, urbains et ruraux, qui se distingueront par leurs longs services, actes de dévouement, de courage, habitant l'arrondissement d'Évreux, hommes et femmes. Ce prix sera distribué tous les trois ans à Évreux, le 1er dimanche du mois de mai, en même temps que le prix fondé par mon père (canton de Damville). »

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE

M. Lecousturier de Courcy (Gabriel-Henri-Armand), né à Paris le 14 juillet 1836, ancien trésorier-payeur de l'armée, membre du Conseil général de la Société des Vétérans des armées de terre et de mer, est décédé en son château de Saint-Germain-des-Angles le 31 mai 1911.

Mme Cerfbeer (Hortense-Eugénie), veuve de M. Ferdinand-Benedict Goldschmidt, née à Auteuil (Seine) le 11 août 1839, est décédée en son château de Trangis près Évreux le 7 juin.

M. Brunet (Édouard), né à Évreux le 21 février 1842, ancien propriétaire de l'hôtel du Grand-Cerf, à Évreux, est décédé en cette ville le 17 juin.

M. Parissot (Albert-Georges), né à Paris le 6 septembre 1845, sénateur, conseiller général de l'Eure pour le canton de Beaumont-le-Roger, maire de Thibouville, est décédé à Paris le 6 juillet.

M. Védie (Georges), né à Évreux le 21 décembre 1855, officier d'académie, est décédé à Deauville (Calvados) le 8 août.

M. Petit (Édouard-Léon), né à Évreux le 1er juillet 1837, secrétaire perpétuel de la Société, est décédé à Évreux le 14 septembre. Voir notice, page 279.

M. Trutat (Pierre-Paul), né à Paris le novembre 1829, ancien conseiller général de l'Eure pour le canton de Pacy, maire de Vaux-sur-Eure, est décédé en son château de Vaux le 3 janvier 1912.

M. Allard (Christophe-Marie-Georges), né à Rouen le 11 juin 1849, avocat à la cour d'appel de Rouen, ancien magistrat, conseiller général de l'Eure pour le canton de Bourgtheroulde, maire de Boscherville, est décédé à Rouen le 11 janvier 1912.

Digitized by Google

OUVRAGES ENTRÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Jusqu'ici on n'indiquait à cette place que les ouvrages *offerts;* dorénavant on donnera la liste complète des entrées survenues depuis l'impression du Recueil précédent, quelle que soit la provenance. Toutefois, on n'a pas compris ici les ouvrages entrés au cours de cette période qui figurent dans le premier fascicule du catalogue général récemment paru[1].

OFFERTS PAR LES AUTEURS

MM.

COUTIL (Léon). Le dolmen de la grosse pierre ou pierre couplée de Verneusses. Paris, 1911, in-8.

DELESQUE. L'agriculture dans l'arrondissement des Andelys. Rapport autographié, s. d. (1900), in-4.

DEVILLE (Étienne). Revue des bibliothèques. Table des matières des 20 premières années, 1891-1910. Paris, 1911, grand in-8.

DUVAL (Louis). Etudes sur l'état de l'agriculture et la condition des cultivateurs dans la généralité d'Alençon. Alençon, 1911, in-8.

FASQUELLE (Ch.). Les concours beurriers cantonaux et le Syndicat d'élevage de la race bovine normande. Paris, 1910, in-8.

GAVREL (Capitaine). Causeries sur la préparation et l'instruction militaire en ce qui concerne le tir. Verneuil, s. d., in-8.

GINOT (Emile). Bibliographie des travaux archéologiques du R. P. de la Croix. Poitiers, 1911, in-8.

[1] Société libre de l'Eure. Catalogue de la Bibliothèque. Histoire, première partie : *Normandie*. Evreux, 1912, in-8.

Digitized by Google

GUÉRY (Abbé Ch.). Les œuvres satiriques du P. Zacharie de Lisieux. Evreux, 1911, in-8.

— Un livre d'heures à l'usage d'Evreux (XVIe siècle). Evreux, 1911, in-8.

(Abbé L**). Maurice Bruneau (1862-1910). S. l. n. d. (Evreux, 1911), petit in-4.

L'HOPITAL (Joseph). La dame verte. Paris, 1911, in-12.

Mgr MEUNIER, évêque d'Evreux. Souvenirs. S. l. n. d. (Evreux, 1911), petit in-4.

Dr Henri MARTIN. Représentation d'un crâne humain trouvé à la base du Moustérien de la Quina (Charente). Le Mans, 1911, in-8.

PICOT (Émile). Notice sur Josias Bérault et sur le Mesnil, domaine patrimonial des Bérault. Alençon, 1911, in-8.

— Note sur une tapisserie à figures symboliques conservée au Musée des Antiquités de Rouen. Rouen, 1911, in-8.

— Les imprimeurs Rouennais en Italie au XVe siècle, Rouen, 1911, in-8.

PORÉE (Le chanoine). Les anciens livres liturgiques du diocèse d'Evreux. Essai bibliographique. Evreux, 1904, in-8.

— Le prieuré de Saint-Nicolas-de-Maupas à Capelles (Eure). Brionne, 1906, in-8.

— L'église abbatiale de Bernay. Étude archéologique. Caen, 1910, in-8.

— La date et la construction de l'église abbatiale de Bernay, par John Bilson. Nouvelles observations. Caen, 1912, in-8.

RASPAIL (Xavier). Les années à hannetons. Paris, 1911, in-8.

République Argentine (Le Gouvernement de la). Recensement agricole national. L'Élevage et l'Agriculture en 1908. Buenos-Ayres, 1909, 3 vol. grand in-8.

OFFERTS PAR LES ÉDITEURS, LES IMPRIMEURS OU DIVERS DONATEURS

CHAUVICOURT, imprimeur. 1870-1871, origines et responsabilités par Camille Cocuaud, Paris, 1911, in-8.

Digitized by Google

DOUCET (Jacques). Répertoire d'art et d'archéologie, 1re et 2e années, 1910-1911. Paris, 1911, 9 fascicules in-4.

— Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France, Franche-Comté, par l'abbé P. Brune. Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1912, in-4.

HÉRISSEY (Paul), imprimeur-éditeur. Almanach-annuaire de l'Eure pour 1911 pour les cinq arrondissements. Evreux, 1910, in-12.

(Anonyme). Histoire de Mgr Olivier, évêque d'Evreux, par Ad. de Bouclon. Evreux, 1855, in-8.

— En route, par J-K. Huysmans. Paris, 1895, in-12.

OFFERTS PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques et scientifiques : Bulletin historique et philologique. Année 1911, nos 1 et 2.

— Bulletin archéologique. Année 1911. 1re et 2e livraisons.

— Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris en 1910. Section des Sciences, livraison unique.

Discours de MM. Camille Bloch et Vidal de la Blache prononcés à la clôture du Congrès des Sociétés savantes à Caen en 1911. Deux brochures, Paris, 1911, in-8.

OFFERTS PAR LA PRÉFECTURE

Conseil général. Procès-verbaux des délibérations en 1910.

ACHATS OU ÉCHANGES

BLANQUART (Abbé). Documents et Bulles d'indulgences relatifs aux travaux exécutés du XIIIe au XVIe siècle à la cathédrale d'Evreux. Rouen, 1893, in-8.

— Comptes de dépenses pour la construction du pavillon d'entrée du Doyenné d'Evreux, 1507-1511 — 1527-1531. S. l. n. d. (Rouen, 1907), in-8.

BOURGET (Paul). L'étape. Paris, s. d., in-12.

— L'envers du décor. Paris, 1912, in-12.

BROSSARD DE RUVILLE. Histoire de la ville des Andelys et de ses dépendances. Les Andelys, 1863, 2 vol. grand in-8.

Digitized by Google

DAUDET (Alphonse). Lettres de mon moulin. Paris, 1897, in-12.

DIMIER (Louis). L'hôtel des Invalides. Paris, s. d., in-8.

DUMOULIN (Gabriel). Histoire de Normandie. Rouen, 1631, in-f°.

F. DE FOSSA. Le château de Vincennes. Paris, s. d., in-8.

LAVALLEY (Gaston). Catalogue des ouvrages normands de la Bibliothèque de la ville de Caen. Caen, 1910, 1911, 1912. 3 vol. grand in-8.

LÉCUREUX (L.-T.). Saint-Pol-de-Léon ; Paris, s. d., in-8.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eug.). Le château de Coucy. Paris, s. d., in-8.

LONGNON (H). Le château de Rambouillet. Paris, s. d., in-8.

LOTI (P). Pêcheur d'Islande. Paris, 1886, in-12.

MARIN-THIBAULT. Les hommes du jour du département de l'Eure. Nos gens de lettres. Collections complètes. Evreux, 1887-1891, 9 livraisons in-8°.

MERLET (R.). La cathédrale de Chartres. Paris, s. d., in-8.

MEYER (Arthur). Ce que mes yeux ont vu. Paris, 1912, in-12.

— Ce que je peux dire. Paris, 1912, in-12.

PORÉE (Ch.). L'abbaye de Vézelay. Paris, s. d., in-8.

SAINT-SIMON (duc de). Mémoires, édition des Grands écrivains, tomes 20 à 23. Paris, 1908-1911, 4 vol. in-8.

PROVENANT DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

En outre de leurs publications périodiques, la Bibliothèque a reçu de ces Sociétés des ouvrages publiés exceptionnellement qui méritent une mention spéciale, entre autres :

L'Abeille havraise. Recueil d'œuvres couronnées aux concours Folloppe, 1901-1910. [Poésies.] Le Havre, 1911, in-8. Société havraise d'études diverses).

Agriculture et élevage (à l'occasion du l'Exposition du centenaire de 1910. S. l. n. d. (Buenos-Ayres, 1911), grand in-8. (Annales de la Sociedad rural Argentina).

R. BIGEARD. Flore des champignons supérieurs de Saône-et-Loire. Chalon-sur-Saône, 1898, in-12. (Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire).

G. ET H. BOURGIN. Les patrons, les ouvriers et l'État. Le régime de l'industrie en France de 1814 à 1830. T. Ier (mai 1814-

Digitized by Google

mai 1821). Paris, 1912, in-8. (Société d'histoire contemporaine.)

Georges DURAND. Chants royaux et tableaux de la Confrérie du Puy Notre-Dame d'Amiens reproduits en 1517. Amiens, 1911, in-f° (Société des Antiquaires de Picardie).

Inauguration de la statue de Boucher de Perthes. Abbeville, 1909, in-8. (Société d'émulation d'Abbeville.)

R. P. Alf. LAMY. Essai sur les ducs d'Aumont, gouverneurs du Boulonnais, 1622-1789. Boulogne-sur-Mer, 1907, grand in-8. (Société académique de Boulogne-sur-mer).

H. PRENTOUT. Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie. Caen, 1911, in-8. (Volume supplémentaire aux Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Caen.)

R.-N. SAUVAGE. L'abbaye de Saint-Martin-de-Troarn des origines au XVI° siècle. Caen, 1911, in-4° (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE LOCALE

On ne peut prétendre donner ici une bibliographie complète. Nous nous contentons de faire part à nos confrères des ouvrages locaux dont la publication parvient à notre connaissance. Il ne dépend que de Messieurs les auteurs, imprimeurs, éditeurs et libraires de nous aider dans ce travail, en envoyant tous renseignements utiles à M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des lettres de la Société à Evreux.

ANCHEL (Robert). Quelques notes sur l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux à propos de la démolition du quartier Tilly. Evreux, 1911, in-8.

ARCHELET (Abbé). Une abbaye de Bénédictines [Verneuil]. Bar-le-Duc, s. d. (1911), petit in-4.

BLANQUART (Abbé). Épitaphes et inscriptions du XIIIe au XVIIIe siècle recueillies dans le canton d'Amfreville-la-Campagne. Rouen, 1909, imprimerie, Gy, in-8.

COUTIL (Léon). J. P. Blanchard. Biographie et iconographie. Evreux, 1911, in-8.

— Bibliographie des publications archéologiques, historiques et artistiques [de M. L. Coutil] (1884-1911). Le Mans, 1911, in-8.

DUCHEMIN (P.). Le département de l'Eure avant la Révolution. Tome 2. Rouen, 1912, in-8.

FOSSEY (Abbé). L'autel liturgique. Notes d'architecture et d'iconographie religieuses à propos de l'autel de Saint-Ouen de Thouberville. Rouen, Lecerf fils, 1900, in-8.

GUÉRY (Abbé). Curieux voyage d'une abbesse d'Almenesches [Hélène-Marthe de Chambray] au XVIIIe siècle. Alençon, imprimerie Alençonnaise, 1912, in-8.

LEBÈGUE (Ernest). Procès-verbal de la Commission intermédiaire

Digitized by Google

de l'Assemblée provinciale de la Haute-Normandie, 1787-1790. (Analyse et extraits). Paris, 1910, in-8.

Le Court (H.). Généalogie de la famillé Le Cordier, seigneurs de Maloisel, d'autres fiefs et de sergenteries nobles en Normandie. Laon. 1910, in-4.

Lerèverend (Gaston). Au pays du cidre (Poésies). Paris, 1910, in-12.

Oursel (Mme N.-N.). Nouvelle Biographie Normande. Deuxième supplément. Rouen, 1912, in-8.

Prevost (G. A.). Armorial général de France. Généralité de Rouen. Rouen et Paris, 1910, 2 vol. in-8.

Rabutté (C.). Le prisonnier de Gisors. Evreux, Hérissey, 1911, in-12.

Saint-Denis (H.). Essai sur les origines et la topographie d'Uggate (Caudebec-lès-Elbeuf). Elbeuf, imprimerie Elbeuvienne, 1910, in-8.

Valin (Lucien). Le duc de Normandie et sa cour (912-1204). Paris, Larose et Ténin, 1910, in-8.

Van Bever (Ad.). Les poètes du Terroir du XVe au XXe siècle. Tome III. Languedoc et comté de Foix,... Normandie, etc. Paris, Delagrave, in-16.

Welvert (Eugène). En feuilletant de vieux papiers. (La veuve Buzot.) Paris, s. d. (1912), in-12.

Nota. — Voir en outre les ouvrages entrés à la Bibliothèque, dont la liste précède.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832.

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albufera (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albufera (le duc), député.

Digitized by Google

MM.

1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des Finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrême, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Émile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale d'agriculture de France (section de la Sylviculture).
1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.

Digitized by Google

MM.

1887. Galtié, préfet de l'Eure.
1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1890. Frémont, préfet de l'Eure.
1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président du conseil général de l'Eure.
1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.
1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Emalleville.
1894. :
1895. Boury (le comte de), membre du conseil général de l'Eure.
1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.
1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.
1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1899. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque nationale (département des manuscrits).
1901. Prévost (Gustave), ancien magistrat.
1902. Vilmorin (Maurice de), membre de la Société nationale d'agriculture.
1903. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1904. Fouquet (Camille), député de l'Eure.
1905. Sorel (Albert), membre de l'Académie française.
1906. L'Hopital (Joseph), président du syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux.
1907. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1908. Valon (vicomte de), membre du conseil général de l'Eure.
1909. Hervey (Maurice), membre du conseil général de l'Eure.
1910. Picot (Émile), membre de l'Institut.
1911. Monnier (Léon), sénateur de l'Eure.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1911.

BUREAU

Président	MM. LERENARD-LAVALLÉE, juge au Tribunal civil de Bernay.
Vice-président	Le marquis DE BOURY, député, conseiller général.
Secrétaire perpétuel. .	Albert DOUCERAIN, avocat.
Trésorier	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.

SECTIONS

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — SCIENCES

Président.	MM. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture à Évreux.
Secrétaire	DUMÉRIL, propriétaire agriculteur à Émalleville.

LETTRES. — ARTS. — PHILOSOPHIE

Président.	MM. Joseph L'HOPITAL, à Angerville-la-Campagne.
Secrétaire.	Ernest GUILLEMARE, à Évreux.

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

LECOINTE, professeur honoraire d'école normale. .	1912
BERTIN (André), conseiller d'arrondissement . . .	
BESNIER (Charles), propriétaire	1913
LAMIOT, propriétaire agriculteur	
REGNIER (Louis), propriétaire.	1914
PENCIOLELLI, propriétaire.	

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Évreux.

MM.

ALABOISSETTE, avoué.
AUGER, propriétaire.
BAGOT, avocat.
BARTHÉLEMY, contre-maître d'imprimerie.
BEAUJEAN (l'abbé), secrétaire de l'Évêché.
BELLENGER, ancien avoué.
BÉNET, archiviste paléographe.
BERTIN, conseiller d'arrondissement.
BESNIER, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
BIDAULT (Mme v^e^), propriétaire.
BIONVAL, représentant de commerce.
BOISSIÈRE (DE LA), inspecteur des forêts en retraite.
BOUCHET, professeur à l'École normale d'instituteurs.
BOUQUELON (Mme), propriétaire.
BOURGNE, professeur départemental d'agriculture.
BOURSIER, vétérinaire.
BRAIL, commandant en retraite.
BUREL, propriétaire.
CHAMAULT (Mme), rentière.
CHAUVICOURT, imprimeur.
CHAUVIN, propriétaire.
COCHIN, manufacturier.
CORBASSON, pharmacien.

Digitized by Google

MM.

COURCELLE, avocat.
COUSINOU, notaire.
CYR, directeur de la laiterie.
DEHAIS, propriétaire.
DELISLE (l'abbé), chanoine honoraire.
DELOUYE, propriétaire.
DENESLE, propriétaire.
DOUCERAIN (Albert), avocat.
DUCASSE, professeur de philosophie au lycée.
DUCHESNE, entrepreneur de travaux publics.
ECHALARD, directeur d'assurances.
D'ESCLAVELLES, rentier.
ESPÉRANDIEU, (le commandant), correspondant de l'Institut.
FAUCHET, conseiller général, directeur des usines de Navarre.
FAYET-CAUET, conseiller à la Cour d'appel de Douai.
FRETEY, clerc de notaire.
FRANCFORT, ancien conseiller d'arrondissement.
GABIOLLE, bibliothécaire.
GAUDIN, caissier à la trésorerie générale.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GONDARD, agent d'assurances.
GOSSART, ancien architecte du département.
GOUHIER, directeur de l'imprimerie Hérissey.
GUÉLY (Mlle), professeur à l'École normale d'institutrices.
GUERY (l'abbé), aumônier du lycée.
GUEST, avoué.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HALLIEZ, commissaire-priseur.
HÉRISSAY (Émile), juge honoraire.
HÉRISSEY (Paul), docteur en médecine.
HUBERT, propriétaire.
HUBERT, directeur de la Coopérative agricole.
IDEVILLE (comte D'), au Pavillon de Navarre.
ISNARD, conservateur des hypothèques.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.
LACOUR, directeur de la succursale de la Société générale.
LAIGNEL-LAVASTINE, ancien vice-président du conseil de préfecture de l'Eure.
LAJOUSE, directeur de la succursale de la Banque de France.

Digitized by Google

MM.

LAMIOT, agriculteur à Cambolle.
LAPELTEY père, propriétaire.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LA RONCIÈRE-LE-NOURY (Mlle la baronne DE).
LAUTOUR, avocat.
LAUVRAY (Léon), ingénieur agronome.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, agriculteur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, boucher.
LECŒUR, manufacturier.
LECOINTE, professeur honoraire à l'École normale.
LÉGIER, notaire.
LEGRAS, ancien sous-chef de division à la préfecture.
LEGUÉ, ancien juge au Tribunal de commerce.
LEITZ, professeur au lycée.
LE MÉNAGER, directeur d'assurances.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LEVASSEUR, propriétaire.
LEVIEZ, notaire honoraire.
LOISELEUR, propriétaire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.
MANSUY, directeur de la succursale du Crédit Lyonnais.
MATHIEU, professeur au lycée.
MAXENCE, avocat.
MENON, avocat.
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MULLER (l'abbé), professeur à l'École Saint-François de Sales.
ODIEUVRE (l'abbé), chanoine honoraire.
PASQUIER (Mme vve), propriétaire.
PETEL, ancien notaire.
PETEL (François), notaire.
PETIT, libraire.
PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur du lycée.
POSTEL DES MINIÈRES (Gaston DE), propriétaire.
RADIGUET, opticien.
RÉGNIER, propriétaire.

Digitized by Google

MM.

RICHARD, peintre verrier.
SAILLARD, propriétaire.
SAUVAGE, manufacturier.
SOUTY (Paul), propriétaire.
THAURIN (buffet de la gare).
THINON DE LA TROCHE (l'abbé), professeur à l'École Saint-François de Sales.
THOLON, inspecteur des chemins de fer en retraite.
TIXIER, notaire.
TOUSSIN, avocat.
VARILLON, correspondant des chemins de fer de l'Etat.
VERRIER, archiviste départemental.
VION, propriétaire.

CANTONS D'ÉVREUX

Evreux-Sud.

L'HOPITAL (Joseph), à Angerville et 167. boulevard Malesherbes, Paris, 17e.
NOUVEL (Georges), au château de la Ronce, près Fontaine-sous-Jouy.
PANTIN (l'abbé), curé à Guichainville.
PENCIOLELLI, au château de Bérou (Guichainville).
THONISSEN (DE), au château de Melleville.
ROSTOLAN (comte DE), à Guichainville.

Evreux-Nord.

BARRE DE NANTEUIL (baron DE LA), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.
BERTIN (Charles), au Tilleul-Lambert.
BOURGOIS, lieutenant-colonel en retraite, au château des Angles, à Brosville.
CHAMPIGNY (marquis DE), à Normanville.
DUMÉRIL, propriétaire agriculteur, à Émalleville.
GLATIGNY (DE), maire de Normanville.
LESTANVILLE (François de), au château du Boulay-Morin.

Canton de Breteuil.

BONALD (Mme DE), à Breteuil. (Boulevard Malesherbes. 31, Paris.)
JARNAC (comte DE), à Condé-sur-Iton.

Digitized by Google

MM.

PILLARD-SOULAIN, ancien conseiller général à Breteuil.
ROCHEGUDE (marquis de), au château de Souvilly, à Bémécourt.

Canton de Conches.

BLANVILAIN fils, marchand de bois au Fidelaire.
CLERMONT-TONNERRE (marquis DE), à Glisolles.
DUMONTIER, maire d'Émanville.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.
LEPAULLE, notaire, à Conches.
MARE (comte DE), au château d'Orvaux.
PIJON (Mme), au Champ-Dolent.

Canton de Damville.

LESTANVILLE (DE) au château des Houlles, près Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

Comice agricole du canton de Nonancourt.
SERLAY (baron DE), au château de Louye, près Nonancourt.
VIEL-CASTEL (Pierre de), au château de Louye.

Canton de Pacy.

BERCHER (Eugène), propriétaire à Pacy.
HAY (Léon), propriétaire à Pacy, (43, rue de la Victoire, Paris).
LOISEL (Sylas), propriétaire à Menilles.
PETIT (Félix), à Boisset.
PHILIPPE (l'abbé), curé à Breuilpont.
TRUTAT (Saint-Ange), au château d'Hardencourt.

Canton de Rugles.

DESLOGES (Amand), au Petit-Château, à Rugles.
MORGON, propriétaire au château de Bois-Normand.
THUILLIER (l'abbé), curé de la Neuve-Lyre.

Digitized by Google

Canton de Saint-André.

MM.

Blot (Narcisse), à la Forêt-du-Parc.
Fessard (Émile), cultivateur, à Croth.
Hérouard (Alfred), à la Couture-Boussey.
Reiset (Mme la comtesse de), à Marcilly-sur-Eure.
Verville, à Saint-André.

Canton de Verneuil.

Barrey (comte de), à Verneuil.
Bertier, directeur de l'Ecole des Roches à Verneuil.
Bouchard (l'abbé), curé-doyen de Verneuil.
Comice agricole du canton de Verneuil.
De Petiteville, ministre plénipotentiaire à Petiteville par Bourth.
Tastemain, ancien notaire, à Verneuil.

Canton de Vernon.

D'Albufera (le marquis), au château de Bizy près Vernon.
La Croix de la Nougarède (comtesse de), au château de Cocherel.
Le Marchand (Edgard), conseiller d'ambassade, à Vernon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la section.

Président . . . . . MM. Passy (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
Secrétaire . . . . . Pithon (Charles), cultivateur à Mainneville.
Trésorier. . . . . Couloumа, imprimeur, aux Andelys.

Canton des Andelys.

Couloumа, propriétaire aux Andelys.
Dechaumont, cultivateur, à Boisemont.
Delahaye, cultivateur, à Fresne-l'Archevêque.
Dupas fils, cultivateur, à Hennezis.

Digitized by Google

MM.

FESSART, agriculteur, à Mantelle-sur-Andelys.
FLEURY, cultivateur, à la Bucaille.
MILLIARD, sénateur de l'Eure, aux Andelys et à Paris.
ROUSSELIN, cultivateur, à Roncherolles.

Canton d'Écos.

FAYET (le comte DE), au château d'Aveny.
HÉBERT (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
HÉBERT (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
PITHON père, cultivateur, à Tourny.
VILLARD, conseiller d'arrondissement, maire de Fours.

Canton d'Étrépagny.

CHÉRON (Louis), cultivateur, à Gamaches.
DORÉ (Henri), cultivateur, à Gamaches.
LE COULTEUX (Henri), à Saint-Martin d'Étrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

DEFONTENAY, cultivateur, à Houville.
MILLIARD, propriétaire, à Écouis.
PEYNAUD, conseiller général, à Charleval.
BULTEL, conseiller d'arrondissement, à Gaillardbois.

Canton de Gisors.

CAFFIN (Amédée), propriétaire, à Gisors.
GAVIGNOT, cultivateur, à Authevernes, château du Boisdenemetz.
GUESNIER (Mme), propriétaire, à Vesly.
PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
PITHON (Charles), cultivateur à Mainneville.
CHAMPY (Pierre), conseiller d'arrondissement à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt.

HUMBLOT (l'abbé), curé à Lisors.
VALON (comte DE), conseiller général, à Rosay.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

Président . . . MM. Fouquet (Camille), député.
Secrétaire. . . Néel, industriel.
Trésorier . . . Mignon (Victor), greffier du tribunal de Commerce.

Canton de Bernay

MM.

Adam, marchand grainetier, à Bernay.
Alix, horticulteur, à Menneval.
Aumond (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
Beaumont (le comte de), au château de Fontaine-l'Abbé.
Beaumont (Étienne de), au château de Fontaine-l'Abbé.
Bonenfant (l'abbé), professeur à l'Institut théologique à Bernay.
Breavoine, propriétaire, à Saint-Victor de Chrétienville.
Bordeaux (René), propriétaire, à Bernay.
Buat, escompteur à Bernay.
Canclaux (le comte de), au château de Courcelles par Serquigny.
Cauchepin, négociant, à Bernay.
Cauchepin (Louis), à Bernay.
Chapron, marchand mercier, à Bernay.
Charette (de), propriétaire au Mont-du-Gord, à Menneval.
Clerc, conseiller à la Cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
Cordier (Adrien), pépiniériste, à Bernay.
Cordier (Raymond), conseiller d'arrondissement, à Bernay.
Cordier (Robert), pépiniériste, à Bernay.
Coudriet (le colonel), à Bernay.
Coupey, agent voyer en retraite, à Bernay.
Daufresne, avocat, à Bernay.
Dauger (le comte), à Menneval.
Delapille (Alphonse), agriculteur, à Plainville.
Durand (Gustave), avocat, à Bernay.
Durand (Maurice), avocat à la cour d'appel.
Eloy, avoué, à Bernay.
Foget (Jules), propriétaire-éleveur, à Bernay.
Fresne (Léon), limonadier, à Bernay.
Fromentin, chef de culture, à Menneval.

Digitized by Google

MM.

GARDIN (Charles), propriétaire, à Bernay.
GUILLEMIN, industriel au Petit-Nassandres, à Serquigny.
HELOT, filateur, à Bernay.
JUDIN, au Logis de Plasnes près Bernay.
LEDOUX, propriétaire à Serquigny.
LEHUEN-ROUSSELIN, agent principal de la Compagnie *Le Soleil*, à Bernay.
LEMAIRE, au château du Hazeray, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
LEPRESTRE, pharmacien, à Bernay.
LERENARD-LAVALLÉE, juge, à Bernay.
LESENS, propriétaire, à Bernay.
LEVAIN, à Caorches.
LINZELER, propriétaire, au château de Carsix.
MASSELIN (Camille), à Bernay.
MESNIL (le Dr Roger), à Bernay
MIAULLE-DUVAL, imprimeur, à Bernay.
MIGNON (Louis), avocat, à Bernay.
MIGNON (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
MONTIGNY (le baron Jacques DE), au château de Granchain.
NÉEL, industriel à Bernay.
NOINVILLE (le comte DE), commandant en retraite.
PHILIPPE DE LA LONDE, directeur de l'enregistrement en retraite, à Bernay.
POTTIER, notaire, à Bernay.
REINIKE, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
REISCHMUTH, ferme de Carentonne à Bernay.
RIVIÈRE, avoué, à Bernay.
ROULLET, avoué, à Bernay.
ROUSSEAU, ancien président du tribunal de commerce de Bernay.
SAISON, imprimeur, à Bernay.
SAUVAGE, notaire, à Bernay.
SEMEL (Georges), sculpteur, à Bernay.
TEXIER, avoué, à Bernay.
VASSAL, tanneur, à Bernay.
YVELIN, juge au tribunal de commerce de Bernay.

Canton de Beaumesnil.

BAUDICOUR (DE), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.

Digitized by Google

MM.

Breuvery (de), au château de la Grande-Haye par la Barre.
Fère (Charles), au château de Bosc-André par La Barre.
Maistre (le comte de), au château de Beaumesnil.
Massieu, notaire, à Dozulé.

Canton de Beaumont-le-Roger.

Bertin (Georges), agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
Bertin, agriculteur, à Beaumontel.
Bezat, régisseur, à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (le comte Bruno de), à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (le comte Georges de), à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (le comte Louis de), à Fontaine-la-Soret.
Bonnel, au châlet de Melleville à Goupillières.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Chesnevarin, propriétaire, à Beaumontel.
Danloux-Dumesnil (Roger), au château de Romilly-la-Puthenaye.
Dubost, agriculteur, à Barc.
Dufay, notaire à Beaumont-le-Roger.
Écalard (Louis), horticulteur à La Barre.
Harcourt (le comte d'), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg.
Hervieu (Émile), à Beaumontel.
Hervieu (Gabriel), à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Hervieu (Albert), au Bourg-Dessus, à Beaumont.
Hottot, propriétaire à Beaumont-le-Roger.
Lascaze, propriétaire, à Bray.
Lorin, adjoint au maire à Beaumont-le-Roger.
Martin, ferme du Champ de Bataille de Sainte-Opportune-du-Bosc.
Moutardier (Achille), à Barc.
Pattey, agriculteur, à Fontaine-la-Soret.
Ramier, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
Varry, propriétaire, à Beaumont-le-Roger.
Vion, négociant, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne.

Amelot, imprimeur, à Brionne.
Aulney-Durongerey, propriétaire, à Boisney.
Béranger, propriétaire, à Berthouville, (rue de Rivoli, 28, Paris).

Digitized by Google

MM.

CESSELIN, conseiller d'arrondissement, à Brionne.
CONARD, maire de la Neuville-du-Bosc.
CONARD (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.
DUHAMEL (Emile), à Notre-Dame-d'Epine.
FOULONGNE, agriculteur, à la Haye-de-Calleville.
JOIN-LAMBERT, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
JOIN-LAMBERT (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
JOIN-LAMBERT (André), au château de Livet-sur-Authou.
LEMOINE (Henri), à Livet-sur-Authou.
LETAILLEUR (Paul), propriétaire, à Harcourt.
LETAILLEUR (René), à Harcourt.
MAUCONDUIT, au château de Beaufícel, à Harcourt.
SÉBÉLERY, propriétaire à Calleville.

Canton de Broglie.

ABAYE (Léon), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
ABAYE (Charles), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
BABOIN (l'abbé), curé à Melicourt.
BELLAIS, propriétaire, à Saint-Aubin-du-Thenney.
BANCE, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
BIGOT (Arthur), agriculteur à Grandcamp.
BONNECHOSE (DE), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
BONNECHOSE (Henri DE), maire de Saint-Aubin-du-Thenney, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
BROGLIE (le duc DE), au château de Broglie.
CHARPENTIER (Arthur), cultivateur à Broglie.
CHEVALLIER, propriétaire à Montreuil-l'Argillé.
COUTEAU, agriculteur à Capelle-les-Grands.
DANOIS, adjoint au maire de Broglie.
DELAROUZÉE, régisseur, à Broglie.
DEVERRE (l'abbé), curé à Grandcamp.
DUCY, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
ESCALOPIER (vicomte DE L'), à Notre-Dame-du-Hamel.
FOUQUET (Camille), conseiller général, député, au Lusigneul.
GATINE, propriétaire à Broglie.
GODIN, propriétaire à Broglie.
LATHAM, propriétaire, à Broglie.

Digitized by Google

MM.

LECARBONNIER (Maurice), au château de Gauville, par Montreuil-l'Argillé.
LEFEBVRE, adjoint au maire de Grandcamp.
LOUDIÈRE, agriculteur à Grandcamp.
MAZIER (le docteur), à Broglie.
MENIER, au château du Parc, à Grandcamp.
MEUGNIER (l'abbé), curé-doyen à Broglie.
MILLEVILLE (baron DE), à Notre-Dame-du-Hamel.
PROTOY (Eugène), propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
ROUSSELIN, ancien conseiller d'arrondissement, maire de Grandcamp.
SEIGNEUR, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
VANDEUL (DE), au château des Bruyères, à Saint-Quentin-des-Iles.
VIGAN (le baron Jacques DE), château de Cernières, à Saint-Pierre-de-Cernières.

Canton de Thiberville.

AUGÉ (Parfait), propriétaire, à Folleville.
CHENNEVIÈRE (Désir), agriculteur au Theil-Nolent.
FOURQUEMIN, agriculteur à Folleville.
FURET, maire de Faverolles.
KŒNIG, président du conseil d'arrondissement, à Saint-Aubin-de-Scellon.
KŒNIG (Paul), à Saint-Aubin-de-Scellon.
LABBÉ (Paul), négociant à Thiberville.
LAGARENNE (le comte DE), à Giverville.
LEPRESTRE, ferme de la Pagerie à Saint-Germain-la-Campagne.
MAILLET (Ernest), agriculteur, à Giverville.
MANOURY, propriétaire, à Folleville.
MESNEL (l'abbé), curé de Heudreville-en-Lieuvin.
MESNIL (Gustave), propriétaire à Drucourt.
MESNIL (Paul), maire de Saint-Vincent-du-Boulay à Drucourt.
PELCAT (Alphonse), agriculteur, à Heudreville-en-Lieuvin.
POREE (le chanoine), inspecteur de la Société française d'Archéologie, curé de Bournainville.
SALABERRY (le comte DE), à Giverville.
SAYVE (le comte DE), à Saint-Germain-la-Campagne.
VAUQUELIN, industriel, maire de Thiberville.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section.

Président . . . MM. BOURY (Ch., marquis DE), conseiller général, député, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire . . . X...
Trésorier . . . DE CARRÈRE, ancien receveur particulier des finances.
Trésorier-adjoint . WERLÉ, receveur des établissements de bienfaisance.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

MM.

BELLEST (Robert), propriétaire, maire de Thuit-Signol.
BOSQUIER, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
BOURY (Charles, marquis DE), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
BRISMONTIER, à Thuit-Simer.
DEBUS, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
DELAMARE, maire à Thuit-Anger.
DELANDEMARE, propriétaire, à Thuit-Anger.
DELAQUAIZE, agriculteur, à Thuit-Signol.
DUMONTIER, maire de Vraiville.
GRIPPON, propriétaire-cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
HERMIER (Armand), conseiller d'arrondissement, à Amfreville-la-Campagne.
LEGRAND, restaurateur, à Amfreville.
LEMAITRE, cultivateur, à Vraiville.
LESAGE, ancien maire, à la Haye-du-Theil.
LESIEUX (Arthur), cultivateur, à Vraiville.
MANSARD, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne.
MASURE, cultivateur, à Saint-Pierre du Boscguérard.
METTAIS, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.
PETIT (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.

Canton de Gaillon.

BONVALLET, agriculteur à Ecardenville-sur-Eure.
BOUDEHAN, ancien maire, à Aubevoye.

Digitized by Google

MM.

Bourdon, ancien conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
Bourdon fils, propriétaire à Gaillon.
Cordier (Marcel), artiste peintre, à La Croix-Saint-Leufroy.
Couvreur (Edouard), à Villers-sur-le-Roule.
Crépel (Joseph), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Coville, maire de Sainte-Barbe-sur-Gaillon.
Delavigne, propriétaire, à Jeufosse.
Delavigne, à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Grimault, épicier, à Gaillon.
Hébert, maire de Muids.
Hébert, aucien maire de Venables.
Huart (Mme ve), à Ailly.
Jumel fils, propriétaire, à Autheuil.
Lemaitre (Gustave), à Saint-Pierre-la-Garenne.
Le Villain (Mme ve), à Aubevoye.
Marquais (Alphonse), propriétaire, maire, à Ailly.
Mignot, propriétaire, à Aubevoye.
Mognay (Delphis), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Monnier (Léon), sénateur, conseiller général, maire de Gaillon.
Mulot, maire à Aubevoye.
Pan fils, maire de Vieux-Villez.
Pan, propriétaire, à Tosny.
Piedeleu (Désiré), cultivateur, à Venables.
Pinard (Joseph) fils, à Venables.
Prevost, ancien adjoint à Gaillon.
Renoult, à Fontaine-Bellenger.
Saillot, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
Seguin (de), maire de Tosny.
Thézard, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
Thorel, maire de Venables.
Vigny, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

Amette, fils, carrossier, à Louviers.
Amette, ancien adjoint, à Heudebouville.
Angérard, notaire honoraire, à Louviers.
Bioche, docteur en médecine, à Louviers.
Bourard, propriétaire, à Louviers.
Breham (Augustin), meunier, à Acquigny.

Digitized by Google

MM.

Breton (Paul), manufacturier, à Louviers.
Carrère Saint-Béarn (de), ancien receveur des finances, à Louviers.
Cartier (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
Collignon (Maurice), publiciste à Louviers.
Coquereaumont (de), propriétaire, à Incarville.
Coutil (L.), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Crouzet-Hildebrand, adjoint à Louviers.
Dagommer, propriétaire, maire, à Pinterville.
Damvy, à Quatremare.
Damvy fils, à Quatremare.
Delamarre, conseiller municipal, à la Haye-Malherbe.
Delapille, banquier, à la Haye-Malherbe.
Duflot, ancien notaire, à Louviers.
Elliot, propriétaire à Heudebouville.
Ferrand (Édouard-Honoré), maire de Surtauville.
Fortier, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
Fournier, agent général de la Compagnie *l'Urbaine*, à Louviers.
Franqueville (de), aux Planches.
Grégoire, constructeur, à Louviers.
Havard-Marquais, président de l'Union Commerciale, à Louviers.
Hézon, vétérinaire, à Louviers.
Izambert (Mme), à Louviers.
Labelle, fabricant de chaussures, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
Laguette, notaire à Louviers.
Langlois (Léon), cultivateur, à Louviers.
Langlois, propriétaire, maire, à la Haye-le-Comte.
Leguay, greffier à Louviers.
Levigneron (René), agriculteur, à Surtauville.
L'Hermitte, constructeur à Louviers.
Loison, conseiller d'arrondissement à Louviers.
Mallet, avoué, à Louviers.
Manoir (Mme la comtesse du), à Acquigny.
Mignot, fabricant de fromages, à Louviers.
Miquel, manufacturier, à Louviers.
Montullé (baron de), à Amfreville-sur-Iton.
Noufflard (Henri), fabricant, à Louviers.
Pétel, maire à Surville.
Peupion, vétérinaire, à Louviers.

Digitized by Google

MM.

PLUMEY, banquier, à Louviers.
PORCHER-LABREUILLE (v^e), propriétaire, à Louviers.
PORTOIS, marchand de grains, à Louviers.
REVEILHAC, propriétaire à Louviers.
ROSTAND (Mlle), à Pinterville.
SAINT-PÉRIER (comte DE), aux Planches.
THOREL (Raoul), maire et conseiller général à Louviers.

Canton du Neubourg.

AUGUET, maire du Tremblay.
ANDRIVEAU, directeur de l'École d'agriculture.
AUZOUX (Charles), agriculteur, à Feuguerolles.
BILLON, grainetier, au Neubourg.
BILLON (Désiré), à Marbeuf.
BOUCHER (Édouard), cultivateur, au Neubourg.
BOURCIER (Raoul), au Tremblay.
CHEMIN, ancien greffier, au Neubourg.
CHEVRIER (Octavien), cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville
COUDEKERQUE-LAMBRECHT (DE), propriétaire à Houetteville.
CRESTEY, adjoint à Crosville-la-Vieille.
DANNET (Mme v^e), au Tremblay.
DELAMARE, maire de Crestot.
DUGORD, maire à Hectomare.
DUHAMEL, cultivateur, à Ecquetot.
DUMONTIER, ancien notaire, au Neubourg.
FOUCHER (Eugène), propriétaire, à Epreville.
FOUQUET, adjoint, à Ecquetot.
GRIPON, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
HARCOURT (comte DE), au Champ-de-Bataille.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), conseiller général, maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville.
HUREL, cultivateur à Bérangeville-la-Campagne.
LALOUELLE, maire de Daubeuf.
LALOUETTE, cultivateur, à Ecquetot.
LARCIER, maire de Crosville-la-Vieille.
LASNON, cultivateur, à Villettes.
LEGOUEZ, cultivateur, à Crosville-la-Vieille.
LEGOUEZ fils, à Hectomare.
LE MERCIER, avocat, au Neubourg.

Digitized by Google

MM.

LEMERCIER, propriétaire, au Troncq.
LENOBLE, ancien maire, à Iville.
LETOURNEUR, ancien maire, à Criquebeuf-la-Campagne.
OLIVIER, propriétaire, au Troncq.
PORTEVIN, vétérinaire, au Neubourg.
RENOULT, cultivateur, à Hectomare.
TURMEL, grainetier, au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche.

BARBET, maire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
BART, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
BÉRANGER (Mme veuve), à Léry.
BLONDEL, maire de Vatteville.
BOURDON, propriétaire, aux Damps.
BOUTRY, maire de Montaure.
CAIRON (comte DE), ancien maire, à Alizay.
CAUCHOIX, industriel, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
DESMONTS, cultivateur à Vatteville.
DESPORTES, cultivateur à Connelles.
DOUTTÉ, cultivateur, à Montaure.
FOUCHET (Éléonor), cultivateur, à Léry.
FRÉRET, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
FRÉRET (Paul), à Pitres.
GENELLE, instituteur, à Pitres.
GODARD (Lucien), au Manoir-sur-Seine.
HELLOT (Louis), à Montaure.
HERVEY (Maurice), sénateur, conseiller général, agriculteur, à Notre-Dame du Vaudreuil.
HEULLANT fils, cultivateur, à Montaure.
HUET, ancien maire, à Tostes.
JOUANNE (Isidore), à Vatteville.
JOUFFROY, entrepositaire, à Pont-de-l'Arche.
LANQUEST, à Herqueville.
LEGENDRE (Jules), maire de Portejoie.
LOUÉE, maire de Léry.
MAULDE (comte DE), à Igoville.
MAX-CATOIRE, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
MILLIARD (Albert), à Alizay.
MILLIARD (Victor), à Alizay.

Digitized by Google

MM.

Milliard, cultivateur, à Montaure.
Moreau (Victor), cultivateur, à Igoville.
Moreau, cultivateur à Alizay.
Moreau, adjoint au maire, à Pitres.
Nouvel, propriétaire, à Igoville.
Périer, maire, à Igoville.
Perrier, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
Raoul-Duval (Mme ve), propriétaire, à Notre-Dame du Vaudreuil.
Raoul-Duval (André), maire, à Notre-Dame du Vaudreuil.
Senevas (baron de), propriétaire, à Montaure.
Van Grootven, propriétaire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Canton de Bourgtheroulde.

Boulet (Emmanuel), au château du Bosc-Roger.
Foucard (Georges), pépiniériste, à Bourgtheroulde.

PARIS

MM.

Albert-Petit, professeur au lycée Janson-de-Sailly, 3, rue Guichard.
Bailly de Merlieux, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
Bérenger, sénateur, membre de l'Institut, 5, rue de Villersexel.
Bévérini-Vico, ancien préfet de l'Eure.
Blanchemain (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
Boivin-Champeaux (Alfred), avocat, 58, rue de La Boétie.
Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine, rue Saint-Guillaume, 14.
Bonjean (Louis), 1, rue Dante.
Chambray (marquis de), 76, avenue Malakoff.
Chantepie, membre de l'Académie de Mâcon.
Chatel (Eugène), ancien archiviste du Calvados, 5, rue Vavin.
Delineau, docteur en médecine, 104, boulevard de Courcelles.

Digitized by Google

MM.

DEVILLE (Etienne), bibliothécaire, 19, rue Spontini.
DESRUES, professeur au collège Stanislas, rue des Volontaires, 24.
DIEULAFOY (le docteur), professeur de la Faculté de Médecine, 38, avenue Montaigne.
DOUCET (Jacques), 16, rue Spontini.
FLAMMARION (Camille), astronome, 40, avenue de l'Observatoire.
FORTIER (Charles), 6, rue Roquepine.
LABBÉ (Joseph), avocat, rue Magdebourg, 3.
LALLEMAND (Léon), correspondant de l'Institut, 27, rue Bonaparte.
LAURENT, avocat à la cour d'appel, rue de Mézières, 10.
L'HOPITAL (Henri), rue de Logelbach, 4.
OMONT, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raynouard, 17.
PASSY (Frédéric), membre de l'Institut, 8, rue Labordère, à Neuilly-sur-Seine.
PELTIER, inspecteur des finances.
PÉROUSE (DE LA), général en retraite, 6, rue Bigot.
PICOT (Émile), membre de l'Institut, 135, avenue de Wagram.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Lepeletier, 10.
RAYNAL, membre de la Société de géographie.
VINCENS (Emile), ancien conseiller d'Etat.
VILMORIN (Maurice DE), quai d'Orsay, 13.
VOLLÈS, ingénieur en chef.
YVES (Albert), 5, rue Victor-Massé.

DÉPARTEMENTS

MM.

D'ALVIMARE (le marquis), à Dreux.
AUBERT, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
D'ANDIGNÉ (le comte), au château du Grips, par Durtal (Maine-et-Loire).
BAR (Gaston DE), quai de Seine, 6, à Chatou.
BERTOT, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, à Bayeux.
BESNIER, archiviste départemental, à Caen.
BONNECHOSE (Gaston DE), lieutenant au 30e d'artillerie, à Orléans.
BORET (Alfred), président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs).

Digitized by Google

MM.

Bréauté, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).
Briand (Georges), horticulteur, à Poitiers.
Cassel, agent voyer en chef, à Saint-Lô.
Chanoine-Davranches, président honoraire de la Cour d'appel de Rouen.
Chevereaux, avocat, à Rouen.
Clinchamp (Gustave de), propriétaire, à Avranches.
Colette, professeur d'arboriculture, à Rouen.
Dardé, avoué, à Carcassonne.
Debourge, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
Depruines, secrétaire de la Société d'agriculture, à Aurillac.
Dramard, conseiller honoraire à Boulogne-sur-Mer.
Fleuriot, membre du conseil général, à Lisieux.
Frémy, ancien magistrat, à Senlis.
Girard, conseiller à la cour d'Amiens.
Graveron (de), au château de Maisoncelles-les-Jourdan, par Vire (Calvados).
Guénée (Achille), avocat, à Châteaudun.
Guillory, président de la Société industrielle, à Angers.
Haime, docteur en médecine, à Tours.
Hombre-Firmas (baron d'), propriétaire, à Alais.
Houzeau (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie, à Rouen.
Izarn (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
Lamotte (le docteur de), médecin, à Pont-l'Evêque.
Legrand, propriétaire, à Orbec.
Lermier, ancien directeur de l'asile d'aliénés, à Blois.
Letellier, ancien inspecteur de l'Université, à Caen.
Méry-Samson, manufacturier, à Lisieux.
Meslier, propriétaire, au Havre.
Mignon, ancien substitut du procureur de la République, à Lisieux.
Noury, professeur, rue Lafosse, 37, à Rouen.
Oré (le docteur), professeur de médecine, à Bordeaux.
Oursel, propriétaire, à Elbeuf.
Ozanne (Raoul), notaire, à Rouen.
Peboulleau (le docteur), médecin des hôpitaux, à Constantine.
Pelletier, propriétaire, à Orbec.
Périaux (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.

Digitized by Google

MM.

PEULEVEY, architecte, à Chartres.
PICARD, propriétaire, ancien banquier, à Orbec.
PORCHER (Ed.), avocat, au Mans.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, à Rouen.
SALLION, docteur en médecine, à Nantes.
SAMSON (Jean), manufacturier, à Lisieux.
VERMONT, avocat, président de la Société de secours mutuel l'*Émulation chrétienne*, à Rouen.
VIALA, percepteur, à Duclair.
VIGAN (DE), inspecteur des forêts en retraite, à Serqueux (près Orbec).
VITET, propriétaire, 1, rue des Pigeons, à Limay près Mantes.

ÉTRANGER

MM.

BARRUEL-BEAUVERT (DE), correspondant du Muséum, à Costa-Rica (Amérique centrale).
BRAEKELER (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.
DRAPIEZ, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.
GOSSELIN (Auguste), docteur ès lettres, prêtre habitué à Saint-Charles de Bellechasse (Canada).
HART, graveur, à Bruxelles.
KUYPER (DE), sculpteur, à Anvers.
LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret, à Beyrouth (Syrie).
THIELENS (Armand), membre de sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges.
WESTREENEN (le baron DE), à la Haye.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La liste en paraîtra dans le prochain Recueil. Un récolement de leurs envois est actuellement en cours.

La Société ne continuera le service de son Recueil qu'à celles qui lui adresseront régulièrement leurs publications.

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS DE LITTÉRATURE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1913, un prix de **600 francs** au meilleur mémoire sur une étude littéraire, prose ou poésie, y compris l'histoire de la littérature.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs, sur leur demande.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, à M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, avant le 1er avril 1913. Ils porteront une

Digitized by Google

épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication du nom de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Evreux, le 15 janvier 1912.

Le Secrétaire perpétuel,

ALBERT DOUCERAIN,

12, rue de la Banque, Évreux.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed. Renewals only: Tel. No. 642-3405
Renewals may be made 4 days prior to date due.
Renewed books are subject to immediate recall.

Due end of FALL Quarter
subject to re... NOV 8 '72 94

RENEWED LD OCT 26'72 -4 PM

LD21A-40m-3,'72
(Q1173s10)476-A-32

General Library
University of California
Berkeley

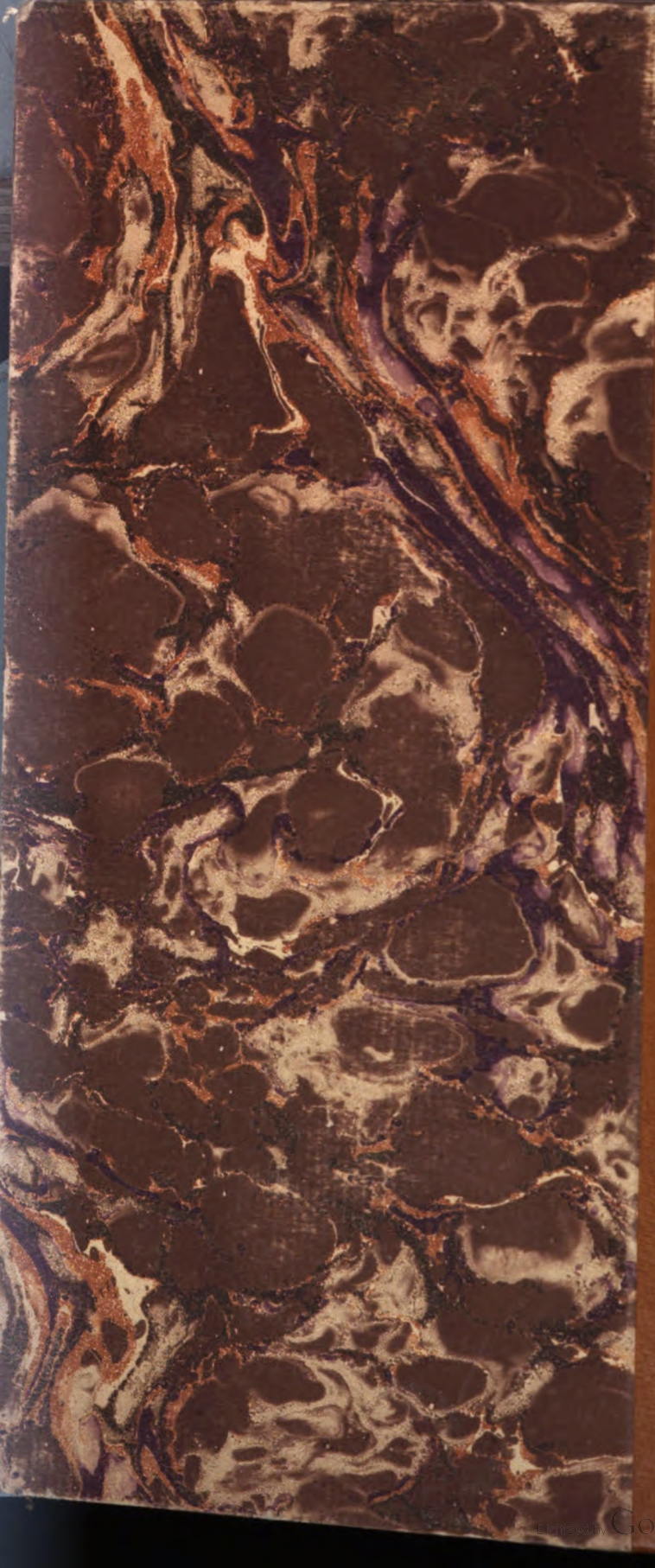
Digitized by Google